

Université de Montréal

Effet de la migration de refuge sur la nuptialité tchadienne

par

Danièle Laliberté

Département de Démographie

Faculté des Arts et des Sciences

Université de Montréal

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en Démographie

Juin 1999

© Danièle Laliberté, 1999



HB
881
U54
2000
v.008

Université de Montréal

Effet de la migration de retour sur la fertilité féminine

par

Danièle Laliberté

Département de Démographie
Faculté des Arts et des Sciences
Université de Montréal

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophie Doctor (Ph.D.)
en Démographie

Jan 1982

© Danièle Laliberté, 1982



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée:

Effet de la migration de refuge sur la nuptialité tchadienne

présentée par:

Danièle Laliberté

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

Thèse acceptée le: 26 janvier 2000

Évelyne Lapierre
Victor Piché
Benoît Laplante
Dennis D. Cordell
Luc Legoux
Gilles Bibeau

président du jury
directeur de recherche
codirecteur de recherche
membre du jury
examineur
représentant du doyen

SOMMAIRE

À l'instar des autres pays africains, la polygamie et la mobilité matrimoniale caractérisent la démographie tchadienne. Mais la population du Tchad s'est reproduite dans un contexte de crise socio-politique, la nuptialité s'inscrivant dans des rapports sociaux marqués par les migrations de refuge. En effet, un grand nombre de Tchadiens se sont réfugiés à l'intérieur du Tchad ou à l'étranger. Le Cameroun, la Centrafrique, le Soudan et le Nigéria ont été les principaux pays d'exil. La présente recherche fournit des informations sur ces migrations, à partir des rapports de suivi hebdomadaire du HCR et des rapports annuels du *U.S. Committee for Refugees*.

Si la migration s'est imposée comme stratégie de survie, elle n'est pas sans avoir entraîné des conséquences sur la cohésion de la famille. C'est pourquoi nous avons vérifié si la migration de refuge augmente le risque de rupture de la première union des hommes chefs de ménage et leur risque de transition à la bigamie.

Les analyses descriptive et explicative des transitions matrimoniales sont basées sur un sous-échantillon de 366 hommes tiré de l'enquête biographique Migration et Nuptialité, réalisée par l'auteure à N'Djaména de décembre 1993 à mars 1994. Nous avons décrit les changements de situation matrimoniale en calculant les probabilités cumulatives de transition d'un état à l'autre et les probabilités asymptotiques de la dernière transition des trajectoires. Puis, l'on a déterminé la distribution des transitions dans le temps à partir des tables de survie et des courbes de Kaplan-Meier. Le modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox a permis de vérifier les hypothèses.

L'analyse descriptive confirme la précocité du mariage, l'universalité du mariage et du remariage. La probabilité de demeurer bigame est supérieure à celle de connaître une rupture ou de demeurer monogame. L'état de polygamie

est particulièrement instable, conduisant à des ruptures puis à des remariages. Le calendrier du mariage et du remariage est rapide, les épisodes de rupture étant de courte durée. Douze ans après la première union, 25% des hommes sont devenus bigames, et 50% après 26 ans de mariage.

L'analyse explicative révèle que l'effet du refuge au Tchad sur les ruptures d'unions est plus important que celui de l'exil, qui n'est pas significatif. Le risque de rupture des hommes qui se sont déjà réfugiés au Tchad est trois fois plus fort que celui des Tchadiens qui n'ont effectué aucune migration de refuge. On démontre enfin que l'impact de la migration se manifeste à long terme et non durant la période de refuge.

Cependant l'effet du stigmatisme du refuge au Tchad est médiatisé par les autres composantes du régime démographique. Les comportements et attitudes à l'égard de la fécondité et de la mortalité des enfants varieraient selon le vécu migratoire, ce qui serait en partie responsable des écarts de risque entre ces catégories d'individus. Enfin, le risque de rupture diminue quand l'homme considère qu'il devrait pouvoir atteindre ses objectifs reproductifs malgré les décès d'enfants. Par ailleurs, des différences dans l'âge à l'union joueraient également un rôle. L'augmentation de l'âge à l'union d'une année diminue le risque de rupture de 17%.

L'effet de la migration de refuge sur le passage à la bigamie n'est pas significatif. Par contre la fécondité et l'âge à l'union jouent un rôle déterminant. Ainsi, le risque de bigamie augmente jusqu'à ce que les hommes aient deux naissances vivantes, pour ensuite diminuer. L'augmentation de l'âge à l'union d'une année diminue le risque de bigamie de 16%. On remarque des différences intergénérationnelles, les cohortes 1950-59 ayant 59% moins de risque que les cohortes 1900-49 de devenir bigames. Cet écart est en partie dû à des différences ethniques et de scolarité. Enfin, le comportement migratoire médiatise le lien entre la génération et la rupture.

Mots clés: Migration / Réfugié / Personne déplacée / Nuptialité / Tchad

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------------------------------|
| SOMMAIRE | iii |
| TABLE DES MATIÈRES | v |
| LISTE DES TABLEAUX | viii |
| LISTE DES FIGURES | xiii |
| LISTE DES GRAPHIQUES | xv |
| LISTE DES ENCADRÉS | xvii |
| LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS | xviii |
| DÉDICACE | xx |
| REMERCIEMENTS | xxi |
| ANNEXE 1 Caractéristiques de l'échantillon | xxiv |
| ANNEXE 2 Typologies et codifications | xvii |
| ANNEXE 3 Tables de survie de Kaplan Meier | xxxiii |
| ANNEXE 4 Formalisation mathématique de la relation entre les variables génésiques, de mortalité des enfants et la rupture d'union (analyse de Cox) | xlii |
| ANNEXE 5 Formalisation mathématique de la relation entre les variables génésiques, de mortalité des enfants et la bigamie (analyse de Cox) | xlvi |
| ANNEXE 6 Risques relatifs des variables explicatives de la rupture d'union (analyse de Cox) | xliv |
| ANNEXE 7 Risques relatifs des variables explicatives de la bigamie (analyse de Cox) | liii |
| ANNEXE 8 Grille concession Grille ménage AGEVEN Questionnaire biographique | lvii lviii lix lx lxi |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE | 1 |
| Chapitre 1: <u>Portrait d'ensemble du Tchad</u> Conclusion | 5 10 |
| Chapitre 2: <u>Dynamique de la migration tchadienne</u> 2.1 L'intensité du phénomène migratoire | 11 11 |

| | |
|--|-----|
| 2.2 Le concept de réfugié | 13 |
| 2.3 Les sources de données sur les réfugiés | 16 |
| 2.4 Les migrations de réfugiés tchadiens | 20 |
| 2.4.1 L'ampleur et la destination des mouvements | 20 |
| 2.4.2 Rétrospective historique | 31 |
| 2.4.2.1 L'époque du gouvernement de François Ngarta Tombalbaye (mars 1959 à avril 1975) | 32 |
| 2.4.2.2 L'époque du gouvernement militaire de Félix Malloum (avril 1975 à mars 1979) | 36 |
| 2.4.2.3 Le gouvernement de l'Union nationale de Transition (novembre 1979 à juin 1982) | 39 |
| 2.4.2.4 L'époque du gouvernement d'Hisssène Habré (juin 1982 à décembre 1990) | 44 |
| 2.4.2.5 Le gouvernement d'Idriss Déby (depuis le 1 ^{er} décembre 1990) | 56 |
| Conclusion | 57 |
| | |
| Chapitre 3: <u>Revue de la littérature, cadre d'analyse et hypothèses de travail</u> | 59 |
| 3.1 L'institution du mariage au carrefour des traditions, de la religion et de la société de droit au Tchad | 59 |
| 3.1.1 Définition du mariage et règles d'alliance | 60 |
| 3.1.2 Les rituels coutumiers et religieux | 62 |
| 3.1.3 Les régimes matrimoniaux | 63 |
| 3.1.4 La dissolution du mariage, le lévirat et le remariage | 64 |
| 3.1.5 L'union libre | 66 |
| 3.2 Revue de la littérature sur la nuptialité | 67 |
| 3.2.1 Le calendrier de la primo-nuptialité | 68 |
| 3.2.2 La mobilité matrimoniale | 70 |
| 3.2.3 La polygamie | 75 |
| 3.2.3.1 Les conditions démographiques de la polygamie | 76 |
| 3.2.3.2 Le lien entre la polygamie et le mode de production | 77 |
| 3.2.3.3 Les facteurs socio-culturels associés à la polygamie | 80 |
| 3.2.3.4 Les déterminants sexuels et reproductifs de la polygamie | 82 |
| 3.2.4 L'avenir des régimes de nuptialité africains | 84 |
| 3.3 Cadre d'analyse | 88 |
| 3.3.1 Les concepts de régime et de stratégie démographiques | 89 |
| 3.3.2 La migration de refuge comme stratégie de survie | 91 |
| 3.3.3 La vie matrimoniale en contexte de crise socio-politique | 92 |
| Conclusion | 96 |
| | |
| Chapitre 4 <u>Les méthodes de recherche</u> | 97 |
| 4.1 L'approche biographique | 97 |
| 4.2 Les sources de données | 98 |
| 4.2.1 Les principales sources de données démographiques au Tchad | 98 |
| 4.2.2 L'Enquête Migration et Nuptialité | 101 |
| 4.2.2.1 Le plan de sondage | 101 |
| 4.2.2.2 Questionnaire de l'enquête et autres outils de collecte | 105 |
| 4.2.2.3 La procédure de collecte informatisée | 110 |
| 4.3 Les méthodes d'analyse des transitions | 112 |
| 4.3.1 Description des transitions et des trajectoires matrimoniales | 114 |
| 4.3.2 Les tables de survie et les courbes de Kaplan-Meier | 116 |
| 4.3.3 Le calcul des probabilités des transitions et trajectoires matrimoniales | 119 |
| 4.3.4 Le modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox | 121 |
| 4.4 Description des variables du modèle explicatif | 125 |

| | |
|---|-----|
| 4.4.1 Définition de l'union | 125 |
| 4.4.2 Les variables indépendantes | 126 |
| 4.4.2.1 Les variables migratoires | 127 |
| 4.4.2.2 Les variables indépendantes fixes | 130 |
| 4.4.2.3 Les autres variables indépendantes fonction du temps | 134 |
| 4.5 Interactions entre les variables et multicollinéarité | 137 |
| 4.6 Endogénéité et exogénéité | 137 |
| Conclusion | 138 |
| | |
| Chapitre 5: <u>Un portrait descriptif de la nuptialité</u> | 139 |
| 5.1 Quelques aspects de la nuptialité au Tchad | 139 |
| 5.1.1 Caractéristiques générales | 139 |
| 5.1.2 La mobilité conjugale | 140 |
| 5.1.3 La polygamie | 142 |
| 5.2 Les caractéristiques matrimoniales de l'échantillon | 144 |
| 5.3 Description des transitions et des trajectoires matrimoniales | 147 |
| 5.4 Le calendrier des transitions | 154 |
| 5.4.1 Le calendrier de la première union | 155 |
| 5.4.2 Le calendrier de la sortie de l'état de monogamie par bigamie ou rupture | 159 |
| 5.4.3 Les autres types d'épisodes de bigamie | 160 |
| 5.4.4 Le calendrier de la sortie de la bigamie | 161 |
| 5.4.5 Le calendrier de la remise en union | 162 |
| Conclusion | 162 |
| | |
| Chapitre 6: <u>Les déterminants de la rupture d'union</u> | 164 |
| 6.1 L'effet de la migration de refuge | 164 |
| 6.2 Le rôle des caractéristiques fixes | 170 |
| 6.2.1 Les différences intergénérationnelles | 171 |
| 6.2.2 L'influence de la religion et de l'ethnie | 173 |
| 6.2.3 La scolarité | 173 |
| 6.3 L'effet de l'activité économique | 176 |
| 6.4 Le rôle de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union | 176 |
| 6.4.1 La relation entre les variables génésiques et la rupture | 177 |
| 6.4.2 La relation entre la mortalité des enfants et la rupture | 181 |
| 6.4.3 La relation conditionnelle entre les effets de la fécondité et de la mortalité des enfants | 184 |
| 6.4.4 L'effet de l'âge à l'union sur la rupture | 186 |
| 6.5 L'effet de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union sur la relation entre la migration de refuge et la rupture | 188 |
| Conclusion | 190 |
| | |
| Chapitre 7: <u>Les déterminants de la bigamie</u> | 194 |
| 7.1 L'effet de la migration de refuge | 194 |
| 7.2 Le rôle des caractéristiques fixes et de l'activité économique | 196 |
| 7.2.1 La génération | 196 |
| 7.2.2 L'ethnie, la religion, la scolarité et l'activité économique | 198 |
| 7.3 Le rôle de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union | 200 |
| 7.3.1 La relation entre les variables génésiques et la bigamie | 200 |
| 7.3.2 La relation entre la mortalité des enfants et la bigamie | 201 |
| 7.3.3 La relation entre l'âge à l'union et la bigamie | 208 |
| Conclusion | 208 |
| | |
| CONCLUSION GÉNÉRALE | 209 |
| | |
| BIBLIOGRAPHIE | 219 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| TABLEAU 2.1 | 21 |
| Estimation du nombre de réfugiés tchadiens qui, selon l'USCR, ont besoin de protection ou d'assistance internationales, par pays d'asile, de 1979 à 1994, et nombre total de personnes déplacées au Tchad selon l'USCR | |
| TABLEAU 2.2 | 24 |
| Estimations des réfugiés tchadiens au Cameroun | |
| TABLEAU 2.3 | 26 |
| Estimations des réfugiés tchadiens en Centrafrique | |
| TABLEAU 2.4 | 28 |
| Estimations des réfugiés tchadiens au Soudan | |
| TABLEAU 2.5 | 29 |
| Estimations des réfugiés tchadiens au Nigéria | |
| TABLEAU 2.6 | 30 |
| Estimations des rapatriés tchadiens, de 1981 à 1993 | |
| TABLEAU 4.1 | 105 |
| Distribution par âge de l'échantillon selon le quartier (%) | |
| TABLEAU 4.2 | 129 |
| Distribution de l'échantillon en fonction de la migration de refuge | |
| TABLEAU 4.3 | 131 |
| Distribution de l'échantillon selon les variables indépendantes fixes (n=328) | |
| TABLEAU 5.1 | 141 |
| Répartition de la population résidante âgée de 12 ans et plus par situation matrimoniale, selon le milieu de résidence et le sexe, Tchad, 1993 (%) | |
| TABLEAU 5.2 | 143 |
| Répartition de la population résidante mariée par type d'union selon le milieu de résidence et le sexe, Tchad, 1993 (%) | |
| TABLEAU 5.3 | 145 |
| Répartition de l'échantillon de l'enquête selon la situation matrimoniale au moment de l'enquête | |
| TABLEAU 5.4 | 145 |
| Répartition des hommes mariés au moment de l'enquête, selon le nombre de conjointes | |
| TABLEAU 5.5 | 146 |
| Répartition de l'ensemble des unions formées par les hommes durant leur vie, selon le nombre de conjointes | |

| | |
|---|-----|
| TABLEAU 5.6 | 147 |
| Répartition de l'ensemble des ruptures d'union vécues par les hommes durant leur vie, par type de rupture | |
| TABLEAU 5.7 | 155 |
| Bilan de l'analyse de survie de Kaplan-Meier | |
| TABLEAU 6.1 | 165 |
| Risques relatifs des variables explicatives de la rupture d'union: ensemble des modèles | |
| TABLEAU 6.2 | 172 |
| Contrôle de la relation entre la migration de refuge et la rupture d'union par les caractéristiques fixes: risques relatifs des variables explicatives | |
| TABLEAU 6.3 | 175 |
| Test du maximum de vraisemblance des paramètres de scolarité | |
| TABLEAU 6.4 | 181 |
| Test du maximum de vraisemblance des variables de fécondité dans l'étude de la rupture d'union | |
| TABLEAU 6.5 | 184 |
| Test du maximum de vraisemblance des variables de mortalité des enfants dans l'étude de la rupture d'union | |
| TABLEAU 6.6 | 186 |
| Test de l'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants dans l'étude de la rupture d'union, à partir du maximum de vraisemblance | |
| TABLEAU 6.7 | 187 |
| Test du maximum de vraisemblance des variables de fécondité dans l'étude de la rupture d'union (y compris les variables d'interaction) | |
| TABLEAU 6.8 | 187 |
| Test du maximum de vraisemblance des variables de mortalité des enfants dans l'étude de la rupture d'union (y compris les variables d'interaction) | |
| TABLEAU 6.9 | 189 |
| Contrôle de la relation entre la migration de refuge et la rupture d'union par la fécondité, la mortalité des enfants et l'âge à l'union: risques relatifs des variables explicatives | |
| TABLEAU 6.10 | 191 |
| Récapitulatif des résultats des principaux modèles présentés au tableau 6.1 | |
| TABLEAU 7.1 | 195 |
| Risques relatifs des variables explicatives de la bigamie: ensemble des modèles | |
| TABLEAU 7.2 | 197 |
| Contrôle de la relation entre la migration de refuge et la bigamie par les caractéristiques fixes: risques relatifs des variables explicatives | |

| | |
|---|--------|
| TABLEAU 7.3 | 199 |
| Pourcentage d'hommes mariés polygames selon le grand groupe ethnique et par zone, Tchad, 1964 | |
| TABLEAU 7.4 | 204 |
| Test du maximum de vraisemblance des variables de fécondité: étude de la bigamie | |
| TABLEAU 7.5 | 207 |
| Test du maximum de vraisemblance des variables de mortalité des enfants dans l'étude de la bigamie | |
| TABLEAU 7.6 | 207 |
| Test de l'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants dans l'étude de la bigamie, à partir du maximum de vraisemblance | |
| TABLEAU 7.7 | 209 |
| Récapitulatif des résultats des principaux modèles présentés au tableau 7.1 | |
| TABLEAU A-1.0 | xxiv-a |
| Composition par âge et sexe de l'échantillon initial de l'enquête selon le quartier | |
| TABLEAU A-1.1 | xxv |
| Composition par âge et sexe de l'échantillon initial de l'enquête selon le quartier | |
| TABLEAU A-1.2 | xxvi |
| Composition de l'échantillon intermédiaire de l'enquête par âge et sexe selon le quartier | |
| TABLEAU A-3.1 | xxxiv |
| Table de survie de Kaplan-Meier: du célibat à la première union | |
| TABLEAU A-3.2 | xxxiv |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à bigamie | |
| TABLEAU A-3.3 | xxxv |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à bigamie - rupture avant monogamie | |
| TABLEAU A-3.4 | xxxv |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à bigamie - deuxième bigamie | |
| TABLEAU A-3.5 | xxxvi |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à Séparation / divorce | |
| TABLEAU A-3.6 | xxxvi |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à rupture - tous types de ruptures | |
| TABLEAU A-3.7 | xxxvii |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à rupture - bigamie avant monogamie | |

| | |
|---|---------|
| TABLEAU A-3.8 | xxxvii |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à rupture - seconde rupture après remariage | |
| TABLEAU A-3.9 | xxxviii |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à veuvage | |
| TABLEAU A-3.10 | xxxviii |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à monogamie par séparation / divorce | |
| TABLEAU A-3.11 | xxxix |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à monogamie par rupture | |
| TABLEAU A-3.12 | xxxix |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à monogamie par veuvage | |
| TABLEAU A-3.13 | xl |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à trigamie | |
| TABLEAU A-3.14 | xl |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de séparation / divorce à monogamie | |
| TABLEAU A-3.15 | xli |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de rupture à monogamie | |
| TABLEAU A-3.16 | xli |
| Table de survie de Kaplan-Meier: de veuvage à monogamie | |
| TABLEAU A-4.1 | xliii |
| Formalisation mathématique de la relation entre la fécondité et la rupture d'union (analyse de Cox) | |
| TABLEAU A-4.2 | xliv |
| Formalisation mathématique de la relation entre la fécondité et la rupture d'union, avec contrôle des autres variables indépendantes (analyse de Cox) | |
| TABLEAU A-4.3 | xliv |
| Formalisation mathématique de la relation entre la mortalité des enfants et la rupture d'union (analyse de Cox) | |
| TABLEAU A-4.4 | xliv |
| Formalisation mathématique de la relation entre la mortalité des enfants et la rupture d'union, avec contrôle des autres variables indépendantes (analyse de Cox) | |
| TABLEAU A-5.1 | xlvii |
| Formalisation mathématique de la relation entre la fécondité et la bigamie (analyse de Cox) | |

| | |
|--|------|
| TABLEAU A-5.2 | xlvi |
| Formalisation mathématique de la relation entre la fécondité et la bigamie, avec contrôle des autres variables indépendantes (analyse de Cox) | |
| TABLEAU A-5.3 | xlix |
| Formalisation mathématique de la relation entre la mortalité des enfants et la bigamie (analyse de Cox) | |
| TABLEAU A-5.4 | xlix |
| Formalisation mathématique de la relation entre la mortalité des enfants et la bigamie, avec contrôle des autres variables indépendantes (analyse de Cox) | |
| TABLEAU A-6.1 | I |
| Risques relatifs des variables explicatives de la rupture d'union: ensemble des modèles | |
| TABLEAU A-6.2 | li |
| Risques relatifs des variables explicatives de la rupture d'union: contrôle de la relation entre la migration de refuge et la rupture d'union par les caractéristiques fixes | |
| TABLEAU A-6.3 | lii |
| Risques relatifs des variables explicatives de la rupture d'union: effet de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union | |
| TABLEAU A-7.1 | liv |
| Risques relatifs des variables explicatives de la bigamie: ensemble des modèles | |
| TABLEAU A-7.2 | lv |
| Risques relatifs des variables explicatives de la bigamie: contrôle de la relation entre la migration de refuge et la bigamie par les caractéristiques fixes | |
| TABLEAU A-7.3 | lvi |
| Risques relatifs des variables explicatives de la bigamie: effet de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union | |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|--------|
| FIGURE 1.1 | 7 |
| Carte du Tchad | |
| FIGURE 2.1 | 34 |
| Carte administrative du Tchad et principaux camps de réfugiés tchadiens | |
| FIGURE 3.1 | 93 |
| Cadre d'analyse de la nuptialité masculine en contexte de crise socio-politique | |
| FIGURE 4.1 | 99 |
| Principales sources de données démographiques au Tchad, 1961-1993 | |
| FIGURE 4.2 | 108 |
| Questionnaire ménage de l'Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994 | |
| FIGURE 4.3 | 109 |
| Questionnaire individuel de l'Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994 | |
| FIGURE 4.4 | 113 |
| Schématisation de la collecte informatisée | |
| FIGURE 4.5 | 116 |
| Formalisation des transitions et séquences matrimoniales | |
| FIGURE 4.6 | 128 |
| Description de la cause de résidence | |
| FIGURE 4.8 | 133 |
| Typologie des groupes géographiques, ethniques et linguistiques, et effectifs (n=366) | |
| FIGURE 4.9 | 135 |
| Variables indépendantes fonction du temps | |
| FIGURE 5.1 | 149 |
| Séquences matrimoniales et effectifs de noeuds | |
| FIGURE 5.2 | 150 |
| Séquences matrimoniales et probabilités de transition | |
| FIGURE 5.3 | 152 |
| Résumé des probabilités des principales séquences matrimoniales | |
| FIGURE 5.4 | 153 |
| Probabilités des séquences matrimoniales | |
| FIGURE A-2.1 | xxviii |
| Typologie détaillée des ethnies | |

| | |
|--|-------|
| FIGURE A-2.1 | xxix |
| Typologie détaillée des ethnies (suite) | |
| FIGURE A-2.2 | xxx |
| Codification détaillée des professions | |
| FIGURE A-2.3 | xxxi |
| Codification des branches d'activité | |
| FIGURE A-2.3 | xxxii |
| Codification des branches d'activité (suite) | |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|---|-----|
| GRAPHIQUE 5.1 | 157 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: du célibat à la première union | |
| GRAPHIQUE 5.2 | 157 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de la monogamie à la bigamie | |
| GRAPHIQUE 5.3 | 157 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à bigamie - rupture avant monogamie | |
| GRAPHIQUE 5.4 | 157 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à bigamie - deuxième bigamie | |
| GRAPHIQUE 5.5 | 157 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à séparation/divorce | |
| GRAPHIQUE 5.6 | 157 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à rupture - tous types de rupture | |
| GRAPHIQUE 5.7 | 157 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à rupture - bigamie avant monogamie | |
| GRAPHIQUE 5.8 | 157 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à rupture - seconde rupture après remariage | |
| GRAPHIQUE 5.9 | 158 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à veuvage | |
| GRAPHIQUE 5.10 | 158 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à monogamie par séparation/divorce | |
| GRAPHIQUE 5.11 | 158 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à monogamie par rupture | |
| GRAPHIQUE 5.12 | 158 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à monogamie par veuvage | |
| GRAPHIQUE 5.13 | 158 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de la bigamie à la trigamie | |
| GRAPHIQUE 5.14 | 158 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de séparation/divorce à monogamie | |
| GRAPHIQUE 5.15 | 158 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de rupture à monogamie | |

| | |
|--|-----|
| GRAPHIQUE 5.16 | 158 |
| Courbe de survie de Kaplan-Meier: de veuvage à monogamie | |
| GRAPHIQUE 6.1 | 179 |
| Formalisation de la relation entre la fécondité et la rupture d'union | |
| GRAPHIQUE 6.2 | 180 |
| Formalisation de la relation entre la fécondité et la rupture d'union, avec contrôle par les autres variables indépendantes | |
| GRAPHIQUE 6.3 | 182 |
| Formalisation de la relation entre la mortalité des enfants et la rupture d'union | |
| GRAPHIQUE 6.4 | 183 |
| Formalisation de la relation entre la mortalité des enfants et la rupture d'union, avec contrôle par les autres variables indépendantes | |
| GRAPHIQUE 7.1 | 202 |
| Formalisation de la relation entre la fécondité et la bigamie | |
| GRAPHIQUE 7.2 | 203 |
| Formalisation de la relation entre la fécondité et la bigamie, avec contrôle par les autres variables indépendante | |
| GRAPHIQUE 7.3 | 205 |
| Formalisation de la relation entre la mortalité des enfants et la bigamie | |
| GRAPHIQUE 7.4 | 206 |
| Formalisation de la relation entre la mortalité des enfants et la bigamie, avec contrôle par les autres variables indépendantes | |

LISTE DES ENCADRÉS

| | |
|--|-----|
| ENCADRÉ 4.1 | 103 |
| Calcul du pas de tirage | |
| ENCADRÉ 6.1 | 177 |
| Ajustement parabolique de la fonction de fécondité | |
| ENCADRÉ 6.2 | 185 |
| Équation de l'interaction entre la fécondité et la mortalité | |

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- A.-É.F.:** Afrique équatoriale française
AGEVEN: Âge-événement
A.-O.F.: Afrique occidentale française
AUPELF: Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française
BCR: Bureau central du Recensement
BET: Borkou, Ennedi et Tibesti
BM: Banque mondiale
CCFAN: Conseil de Commandement des Forces armées du Nord
CDR: Conseil démocratique révolutionnaire
CEFOD: Centre d'Étude et de Formation pour le Développement
CERPOD: Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement
CNAR: Comité national d'Accueil aux Réfugiés
CNS: Conférence nationale souveraine
CRDI: Centre de Recherche pour le Développement International
CRSHC: Centre de recherches en sciences humaines du Canada
CSM: Conseil supérieur militaire
CST: Conseil supérieur de Transition
EDS: Enquête démographique et de Santé
EMF: Enquête mondiale de Fécondité
FAN: Forces armées du Nord
FAT: Forces armées tchadiennes
FANT: Forces armées nationales tchadiennes
FAO: Forces armées occidentales
FAP: Forces armées populaires
FAT: Forces armées tchadiennes
FLT: Front de Libération du Tchad
FMI: Fonds monétaire international
FNT: Front national du Tchad
Frolinat: Front de Libération nationale du Tchad
GUNT: Gouvernement d'Union nationale de Transition
HCR: Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
IFAN: Institut fondamental d'Afrique noire
IFORD: Institut de Formation et de Recherche en Démographie
INED: Institut national d'Études démographiques
INSEE: Institut national de la statistique et des Études économiques
INSH: Institut national des Sciences humaines
IUED: Institut universitaire d'Étude et de Développement de Genève
MDD: Mouvement pour la Démocratie et le Développement

MNRCS: Mouvement national pour la Révolution culturelle et sociale
MPLT: Mouvement populaire de Libération du Tchad
MPS: Mouvement patriotique du Salut
MS-DOS: *MS-Disk Operating System*
O.A.A.: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
l'OMS: Organisation mondiale de la Santé
ONG: Organisation non gouvernementale
ORSTOM: Office de la Recherche scientifique et technique d'Outre-mer, devenu l'Institut français de recherches scientifiques pour le développement en coopération
O.U.A.: Organisation de l'Unité africaine
PAM: Programme alimentaire mondial
PAS: Programme d'Ajustement structurel
P.N.B.: Produit national brut
PNUD: Programme des Nations unies pour le Développement
PPDS: Programme population et développement au Sahel
PTT: Parti progressif tchadien
R.C.A.: République centrafricaine
RGPH: Recensement général de la Population et de l'Habitat
RPG: *Refugee Policy Group*
RSP: *Refugee Studies Programme*
UEPA: Union pour l'Étude de la Population africaine
UND: Union nationale démocratique
UNHCR: *United Nations High Commission for Refugees*
UNRISD: *United Nations Research Institute for Social Development*
UREF: Université des réseaux d'expression française
USAID: *United States Agency for International Development*
USCR: *U.S. Committee for Refugees*
USD: *United States Dollars*
WFP: *World Food Program*
ZD: Zone de dénombrement

DÉDICACE

***À mon Père, André Laliberté, et mon Oncle, Yvon Sénécal, qui nous
ont quittées alors que j'étais en Afrique.***

Que la terre leur soit légère.

REMERCIEMENTS

Je remercie en premier lieu Victor Piché, directeur de thèse, et Benoît Laplante, co-directeur, pour la qualité et la flexibilité de leur encadrement. Je tiens également à souligner la contribution du regretté Joel W. Gregory, qui m'a recommandé de choisir le Tchad comme pays d'étude, et de Dennis D. Cordell, spécialiste du Tchad, qui est intervenu dans les premières étapes de ce travail. Je veux aussi souligner la contribution des institutions et personnes suivantes:

J'ai réalisé cette thèse grâce à l'assistance du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Centre de Recherche en Développement international, du Programme population et développement au Sahel (géré par le Département de Démographie de l'Université de Montréal et le Centre d'Études et de recherche sur la population pour le développement), de la Faculté des Études supérieures de l'Université de Montréal et enfin de l'Union pour l'Étude de la Population africaine.

Afin de développer la problématique de l'étude et de préparer le terrain, j'ai séjourné dans des institutions dont je tiens à souligner la contribution. Il s'agit du *Refugee Studies Programme* à *University of Oxford*, plus particulièrement sa directrice Barbara Harrell-Bond et Ken Wilson; le Centre d'Études et de recherche sur la population pour le développement, à Bamako, son ex-directeur Nassour G. Ouaidou et Keumaye Iknegongba; le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, à Genève, en particulier M. O. Bakhet.

À N'Djaména, j'ai eu la chance de bénéficier de l'appui de l'Institut national des Sciences humaines de l'Université du Tchad, et surtout de mes

collègues Nodjal Roaldje Noëlle et Passang Madi. Le Bureau central du Recensement a joué un rôle capital dans l'accomplissement de ma recherche, en m'acceptant comme l'une des leurs. Je remercie donc son Directeur technique Bandoumal Ouagadjio ainsi que l'ensemble du personnel, y compris l'équipe de topographes qui m'a assistée dans le repérage des concessions.

D'autres personnes ressources ont joué un rôle indispensable au Tchad. Je pense à Moussa, du Centre d'Étude et de Formation pour le Développement, qui m'a enseigné l'Arabe tchadien et a traduit le questionnaire de l'enquête en arabe. Hassane Adoum a participé à cette traduction. Yanyabé Jean-Baptiste, magistrat à la Cotontchad de Moundou, a fourni des renseignements concernant le cadre juridique du mariage. J'aimerais aussi souligner le travail des enquêteurs: Hassane Adoum, Djeredmadji Mbayanzio, Naridjimti Soinan, Ndormadingar Kiliro, Neldjingaye Bob et Nodjiti Pierrette.

Kokou Vignikin m'ayant convaincue de la pertinence de la collecte de données assistée par ordinateur, j'ai voulu à mon tour appliquer cette méthode. C'est ainsi qu'un logiciel d'enquête est né grâce à la persévérance de Didier Kusberg (alors affilié à l'Université du Québec à Montréal). Il l'a fait en collaboration avec Rémi E. Lebrun, de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), et d'Esaié Vermilus (UQÀM), qui a complété leur travail.

J'ai également bénéficié de l'appui de membres de l'Université de Montréal. Soulignons le soutien indispensable de Micheline Fréchette, documentaliste; l'appui administratif de Denise Harvey, secrétaire de direction du PPDS; les conseils de Tokindang Sibaye Joël par rapport au logiciel Stata; les conseils méthodologiques de Jean Renaud, professeur de

sociologie, qui a partagé avec moi une version révisée du logiciel d'analyse *Lifehist* créé par Fernando Rajulton. Mireille Kantiebo, démographe, a complété la saisie des données, tandis que Sylvie Laliberté a vérifié l'orthographe de la dernière version du texte. Gaëtan Girard, graphiste, a conçu et dessiné la version initiale des figures 5.1, 5.2 et 5.4, tandis que Béringar Doubatog en a dessiné la version finale.

La réalisation d'une thèse fait bien sûr appel à la contribution technique d'un grand nombre de personnes, mais, sans l'appui renouvelé des êtres chers, rien n'est possible. Je tiens à souligner les encouragements amicaux de Kadhija Elmadmad, Jayantha Perera, Judy Lawn, Tahar Kovider et Bousmaha Baiche à Oxford; Abdou Salam Fall à Bamako; Nodjal Roaldje Noëlle, Meltanan Gomintan, Pascal Golhor, Pierre Lamailoux et Marie-Hélène Arnaud au Tchad; Rémi Lebrun, Micheline Fréchette, Raymond Gervais, Didier Kusberg, Danielle Gauvreau, Kando Golhor, Frances Anderson, Peter Keating et Gaëtan Girard à Montréal et Ottawa.

Que dire également de l'amitié et de la complicité intellectuelle de Mireille Kantiebo. Sans la contribution émotive et financière de ma mère et de ma soeur, Paulette et Sylvie, je n'aurais jamais pu terminer cette thèse. Enfin, je remercie mon époux, Béringar Doubatog Nanadoum, qui partage ma vie depuis le Tchad et m'a appris à mieux apprécier la culture tchadienne. Sa participation à la collecte de données au Tchad a été fondamentale.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Tchad commence à peine à dévoiler le visage de sa population. Le défi posé aux démographes depuis l'Indépendance a été de réaliser des opérations de collecte malgré la crise socio-politique. Il peut donc sembler quelque peu audacieux mais combien fascinant d'essayer d'expliquer des phénomènes démographiques. C'est du moins ce que tente de faire cette thèse.

La recherche s'amorce par un portrait d'ensemble qui met en évidence la diversité physique et humaine du Tchad et l'existence de potentialités demeurées inexploitées. Le deuxième chapitre aborde l'histoire post-coloniale du Tchad, en examinant de plus près la dynamique migratoire. On met l'accent sur les migrations de refuge, qui sont réinsérées dans la trame des événements historiques. La confrontation de diverses sources de données permet d'estimer le nombre de réfugiés en fonction de leurs pays d'origine et de destination.

Ces mouvements de population ne sont pas sans avoir eu d'impact sur la vie reproductive des hommes, en particulier sur leur nuptialité. Dès l'époque pré-coloniale, la nuptialité s'est inscrite dans des rapports sociaux organisés dans un contexte de crise socio-politique. La population tchadienne a réussi à survivre et à se reproduire malgré la pratique de l'esclavagisme au profit de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, et durant la guerre civile et la désagrégation de l'État qui ont suivi l'Indépendance.

Le troisième chapitre élabore le cadre d'analyse de la thèse, à partir d'une revue de la littérature portant sur la nuptialité africaine. D'une part, on considère l'institution du mariage selon la tradition, la religion et le droit.

Cette section considère des thèmes variés, tels que les règles d'alliance, les rituels et les régimes matrimoniaux, la dissolution du mariage, le lévirat et le remariage, en concluant par l'union libre. Puis, une revue thématique de la nuptialité traite du calendrier de la primo-nuptialité, de la mobilité matrimoniale, de la polygamie et de l'avenir des régimes de nuptialité africains.

Ce chapitre se termine par le cadre d'analyse de la recherche, qui porte sur la vie matrimoniale des hommes en contexte de crise socio-politique. L'absence de travaux considérant l'effet de la migration sur la nuptialité nous amène à fonder la problématique sur les concepts de régime et de stratégie démographiques. La migration de refuge est alors perçue comme une stratégie de survie qui a des conséquences sur la vie matrimoniale. Selon les deux hypothèses de recherche, elle augmente le risque de dissolution de la première union et sa transition à la bigamie.

Les méthodes de recherche font l'objet du chapitre suivant. On y présente l'approche adoptée et les sources de données, tandis que les diverses méthodes d'analyse des transitions utilisées sont brièvement décrites. L'étude est basée sur 366 biographies extraites de l'enquête rétrospective Migration et Nuptialité réalisée par l'auteure à N'Djaména de décembre 1993 à mars 1994, auprès d'un échantillon de 500 chefs de ménage choisis aléatoirement à partir des résultats préliminaires du Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993.

Le chapitre cinq dresse un portrait descriptif de la nuptialité au Tchad à partir de l'enquête démographique réalisée en 1964 et du recensement de 1993. On met l'accent sur la mobilité matrimoniale et la polygamie.

Ensuite, on exploite les résultats de l'Enquête Migration et Nuptialité, de prime abord en décrivant les caractéristiques matrimoniales du sous-échantillon de 366 hommes.

Par la suite, on présente les changements de situation matrimoniale en calculant les probabilités cumulatives de transition d'un état à l'autre et les probabilités asymptotiques de la dernière transition des trajectoires. Puis, on détermine la distribution des transitions dans le temps à partir des tables de survie et des courbes de Kaplan-Meier.

Les derniers chapitres constituent l'aboutissement de cette recherche, puisqu'ils en vérifient les deux hypothèses. Le chapitre six détermine le rôle de la migration de refuge dans la rupture d'union et le dernier chapitre son effet sur la bigamie. Le modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox permet d'expliquer ces deux transitions de la première union au divorce ou à la bigamie.

Par une analyse de régression, on évalue l'effet des variables explicatives sélectionnées dans la revue de la littérature sur le risque de vivre ces transitions durant un intervalle de temps déterminé. La migration de refuge est au coeur des variables explicatives des modèles testés. On tient également compte des autres composantes du régime démographique en introduisant dans les régressions le nombre de naissances vivantes et de décès d'enfants, ainsi que l'âge à l'union. Les caractéristiques fixes (génération, ethnie, religion et scolarité) et l'activité économique font partie des variables considérées.

L'intérêt théorique de cette recherche est multiple. Il réside en premier lieu dans l'exploration du lien entre la migration et la nuptialité,

médiatisé par l'effet de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union. De plus, on a démontré que la migration de refuge à l'intérieur du Tchad a plus de répercussions que l'exil sur la nuptialité. Enfin, l'étude révèle que l'impact de la migration se manifeste à long terme et non durant le refuge.

Au niveau méthodologique, l'approche biographique a l'avantage d'expliquer des phénomènes à partir d'un échantillon restreint d'histoires de vie. Sans prétendre décrire la vie matrimoniale de l'ensemble de la population, nous espérons que la variabilité des biographies d'individus dotés des combinaisons de caractéristiques socio-économiques variées permet d'expliquer les processus sociaux avec réalisme.

Chapitre 1: Portrait d'ensemble du Tchad

«Le Tchad, dit-on, est le pays de sable et d'or, mais à vrai dire, ce sable alterne avec une savane composée de buissons, de bosquets, de forêts d'acacias, de tamariniers, de baobabs... où vit une faune nombreuse et variée»¹. La diversité physique et humaine du Tchad est précisément l'objet de ce premier chapitre, qui dresse une esquisse de la géographie de ce pays, marqué par un contexte socio-politique tumultueux depuis l'époque pré-coloniale jusqu'à nos jours.

Situé au coeur du continent africain et au sud du tropique du cancer, ce pays (figure 1.1) d'une superficie de 1 284 000 km² et de 6 193 538² habitants en 1993 surprend par sa variabilité physique et humaine. Il est ainsi composé de trois zones géographiques: le Sahara au nord, avec une absence quasi-totale de pluies; le Sahel au centre, avec des précipitations allant de 250 à 800 mm par an; la zone soudanienne au sud, dotée d'un climat tropical enregistrant de 800 à 1 100 mm de pluie par an. Plus de 200 ethnies locutrices d'une centaine de langues et formant 12 groupes linguistiques cohabitent. L'islam (53,9%) est présent, ainsi que le catholicisme (20,4%), le protestantisme (14,4%) et l'animisme (7,4%) (République du Tchad, 1994). Le nord est majoritairement peuplé d'éleveurs nomades en partie islamisés, le Sahel par des éleveurs nomades et semi-nomades, islamisés mais demeurés animistes, et le sud peuplé par des agriculteurs sédentaires animistes ou évangélisés.

Avant la colonisation française, la population était constituée de sociétés nomades au nord, des empires féodaux du Kanem, du Ouaddaï et

¹ Seid, Joseph Brahim (1962). *Au Tchad sous les étoiles*, Présence africaine, 101 p.

² Il s'agit de la population résidante effectivement recensée. On estime la population résidante non recensée de six cantons au Logone oriental et cinq villages du canton Signar (Goz-Béïda) dans le Ouaddaï à 86 393, pour une population totale estimée à 6 279 931 (République du Tchad, 1994:2).

du Baguirmi au centre et de nombreuses sociétés décentralisées au sud. L'incidence de l'esclavage sur l'étendue du territoire caractérise l'histoire pré-coloniale. Les royaumes du Kanem, du Baguirmi et du Ouaddaï ont participé à l'esclavage transaharien, du début de la colonisation arabe au XI^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e siècle³. On vendait alors à l'Égypte et au Maghreb les esclaves capturés dans la partie septentrionale du Tchad. À partir de 1850, le Royaume du Baguirmi a pratiqué l'esclavagisme à son propre compte avec les populations du sud du Tchad.

Après de multiples explorations européennes en Afrique, l'Acte de Berlin déclare en 1885 que l'exercice effectif de l'autorité crée un droit de possession (Chapelle, 1986:217). En 1887, la France constitue l'Oubangui-Chari (Centrafrique) en proclamant la zone d'influence française, pour occuper deux ans plus tard le sud du Tchad. Durant les années 1890, elle envoie des expéditions militaires afin de contrer Rabah et ses troupes, qui pratiquent l'esclavagisme au détriment du sud du Tchad et attaquent les populations du Kanem-Bornou, du Baguirmi et du Ouaddaï (Chapelle, 1986:214-215). Rabah est un lieutenant soudanais qui, après avoir d'abord été au service d'un chasseur d'esclaves, reprend à son compte cette activité. Il perd la bataille contre les Français à Kousseri (Cameroun) en 1900.

Les frontières du Tchad actuel résultent du découpage effectué par la France pour répondre à ses propres objectifs économiques. «Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad» en 1900, une partie du Tchad actuel est intégrée en 1910 à l'A.-É.F. (Afrique équatoriale française), également composée des actuels États du Gabon, du Congo et de Centrafrique. Le Tchad et de la Centrafrique constituent l'Oubangui-Chari.

³ Voir l'ouvrage de Dennis D. Cordell *Dar al-Kuti and the Last Years of the Trans-Saharan Slave Trade* pour de plus amples informations sur le rôle du Tchad dans le commerce trans-saharien.

FIGURE 1.1

Carte du Tchad



Source: http://www.sas.upenn.edu/African_Studies/CIA_Maps/Chad_19866.gif

Le Tchad devient territoire autonome en 1916 mais, en 1925, une partie du sud du pays est réintégrée à l'Oubangui-Chari (le Moyen-Chari, le Logone et une section du Mayo-Kebbi), pour revenir au Tchad en 1936. La région du BET (préfectures du Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti), d'abord attachée au Niger (à l'A.-O.F. ou Afrique occidentale française), devient territoire tchadien en 1930. La proclamation de la République du Tchad de 1958 est suivie par son indépendance en 1960.

En examinant l'histoire tchadienne post-coloniale de plus près, on constate à quel point elle est tumultueuse et marquée par une crise politique quasi-perpétuelle. On peut résumer la situation en mentionnant qu'aucun des cinq régimes qui se sont succédés depuis l'Indépendance n'a réussi à établir un consensus social et à faire régner la paix. Quatre d'entre eux ont d'ailleurs pris le pouvoir par une lutte armée.

Il ne relève cependant pas de notre propos de retracer l'histoire politique tchadienne, d'autres l'ayant fait avant nous. Disons simplement que, hormis les interventions extérieures récentes, les conflits auraient pour origine le sous-développement économique, l'esclavage pratiqué par certaines ethnies au détriment d'autres groupes, un héritage colonial français basé sur des structures politico-administratives inadaptées aux réalités socio-culturelles et la déviation de l'État post-colonial par rapport à ses origines africaines et au modèle colonial européen (Golhor, 1991).

Bien qu'une brève période de croissance socio-économique ait suivi l'Indépendance, on ne saurait parler de progrès soutenu depuis 1960. Le revenu moyen par habitant est resté pratiquement constant en termes réels entre 1973 et 1993, en s'élevant à un peu plus de la moitié du revenu moyen de l'Afrique sub-saharienne (N'Djaména Hebdo, 1996:9). Le PNUD

(Programme des Nations unies pour le Développement) a classé les pays en combinant plusieurs indicateurs, dont l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu, en un indicateur composite du développement humain (PNUD, 1997). Selon le classement effectué en 1997, le Tchad occupe le 164^{ème} rang sur 175 pays. D'après la Banque Mondiale (PNUD, 1997: 221, 223), en 1994, le P.N.B. (produit national brut) du Tchad est de 1,2 milliards (USD), et le P.I.B. (produit intérieur brut) est de 0,9 milliards (USD). Le nombre d'habitants par médecins en 1988-91 serait alors de 33 333 selon l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) (PNUD, 1997:197). Enfin, la longueur totale de voies bitumées n'avait pas encore atteint 300 km en 1993 (Commission préparatoire à la Déclaration de Politique de Population, 1993:2).

Depuis le recensement de 1993, on sait que le Tchad a un taux d'analphabétisme général de 89,2%, un taux net de scolarisation primaire de 26,2% et secondaire de 7% (République du Tchad, 1995b:52, 81, 100). Le taux brut de natalité est de 41 ‰, le taux brut de mortalité 16,3 ‰, l'indice synthétique de fécondité 5,6 enfants par femme et l'espérance de vie à la naissance 50,3 ans (République du Tchad, 1994:41, 44, 47).

Ces indicateurs de développement sont le reflet d'une économie peu diversifiée, spécialisée dans la culture du coton et l'élevage, caractérisée par une agriculture peu productive. Depuis l'Indépendance, l'économie demeure largement tributaire de l'assistance régionale et internationale, en particulier de la France (Coats, 1990:91). Le programme d'ajustement structurel imposé par le FMI (Fonds monétaire international) et la BM (Banque mondiale) durant les années quatre-vingts a accentué les difficultés économiques de la population. Cette dernière a su développer des stratégies économiques informelles pour gérer la crise. Les problèmes

économiques ont été amplifiés par des années d'insécurité politique, de conflits armés, par un système institutionnalisé de fraude et de corruption.

Mais, selon un rapport présenté à la Conférence nationale en mars 1993 par le bureau du coordonnateur résident des Nations unies, le potentiel de développement du Tchad est l'un des meilleurs de la sous-région (PNUD, 1993). L'autosuffisance alimentaire pourrait être assurée grâce à l'agriculture et à l'élevage. Ainsi, la superficie des terres cultivables (39 millions d'hectares) et des terres irrigables (5,6 millions) lui donne le potentiel agricole le plus important du Sahel, tandis que le rapport des têtes de bétail au nombre d'habitants est de deux au Tchad contre un en Afrique sub-saharienne. Enfin, le sous-sol recèle des richesses géologiques et minières, dont au moins deux gisements de pétrole.

Conclusion

La population tchadienne est donc composée d'un grand nombre d'ethnies d'appartenance linguistique et religieuse variée. Les différents groupes en présence se répartissent inégalement dans un territoire fort étendu à géographie variable. De l'esclavagisme à la guerre civile, la vie politique tchadienne demeure profondément marquée par des crises socio-politiques. Ces facteurs sont sans nul doute en partie responsables des problèmes de sous-développement connus par ce pays pourtant doté d'un grand potentiel de ressources humaines et naturelles. Dans un tel contexte, les populations ont eu à plusieurs reprises recours à la migration. Le prochain chapitre se concentre précisément sur la dynamique migratoire.

Chapitre 2: Dynamique de la migration tchadienne

La migration a joué un rôle décisif dans l'évolution du Tchad. Ce deuxième chapitre démontre l'intensité du phénomène et met en évidence l'importance historique des migrations socio-politiques. Il introduit le concept de réfugié et évalue les sources de données disponibles, pour ensuite situer dans leur contexte historique les principaux mouvements de refuge et de rapatriement tout en les reliant au cadre de l'assistance internationale.

2.1 L'intensité du phénomène migratoire

Il est reconnu qu'un grand nombre de Tchadiens ont déjà effectué des migrations internes ou internationales. Mais jusqu'à présent peu de données ont été collectées concernant les migrations. Le RGPH (Recensement général de la Population et de l'Habitat) de 1993 comportait tout au plus des questions sur le lieu de naissance, le lieu de résidence actuel, et le dernier lieu de résidence antérieure.

Afin d'évaluer l'importance des migrations internes, le Bureau central du Recensement a calculé un indice de mobilité résidentielle, en rapportant la population née et résidante au Tchad qui ne réside pas dans la sous-préfecture de naissance, à l'ensemble de la population née et résidante au Tchad en 1993. Près de 19,9% de la population a changé au moins une fois de sous-préfecture de résidence depuis sa naissance dans une sous-préfecture donnée. Le complément de cet indice est l'indice de stabilité résidentielle, qui équivaut à 80,1% (République du Tchad, 1995a:15). Plus précisément:

«La mobilité résidentielle des natifs du Tchad est un phénomène qui conduit les migrants à s'établir le plus souvent dans une localité située dans une autre préfecture du pays (61% des cas), dans une localité située dans la même préfecture mais dans une autre sous-préfecture (18%). Dans certains cas, et ce n'est pas négligeable, le migrant revient s'établir dans la sous-préfecture de sa naissance après un séjour plus ou moins long dans une autre préfecture (11%) ou à l'étranger (10%)» (République du Tchad, 1994:53).

Le BCR attribue ce faible niveau de mobilité à la prépondérance de la population rurale (78,6%) et aux caractéristiques socio-économiques du Tchad rural traditionnel: analphabétisme, faible scolarisation des enfants, sous-développement du réseau de communication, des structures administratives et économiques (République du Tchad, 1995a:15-16). Ce niveau est également dû à l'effet de la structure par âge d'une population jeune.

La répartition des 175 275 immigrants tchadiens selon le pays de résidence antérieur indique que 43,9% sont venus du Cameroun, 22,8% du Soudan, 14,3% du Nigéria, 13,5% de la République centrafricaine et enfin 5,5% d'un autre pays africain. Les principales préfectures bénéficiaires de ces immigrants sont le Biltine, le Mayo Kebbi, le Ouaddaï, la Tandjilé et les deux Logones (République du Tchad, 1994:57; République du Tchad, 1995: 85).

En raison de leur nature transversale, ces indices ne mettent pas en évidence le rôle majeur joué par la migration interne. De plus, ils ne permettent pas de porter un jugement exact à propos du rôle de la migration dans l'histoire tchadienne, car ils sont établis à partir de la population tchadienne résidante au Tchad au moment du recensement, ce qui exclut les Tchadiens vivant à l'étranger. Non seulement ces derniers ont effectué au moins une migration internationale, mais en plus, ils sont susceptibles d'avoir effectué une ou plusieurs migrations à l'intérieur du Tchad au cours de leur vie.

De nombreux Tchadiens sont demeurés en exil dans les pays limitrophes pour des raisons politiques ou à cause de la guerre civile sont donc exclus du dénombrement. On estime ainsi à plus d'un million les

Tchadiens ayant migré au Soudan, à plusieurs centaines de milliers ceux qui se trouvent en Centrafrique, au Cameroun et au Nigéria et à des milliers ceux qui vivent au Niger et en Libye (Commission préparatoire à la Déclaration de Politique de Population, 1993:2).

Diverses sources de données primaires et secondaires permettent ainsi d'estimer le nombre réel de Tchadiens à l'étranger. Mentionnons les recensements et enquêtes démographiques menés dans les pays voisins, ainsi que les estimations produites par le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés) et le CNAR (Comité national d'Accueil aux Réfugiés). Nous allons maintenant nous pencher sur le concept de réfugié avant d'exploiter les données en question.

2.2 Le concept de réfugié

Dans le cadre d'une revue de la littérature antérieure à la présente étude, nous avons constaté la pauvreté du corpus théorique de la littérature sur les migrations de refuge en sciences sociales (Laliberté, 1990:4). Avant les années quatre-vingt-dix, les connaissances acquises sur les réfugiés reposaient malheureusement sur un cadre conceptuel et théorique fragmenté, incomplet et des plus superficiel (Mazur, 1988:60). Le développement de ce champ de recherche a essentiellement visé à répondre aux besoins impératifs de l'assistance et de la protection internationale des réfugiés. Des études empiriques étaient entreprises sur une base *ad hoc*, à l'écart de développements théoriques généraux. Depuis lors, un plus grand nombre de chercheurs s'intéressent à la problématique du refuge. De même, praticiens, politiciens et chercheurs tentent d'unir leurs efforts dans la compréhension holistique du phénomène.

L'évolution du concept de «réfugié» en sciences sociales est tributaire du contexte géo-politique international. Il a été défini légalement (stipulé dans les lois nationales et internationales), politiquement (interprété pour répondre aux exigences politiques) et sociologiquement (reflétant la réalité empirique) (Suhrke, 1983:158-159). Les fondements du concept proviennent des instruments légaux développés pour identifier les personnes éligibles aux mécanismes de protection et d'assistance internationales⁴. La définition de «réfugié» constitue en fait la pierre angulaire du droit des réfugiés. La littérature scientifique est dominée par la réflexion des juristes, les contributions des autres disciplines se greffant sur la trame juridique tissée au cours du vingtième siècle.

La notion juridique de réfugié qui a actuellement cours en Afrique provient de la Convention des Nations unies de 1951, du Protocole relatif au Statut des Réfugiés (Nations unies, 1967) et de la Convention de l'O.U.A. (Organisation de l'Unité africaine, 1969). En vertu des actes des Nations unies, le réfugié a quitté son pays parce qu'il est persécuté à cause de sa race, sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques ou son appartenance à un certain groupe social. L'O.U.A. a élargi cette définition en englobant d'autres groupes afin de l'adapter au contexte africain. Le HCR reconnaît la définition de l'O.U.A. et l'utilise dans ses interventions en Afrique:

«Le terme "réfugié" s'applique également à toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un

⁴ L'assistance d'urgence aux réfugiés et aux rapatriés est d'ordre alimentaire, vestimentaire, médical et résidentiel. On met également en place des programmes de développement durable visant leur autosuffisance.

autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité» (Convention de l'O.U.A. régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, 1969:3).

Les Tchadiens ayant traversé massivement les frontières à partir de 1979 ont bénéficié du statut de réfugié *prima facie*, puisque ni les autorités des pays d'accueil ni le HCR n'ont examiné individuellement leur cas afin de leur accorder le statut de réfugié (Passang *et al.*, 1990a:22).

On ne considère pas officiellement comme réfugiées les personnes victimes de catastrophes naturelles qui migrent dans leur pays ou à l'extérieur, ni les personnes déplacées dans leur propre pays pour une cause socio-politique. Cependant, vue l'ampleur croissante des problèmes vécus par ces dernières catégories de migrants, le HCR a dû user de ses bons offices à l'égard de ces «réfugiés» qui au départ ne relevaient pas de son mandat (Académie de droit international de La Haye, 1976:46). Il s'agit là d'une reconnaissance implicite des réfugiés «internes» et des victimes de catastrophes naturelles. Cette définition rejoint la définition usuelle qui englobe les personnes ayant fui leur lieu de résidence habituel, par une migration interne ou internationale, à la suite d'une catastrophe humaine ou naturelle.

L'approche initiale du HCR, centrée sur les réfugiés au sens de la convention, a ainsi évolué durant les années quatre-vingt-dix vers une approche holistique (Crisp, 1999: 8). Cette nouvelle perspective étend le mandat de l'organisme à d'autres groupes vulnérables. Ainsi, selon une analyse statistique récemment effectuée par le HCR, à l'heure actuelle, moins de la moitié des personnes assistées sont effectivement des réfugiés au sens de la convention (Crisp, 1999: 8).

2.3 Les sources de données sur les réfugiés

Il est indispensable d'identifier le plus précisément possible les catégories de personnes visées par le terme réfugié, qui demeure ambigu et a donné lieu à des controverses (Zolberg, Suhrke et Aguayo, 1989: vii). La majorité des réfugiés africains n'étant pas officiellement reconnus par les Nations unies (Rogge, 1977:187), la présente thèse est basée sur une définition élargie du concept. Cependant, l'évaluation de l'ampleur du phénomène durant les années couvertes par notre recherche est limitée par les caractéristiques des sources de données alors disponibles.

Les estimations varient selon l'entité responsable de la collecte, le but visé, les critères et les procédures de collecte retenus. Le HCR et l'*U.S. Committee for Refugees (USCR)* sont les deux principaux organismes qui collectent et compilent des données sur les réfugiés. Les gouvernements des pays d'asile jouent un rôle de premier plan dans ces opérations.

Le HCR collecte des statistiques afin de faciliter l'allocation des ressources pour l'assistance et la protection des réfugiés. Il les utilise pour préparer des budgets, solliciter des fonds, établir des programmes, rédiger des rapports d'activité financiers et narratifs. Ses estimations visent à la fois les réfugiés enregistrés et les autres réfugiés déclarés. Il se base principalement sur les données fournies par les gouvernements d'asile. Cependant, comme il n'assiste que les gouvernements qui le demandent, il sous-estime probablement l'ampleur du phénomène, et ce d'autant plus qu'il est difficile de comptabiliser les réfugiés qui ont peur de s'enregistrer.

Les gouvernements des pays d'asile ont besoin d'estimés justes pour assurer la sécurité sur leur territoire, anticiper l'impact socio-économique de

la présence des réfugiés et répondre à leurs besoins (Crisp, 1999: 3). Ils sont en conflit d'intérêt, car l'assistance internationale qu'ils reçoivent en guise de compensation est tributaire du nombre de réfugiés. Selon l'USCR (dans le *World Refugee Survey 1984*), les gouvernements auraient délibérément tendance à surestimer ou à sous-estimer le nombre de réfugiés en fonction de leur intérêt politique.

La variation des politiques et procédures administratives d'un pays à l'autre affecte les comparaisons. Ainsi, certains pays reconnaissent parfois comme réfugiés des individus ayant migré dans le cadre de la réunification des familles, pour une réinsertion dans un tiers pays ou pour des raisons d'ordre humanitaire (*World Refugee Survey 1984*).

L'USCR base directement ou indirectement ses propres estimations sur les estimés du HCR et sur d'autres sources d'information. Il a présenté son premier estimé du nombre de réfugiés dans le monde en 1961, et a commencé à publier des statistiques détaillées dans le *World Refugee Survey* en 1964. Il a pour mission de défendre les droits humains fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées. Il défend donc la cause de ces individus auprès des gouvernements, des décideurs politiques et du public en général (*World Refugee Survey 1991*).

En l'absence de recherche indépendante concernant la problématique des réfugiés, les décideurs politiques sont forcés de baser leur action sur des croyances et non sur des données empiriques (Harrell-Bond, B.E., 1986: 330). De même, les statistiques disponibles sont difficilement exploitables à des fins scientifiques. Les données primaires sont imprécises, non exhaustives et parfois regroupées ou répétées dans des listes partielles, à couverture géographique et temporelle variable et limitée.

Il est à remarquer que des contraintes reliées aux caractéristiques des migrations de refuge perturbent la collecte et la mesure du phénomène. La perméabilité des frontières, le caractère imprévisible des événements et la fluidité des situations compliquent l'estimation du nombre de personnes concernées. Ainsi, le nombre de réfugiés peut changer dans un court laps de temps en entraînant alors des différences dans les estimations selon le moment de la collecte (*World Refugee Survey 1986*). Les dénombrements effectués dans des situations stables et de faible amplitude seraient plus fiables que dans le cas de situations changeantes provoquant des mouvements de masse (*World Refugee Survey 1984*).

De fréquentes différences entre les estimations produites par le HCR et l'USCR affectent leur crédibilité. Leur confrontation afin de produire des estimés moyens est complexe, étant donné qu'elles sont basées sur des concepts et des modes de collecte différents. De plus, la comparabilité historique des estimés produits par un même organisme est affectée par des changements conceptuels ou par une variation des choix de catégorisation.

Ainsi, jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, le HCR publiait généralement le nombre global de réfugiés par pays d'accueil sans tenir compte du pays d'origine. À l'heure actuelle, il met à la disposition des praticiens et chercheurs une base de données fort détaillée sur l'*Internet*. Il a en effet reconnu la pertinence de connaître les caractéristiques des bénéficiaires de l'aide internationale afin de mieux répondre à leurs besoins. Cependant, peu de précisions sont fournies concernant la période couverte par notre étude.

Contrairement à l'USCR, le HCR considère comme réfugiés ceux qui se sont réinstallés dans un troisième pays, même quand ils ne requièrent

plus d'assistance. Il le fait jusqu'à ce qu'ils obtiennent une nouvelle nationalité. À partir de 1981, l'USCR préfère retirer ces individus de ses estimés (*World Refugee Survey 1981*). Selon le HCR, l'USCR exclut des groupes importants de réfugiés installés en Amérique, en Europe et en Asie du Sud (Crisp, 1999: 4). L'USCR traite les personnes réfugiées dans certains pays occidentaux (entre autres, en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest) comme étant des demandeurs d'asile et non des réfugiés. Cependant, ce choix n'a pas d'énormes répercussions dans le cas tchadien, puisque ceux qui se sont exilés dans ces pays durant la période considérée sont sans doute peu nombreux.

L'USCR utilise les critères de la convention du HCR, et publie jusqu'en 1989, selon le pays d'accueil, le nombre de réfugiés ayant besoin de protection ou d'assistance, qui sont incapables ou ne désirent pas être rapatriés par peur de persécution. À partir de 1989, il tient également compte des demandeurs d'asile, parce que les procédures mises en place par certains pays augmentent le temps d'attente des demandeurs d'asile. Il tente par ailleurs d'exclure de ses estimations les personnes établies n'ayant plus besoin d'assistance ou de protection.

En 1992, l'USCR commence à publier des informations distinctes concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile, les personnes déplacées dans leur propre pays et les populations en situation semblable à celle des réfugiés. Ces dernières ne sont pas reconnues comme réfugiés ou demandeurs d'asile par le gouvernement d'accueil ou le HCR, bien qu'on leur ait temporairement attribué le statut de réfugiés ou permis de rester pour des raisons humanitaires (*World Refugee Survey 1992, World Refugee Survey 1993*).

L'estimation des personnes déplacées dans leur pays est d'autant plus difficile que leur statut n'a jamais été clairement défini dans la loi internationale. Aucune agence n'a la capacité ou la responsabilité de collecter des données à leur sujet, ce qui nous empêche d'en estimer correctement le nombre. Tout en tentant de le faire, à partir de sources gouvernementales et d'autres sources, l'USCR admet exclure beaucoup de grands groupes. Quant aux rapatriés qui sont officiellement recensés, il s'agit des personnes qui ont participé aux programmes formels du HCR. Un grand nombre de rapatriements s'effectuent de manière informelle, mais ne sont pas comptabilisés.

2.4 Les migrations de réfugiés tchadiens

2.4.1 L'ampleur et la destination des mouvements

Il est donc difficile de déterminer le nombre total de réfugiés engendrés par la crise tchadienne, et ce, d'autant plus en ce qui concerne ceux qui ne se sont pas enregistrés auprès des organismes d'assistance. La comparaison des données d'une année à l'autre est difficile, en raison des estimés nécessaires pour inclure de larges populations (*World Refugee Survey 1980*). L'USCR affirme que ses données ne doivent pas être interprétées de manière absolue, mais plutôt comme une mesure d'ampleur et un indicateur d'impact relatif.

Le tableau 2.1 présente les estimations officielles du nombre de réfugiés et leur répartition géographique en fonction du temps, selon l'USCR. Les vagues de réfugiés sont tantôt composées de migrations massives, tantôt de migrations de groupes espacées dans le temps. Les réfugiés comptés avaient besoin d'assistance et/ou de protection au moment de l'estimation, mais leur durée dans cet état est inconnue.

TABLEAU 2.1

Estimation du nombre de réfugiés tchadiens qui, selon le USCR, ont besoin de protection ou d'assistance internationale, par pays d'asile, de 1979 à 1994, et nombre total de personnes déplacées au Tchad selon le USCR

| # | Référence | Date | Pays d'asile | | | | | | | | | | | Total | Personnes déplacées | |
|-----|-----------|---------------------|--------------|--------------|----------|--------|-------|---------------|--------|-------|-------|---------|--------|---------|---------------------|-----------------|
| | | | Bénin | Burkina Faso | Cameroun | RCA | Congo | Côte-d'Ivoire | Égypte | Ghana | Niger | Nigéria | Soudan | | | |
| 1. | 1980 WRS | 6/79 ou 01/01/80 | | | 3 000 | | | | | | | | | 3 000 | 9 000 | |
| 2. | 1981 WRS | 1981 avant avril | | | 266 000 | 7 000 | | | | | | | | 13 000 | 396 000 | |
| 3. | 1982 WRS | 1981 | | | 20 000 | 5 000 | | | | | | | | 13 265 | 78 265 | |
| 4. | 1983 WRS | 06/82 | | | 1 000 | 5 600 | | | | 300 | | | | 5 000 | 17 800 | 4 600 000 |
| 5. | 1984 WRS | 1983 et 1/2 de 1984 | | | 4 000 | 7 000 | | | | | | | | 1 000 | 16 000 | 50 000 |
| 6. | 1985 WRS | 1984 et 1/2 de 1985 | 800 | | 13 500 | 37 000 | | | | | | | | 121 000 | 176 300 | 150 000-500 000 |
| 7. | 1986 WRS | 1986 | 4 000 | | 5 000 | 15 000 | 700 | | | | | | | 4 900 | 122 719 | 150 000-500 000 |
| 8. | 1987 WRS | 1987 | 3 700 | | 7 000 | 5 000 | 700 | | | | | | | 4 000 | 65 520 | 150 000-300 000 |
| 9. | 1988 WRS | 1988 | 3 000 | 200 | 4 400 | 900 | 1 500 | 100 | | | | | | 4 200 | 39 300 | 150 000-300 000 |
| 10. | 1989 WRS | 1989 | 900 | 300 | 4 000 | 2 600 | 1 500 | | | | | | | 4 000 | 37 400 | 150 000-300 000 |
| 11. | 1991 WRS | 31/12/90 | 800 | 300 | 6 500 | 1 200 | 2 300 | | | | | | | 800 | 35 200 | |
| 12. | 1992 WRS | 31/12/91 | 100 | 200 | 6 500 | 1 000 | 2 300 | | | | | | | 1 400 | 34 800 | |
| 13. | 1993 WRS | 31/12/92 | 200 | | 1 100 | 1 000 | 2 300 | | | | | | | 3 600 | 24 000 | |
| 14. | 1994 WRS | 31/12/93 | | | 2 000 | 18 000 | 2 000 | | | | | | | 3 000 | 33 400 | |
| 15. | 1995 WRS | 31/12/94 | | | 2 000 | 17 000 | 2 000 | | | | | | | 3 000 | 29 000 | |

Source: U.S. Committee for Refugees. World Refugee Survey (WRS). New York / Washington.

Notes:

- 1) Le USCR produit ses estimés à partir de sources multiples, dont les estimations fournies au HCR par les gouvernements des pays d'asile.
 - 2) 1. : il s'agit des effectifs en date du 01/01/80, si possible, ou alors de la dernière estimation disponible durant la seconde moitié de 1979.
 - 3) 1. : plus de 9 000 Tchadiens se sont réfugiés au Cameroun, au Niger et au Soudan. Arbitrairement, nous les avons également répartis entre ces pays.
 - 4) 2. : il s'agit des estimations rapportées par les gouvernements avant la conférence sur l'assistance aux réfugiés tenue en 04/81. Elles concernent 1980 et le début de 1981.
 - 5) Soudan: les réfugiés d'origine tchadienne, éthiopienne, ougandaise et zairoise sont confondus dans la même catégorie en 2. et en 3.
- En 2., nous avons déduit le nombre exact de Tchadiens réfugiés au Soudan à partir du nombre total de réfugiés tchadiens pour l'ensemble des pays d'asile.
- En 3., nous avons appliqué la proportion du groupe composée de Tchadiens en 2.
- 6) 4. : la plupart des estimés reflètent la situation rapportée au milieu de l'année 1982.
- 7) 5. : étant donné les mécanismes de rapportage des nombreuses sources du USCR, les données ont été collectées sur une période de 9 mois, en 1983 et durant la première moitié de 1985.
- 8) 6. : les données concernant 1984 et la première moitié de 1985.
- 9) Soudan: en 1986, 1990 et 1992 à 1994, le nombre de réfugiés tchadiens varie significativement selon les sources.
- 10) Égypte: en 1983, les réfugiés tchadiens sont confondus avec les réfugiés éthiopiens, arméniens et afghans (1 200). Nous les avons arbitrairement répartis entre chaque groupe.

11) Des caractères gras sont utilisés quand il s'agit de notre estimation.

12) Voir tableau A-1-0 à l'annexe 1 pour plus d'informations sur les données de l'USCR.

Or, bien des réfugiés restent en exil durant plusieurs années. On ne connaît donc pas le nombre de migrations, mais plutôt le nombre de personnes dans l'état de refuge durant une certaine période, selon la définition retenue par l'USCR. De plus, durant la période couverte par notre étude, les estimés étaient généralement basés sur l'année précédant la publication, et sur l'information courante disponible avant l'impression du rapport annuel. Alors que la première question qui vient à l'esprit est de savoir quel est le nombre total de réfugiés produit par la crise tchadienne, on peut difficilement y répondre.

Un premier indice pourrait permettre de synthétiser l'information disponible: le nombre total «annuel» moyen de personnes (74 314) qui, selon l'USCR, ont eu besoin de protection ou d'assistance internationale durant la période considérée. Un autre indice serait celui qui, basé sur les mêmes données, estimerait le nombre total de personnes-«années» vécues en ayant besoin de protection ou d'assistance (1 114 704), toujours selon la définition de l'USCR.

Dans les deux cas, les résultats ne sont que des indicateurs grossiers du phénomène, puisqu'ils ne tiennent pas compte des nombreux réfugiés non reconnus par l'USCR. Enfin, on peut difficilement additionner les données annuelles, à cause des changements historiques déjà mentionnés, mais aussi parce qu'elles ne sont pas estimées au même moment durant l'année. C'est donc avec toute réserve que nous proposons ces deux indicateurs du nombre de réfugiés tchadiens produits entre 1979 et 1994, en sachant qu'ils sous-estiment l'ampleur du phénomène.

À la lumière du tableau 2.1, on constate que le nombre de réfugiés est particulièrement élevé au début de la guerre, et à la suite des massacres commis au sud du pays. Leur nombre varie alors de 396 000 en 1980, 78 265 en 1981, 176 300 en 1984-85, 122 719 en 1986 et 65 520 en 1987. Les principaux pays d'accueil sont le Cameroun, le Soudan et le

Nigéria. C'est surtout en 1980 qu'un grand nombre de personnes se sont réfugiées au Cameroun (266 000) et au Nigéria (110 000), tandis que c'est en 1984-85 qu'on retrouve le plus grand nombre de réfugiés tchadiens en Centrafrique (37 000). L'Afrique de l'Ouest a également hébergé un nombre non négligeable de Tchadiens (Niger, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Côte-d'Ivoire), de même que le Congo et l'Égypte.

Afin de mieux visionner l'évolution du problème au fil des événements socio-politiques, nous avons exploité les rapports de suivi hebdomadaire du HCR, qui ont pour but de faciliter l'action de l'organisme et non de fournir des estimés annuels globaux. Nous présentons ainsi les informations prélevées de ces rapports, simultanément avec les estimés de l'USCR apparaissant au tableau 2.1, et ce, par pays (tableaux 2.3 à 2.5). Les rapatriements sont pris en considération au tableau 2.6.

Cameroun

Le tableau 2.2 présente la situation au Cameroun. On s'aperçoit que la migration de refuge vers le Cameroun s'est amplifiée en 1980, alors que le nombre de réfugiés varie de 80 000 à 230 000 suivant le mois. En 1981, on mentionne la présence de plus de 60 500 personnes, alors qu'en 1984 (2 400) et 1986 (1 800) le nombre est fortement diminué. Il y aurait au moins 35 000 réfugiés en 1987, et une nouvelle vague de 3 000 individus en 1990. La détérioration de la situation politique tchadienne survenue en 1984 et la sécheresse ont pour conséquence un afflux de Tchadiens au Cameroun. D'après l'USCR, le nombre de réfugiés diminue entre 1991 et 1994 (de 6 500 à 1 100 personnes suivant les années).

Estimations des réfugiés tchadiens au Cameroun

| HCR | USCR |
|---|--|
| | 1979 3 000 |
| 1980 <i>Avril</i> : de 80 000 à 100 000 Tchadiens se réfugient à Kousseri. <i>Juin</i> : le HCR distribue du matériel à 230 000 personnes. <i>Juillet</i> : un recensement du gouvernement et de l'IFORD estime que 90 621 Tchadiens sont réfugiés dont 48 196 à Kousseri et 42 425 dans un camp hors de Kousseri. <i>Septembre</i> : cette estimation est ajustée à 100 000. <i>Septembre et octobre</i> : d'autres réfugiés traversent les frontières durant la nuit. | 1980 et début 1981 (avril) 266 000 |
| 1981 <i>Novembre</i> : 60 500 réfugiés préfèrent s'établir au Cameroun plutôt que de rentrer. Les réfugiés de Kousseri sont relocalisés à Boulko et Poli-Faro. | 1981 20 000 |
| 1982 <i>Durant l'année</i> : les réfugiés de Kousseri sont transférés à Poli-Faro. <i>Octobre</i> : une nouvelle vague, surtout composée de femmes et d'enfants, se rend à Kousseri à la suite de la prise de N'Djaména par Habré. | 06/1982 1 000 |
| 1983 | 1983 & 1/2 1984 4 000 |
| 1984 <i>Mars</i> : 700 personnes venues du sud du Tchad arrivent à Garoua (nord Cameroun), dont 162 vont à Poli-Faro. À la fin du mois, le flux est d'au moins 2 400 personnes. <i>Mi-septembre</i> : la population du camp de Poli-Faro est estimée à 1 200 individus. <i>Durant l'année</i> : la sécheresse a contribué à augmenter le nombre de réfugiés en 1984. | 1984 & 1/2 1985 13 500 |
| 1986 <i>Janvier</i> : on dit que 50 Tchadiens arrivent par semaine. <i>Après février</i> : après une mission du HCR on transfère 1 800 réfugiés dans le pays. | 1986 5 000 |
| 1987 selon l'USCR, 13 réfugiés hadjeraï ont demandé l'asile politique, tandis que 35 000 réfugiés se sont intégrés dans l'économie sans avoir demandé de statut officiel. | 1987 7 000 |
| | 1988 4 400 |
| | 1989 4 000 |
| 1990 <i>Décembre</i> : 3 000 personnes arrivent à la suite du coup d'État d'Idriss Déby. | 1990 6 500 |
| | 1991 6 500 |
| | 1992 1 100 |
| | 1993 2 000 |
| | 1994 2 000 |

Sources et note:

- 1) UNHCR. *Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 1^{er} septembre 1986 au mois de juillet 1990.
- 2) UNHCR. *Weekly Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 2 novembre 1979 au 21 juin 1986.
- 3) U.S. Committee for Refugees. *World Refugee Survey*, New York/Washington, publications consultées pour la période 1980-1995
- 4) En 1979, l'USCR estime que 9 000 Tchadiens se sont réfugiés au Cameroun, au Niger et au Soudan. Nous avons ainsi estimé que 3 000 d'entre eux étaient effectivement au Cameroun.

Centrafrique

Le tableau 2.3 démontre que le phénomène a moins d'ampleur en Centrafrique qu'au Cameroun. Selon les rapports du HCR, dès 1980, 7 000 personnes se sont réfugiées au nord et dans la capitale, ce qui correspond à l'estimation de l'USCR, qui par ailleurs n'indique guère de variations jusqu'en 1983-84. C'est en 1984-85 que le refuge en Centrafrique est le plus important, en raison du massacre des populations au sud du Tchad. Le HCR prétend que près de 40 000 individus se sont ainsi exilés dans ce pays voisin. L'USCR estime quant à lui leur nombre à 37 000.

En 1985, les Sudistes⁵ continuent de gagner la RCA, et on les estime à près de 8 500 personnes. Si selon l'USCR en 1986 près de 15 000 Tchadiens sont toujours en RCA, leur nombre diminue à 5 000 en 1987. Toujours selon la même source, les réfugiés sont de moins en moins nombreux de 1988 à 1992, tandis qu'on assiste à une reprise en 1993 (18 000) et 1994 (17 000).

Soudan

Le Soudan a également hébergé des réfugiés tchadiens (tableau 2.4). Dès 1973, on estime que près de 100 000 Tchadiens se sont réfugiés au Darfur à cause de l'insécurité et de la sécheresse. Si on mentionne que des migrations ont eu lieu en 1979 (3 000 réfugiés selon l'USCR) et 1980 (8 000 selon le HCR, 13 000 d'après l'USCR), par ailleurs, c'est surtout en 1981 que le phénomène prend de l'ampleur (10 000 selon le HCR, et 13 265 selon l'USCR).

⁵ Les expressions «Sudiste» et «Nordiste» font référence à la terminologie socio-politique généralement utilisée afin de désigner les ressortissants originaires des deux régions géo-politiques du Tchad.

TABLEAU 2.3

Estimations des réfugiés tchadiens en Centrafrique

| HCR | USCR |
|---|--|
| 1980 <i>Mai</i> : l'arrivée de 7 000 réfugiés tchadiens est annoncée par le PNUD et le HCR. <i>Juillet</i> : selon le gouvernement, plus de 6 100 Tchadiens sont arrivés, dont 3 020 dans la capitale et les autres au nord. Il y aurait 4 662 hommes, 987 femmes et 451 enfants. | 1980 et début 81 (avril) 7 000 |
| | 1981 5 000 |
| | 1982 5 600 |
| 1983 <i>Dès juillet</i> : plusieurs milliers de réfugiés ont fui en Centrafrique. <i>Août et septembre</i> : 1 050 personnes fuient au nord de la RCA à cause des massacres commis au sud du Tchad. | 1983 et 1/2 de 1984 7 000 |
| 1984 <i>Durant l'année</i> : plus de 2 000 personnes se sont réfugiées en Centrafrique. <i>Novembre 1984</i> : une mission du HCR estime l'effectif des réfugiés relevant de son assistance à 15 000 personnes au début novembre, 25 000 à la mi-novembre, et 40 000. <i>De novembre 1984 à décembre 1985</i> : le HCR établit un programme d'assistance en faveur de 40 000 personnes. | 1984 et 1/2 de 1985 37 000 |
| 1985 <i>Mars</i> : on mentionne que plus de 6 000 personnes se sont exilées pour fuir les troubles du Sud du Tchad. On annonce aussi l'arrivée de 500 personnes venant de Maro. <i>Mars à juin</i> : on transfère dans des sites 8 500 réfugiés auparavant dispersés. | |
| 1986 | 1986 15 000 |
| 1987 | 1987 5 000 |
| 1988 <i>Fin an</i> : 3 000 sont restés, surtout dans la capitale, et à Boubou. | 1988 2 900 |
| | 1989 2 600 |
| | 1990 1 200 |
| | 1991 1 000 |
| | 1992 1 000 |
| | 1993 18 000 |
| | 1994 17 000 |

Sources

- 1) UNHCR. *Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 1^{er} septembre 1986 au mois de juillet 1990.
- 2) UNHCR. *Weekly Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 2 novembre 1979 au 21 juin 1986.
- 3) U.S. Committee for Refugees. *World Refugee Survey*, New York/Washington, publications consultées pour la période de 1980 à 1995.

Les années 1984-1985 sont aussi remarquables, alors que plus de 120 000 Tchadiens fuient l'insécurité et la grande famine, selon les deux sources de données. En raison des rapatriements survenus à la fin de 1985 et en 1986, selon le HCR, il ne reste que 60 000 réfugiés en juin 1986, et 45 000 en 1987. L'USCR indique une diminution du nombre de réfugiés entre 1984-85 (121 000) et 1994 (4 000).

Nigéria

Le Nigéria a aussi reçu un nombre important de réfugiés tchadiens (tableau 2.5). Le HCR relève la venue de 7 000 personnes en avril 1980, tandis que le gouvernement affirme en septembre avoir assisté plus de 50 000 Tchadiens. L'USCR estime alors leur nombre total à 110 000 (1980 et début 1981) et 40 000 (1981). Selon cet organisme, leur nombre décroît par la suite; ainsi, on passe de 4 000 réfugiés en 1983 à 1 000 en 1994.

Personnes déplacées et rapatriements

En plus de ces migrations de refuge dans les pays voisins, de nombreuses personnes se sont déplacées à l'intérieur du Tchad (tableau 2.2). L'USCR a relevé plus de 4,6 millions de personnes déplacées en juin 1982 et 50 000 en 1983. Les années subséquentes, ses estimés varient de 150 000 à 300 000 (jusqu'en 1989). Ces effectifs nous semblent trop faibles, compte tenu de l'ampleur du phénomène. Comme nous l'avons mentionné plutôt, la détermination du nombre de personnes déplacées est particulièrement complexe.

Le tableau 2.6 présente les informations disponibles sur les rapatriements. Il récapitule les données du HCR et de l'USCR, tout en comportant des renseignements plus généraux et des détails supplémentaires tirés d'autres sources.

| HCR | USCR |
|--|---|
| 1973 Selon le HCR, 100 000 Tchadiens se sont réfugiés au Darfur à cause insécurité et sécheresse. | |
| | 1979 3 000 |
| 1980 Avril: le HCR évalue les réfugiés à 3 000 personnes. Décembre: durant la dernière quinzaine, 8 000 personnes entrent à El Geneina dans l'Ouest. | 1980 et début 1981 (avril) 13 000 |
| 1981 Octobre: une nouvelle vague de réfugiés dans la zone de El Geneina porte leur nombre à 10 000. | 1981 13 265 |
| 1982 Octobre: on planifie de rapatrier en octobre 10 000 personnes assistées par le HCR à El Geneina. | 1982 5 000 |
| 1983 Juillet: 600 réfugiés dans l'ouest, surtout femmes et enfants. | 1983 et 1/2 1984 1 000 |
| 1984-85 Durant la période: Plus de 120 000 personnes se sont réfugiés du Tchad au Darfur durant la grande famine. Août 1984: 10 000 réfugiés à El Geneina. Septembre 1984: 5 000 personnes fuient à El Geneina, surtout femmes, enfants et vieillards. Novembre 1984 à décembre 1985: le HCR instaure un programme en faveur des réfugiés et victimes de la sécheresse. On indique des entrées quotidiennes de 500 par jour à Asernei, pour un total de 30 000 à 40 000. Décembre: il y a un appel du gouvernement pour aider de 60 000 à 100 000 réfugiés tchadiens dans le Darfur et le Kordofan. | 1984 et 1/2 de 1985 121 000 |
| 1985 Fin de janvier: 8 500 Tchadiens sont réfugiés à Asernei. Février: 12 500 Tchadiens réfugiés à Asernei. Un autre centre est ouvert à Disa pour assister 5 000 Tchadiens. Mars: il y aurait plus de 38 000 Tchadiens à Asernei. Avril: le HCR transfère 2 000 Tchadiens de Disa à Asernei. Le HCR transfère de 7 000 à 10 000 Tchadiens de Nyala à Angikoti. Mai: le HCR relocalise 500 Tchadiens de Domay à Angikoti. Avril-mai: selon le HCR, la population des centres de réception est composée de 48 000 personnes à Asernei, 6 500 à Angikoti, 18 500 à Nyala et 10 000 à Tendelti. Mai: le HCR transfère 7 700 Tchadiens de Disa à Asernei. Plus de 120 000 Tchadiens sont au Darfur, dont 70% de femmes et d'enfants. On planifie le transfert de 15 000 personnes alors à Asernei. 60 000 des 120 000 réfugiés au Darfur sont assistés dans des camps. Juin: 16 000 Tchadiens bénéficient de l'assistance du HCR à Angikoti. Septembre: selon le HCR, les réfugiés dans les camps n'auraient plus besoin d'assistance, à l'exception de 2 000 personnes près de Beida. Une mission conjointe du HCR et d'autres organismes constate l'arrivée de 3 000 réfugiés tchadiens à Kongo Haraza et 4 000 à Beida auxquels s'ajoutent 50 personnes par jour. À la mi-septembre, on souligne que d'autres groupes s'installent à Asernei, à un rythme de 150 personnes par jour. Novembre: 25 000 réfugiés sont enregistrés dans des camps ne relevant pas du HCR. | |
| 1986 Février: il y a 20 000 réfugiés à Asernei, 23 000 à Umbala, 22 000 à Anjikoti, 5 000 à Beida, 5 000 hors camps. Juin: 60 000 Tchadiens sont toujours assistés à l'ouest du Soudan. | 1986 93 000 |
| 1987 Durant l'année: plus de 45 000 Tchadiens demeurés dans les camps sont assistés par le HCR. | 1987 45 000 |
| | 1988 25 000 |
| | 1989 24 100 |
| | 1990 20 000 |
| | 1991 20 000 |
| | 1992 14 500 |
| | 1993 7 000 |
| | 1994 4 000 |

1) UNHCR. *Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 1^{er} septembre 1986 au mois de juillet 1990.2) UNHCR. *Weekly Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 2 novembre 1979 au 21 juin 1986.3) U.S. Committee for Refugees. *World Refugee Survey*, New York/Washington, publications consultées pour la période de 1980 à 1995.

Note:

Les estimations originales produites en 1980 (490 000) et 1981 (500 000) concernaient les réfugiés du Tchad, de l'Éthiopie, de l'Ouganda et du Zaïre. Dans le premier cas, nous avons déduit le nombre exact de Tchadiens réfugiés au Soudan à partir du nombre total de réfugiés tchadiens pour l'ensemble des pays d'asile. Dans le cas de 1981, nous avons appliqué la proportion du groupe composé de Tchadiens en 1980. En 1979, l'USCR estime que 9 000 Tchadiens se sont réfugiés au Cameroun, au Niger et au Soudan. Nous avons ainsi estimé que 3 000 d'entre eux étaient effectivement au Soudan.

TABLEAU 2.5

Estimations des réfugiés tchadiens au Nigéria

| HCR | USCR |
|--|--|
| 1980 <i>Avril</i> : le gouvernement affirme que 7 000 Tchadiens se sont récemment réfugiés au Nigéria. <i>Septembre</i> : le gouvernement affirme qu'il a assisté 50 000 Tchadiens. | 1980 et début 81 (avril) 110 000 |
| 1981 <i>Mars</i> : on évalue à 8 000 les réfugiés tchadiens, dont 5 000 à Ngambura Ngala. | 1981 40 000 |
| 1982 <i>Durant l'année</i> : certains Tchadiens réfugiés au Cameroun se rendent au Nigéria. | 1982 400 |
| | 1983 et 1/2 de 1984 4 000 |
| | 1984 et 1/2 de 1985 4 000 |
| | 1986 4 900 |
| 1987 <i>Durant l'année</i> : plus de 2 000 immigrants illégaux en provenance de Libye, du Ghana, du Niger, Tchad et du Cameroun sont déportés. <i>Durant l'année</i> : plus de 5 000 réfugiés sont assistés par le gouvernement, majoritairement des Tchadiens. | 1987 4 000 |
| | 1988 4 200 |
| | 1989 4 000 |
| | 1990 3 300 |
| | 1991 3 300 |
| | 1992 1 300 |
| | 1993 1 400 |
| | 1994 1 000 |

Sources:

- 1) UNHCR. *Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 1^{er} septembre 1986 à juillet 1990.
- 2) UNHCR. *Weekly Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 2 novembre 1979 au 21 juin 1986.
- 3) U.S. Committee for Refugees. *World Refugee Survey*, New York/Washington, publications consultées pour la période de 1980 à 1995.

| HCR | USCR | Autres sources |
|---|---|---|
| <p>1981 Cameroun: en septembre, à Kousséri, plus de 30 000 Tchadiens appliquent pour un rapatriement volontaire. Le rapatriement commence au rythme de 200 familles par jour. En novembre, plus de 46 000 réfugiés sont déjà rentrés. RCA: en août, le rapatriement commence. Soudan: en mai, 71 personnes demandent à être rapatriées.</p> | <p>1981-1982 150 000 (de tous les pays d'asile)</p> | <p>1981 150 000⁽⁵⁾</p> |
| <p>1982 Cameroun, Nigéria et RCA: en mars, 150 000 Tchadiens sont rentrés à N'Djaména, principalement du Cameroun et du Nigéria, mais aussi de Centrafrique et d'ailleurs. Cameroun: après octobre, la majorité des réfugiés de Poli-faro (3 500) demandent à être rapatriés. Durant l'année, environ 2 000 personnes sont rapatriées de Kousséri par le HCR tandis que 8 000 le sont de leur propre chef. Soudan: en octobre, on planifie de rapatrier 10 000 personnes assistées par le HCR à El Geneina. Nigéria: après octobre, à la suite de la prise de N'Djaména par Habré, la majorité des réfugiés de Gamboru (4 000 à 5 000) demandent à être rapatriés.</p> | <p>1982-1984 113 600</p> | |
| <p>1983 Juillet: 2 901 réfugiés sont rentrés à N'Djaména de Poli-Faro. Août: 3 660 candidats sont enregistrés, ainsi que 3 groupes de 663, 1 109 et 1 400.</p> | | |
| <p>1985 - Soudan Janvier-février: 850 personnes réfugiées à Beida seraient rentrées du Soudan. Novembre-décembre: selon la F.A.O. et l'USAID, 1 677 personnes seraient rentrées du Soudan.</p> | | <p>1985 260 000⁽⁵⁾</p> |
| <p>1986 Cameroun: après février, à la suite d'une mission du HCR, 20 personnes sont rapatriées. RCA: en mars, il y a plus de 312 rapatriements durant la première semaine. Du 4 au 9 avril, il y a 598 rapatriements, alors que d'autres réfugiés souhaiteraient être rapatriés (2 500 de Boubou et 1 200 de Fah). Soudan: en janvier, il y a 1 638 rapatriements.</p> | <p>1986 49 000 (Soudan, Cameroun, RCA)</p> | <p>1986 242 097 (CNAR, cité par (4)) 1986-1987 280 000⁽⁴⁾</p> |
| <p>1987 Cameroun: en janvier, des missions du HCR évaluent les besoins de 122 000 rapatriés identifiés par le gouvernement camerounais. Cameroun, RCA et Soudan: durant l'année, on prépare un plan de contingence en faveur de 50 000 rapatriés potentiels du Cameroun, de Centrafrique et du Soudan. Soudan: en juin, 107 réfugiés sont rapatriés. Durant les six premiers mois, il y a 15 000 rapatriements. Nigéria: en mai, 70 réfugiés sont rapatriés et le HCR prépare un mécanisme de rapatriement.</p> | <p>1987 59 000 (Bénin, RCA, Nigéria, Soudan)</p> | <p>1987 17 135 (CNAR cité par (4))</p> |
| | <p>1988 3 500 (Cameroun, RCA, Soudan)</p> | <p>1988 10 136 (CNAR, dans (4)) 1988-1990 26 470 (CNAR, dans (4))</p> |
| <p>1989 Cameroun: de janvier à juillet, 2 249 personnes sont rapatriées. RCA: de janvier à juillet, il y a 320 rapatriements.</p> | <p>1989 3 700 (Cameroun, RCA, l'Afrique de l'Ouest)</p> | <p>1989 10 944 (CNAR, dans (4))</p> |
| | <p>1990 11 000 de RCA</p> | |
| | <p>1992 4 400 (Soudan, Cameroun, RCA)</p> | |
| | <p>1993 11 000 du Soudan</p> | |

1) UNHCR. *Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 1^{er} septembre 1986 au mois de juillet 1990.

2) UNHCR. *Weekly Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 2 novembre 1979 au 21 juin 1986.

3) U.S. Committee for Refugees. *World Refugee Survey*, New York/Washington, publications consultées pour la période de 1980 à 1995.

4) INSH, UNRISD et IUED (1990). *Atelier I Retour des réfugiés tchadiens et stratégie de leur réinstallation dans leur région d'origine*, INSH, UNRISD, IUED, 12-13 janvier 1990, N'Djaména.

5) Passang, M. (1992). *Retour en masse des réfugiés africains dans leurs pays d'origine: expériences sociales et économiques Cas du Tchad*, Symposium sur le Retour des réfugiés africains dans leur pays d'origine: expériences sociale et économique, N'Djaména (Tchad), 25-27 Février 1992, UNRISD et INSH, 36 p (annexes).

On constate que plusieurs opérations de rapatriement ont été officiellement organisées par le HCR ou le CNAR. Selon certaines sources, c'est surtout en 1985 (260 000) et 1986 (242 097) que les mouvements sont les plus importants.

2.4.2 Rétrospective historique

Nous allons maintenant situer les mouvements de réfugiés et de rapatriés dans leur contexte historique ⁶. Cette rétrospective des événements politiques débute au moment de l'Indépendance du Tchad, étant entendu que le nouvel État résulte du passé pré-colonial et de l'héritage légué par les autorités françaises ⁷. Nous nous attarderons plus longuement sur les événements qui ont joué un rôle déterminant dans l'avenir du Tchad. Les informations sur les migrations proviennent des estimations du HCR présentées dans les rapports de suivi hebdomadaires ⁸. Les régions administratives du Tchad et les principaux camps de réfugiés établis dans les pays voisins sont représentés à la figure 2.1 afin de faciliter la compréhension du texte.

⁶ Les informations historiques présentées constituent une synthèse et n'ont pas la prétention d'être exhaustives. Elles sont basées sur Golhor (1991), Bouquet (1988) et Dadi (1988).

⁷ En 1946, le général de Gaulle crée l'Union française, formée par la France, les Territoires d'Outre-Mer, les Territoires associés (anciens protectorats) et les États associés (anciens territoires sous tutelle) (Bouquet, 1988:119). La constitution française reconnaît le droit des colonies à participer au fonctionnement politique et à l'administration de leur territoire (Golhor, 1991:190). C'est ainsi que les premiers partis politiques tchadiens sont constitués dès 1947 et qu'on organise des élections territoriales législatives afin de former un conseil représentatif. François Tombalbaye devient ainsi premier ministre le 24 mars 1959. L'aboutissement de ce processus politique est la Proclamation officielle de la République le 28 novembre 1958, l'adoption de la Constitution du Tchad en 1959 et la proclamation de l'Indépendance le 11 août 1960.

⁸ Les informations inédites concernant les réfugiés et les rapatriés ont été compilées à partir des *Weekly Notes on the Activities of the UNHCR* et des *Notes on the Activities of the UNHCR*, pour la période allant du 2 novembre 1979 au mois de juillet 1990. Des informations complémentaires sont tirées des rapports annuels de l'USCR.

2.4.2.1 L'époque du gouvernement de François Ngarta Tombalbaye (mars 1959 à avril 1975)

En prônant une politique d'unité nationale, le premier président François Tombalbaye instaure le monopartisme et élimine ou destitue ses opposants, y compris les chefs traditionnels du nord et du sud du pays. Il commence à «épurer» le milieu politique sudiste dès 1960, pour ensuite s'attaquer aux Nordistes à partir de 1963 (Bouquet, 1988:123-124). Son propre parti, le PTT (Parti progressif tchadien), devient officiellement parti unique en janvier 1963, une ordonnance ayant dissout les autres formations politiques en janvier 1962.

En mars 1963, Tombalbaye diminue le nombre de ministres nordistes, ce qui engendre des manifestations publiques. Il fait alors arrêter ou assassiner les leaders musulmans qui protestaient contre cette mesure. En septembre, ces arrestations provoquent des émeutes dans les quartiers musulmans de la capitale Fort Lamy⁹, réprimées par l'armée française à la demande du gouvernement tchadien, en vertu de l'accord de défense signé en 1960. Les opposants reprochent au président de ne pas respecter l'équilibre régional dans le partage du pouvoir.

En fait, indépendamment de leur provenance régionale, Tombalbaye écartait du gouvernement et de l'administration les leaders qui désapprouvaient sa politique. La collaboration entre les administrateurs et les chefs traditionnels est tumultueuse. Le système politique et administratif centralisé hérité de la période coloniale exclut la population de l'exercice du pouvoir, ce qui l'amène à se révolter (Golhor, 1991:209-218). On accuse le président de pratiquer le népotisme tribal (Bouquet, 1988:125).

⁹ Fort Lamy est l'ancien nom de N'Djaména, changé en septembre 1973.

En 1964, la révolte commence à gronder dans les villages, et des émeutes sont déclenchées en réponse aux abus des collecteurs d'impôts et de taxes sur le bétail. Des soulèvements ont ainsi lieu en janvier 1964 à Am Timan (dans la préfecture du Salamat) et en octobre 1965 à Mangalmé (dans la préfecture du Guéra). Les paysans moubi se révoltent alors contre la surtaxe imposée par les administrateurs qui par ailleurs se livrent à des exactions. Fait remarquable, les opposants en exil au Soudan se déclarent solidaires des manifestants. Le mouvement de rébellion s'étend ensuite aux préfectures du Batha et du Ouaddaï.

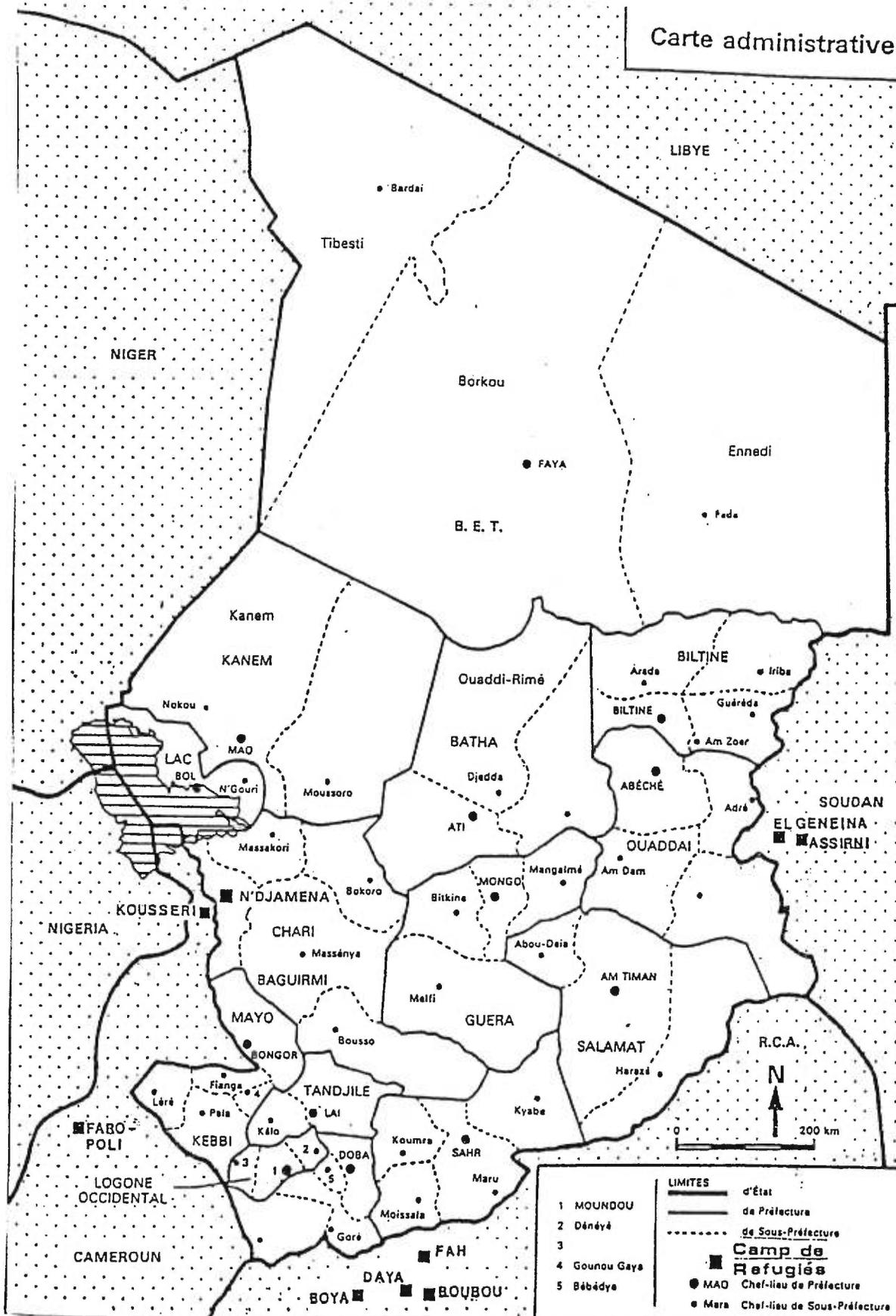
Les dissidents, essentiellement en provenance du nord, du centre et du centre-est du pays, poursuivent leurs activités politiques à partir de leur exil en Libye et au Soudan. Ces «révoltes paysannes» coïncident avec l'émergence d'un mouvement d'opposition politico-militaire, le Frolinat (Front de Libération nationale du Tchad), fondé le 22 juin 1966 au Soudan par des membres des partis politiques dissous ¹⁰ (Golhor, 1991:220). Ce mouvement est créé en réponse à la suppression du multipartisme et à la répression. Il est composé de plusieurs factions politico-militaires traversées par un courant intégriste musulman et un courant marxiste ¹¹.

¹⁰ Ibrahima Abatcha, Mohammed El-Baghalani et El-Hadj Issaka et des cadres du FLT (Front de Libération du Tchad fondé le 20 avril 1965 par Ahmed Moussa) sont parmi les membres fondateurs du Frolinat (Bouquet, 1988:128-129).

¹¹ On distingue la faction du FLT, dirigée par Ibrahim Abatcha, et après sa mort par Abba Sidick, qui opère dans le Ouaddaï. Une seconde faction, le Frolinat Volcan (1970-1977), formée par Mohamed Al Baghalani, recrute ses membres parmi les Arabes du Ouaddaï. La première armée du Frolinat, successivement dirigée par El-Hadj Issaka, Adoum Hagar et Mahamat Abba Seid, est financée par le Soudan et recrute ses combattants dans le Salamat, le Guéra, le Batha et le Chari-Baguirmi. De la rébellion autonome intervenant dans le Tibesti émerge la Deuxième armée des Forces populaires de la Libération, qui se réclame du Frolinat. Cette faction est fondée en 1969 par Goukouni Oueddeï, le fils du chef spirituel des Toubou (le Derdé) exilé en Libye depuis décembre 1966. À sa demande, Hissène Habré le rejoint en 1971 et prend le commandement de la force armée. Ce dernier, après des études de droit en France, venait d'être nommé sous-préfet de Moussoro. Abba Siddick tente en vain de réunir la Première armée et la Deuxième armée dès 1971, mais Goukouni s'y oppose. En octobre 1972, ils fondent une faction dissidente du Frolinat orthodoxe, le CCFAN (Conseil du Commandement des Forces armées du Nord). Habré en devient le président et Goukouni le vice-président.

FIGURE 2.1

Carte administrative du Tchad et principaux camps de réfugiés tchadiens



Source: Passang, M., A. Souleymane, K. Pagoul, R.N. Nodjal et M. Mempassengar (1991a). *Retour au Tchad. Aspects sociaux et économiques des mouvements de retour volontaire des réfugiés tchadiens et stratégies de leur réinstallation dans leur pays d'origine*, INSH, 110 p.

Le Frolinat sème l'insécurité en menant des actions dans le Guéra, le Salamat et le Ouaddaï. En 1967, les rebelles étendent leurs opérations au Kanem et au Chari-Baguirmi. Le 5 mars 1968, au nom du Frolinat, on organise une mutinerie à Aozou, tandis que la rébellion se propage au Borkou, à l'Ennedi et au Tibesti en 1969. À la demande du gouvernement tchadien, l'armée française intervient à nouveau en août 1968 et en avril 1969. Le Frolinat attaque des convois de vivres et de coton, bloque des troupeaux afin de couper l'approvisionnement de la capitale et des villes du sud (Bouquet, 1988:135).

Au début des années soixante-dix, Tombalbaye réoriente sa politique extérieure en tentant de se rapprocher des pays arabes, et ce afin d'isoler le Frolinat. Malgré un traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle signé avec la Libye, cette dernière continue de fournir des armes au Frolinat. L'armée française se contente d'apporter un appui logistique au Tchad à partir de juin 1972. La Libye occupe le poste administratif d'Aozou dès mars 1973, la bande d'Aozou n'étant restituée au Tchad qu'en 1994 par la Cour internationale de la Haye.

En septembre 1973, Tombalbaye dissout son propre parti pour fonder le MNRCS (Mouvement national pour la Révolution culturelle et sociale). Il promeut la révolution culturelle tchadienne, ou «Tchaditude», afin de réconcilier les Tchadiens par un retour aux valeurs authentiques. Cependant chrétiens et musulmans ne se sentent pas concernés par ce mouvement fondé sur des pratiques animistes du sud.

À partir de 1973, et ce jusqu'en 1985, l'insécurité et la sécheresse amènent les habitants du nord et du centre du Tchad à se réfugier au sud ou dans les pays voisins. Ainsi, le HCR estime qu'en 1973 plus de 100 000

personnes se sont réfugiées au Soudan dans la région du Darfur, et jusqu'à 120 000 lors de la famine de 1984-85 (USCR, 1990:14).

La révolution culturelle frustre les Nordistes et révolte les populations du sud en raison de l'assassinat de cadres et de pasteurs sudistes récalcitrants (Golhor, 1991:239-240). Après avoir tenté de purger l'armée tchadienne, qu'il accuse de se conduire comme un «État dans l'État», Tombalbaye est assassiné lors d'un coup d'État militaire le 23 avril 1975 (Dadi, 1988:45). Il est remplacé par un Conseil supérieur militaire (CSM) dirigé par Félix Malloum, son ancien chef d'état-major, qui était toutefois en prison lors du coup d'État.

2.4.2.2 L'époque du gouvernement militaire de Félix Malloum (avril 1975 à mars 1979)

Le gouvernement Malloum subit la progression des mouvements rebelles nordistes militairement soutenus par l'extérieur. La France apporte son assistance militaire au gouvernement à la suite d'une offensive du Frolinat dans le nord en juin 1976 et après le siège de la ville de Faya-Largeau. De 1975 à 1978, on assiste à des exécutions sommaires et à des grèves déclenchées par les travailleurs et les étudiants. Faya-Largeau est reprise par les rebelles en février 1978.

Après une lutte de pouvoir, Habré ¹² se sépare de Goukouni en juin 1977 et ils reconstituent deux factions du Frolinat. Financé par la Libye, Goukouni forme les FAP (Forces armées populaires), majoritairement composées de Toubou, et part à la conquête du BET. Habré se retire près

¹²Leurs divergences étaient reliées aux types de relations à entretenir avec la Libye et à l'attitude à adopter lors de la prise d'otages occidentaux (l'affaire Claustre) en 1974.

de la frontière du Soudan avec les FAN (Forces armées du Nord). Sa faction, d'abord formée d'Anakaza, est rapidement étendue aux Zaghawa et Hadjeraï, grâce aux financements français et américain. D'autres factions du Frolinat sont réparties dans la région du lac Tchad et du Kanem et recrutent des membres auprès des Kanembou et des Boudouman.

À la suite de pressions exercées par la France, des négociations s'instaurent entre Malloum et Habré, qui aboutissent à l'accord de Karthoum en septembre 1977, et à la Charte fondamentale en août 1978. Habré accède ainsi en août au poste de premier ministre tandis que Malloum demeure président du Tchad. Cependant Habré réclame de plus en plus de pouvoir en faveur des communautés musulmanes. Il remplace les ministres et les cadres sudistes par des Goranes et se confronte systématiquement avec Malloum. De plus, il refuse d'intégrer ses FAN aux FAT (Forces armées tchadiennes, ou armée nationale).

À la suite d'une grève lancée par les partisans de Habré, la guerre civile éclate le 12 février 1979 à N'Djaména, par des affrontements armés entre les partisans du président et ceux du premier ministre. Les FAP de Goukouni s'allient aux FAN d'Habré, tandis que la France privilégie Habré au détriment de Malloum. On massacre les cadres et fonctionnaires sudistes vivant dans des quartiers musulmans de N'Djaména ou dans d'autres villes musulmanes. «Les loyalistes du colonel Kamougué prirent position dans les quartiers sudistes (Moursal et Chagoua notamment) et protégèrent les camps. De guérilla, l'affrontement devint guerre civile car, de fait, les quartiers de la ville sont relativement homogènes du point de vue ethnique» (Bouquet, 1988:157).

Ces événements provoquent la fuite des résidents d'origine méridionale au sud du pays, majoritairement des fonctionnaires (Dadi, 1988: 163). En guise de représailles, ils s'attaquent alors aux commerçants musulmans. Les populations originaires du centre, de l'est et du nord du Tchad, résidant à N'Djaména ou au sud, gagnent le Cameroun en traversant le fleuve. «On est ainsi passé de ce qui fut au départ une rébellion d'une partie du nord du Tchad contre le pouvoir central à une guerre généralisée du nord contre le sud» (Golhor, 1991:258-259).

Le 10 mai 1979, à Moudou, on crée le Comité permanent, organe politique exclusivement réservé aux Sudistes et dirigé par le colonel Kamougué, chef des FAT. Ce Comité a organisé politiquement et administrativement les cinq préfectures du Sud. La majorité de ses membres étaient d'anciens ministres, directeurs généraux et militaires. Ce comité était financé à partir du prélèvement des taxes qui étaient auparavant destinées à l'État tchadien (Dadi, 1988:163-167).

Trois conférences de réconciliation nationale ¹³ sont ensuite organisées en collaboration avec des pays voisins et avec l'O.U.A. La

¹³ Il s'agit de Kano I (du 10 au 15 mars 1979), Kano II (du 3 au 11 avril 1979) et de Lagos (août 1979). Le Conseil d'État provisoire est composé des FAT de Félix Malloum (armée nationale), des FAP de Goukouni Oueddeï, des FAN d'Hissène Habré et du MPLT (Mouvement populaire de Libération du Tchad) d'Aboubakar Abderamane.

Un plus grand nombre de factions du Frolinat ont participé à la deuxième conférence. Les factions qui se sont ajoutées sont le Frolinat originel d'Abba Siddick, le CDR (Conseil démocratique révolutionnaire) d'Acyl Ahmat, la Première armée de Mahamat Abba Seid, le Frolinat Volcan d'Adoum Dana et le Frolinat fondamental de Hadjéro Senoussi.

À la troisième conférence, celle de Lagos, plus de onze factions sont représentées. Celles du nord sont: la Première armée, les FAP, les FAN, le CDR, le Frolinat volcan, le Frolinat fondamental, les FAO (Forces armées occidentales ou Troisième armée du Frolinat) de Moussa Madela, le MPLT (branche de la Troisième armée, alors dirigée par Mahamat Abdéramane) et le Frolinat originel. Les factions sudistes sont au nombre de deux: l'UND (Union nationale démocratique) de Fatcho Balam et les FAT, dont l'organe de gestion, le Comité permanent, est dirigé par le colonel Kamougué. Certaines de ces factions sont créées à la suite d'une des conférences.

première conférence proclame le cessez-le-feu et dissout la présidence de la République, en provoquant la démission du président Malloum. Elle dissout aussi toutes les forces militaires, l'armée nationale (FAT) devenant ainsi une tendance au même titre que les autres mouvements militaires. Elle met en place un Conseil d'État provisoire dirigé par Goukouni. C'est à la suite de cette conférence que Goukouni et Habré prennent l'initiative de fonder le GUNT¹⁴. La deuxième conférence est élargie à d'autres factions mais constitue un échec.

La crédibilité du premier GUNT était faible et les chefs sudistes ont refusé d'y participer. En fait, ils s'étaient retirés au Sud dès mars 1979 et ont affronté une force mixte envoyée (composée des FAP, des FAN et du MPLT) par le GUNT, qui visait à les isoler du Cameroun d'où ils s'approvisionnaient en denrées et en pétrole. Le Comité permanent tentait de réorganiser la vie économique et sociale dans les cinq préfectures du Sud (Golhor, 1991:264-274).

L'accord de Lagos est semblable à l'accord de Kano I, mais il prévoit aussi la création d'un nouveau GUNT d'une durée de vie de 18 mois, la création d'une nouvelle armée nationale et l'évacuation de l'armée française (Golhor, 1991:260-276).

2.4.2.3 Le Gouvernement de l'Union nationale de Transition (novembre 1979 à juin 1982)

Le président du nouveau GUNT est Goukouni et le vice-président Kamougué, tandis qu'Habré s'impose envers et contre tous comme ministre de la défense. La distribution du pouvoir par l'attribution des postes

¹⁴ Le premier GUNT est présidé par Mahamat Lol Choua, proche du MPLT, mais dominé par les FAN et les FAP.

ministériels et des postes dans la fonction publique oppose à nouveau les tendances. Le Frolinat domine le GUNT, au détriment des factions sudistes, mais il est lui-même non unifié. Enfin, le désarmement est difficile à réaliser, en l'absence de confiance entre les diverses factions. De 1979 à 1982, le pays est morcelé: les neufs préfectures musulmanes du nord sont subdivisées en fonction des diverses tendances du Frolinat, tandis que les cinq préfectures du Sud sont unies sous la bannière du Comité permanent (Dadi, 1988:156). Bon nombre de cadres sudistes préservent leur intégrité physique en s'exilant ou en rentrant dans leur région d'origine au Tchad.

Une seconde guerre éclate en mars 1980, cette fois entre Goukouni et Habré. Les troupes libyennes interviennent en décembre aux côtés de Goukouni et envahissent le Tchad par le Ouaddaï en annonçant leur désir d'annexer le territoire tchadien (USCR, 1981:7). Cette intention provoque la colère des autres pays africains, dont l'Égypte et le Soudan qui offrent leur aide militaire aux forces de Hissène Habré, qui malgré tout subit une défaite et se retire au Soudan¹⁵. Une partie de la population de N'Djaména s'enfuit à Kousséri ou se réfugie au Nigéria, au Soudan et en Centrafrique.

L'année 1980

- Le refuge au Cameroun

En avril 1980, de 80 000 à 100 000 Tchadiens se réfugient à Kousséri au Cameroun. Plusieurs missions du HCR se rendent sur le terrain pour évaluer leurs besoins et mettre en place un programme d'assistance. En juin, on distribue du matériel à plus de 230 000 personnes. En juillet, une équipe de statisticiens du gouvernement camerounais et de l'IFORD (Institut

¹⁵ Habré revient en force en 1982, soutenu par les Américains, les Français, les Égyptiens et les Soudanais. Le GUNT disparaît en 1982.

de Formation et de Recherche en Démographie) recense 90 621 réfugiés tchadiens dont 48 196 à Kousseri et 42 425 dans un camp construit hors de Kousseri. On a ajusté cette estimation à 100 000 individus en septembre 1980. D'autres réfugiés traversent les frontières durant la nuit au cours des mois de septembre et d'octobre.

- Le refuge en Centrafrique

Les bureaux du PNUD à Bangui et du HCR à Kinshasa annoncent l'arrivée d'un groupe de 7 000 réfugiés tchadiens en Centrafrique en mai 1980. Selon les autorités centrafricaines, en juillet, plus de 6 100 réfugiés tchadiens sont arrivés, dont 3 020 dans la capitale et les autres au nord du pays. Le groupe serait composé de 4 662 hommes, 987 femmes et 451 enfants.

- Le refuge au Nigéria

Le gouvernement nigérian a quant à lui prévenu le représentant du HCR à Lagos en avril 1980 que 7 000 réfugiés tchadiens ont récemment pénétré sur son territoire. Il informe en septembre le représentant du bureau régional au Sénégal qu'il a assisté plus de 50 000 réfugiés tchadiens. La plupart de ces réfugiés parviennent au Nigéria en traversant le Lac Tchad. Plusieurs d'entre eux rejoignent alors leur famille déjà établie au Nigéria, où ils avaient déjà l'habitude de se rendre pour y travailler (USCR, 1981:14). Ils réintègrent alors l'économie nigérienne. Il est donc difficile de distinguer les réfugiés politiques des migrants économiques.

- Le refuge au Soudan

Le HCR évalue les réfugiés tchadiens au Soudan à 3 000 personnes en avril. En décembre, l'armée libyenne et le GUNT forcent les FAN

d'Hissène Habré à se retirer au Soudan. Durant la dernière quinzaine de décembre, plus de 8 000 réfugiés entrent à El Geneina dans l'ouest du pays.

L'année 1981

En janvier 1981, le GUNT signe un traité d'amitié et d'alliance avec la Libye, tandis qu'il formule une demande d'assistance d'urgence auprès du HCR pour les nationaux déplacés par la guerre civile. En mars, le HCR élabore un projet de rapatriement des réfugiés. Il y a un désarmement général des factions à N'Djaména en mai, alors que l'armée française se retire, et qu'un accord de coopération militaire est signé avec la Libye en juin. Le gouvernement tchadien fonde le CNAR en juin et accorde en juillet une première amnistie générale à tous les exilés politiques (à l'exception de trois personnes, dont Hissène Habré) à condition qu'ils rentrent au Tchad avant le 31 décembre. Le gouvernement continuera de supporter l'opération de rapatriement même après cette date. Des commissions tripartites (HCR, gouvernements du Tchad et du pays d'accueil) mettent en place des programmes de rapatriement volontaire à partir du Cameroun, du Soudan et de Centrafrique.

- Le refuge au Cameroun

Plus de 30 000 réfugiés tchadiens formulent des demandes de rapatriement volontaire au bureau du HCR à Kousséri en septembre 1981. Le rapatriement volontaire commence au rythme de 200 familles par jour; en novembre, plus de 46 000 personnes sont déjà rentrées. Il semble qu'au moins 60 500 réfugiés préfèrent s'établir au Cameroun. Les réfugiés de Kousséri sont relocalisés dans de nouveaux sites, à Boulko et à Poli-Faro, au sud-ouest de Garoua. Le gouvernement tchadien encourage le

gouvernement camerounais à cesser d'assister ses ressortissants afin de les inciter à revenir au Tchad (USCR, 1982:13). Cependant ces réfugiés préfèrent demeurer au Cameroun en raison de la fragilité de la sécurité au Tchad et de la possibilité d'une reprise des combats, et à cause de l'économie de crise.

- Le refuge en Centrafrique et au Soudan

En mai, 71 personnes demandent volontairement à être rapatriées du Soudan, tandis que le rapatriement de Centrafrique commence en août. Durant ce mois, un groupe d'origine sara aurait effectué un rapatriement spontané, sans recourir à l'assistance du HCR ou à celle des gouvernements. En octobre 1981, le bureau du HCR à Karthoum mentionne la venue d'une nouvelle vague de réfugiés dans la zone de El-Geneina (Soudan), qui porte leur nombre à 10 000. Le gouvernement soudanais a répondu vigoureusement à la crise, en relocalisant les réfugiés dans des sites ruraux organisés. Ces derniers bénéficient de projets agricoles de développement durable visant leur auto-suffisance (USCR, 1982:10).

La fin de l'année 1981 et l'année 1982

En novembre, à la suite d'une recommandation de l'O.U.A., qui propose une force de maintien de la paix, Goukouni demande l'évacuation des troupes libyennes. En novembre, les Libyens retirent leurs forces armées à la demande du GUNT. La Force interafricaine arrive à la rescousse. Les relations Tchad-Libye se sont détériorées, tandis que les rapports avec la France s'améliorent. En novembre, la localité d'Abéché, à l'est du Tchad, tombe aux mains d'Hissène Habré.

Des réfugiés de Kousseri sont transférés à Poli-Faro en 1982, tandis que d'autres se rendent au Nigéria, surtout dans le camp de Ngamburu Ngala au Borno State. On évalue à 8 000 le nombre total de Tchadiens réfugiés au Nigéria en mars, dont 5 000 à Ngamburu Ngala. Le HCR assiste les rapatriés à leur retour au Tchad, en répondant à leurs besoins de base urgents et immédiats, afin qu'ils puissent reprendre une vie normale le plus tôt possible. En mars 1982, plus de 150 000 Tchadiens sont ainsi rentrés à N'Djaména, principalement du Cameroun et du Nigéria, dans une moindre mesure de Centrafrique et d'autres pays. On étend le programme d'assistance à quelques 50 000 personnes déplacées à N'Djaména. Environ le cinquième des 10 000 personnes réfugiées à Kousseri ont été rapatriées au Tchad sous les auspices du HCR tandis que 8 000 seraient rentrées de leur propre chef.

2.4.2.4 L'époque du gouvernement d'Hisène Habré (juin 1982 à décembre 1990)

De juin 1982 à 1983

En juin 1982, les FAN d'Hisène Habré s'emparent de N'Djaména, en partie grâce aux problèmes connus par le GUNT en matière de relations internationales, mais surtout grâce à ses alliés internationaux. La Force interafricaine se retire. Le général Kamougué démissionne alors de la vice-présidence du GUNT. Habré crée et dirige le Conseil d'État et se proclame président de la République au mois d'octobre. Ces événements provoquent l'évacuation générale de tous les étrangers résidant à N'Djaména, y compris du personnel du HCR. Une nouvelle vague de réfugiés, principalement composée de femmes et d'enfants, se rend alors à Kousseri. Près de la moitié de la population de N'Djaména aurait quitté la capitale pour le sud du Tchad.

À la suite du changement de gouvernement, la majorité des personnes réfugiées à Poli-Faro (3 500) et à Gamboru au Nigéria (de 4 000 à 5 000) demandent à être rapatriées. En juin 1983, Habré promulgue une deuxième amnistie générale. En juillet, 2 901 réfugiés seraient rentrés à N'Djaména de Poli-Faro. En août, 3 660 candidats au rapatriement se sont enregistrés, ainsi que trois groupes de 663, 1 109 et 1 400 personnes. On planifie également de rapatrier 10 000 Tchadiens assistés par le HCR à El Geneina, après la saison des pluies (en octobre). L'organisme CARE assiste environ 50 000 personnes déplacées au Tchad, tandis que le Programme alimentaire mondial (PAM ou WFP) assiste les populations tchadiennes (USCR, 1983:64).

Jusqu'en août, les combats s'intensifient à Faya-Largeau et Abéché, Habré étant toujours soutenu par la France, tandis que la Libye appuie Goukouni. Dès juillet plusieurs milliers de réfugiés ont fui en Centrafrique, au point où le gouvernement ferme ses frontières avec le Tchad, le Cameroun et le Soudan. On mentionne également la présence de 600 réfugiés dans l'ouest du Soudan, principalement des femmes et des enfants.

En août et septembre, les FAN investissent les villes de Sarh et de Moundou, appuyées par des dissidents des FAT (Forces armées tchadiennes). Le bureau du HCR à Bangui rapporte alors que plus de 1 050 personnes ont fui vers les régions de Ndele et Sido-Kabo au nord de la Centrafrique. En octobre, Hissène Habré devient président de la république. Le XIX^e Sommet de l'O.U.A. consacre son gouvernement. En juin et août, Habré et Goukouni se battent à Faya-Largeau. L'armée française intervient en août contre l'armée libyenne du colonel Khadafi qui menaçait de renverser le régime (Dadi, 1988:48)¹⁶.

¹⁶ Il s'agit de l'opération «Manta», qui constitue l'intervention militaire la plus importante de l'armée française depuis la guerre d'Algérie (Dadi, 1988:48).

L'année 1984

Une conférence de réconciliation nationale est organisée en 1984 à Brazzaville (Alhabo et Madi, 1991:3). En mars, environ 700 personnes en provenance du sud du Tchad arrivent à Garoua au nord du Cameroun, dont 162 s'établissent à Poli-Faro et sont assistées par le HCR. À la fin du mois, le flux est composé de 2 400 personnes. En août, les autorités soudanaises de El Geneina dénombrent 10 000 réfugiés tchadiens. La France et la Libye signent un accord au mois de septembre en vue de retirer simultanément leur armée du Tchad.

- Le refuge au Cameroun et en Centrafrique

Les FANT (Forces armées nationales tchadiennes) massacrent les populations au sud du pays. On a nommé cet épisode de l'histoire tchadienne «septembre noir». En conséquence, les populations du Moyen-Chari et des deux Logones s'exilent en R.C.A. (République centrafricaine) et au Cameroun. À la mi-septembre, la population du camp de Poli-Faro est de 1 200 individus. Les réfugiés ont la possibilité de s'y établir en formant des communautés rurales et artisanales. Plus de 2 000 personnes se réfugient en Centrafrique. La sécheresse augmente le nombre de réfugiés au Cameroun en 1984.

Une mission du HCR a visité la Centrafrique du 7 au 21 novembre afin de préparer le transfert des réfugiés tchadiens dans cinq sites proposés par le gouvernement (Daya, Fa, Boya, Boubou et Boudelébac). Selon les estimations officielles, au début novembre, la guerre civile au sud du Tchad aurait amené 15 000 personnes à se réfugier au nord du pays près de la frontière. À la mi-novembre, ils seraient plus de 25 000, et enfin 40 000, à

relever de l'assistance du HCR. Ces derniers auraient commencé à arriver en septembre 1984 et continueraient d'affluer. Ils sont bien reçus par la population car ils appartiennent au même groupe ethnique. Mais leur présence exerce de fortes pressions sur les populations, c'est pourquoi ils sont transférés dans des sites mieux protégés et situés à l'écart de la frontière. La plupart sont des femmes et des enfants; des agriculteurs mais aussi des domestiques, des professeurs, d'anciens soldats et des étudiants (UNHCR, 1984:1-4).

Le HCR met en place un programme d'assistance d'urgence en faveur de ces 40 000 personnes pour la période de novembre 1984 à décembre 1985. On rapporte que les troupes tchadiennes attaquent les camps, brûlent les villages et rapatrient de force les Tchadiens. Cependant le gouvernement centrafricain nie cette situation et affirme que les deux pays entretiennent d'excellentes relations (USCR, 1986:42). Finalement, le gouvernement centrafricain et le HCR relocalisent les réfugiés dans des sites ruraux situés dans des zones plus sûres à l'intérieur du pays. Selon l'USCR (1986:43), jusqu'à 10 000 réfugiés rentrent spontanément au Tchad, en raison de la normalisation de la situation politique mais aussi à cause des projets de distribution alimentaire alors entrepris.

- Le refuge au Soudan

On observe également des vagues de réfugiés vers le Soudan en septembre, alors que 5 000 personnes, majoritairement des femmes, des enfants et des personnes âgées, fuient à El Geneina à cause de l'insécurité et du harcèlement dont elles sont l'objet par les soldats tchadiens. Le gouvernement soudanais fait appel à la communauté internationale en décembre pour aider entre 60 000 et 100 000 Tchadiens réfugiés dans le

Darfur et le Kordofan. Le HCR instaure alors de novembre 1984 à décembre 1985 un autre programme en faveur de ces réfugiés et victimes de la sécheresse. Durant cette période, à lui seul, le centre de réception de Asernei accueille entre 30 000 et 40 000 personnes, avec des entrées quotidiennes de 500 personnes par jour. Ces réfugiés s'ajoutent aux réfugiés qui ont fui l'Éthiopie et l'Ouganda en raison de la sécheresse (USCR, 1986:48). Le Soudan maintiendra sa politique d'accueil à l'égard des réfugiés, malgré les problèmes vécus par ses propres populations qui se déplacent à l'intérieur du pays à cause de la sécheresse.

L'année 1985

- Le refuge en Centrafrique et au Nigéria

Le bureau du HCR à Bangui (Centrafrique) rapporte en janvier et en février 1985 que le gouvernement tchadien a attaqué un camp de réfugiés en bordure de la frontière. Le HCR rappelle aux autorités centrafricaines qu'elles sont responsables de la sécurité des réfugiés sur leur territoire. On mentionne en mars que plus de 6 000 personnes se sont exilées dans ce pays pour fuir les troubles du sud du Tchad. Le HCR y établit plus de quatre camps (USCR, 1987:43).

Les troupes d'Hissène Habré opèrent contre les commandos¹⁷ au sud du Tchad en avril, en collaboration avec les armées française et centrafricaine. Les autorités nigériennes annoncent qu'elles expulseront tout

¹⁷ Les commandos ou «Codos» constituent la guérilla sudiste de 1983 à 1986. Ils sont environ 15 000 hommes, vétérans de l'armée de Tombalbaye et des FAT (Forces armées tchadiennes) du général Kamougué. En 1986, on intègre 1 500 Codos à l'armée régulière (FANT).

immigrant résidant illégalement sur leur territoire à compter du 10 mai. Le chargé de mission du HCR leur demande alors d'accorder le statut de réfugié *prima facie* aux Tchadiens. En juin, la situation est particulièrement tendue sur la zone frontalière centrafricaine en raison de la poursuite des incursions de l'armée tchadienne. Une quarantaine de Tchadiens auraient été exécutés par leur gouvernement. On annonce également l'arrivée de 500 personnes en provenance de Maro (Tchad). De mars à juin, on transfère dans les nouveaux sites de Fa, Boubou, Daya et Boya 8 500 réfugiés auparavant dispersés.

- Le refuge au Soudan

Les autorités locales soudanaises encouragent la relocalisation des réfugiés de El Geneina à Arsenei. Mais il est difficile de limiter ce mouvement et celui des personnes déplacées soudanaises victimes de la sécheresse. À la fin de janvier, environ 50% des 17 000 résidents de Arsenei seraient d'origine tchadienne, et, en février, 50% des 25 000 habitants. En février, un autre centre est ouvert à Disa pour assister 5 000 Tchadiens, dans lequel on prévoit transférer ceux qui vivent près du village de Tendelfi. On rapporte qu'un groupe de 850 personnes a quitté Beida (Soudan) entre le 15 janvier et le 15 février pour rentrer au Tchad.

On estime la population du centre de Arsenei à 48 000 personnes en mars, dont 38 000 seraient d'origine tchadienne. Un afflux de Soudanais arrive des villages avoisinants, attirés par l'assistance alimentaire. On envisage d'ailleurs de leur distribuer des rations équivalentes à celles des réfugiés. Par la suite, on transfère des Tchadiens de Disa à Asernei (2 000 personnes en avril et 7 700 en mai).

En avril, le HCR transfère entre 7 000 et 10 000 Tchadiens de Nyala à Angikoti, tandis qu'il relocalise 500 personnes de Domay à Angikoti en mai. Il estime alors la population des centres de réception de la manière suivante: 48 000 à Asernei, 6 500 à Angikoti, 18 500 à Nyala et 10 000 à Tendelti.

Une mission conjointe du HCR et du gouvernement soudanais au Darfur établit en mai que plus de 120 000 des 320 000 personnes enregistrées pour la distribution alimentaire sont des réfugiés tchadiens. Plus de 70% de ces réfugiés seraient des femmes et des enfants, la plupart étant de même ethnie que les personnes déplacées soudanaises. Un nouveau site est créé à Umbala, à proximité de routes permettant d'assurer l'approvisionnement alimentaire même durant la saison des pluies. On planifie le transfert de 15 000 Tchadiens alors réfugiés à Asernei. La mission constate que 60 000 des 120 000 personnes réfugiées au Darfur sont assistées dans des camps organisés. Comme les conditions nutritionnelles se détériorent dans la zone, on suppose que d'autres Tchadiens chercheront également une assistance dans ces camps. En juin, plus de 16 000 Tchadiens bénéficient de l'assistance du HCR à Angikoti.

En septembre, selon une mission du HCR au Soudan, les réfugiés hors des camps n'ont plus besoin d'être assistés, à l'exception d'un groupe de 2 000 Tchadiens près de Beida. À la mi-septembre, d'autres groupes s'installent à Asernei, à un rythme d'environ 150 personnes par jour, à la recherche d'une assistance alimentaire non disponible au Tchad. La mission conjointe du HCR et d'autres organismes constate l'arrivée de 3 000 réfugiés à Kongo Haraza et de 4 000 réfugiés à Beida, auxquels s'ajouterait une cinquantaine de personnes par jour. Des entrevues réalisées par les autorités soudanaises démontrent que l'opération de secours d'urgence est

un facteur attractif. En novembre, quelques 25 000 Tchadiens sont enregistrés par diverses ONG dans des camps ne relevant pas du HCR.

Selon la O.A.A. (Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture) et l'USAID (*United States Agency for International Development*), 1 677 personnes sont rentrées du Soudan en novembre et décembre 1985, mais le HCR n'a pas confirmé cette information.

- Les événements politiques

Une autre conférence de réconciliation nationale est organisée à Libreville en novembre 1985 et donne lieu à un accord (Alhabo et Madi, 1991:3). L'instauration d'institutions démocratiques dans le pays est la condition de réconciliation durable posée par cet accord (Passang *et al.*, 1990a:30). Le 13 novembre 1985, le gouvernement tchadien adopte une loi d'amnistie (il s'agit de la troisième amnistie générale) en faveur des réfugiés et exilés politiques, à la suite d'un accord intervenu avec l'une des treize factions de l'opposition. Cependant, malgré cette loi et le succès des récoltes au Tchad, peu de réfugiés quittent les centres de réception et les camps frontaliers temporaires soudanais. En effet, les réfugiés craignent pour leur sécurité personnelle, étant donné des rumeurs qui dénoncent la persistance de la violence au Tchad.

L'année 1986

- Le refuge au Cameroun

En janvier 1986, le représentant du HCR est informé, lors d'une mission au nord du Cameroun, qu'une cinquantaine de Tchadiens arrivent par semaine afin de fuir les conflits armés. À la demande du gouvernement,

en février, une mission tripartite du HCR, du Cameroun et du Tchad visite les réfugiés tchadiens à Garoua, Poli, Maroua, Yagona et Kousseri. Cette mission vise à organiser un programme de rapatriement volontaire. Par la suite, il semble qu'une vingtaine de personnes soient rentrées au Tchad, tandis qu'à leur demande, plus de 1 800 réfugiés sont transférés de la région frontalière de Kousseri et de Toubouro au camp de réfugiés de Poli-Faro.

- Le refuge au Soudan

Le HCR envisage également le rapatriement organisé des Tchadiens réfugiés au Soudan. Plus de 1 638 personnes seraient rentrées en janvier 1986. Cependant, le HCR n'a pas confirmé cette information. En février, le bilan des effectifs est de 20 000 à Asernei, 23 000 à Umbala, 22 000 à Anjikoti et 5 000 à Beida. Plus de 5 000 autres personnes sont réfugiées à l'extérieur des camps. Un accord intervient au Tchad entre les «Codos» et le gouvernement. Mais des représentants des réfugiés affirment qu'ils préfèrent attendre que la situation devienne plus sécuritaire avant de rentrer. Le président Habré et le premier ministre soudanais mettent en place un comité conjoint d'étude de la situation des réfugiés.

Peu de rapatriements ont lieu en provenance du Soudan durant le premier trimestre de 1986. Le centre de réception de Beida est fermé au début mars et ses derniers occupants sont transférés à Asernei ou dispersés au Tchad et ailleurs. Un site agricole est ouvert à Habila pour relocaliser les réfugiés de Asernei et Umbala du 13 mars au 10 avril.

En juin, plus de 60 000 Tchadiens sont toujours assistés à l'ouest du Soudan. Certains ont atteint une autonomie partielle et des efforts en ce

sens se poursuivent. Cependant, le HCR préfère encourager leur rapatriement et envisage avec les autorités tchadiennes une forme d'assistance après leur retour au pays.

- Le refuge en Centrafrique

Durant la première semaine de mars, 312 réfugiés tchadiens rentrent dans leur pays d'origine en provenance de Centrafrique. Du 4 au 9 avril, 598 Tchadiens sont rapatriés des sites de Boubou, Boya et Daya. D'autres réfugiés manifestent leur désir d'être rapatriés par le HCR (2 500 de Boubou et 1 200 de Fah).

- Les attaques libyennes et l'assistance internationale au Tchad

Les troupes libyennes interviennent contre les partisans de Goukouni au nord du Tchad en octobre 1986. Du 14 au 25 novembre, à la suite d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, une mission technique se rend à Doba, Sarh et Abéché pour tenir des réunions de travail avec les autorités tchadiennes locales. La mission rencontre également les ambassadeurs des pays donateurs et les représentants du gouvernement tchadien. Il s'agit de déterminer les besoins des rapatriés et des personnes déplacées au Tchad. La mission recommande un programme d'assistance limitée en faveur des rapatriés et des rapatriés potentiels. En novembre, le Tchad reproche à la Libye de massacrer les populations civiles tchadiennes dans les territoires occupés. La Libye attaque la localité de Bardaï et les oasis du Tibesti en décembre.

De 1987 à 1990

De 1987 à 1989, les luttes armées contre la Libye sur le territoire tchadien se poursuivent, tandis que des négociations en vue d'un accord de cessez-le-feu sont amorcées¹⁸. À la suite d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, le HCR envoie deux missions au Tchad en janvier 1987 pour évaluer la situation et les besoins de 122 000 rapatriés identifiés par le gouvernement. Une mission avait auparavant déterminé que plus de 70 000 personnes avaient besoin d'assistance. On prépare également un plan de contingence en faveur de 50 000 rapatriés potentiels du Cameroun, de Centrafrique et du Soudan.

- Le refuge en Centrafrique

Selon l'USCR, jusqu'à 10 000 Tchadiens ont été rapatriés de Centrafrique en 1987, laissant derrière eux environ 5 000 réfugiés (USCR, 1988:36). Les réfugiés qui ont quitté la Centrafrique pour rentrer au Tchad de 1986 à 1988 l'ont fait spontanément ou avec l'assistance du HCR (USCR, 1989:39). La majorité des réfugiés qui y demeurent (3 000 à la fin de 1988) sont établis dans la capitale, Bangui, tandis que les autres vivent dans un site rural à Boubou. Selon le HCR, de janvier à juillet 1989, 320 réfugiés seraient rapatriés de Centrafrique.

- Le refuge au Cameroun

Treize soldats tchadiens d'origine hadjerai, victimes de répression économique (congédiements) et d'arrestations, demandent l'asile politique au Cameroun en 1987 (USCR, 1988:36). Près de 35 000 réfugiés n'ayant pas officiellement réclamé leur statut seraient intégrés à l'économie

¹⁸ La description du contexte socio-politique tchadien de 1986 à 1990 est basée sur le calendrier historique établi par Golhor (1991).

camerounaise sans recevoir d'assistance humanitaire gouvernementale ou internationale. Le HCR mentionne que 2 249 réfugiés sont rapatriés du Cameroun de janvier à juillet 1989.

- Le refuge au Nigéria

La détérioration de la situation politique au Nigéria en 1987 et amène le gouvernement à mieux contrôler ses frontières et la circulation des étrangers sur son territoire (USCR, 1988:39). Il déporte donc des immigrants illégaux (près de 2 000 personnes en provenance de la Libye, du Ghana, du Niger, du Tchad et du Cameroun), tout en continuant d'assister près de 5 000 réfugiés enregistrés, majoritairement d'origine tchadienne. Le chargé de mission du HCR visite le Borno (Nigéria) en mai et prépare un mécanisme de rapatriement des réfugiés.

- Le refuge au Soudan

En 1987, plus de 45 000 Tchadiens demeurent dans les camps assistés par le HCR, en dépit des pressions exercées par le HCR et le gouvernement soudanais en vue de les rapatrier (USCR, 1988:41). En avril, une mission conjointe du HCR et du gouvernement recommande d'envoyer des leaders religieux au Soudan pour promouvoir le rapatriement; en juin, 107 réfugiés sont rapatriés. Plus de 15 000 personnes seraient rapatriées dans les premiers six mois de l'année. Afin de les encourager à rentrer, le gouvernement soudanais a cessé de leur attribuer des terres.

- La violation des droits de l'Homme et la reprise des combats

Les relations diplomatiques reprennent entre le Tchad et la Libye en octobre 1989. En décembre, le président Habré est confirmé dans ses fonctions à l'occasion d'un référendum sur la constitution. En mars 1990,

Amnistie internationale dénonce les violations des droits de l'homme commises clandestinement depuis l'arrivée au pouvoir d'Hissène Habré. En octobre, les troupes tchadiennes affrontent, dans le Darfour, l'opposition armée dirigée par Idriss Déby¹⁹. Certains affirment que ce dernier était soutenu par la France, d'autres par la Libye. Dans tous les cas, son mouvement était basé au Soudan. Les combats se poursuivent avec la prise de la ville d'Abéché en novembre et la fuite d'Hissène Habré au Cameroun le 1^{er} décembre. Ce dernier obtiendra par la suite l'asile politique au Sénégal. On mentionne que plus de 3 000 quittèrent alors le Tchad pour le Cameroun (USCR, 1992:39).

2.4.2.5 Le gouvernement d'Idriss Déby (depuis le 1^{er} décembre 1990)

Le mouvement politico-militaire du colonel Idriss Déby prend donc le pouvoir par un coup d'État en décembre 1990. Idriss Déby est devenu président de la République et a mis en place un Conseil d'État constitué à partir du MPS (Mouvement patriotique du Salut) et des autres formations politiques. Le président a constitué un gouvernement et nommé un premier ministre. L'arrivée au pouvoir du MPS correspond au lancement du processus démocratique. Il rétablit le multipartisme et autorise l'existence d'une presse indépendante. Il permet également la création d'associations des droits de l'homme. En janvier 1993, la CNS (Conférence nationale souveraine) met sur pied le CST (Conseil supérieur de Transition) et élit un premier ministre, chargé de former son cabinet en consultation avec le président. Le mandat du gouvernement est de réaliser le contenu du Cahier des Charges, qui contient les orientations politiques relatives à l'avenir

¹⁹ Idriss Déby était un proche collaborateur d'Hissène Habré. Ses troupes étaient constituées de Zaghawa-Bidéyat et de Hadjeraï.

politique et socio-économique du pays. Durant la phase de transition, il doit créer des institutions de démocratisation, restructurer l'armée, instaurer la paix et préparer les élections. Le CST forcera plus de trois premiers ministres à démissionner par motion de censure.

De 1991 à 1994, des affrontements armés avec des groupes politico-militaires provoquent des mouvements de refuge du Logone vers la Centrafrique (groupes de rebelles dirigés par Laokein Bardé et Moïse Ketté), du Lac Tchad vers le Nigéria et le Niger (Mouvement pour la Démocratie et le Développement ou MDD), et enfin du Ouaddaï vers le Soudan (Front national du Tchad ou FNT). Le processus de négociation est concrétisé par le retour d'exilés politiques et d'opposants, dont certains sont intégrés aux structures du pouvoir.

Conclusion

Cette rétrospective met en évidence l'aspect tumultueux de l'histoire tchadienne post-coloniale, marquée par la guerre civile et l'intervention militaire étrangère. Des luttes de pouvoir internes ont déclenché une crise politique et des mouvements de rébellion dès les années soixante, tandis que le conflit s'est internationalisé lors de l'intervention militaire française et l'occupation libyenne. Plusieurs régimes se sont succédés, en prenant généralement le pouvoir par les armes, pour gouverner un État caractérisé par une désarticulation des structures économiques et sociales.

L'agression militaire, l'occupation extérieure, les événements troublant l'ordre public ont amené un grand nombre de Tchadiens à quitter leur résidence habituelle, pour se réfugier dans les pays voisins ou dans d'autres régions du Tchad. L'ampleur des migrations de refuge est

reconnue, mais difficile à quantifier à partir des sources de données existantes. Le déclenchement de la guerre en 1979 et les massacres commis au sud du pays en 1984 ont provoqué les flux de réfugiés les plus importants, accentués par les problèmes liés à la sécheresse.

Les principaux pays d'accueil des réfugiés sont le Cameroun, le Nigéria, la Centrafrique et le Soudan. En raison de la fluidité du phénomène mais aussi à cause de problèmes liés au contexte de la collecte, il est toutefois difficile d'estimer le nombre réel de réfugiés. Nous avons malgré tout proposé deux types d'estimations, sur la base d'indicateurs qui sous-estiment la portée du phénomène. Ainsi, sur la base de la définition et des données de l'USCR, un nombre total annuel moyen d'au moins 74 314 Tchadiens ont eu besoin de protection ou d'assistance internationale de 1979 à 1994. Toujours en utilisant la même source d'information, compte-tenu des contraintes précédemment exposées, le nombre total de personnes-«années» vécues par des Tchadiens ayant besoin de protection ou d'assistance est d'au moins 1 114 704.

Chapitre 3: Revue de la littérature, cadre d'analyse et hypothèses de travail

La mobilité interne et externe de la population tchadienne étant remarquable, on peut s'interroger sur son impact sur la famille, plus particulièrement sur le mariage. Pour ce faire, il convient d'abord de se pencher sur les conditions civiles, coutumières et religieuses mises en place par la société tchadienne pour assurer sa reproduction. Puis, une revue de la littérature thématique revoit les approches explicatives de la nuptialité africaine.

Enfin, on élabore le cadre d'analyse de la recherche. Les concepts de régime et de stratégie démographiques permettent d'approfondir le lien entre la migration et la nuptialité. Ils serviront de fondement au cadre d'analyse de notre recherche. L'aboutissement de la réflexion est l'élaboration de deux hypothèses de travail qui envisagent l'effet de la migration de refuge sur les premières unions formées par les hommes tchadiens. Elles traitent de leur dissolution et de la transition à la bigamie.

3.1 L'institution du mariage au carrefour des traditions, de la religion et de la société de droit au Tchad

Le droit civil français, imposé lors de la colonisation, est demeuré la référence juridique de base au lendemain de l'Indépendance. Depuis lors, l'État tchadien a abrogé certains textes en les remplaçant par sa propre loi nationale ou en les renforçant par d'autres textes. L'approche judéo-chrétienne du code civil face au mariage est difficilement applicable dans un pays fortement marqué par les traditions animistes et islamiques.

La prochaine section présente un aperçu des principaux articles du code civil français, des abrogations nationales ainsi que des règles coutumières et religieuses qui se rapportent au mariage dans la société tchadienne contemporaine ²⁰.

3.1.1 Définition du mariage et règles d'alliance

Le code civil perçoit le mariage comme un contrat d'union entre deux personnes librement consentantes, respectivement âgées d'un minimum de 15 (sexe féminin) et 18 ans (sexe masculin). Un officier de l'état civil célèbre et consacre l'union par un acte de mariage. Au Tchad, selon le lieu de résidence, le maire, le sous-préfet, le chef de poste administratif ou leurs adjoints sont responsables de cette cérémonie.

Des partenaires mineurs consentants peuvent également contracter mariage, à condition qu'ils obtiennent le consentement de leurs père et mère respectifs. Cependant le code civil prohibe le mariage entre certaines catégories de personnes: c'est le cas des ascendants et descendants légitimes ou naturels et des alliés dans la même ligne. En ligne collatérale, le mariage est interdit entre frères et soeurs légitimes ou naturels. On prohibe également le mariage entre oncles et nièces, tantes et neveux, que la parenté soit légitime ou naturelle. Seules les prohibitions entre les alliés sont exceptionnellement abolies.

²⁰ Les implications juridiques du mariage touchent à de nombreux aspects de la vie quotidienne de la famille. Pour plus de détails sur cette question, se référer directement aux textes de lois (Dalloz, 1983), en particulier aux sections suivantes: 1) Livre premier (des personnes): titre II (des actes de l'état-civil), titre V (du mariage), titre VI (du divorce), titre VII (de la filiation). 2) Livre troisième (des différentes manières dont on acquiert la propriété): titre 1 des successions, titre II des donations entre vifs et des testaments, titre V du contrat de mariage et des régimes matrimoniaux. Les articles 144, 146, 148, 161, 162, 163, 165, 203, 212, 227, 228, 229, 230, 237 et 242 sont les plus pertinents en ce qui concerne notre propos.

Le droit coutumier se démarque fondamentalement du droit civil, en concevant le mariage comme l'alliance de deux lignages issus de deux clans et non comme la simple union de deux individus. Les autres sociétés africaines partagent cette conception traditionnelle du mariage (Accampo, 1991:354, Ekouevi, 1994:41). On reconnaît au mariage un rôle essentiel dans la transmission de la propriété et du statut (Accampo, 1991:354). Traditionnellement, le clan gère le régime de nuptialité en imposant un modèle et un ensemble de pratiques qui sanctionnent le choix du partenaire, la nature et la destinée de l'union. Ce cadre s'écarte du code civil qui postule que les conjoints sont les premiers responsables de leur choix.

Selon la coutume, chez certaines ethnies, surtout en milieu musulman, on peut demander la main d'une mineure et échelonner dans le temps l'ensemble des actes et rites du mariage en fonction de l'âge de puberté de la fillette. Le marié peut alors remettre à plus tard l'amorce réelle de la relation conjugale et s'il y a lieu de la communauté de vie. Alors que selon le code civil, les deux individus sont les initiateurs de leur mariage, traditionnellement, le consentement de la jeune fille n'est pas une condition *sine qua non* au mariage traditionnel. Bien qu'un mariage forcé pourrait théoriquement être contesté devant les tribunaux, en pratique, il est inconcevable de poursuivre son géniteur en justice. Mais les jeunes filles tentent parfois de s'évader pour éviter un mariage imposé par leurs parents.

Les règles d'alliance prescrites par la coutume sont souvent moins restrictives que celles du code civil et varient d'une ethnie à l'autre. Certaines ethnies pratiquent l'exogamie de clan ou de lignage et promouvoient le mariage préférentiel entre certains parents (par exemple, les ethnies animistes du sud favorisent le mariage avec la fille de l'oncle maternel). Mais elles imposent des interdits entre certaines catégories de

parents ou selon la relation de parenté dans le temps (par exemple, un homme ne peut épouser une fille avec qui il a une relation de parenté distante de moins de trois générations). Dans tous les cas, les liens de parenté par le sang sont généralement reconnus à l'intérieur du patrilignage et non dans le matrilignage.

3.1.2 Les rituels coutumiers et religieux

Cependant le droit coutumier tchadien s'apprécie différemment selon que la personne intéressée est musulmane, animiste ou chrétienne. Le point commun entre les trois coutumes est le rituel de la dot, transfert à la fois symbolique et réel de biens du lignage du candidat à celui de la jeune fille. En général, la dot légitime l'union en Afrique (Ilinigumugabo et Randriambanona, 1988:1; Meekers, 1992:61). Elle constitue une compensation matrimoniale versée en contrepartie de la sortie de la jeune fille de son lignage. Cette circulation de femmes et de biens, qui tisse et soutient le réseau socio-politique, est un important facteur de cohésion sociale.

L'étape de la dot est le pré-requis de la reconnaissance «villageoise» ou sociale du mariage. La détermination de la dot fait l'objet d'une négociation entre les représentants des deux lignages en l'absence des futurs mariés. Sa constitution varie d'une ethnie et d'une région à l'autre. Elle se présente souvent sous la forme d'argent et parfois de bétail et s'accompagne d'un cadeau négocié, constitué d'une somme d'argent supplémentaire, de pagnes ou de voiles, de sucre, de savon, de sucreries (Coca-Cola, Fanta...), etc...

Les musulmans intègrent leur rituel religieux à la cérémonie coutumière et renforcent ainsi le mariage traditionnel. Le marabout ou *fakir* est alors invité à célébrer la *fatia*, cérémonie religieuse basée sur la lecture de sourates coraniques. Au contraire, les cérémonies catholique et protestante ont lieu indépendamment des cérémonies traditionnelles. Bien que leur religion rejette l'animisme, les chrétiens en intègrent certaines pratiques dans leur quotidien.

On peut tour à tour célébrer mariages traditionnel, religieux et civil. Les types de célébration, leur séquence et leur distribution dans le temps sont variables et tributaires des moyens financiers et de l'âge de la fiancée. Cependant, les cérémonies traditionnelles sont en général un pré-requis à l'acceptation de l'union et au déroulement des autres cérémonies. Le mariage coutumier s'effectue en plusieurs étapes, de la demande de main (dont l'acceptation constitue le début de la période des fiançailles) au versement de la dot (qui consacre l'union) puis au déplacement de l'épouse chez son mari. La coutume de la dot est en pratique intégrée aux dispositions du code civil. Durant la cérémonie du mariage civil, l'officier s'informe sur la valeur de la dot et s'assure de son versement. La somme est d'ailleurs inscrite sur le certificat de mariage.

3.1.3 Les régimes matrimoniaux

Des obligations, devoirs et droits respectifs des époux naissent du mariage. Ainsi, ils se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance et s'obligent à une certaine communauté de vie qui suppose la cohabitation tout en les autorisant à avoir des domiciles différents. Ils contractent ensemble l'obligation de nourrir, entretenir et élever leur progéniture. Alors que la fidélité des conjoints constitue une obligation fondamentale dans le

code civil français, la coutume africaine animiste et l'islam reconnaissent la polygynie, la fidélité étant une condition à sens unique et non exclusive.

Dans les faits, certains chrétiens sont polygames malgré les interdits religieux. Rappelons qu'ils constituent près de 34,8% de la population en 1993. Les autorités tchadiennes ont adapté les dispositions juridiques coloniales par une ordonnance qui promulgue le régime polygamique avec la limite de quatre épouses prescrite par l'islam. Le certificat de mariage comporte un engagement de monogamie que le conjoint est libre de signer ou non. Contrairement au code civil et à l'islam, la coutume animiste ne fixe pas un nombre maximum de femmes.

3.1.4 La dissolution du mariage, le lévirat et le remariage

Nous avons vu le rôle important joué par le lignage dans le mariage. Dans certaines ethnies, la veuve constitue un bien successible qui peut être transmis aux frères, au cousin paternel, à l'oncle paternel ou aux enfants du défunt (dans le cas des co-épouses de leur mère). Traditionnellement une obligation, le lévirat est toutefois pratiqué avec plus de souplesse à l'heure actuelle. Cette coutume est vue comme un mécanisme assurant la subsistance de la veuve et des orphelins. La coutume du lévirat n'est pas spécifique aux sociétés africaines: elle est décrite dans l'Ancien testament et codifiée dans le Deutéronome (Tubiana, 1985:347-348) ²¹.

Si les femmes ne sont plus forcées d'accepter le lévirat, leur remariage à l'extérieur du lignage de l'époux entraîne la perte de leurs privilèges. Les beaux-parents initiaux peuvent réclamer au nouveau conjoint

²¹ La Bible, Génèse XXXVIII,8 et Deutéronome XXV.

une compensation pour la dot qu'ils avaient versée. On doit préalablement annuler le premier mariage, sinon, le nouveau candidat peut être tenu responsable d'un cas d'adultère et poursuivi en justice pour dommages et intérêts. Au Tchad, le mariage civil n'est pas automatiquement annulé par le décès du conjoint. Le mariage est perpétué par l'existence des droits de la veuve sur les pensions du défunt. La veuve ne pourra se remarier qu'à la suite de l'annulation officielle de son premier mariage, qui correspond au renoncement à ses droits de veuvage. Une période de veuvage variable suivant l'ethnie, le sexe et le nombre d'épouses (quand il s'agit d'un veuf) doit être respectée avant le lévirat ou un remariage.

Le code civil a des dispositions relatives à la dissolution du mariage. Le divorce peut être prononcé par un juge en cas de consentement mutuel, de rupture de la vie commune durant six ans et plus, ou lorsque des faits imputables à l'un des conjoints constituent une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage et rendent intolérables le maintien de la vie commune. L'adultère commis par une femme est l'une des fautes justifiant une demande de divorce.

La femme peut se remarier après un délai minimum de 300 jours, sauf si le divorce a été prononcé dans un cas de rupture prolongée de la vie commune ou parce que les facultés mentales du conjoint sont altérées depuis au moins six ans. Ce délai à sens unique est basé sur la durée maximum d'une grossesse et est relié aux questions d'héritage. La séparation de corps peut être prononcée par les autorités à la demande de l'un des conjoints dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. Elle ne dissout pas le mariage mais elle met fin au devoir de cohabitation et entraîne la séparation de biens. Elle se distingue de la séparation de fait, qui est une rupture de la cohabitation intervenue indépendamment du juge.

Le divorce, phénomène assez fréquent comme on le verra au cinquième chapitre, suscite la réprobation des deux lignages car il menace leurs liens et défait ce qui a été l'objet d'une longue négociation et d'un transfert de biens, qui doivent être remboursés, même s'ils ont déjà été consommés ou redistribués (Tubiana, 1985:341). Les parents jouent le rôle de catalyseurs en tentant de réconcilier les époux dans des réunions ouvertes à la famille élargie. Cependant, l'influence traditionnelle des parents est devenue moins efficace et parfois impuissante face aux décisions individuelles.

L'inertie des comportements humains étant ce qu'elle est, on assiste souvent à de nombreuses entrées/sorties de la femme du foyer avant une séparation définitive. Traditionnellement, la rupture est unilatérale, l'homme ayant le privilège de répudier sa femme et de prononcer le divorce, mais, dans les faits, l'initiative peut venir de l'un ou l'autre des conjoints.

3.1.5 L'union libre

Ces conditions civiles, coutumières et religieuses de la nuptialité correspondent aux normes en vigueur au Tchad, mais il ne faut pas perdre de vue que les comportements matrimoniaux se transforment. L'union libre est la principale manifestation de ces changements. Comme ailleurs en Afrique, elle est sans doute en progression, bien que l'opinion générale la considère officiellement comme un acte illégitime portant atteinte aux bonnes moeurs.

En période de crise économique, des hommes fréquentent régulièrement des jeunes filles sans totalement assumer leurs frais de subsistance. On les reconnaît officieusement comme étant leur partenaire,

bien que ces dernières continuent d'habiter dans leur propre famille. Mais celui qui fréquente ainsi une jeune fille peut être poursuivi en justice et devoir payer la dot ou verser dommages et intérêts pour préjudice moral s'il refuse de la marier. La famille fait appel aux autorités coutumières et officielles en cas de litige. Certaines unions libres aboutissent toutefois à un mariage. De même, certaines femmes optent pour l'union libre après un divorce ou une séparation.

3.2 Revue de la littérature sur la nuptialité

Les anthropologues ont contribué à la compréhension de la nuptialité par leurs monographies sur le rôle du mariage dans la société lignagère et sur les règles et coutumes ethniques. Avant les années quatre-vingt-dix, les études démographiques se sont concentrées sur la fécondité et la mortalité. Les démographes ne s'intéressaient à la nuptialité qu'en raison de son effet sur la fécondité, en évacuant de l'analyse les aspects sociaux du mariage. L'impact de la nuptialité sur la croissance démographique dans un régime de mariage précoce et universel ne faisait aucun doute. En présence de fécondité naturelle et de forte mortalité, la nuptialité est la seule composante ajustable de la fécondité globale qui permet aux ménages d'adapter l'offre de travail à ses besoins en main-d'oeuvre, et la taille de la famille à la surface de terre disponible (Chojnacka, 1993:308-310).

Les études réalisées avant les années quatre-vingt-dix étaient limitées par les méthodes de collecte transversales. En effet, pour pouvoir se prononcer plus rigoureusement sur les déterminants de la nuptialité, il faut dépasser la situation matrimoniale au moment de l'enquête et disposer d'informations détaillées sur chaque mariage formé par un individu au cours de sa vie (Ndiaye, 1985:71, Charbit, 1985:5). C'est ainsi que l'émergence de collectes de données biographiques a permis une recrudescence d'études

portant sur la nuptialité. Nous allons passer en revue les principaux thèmes qui dominent la littérature: le calendrier de la primo-nuptialité, la mobilité matrimoniale, la polygamie et l'avenir des régimes matrimoniaux.

3.2.1 Le calendrier de la primo-nuptialité

Les récentes collectes de données rétrospectives à Dakar et Bamako ont donné lieu à l'étude du calendrier de la primo-nuptialité. L'intérêt porté à cet aspect de la nuptialité est dû à son effet sur le niveau de fécondité des populations et sur l'évolution de la polygamie. On analyse généralement le calendrier du premier mariage à partir des courbes de Kaplan-Meier et de la régression semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox, en tenant compte des changements vécus dans la vie professionnelle, résidentielle, etc...

Les données longitudinales révèlent une transition de la primo-nuptialité qui se manifeste par un retard du calendrier du premier mariage des jeunes générations à Dakar et à Bamako (Antoine et Djiré, 1998:141). La transition de la nuptialité est toutefois plus amorcée à Dakar qu'à Bamako.

Parmi les facteurs explicatifs identifiés, alors que l'ethnie n'est pas déterminante à Bamako, les hommes Diola se marient deux fois plus rapidement que les Wolofs à Dakar (Antoine et Djiré, 1998:133). La pratique de l'islam à Dakar est associée à un rythme d'entrée plus rapide que celui du christianisme, plus particulièrement en cas d'appartenance à une confrérie (Djiré, 1993:106). Par contre, il n'y a pas de différences significatives entre les chrétiens et les musulmans à Bamako (Antoine et Djiré, 1998:135).

Djiré a mis en évidence le fait que la transition de la nuptialité dakaroise constitue une réponse aux conditions de survie en période de crise. De plus:

«Les conséquences des difficultés économiques d'entrée en première union se répercuteront sûrement sur le devenir des futurs ménages, d'où l'importance de poursuivre la recherche, avec la méthode d'analyse des biographies, en se concentrant sur le cycle de vie matrimonial (premier mariage, polygamie, divorce et remariage) des époux et épouses à la lumière des conditions socio-économiques et culturelles en milieu urbain» (Djiré, 1993:111).

C'est ainsi qu'Antoine, Djiré et Laplante (1995) ont poursuivi cette étude en confirmant que la crise économique affecte significativement le mariage des hommes à Dakar. Ces derniers hésitent à s'engager dans une union à cause des problèmes de logement et d'emploi. Les auteurs émettent l'hypothèse que le changement de calendrier du mariage des hommes entraîne un retard dans l'âge au mariage des femmes. Le premier mariage masculin serait essentiellement marqué par le niveau d'instruction et les périodes d'activité.

On explique l'accentuation du recul de l'âge au premier mariage chez les jeunes générations à Bamako par l'effet de la scolarisation et de la crise économique sur les comportements matrimoniaux (Marcoux, Gueye et Konaté, 1995:144). La durée des études contribue au ralentissement du rythme d'entrée des Bamakois en première union, tandis que, quel que soit le niveau scolaire atteint, le rythme d'entrée est fortement ralenti pour les Dakarois instruits (Antoine et Djiré, 1998:135).

Tokindang a démontré l'effet du retard du calendrier de l'accès au premier logement sur le calendrier du premier mariage à Dakar (1995). Quelle que soit la génération, le premier mariage survient rapidement par rapport à la première émancipation, ce qui peut être expliqué par l'importance de la cohabitation résidentielle dans les stratégies familiales. Cependant l'entrée précoce en union amène ces ménages à se transformer en noyaux familiaux au sein des ménages qui les hébergent.

La crise économique affecte donc significativement le mariage dans les deux capitales, en raison du manque d'emploi et de logement (Antoine et Djiré, 1998:142). L'hypothèse d'une transition de crise a ainsi été testée par diverses études. Selon Marcoux et Piché (1996:222-223), la paupérisation des ménages provoquée par la crise économique pourrait expliquer les importants changements qui ont marqué le calendrier matrimonial au Mali. Ces derniers estiment l'effet des changements socio-économiques sur le calendrier du premier mariage. Pour ce faire, ils construisent une typologie qui mesure une hiérarchie socio-économique. Il semble que la mobilité socio-économique ascendante accélère significativement la sortie du célibat, tandis qu'elle est retardée par la mobilité descendante, mais de manière non significative. La mobilité ascendante augmente de 70% les probabilités de premier mariage. L'effet de la génération demeure significatif mais diminue (Marcoux et Piché, 1996:229).

3.2.2 La mobilité matrimoniale

La sociographie du divorce et l'étude de la divortialité se sont surtout concentrées sur les sociétés occidentales. Les travaux sur les conséquences du divorce pour les partenaires et les enfants sont fréquents (Roussel, 1993:920, 932). Selon les sociologues, la révocabilité du mariage

figure maintenant dans les clauses essentielles des termes de l'engagement réciproque, qui peut être fragilisé par des circonstances particulières (Roussel, 1993:925).

L'intensité des ruptures d'union

On dispose de peu d'études sur le divorce en Afrique. L'instabilité du mariage est grande et les ruptures d'unions sont nombreuses en Afrique sub-saharienne (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988:222). On a analysé les proportions de femmes qui, mariées avant 20 ans, connaissent un divorce avant l'âge de cinquante ans, à partir de l'EMF (Enquête mondiale de Fécondité) réalisée dans six pays africains entre 1977 et 1979 (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988:222-224). Il y a une différence entre l'Ouest et l'Est de l'Afrique: 31% des mariages sont interrompus à cause d'un divorce au Ghana, 27% au Sénégal et 20% au Cameroun, comparativement à 16% au Soudan, 14% au Kenya et 9% au Lesotho. Dans les ruptures d'union survenues avant 50 ans, veuvage et divorce ont pratiquement le même poids. On n'a toutefois pas de données permettant de déterminer l'évolution du phénomène dans le temps.

La polyandrie diachronique

Selon la même étude, le remariage des femmes est fréquent, et ce, d'autant plus en Afrique de l'Ouest. Les proportions atteignent 92% au Sénégal, 76% au Ghana et 64% au Cameroun, comparativement à 62% au Soudan, 55% au Kenya et 18% au Lesotho. Le divorce n'est qu'un état passager dans ces sociétés qui préconisent un remariage rapide. Ainsi, au Sénégal, la religion islamique et la survivance des coutumes traditionnelles telles que le lévirat entraînent une réinsertion rapide des femmes dans le mariage (Diop, 1985:93).

Cette grande mobilité des femmes, qui quittent parfois un domicile conjugal pour le suivant, est qualifiée à juste titre par Locoh de polyandrie diachronique. Plus de 92% à 95% de celles qui contractent une seconde union le font dans le cadre de la polygamie. La mobilité matrimoniale des femmes constitue ainsi le corollaire probable de la polygamie en Afrique (Locoh, 1984:79).

«Les événements matrimoniaux interfèrent vraisemblablement entre eux, la précocité du mariage et le remariage rapide après la dissolution d'une union se conjuguent pour entraîner un niveau élevé de polygamie. L'arrivée d'une seconde épouse n'est pas toujours acceptée et peut entraîner une rupture d'union» (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:156).

Le rôle de la grande famille dans la gestion des conflits matrimoniaux

Au Sénégal et au Mali, le divorce est perçu comme un échec. Mais la rupture d'union affecte plus les Dakarois que les Bamakois, où l'implication des familles dans la vie matrimoniale est plus forte. D'ailleurs, au Mali, le divorce n'est effectif qu'à la suite d'une longue négociation impliquant les anciens. À Dakar, le lien de parenté entre les époux freine le divorce (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:155, 172).

L'effet de l'âge au mariage, de la durée du mariage et de la génération

L'âge au mariage et la durée du mariage affectent la stabilité des unions. Par exemple, au Nigéria, le taux de divorce des femmes mariées jeunes est plus élevé (Amoateng et Heaton, 1989:83). La proportion de femmes divorcées augmente en fonction de la durée du mariage au Sénégal, pour plafonner à partir de 25-29 ans (Lo Ndiaye, 1985:45).

Cependant, il est difficile de distinguer l'effet réciproque de l'âge et de la durée de l'union (White, 1990:907).

Au Bénin, «le divorce est d'autant plus fréquent que l'âge au mariage des hommes est jeune (...): après 10 ans d'union, 16 à 17% des mariages conclus à moins de 25 ans ont été rompus contre 11 à 12% à 25-29 ans. Par contre, il n'y a guère de signe tangible d'évolution entre générations: après 10 ans de mariage, les hommes de 35-49 ans ont divorcé pratiquement autant que ceux de plus de 50 ans» (Donadjè et Tabutin, 1991:15).

On reconnaît que l'incompatibilité des valeurs, aspirations, croyances et intérêts de conjoints provenant de générations différentes accélère le divorce (Amoateng et Heaton, 1989:83-84). Cependant, l'analyse statistique des biographies démontre que l'effet de la génération est non significatif à Dakar, tandis qu'à Bamako il disparaît après contrôle des autres variables indépendantes ²² (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:171-174).

Des différences selon la religion, l'ethnie et l'instruction

Selon l'Enquête de Fécondité du Ghana de 1979-1980, indépendamment de la durée de l'union, les ruptures sont plus fréquentes chez les chrétiens que chez les non religieux, tandis que les animistes et les musulmans ont moins tendance à divorcer (Amoateng et Heaton, 1989:90).

²² Les autres variables contrôlées sont le divorce du père, le lien de parenté entre conjoints, l'âge au premier mariage et l'âge d'arrivée dans la capitale, l'ethnie du conjoint et celle de la première épouse, le niveau d'instruction du mari et celui de la première épouse, la religion, le nombre d'enfants du premier mariage, les enfants hors union, l'activité, le statut de résidence et l'entrée en polygamie. Malheureusement, les auteurs n'ont pas déterminé précisément les variables responsables du changement qui affecte le coefficient de la génération.

Au Sénégal, l'ethnie, l'urbanisation et l'instruction sont les variables socio-économiques les plus déterminantes de l'instabilité des premières unions des femmes (Charbit, Gueye et Ndiaye, 1985). Des données biographiques confirment l'effet de l'instruction, le risque de divorce des Dakarois de niveau d'instruction secondaire étant le double de celui des non scolarisés. Le risque est moins fort quand la conjointe a au moins atteint le niveau secondaire (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:172). Cependant en croisant les niveaux de l'homme et de sa première épouse, on constate qu'un grand écart entre conjoints augmente la probabilité de divorcer. Enfin, l'ethnie du conjoint n'est pas déterminante à Dakar mais elle l'est chez les Peuls à Bamako, ces derniers divorçant deux fois plus que les Bambara (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:171).

Le rôle fondamental de la fécondité

L'Enquête sénégalaise de Fécondité révèle que «quelle que soit la durée considérée (5, 10 ou 15 ans de mariage), les couples sans enfant divorcent deux fois plus que les couples avec enfant ce qui atteste bien l'incidence directe de la fécondité sur le divorce, en l'absence de contraception» (Lo Ndiaye, 1985:50). Inversement, la stérilité peut être une cause indirecte de divorce par le biais de la polygamie imposée à la femme inféconde par son mari pour atteindre ses objectifs en matière de procréation (Lo Ndiaye, 1985:48). Les données biographiques confirment que la présence d'enfants issus du premier mariage constitue un facteur stabilisateur de la première union à Dakar comme à Bamako (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:171-172).

L'effet de la crise économique sur le divorce

Contrairement à Bamako, la précarité économique favorise le divorce à Dakar, où le chômage du mari fragilise l'union en triplant le risque de rupture (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:172). En effet, en principe, celui-ci doit assumer les frais de subsistance du ménage et se trouve dans une situation d'infériorité quand il ne peut le faire.

La polygamie: un facteur déterminant du divorce

L'entrée en polygamie est le principal facteur de divorce en milieu urbain: elle triple le risque de divorcer à Dakar et le quadruple à Bamako (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:175-176). Le paradoxe est que les femmes qui divorcent parce que leur mari devient polygame se remarient généralement dans une autre union polygamique. C'est ainsi que la sous-section 3.2.3 traite en profondeur de la polygamie.

3.2.3 La polygamie

La polygamie est certes la caractéristique la plus spécifique de la nuptialité en Afrique et elle est devenue un objet d'étude privilégié par les chercheurs. On sait que la polygamie en Afrique est plus fréquente à l'ouest, en second lieu au centre, ensuite à l'est et dans une moindre mesure au sud (Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989:228). Les Occidentaux l'ont traditionnellement perçue comme une survivance du passé et un modèle d'union propre aux sociétés primitives, avant de reconnaître qu'elle est une importante institution en Afrique. Les taux élevés de polygamie enregistrés sur le continent amènent Goody à affirmer que ce n'est pas l'existence de ce type d'union qui a besoin d'être expliqué mais plutôt son absence (Goody, 1973:189).

3.2.3.1 Les conditions démographiques de la polygamie

On a d'abord associé la polygamie à une inégalité numérique des sexes provoquée par la surmortalité et l'émigration masculines. Cependant, «la polygamie n'est pas seulement une coutume mais un mécanisme complexe de régulation du marché matrimonial et des structures familiales» (Pison, 1986:93). La reproduction d'une population dépend en fait d'un ensemble de «conditions démographiques», dont l'importance relative de chacune varie d'une population à l'autre. Les conditions de la polygamie seraient le mariage universel, une primo-nuptialité précoce, le remariage systématique et rapide des veuves et divorcées et enfin un écart élevé entre l'âge au premier mariage des conjoints. Cette dernière condition rétablit l'équilibre du marché matrimonial malgré l'inégalité des sexes à l'égard du mariage. Les hommes:

«commencent leur vie conjugale par un premier mariage et épousent ensuite, tous les cinq ou six ans, des femmes prises dans le même groupe d'âge au mariage que la première. Ces mariages successifs avec des femmes jeunes créent une demande excédentaire, qui se résout par une proportion très forte de femmes mariées très précocement et un mariage masculin sensiblement plus tardif et même éventuellement plus rare» (Chojnacka, 1993:321).

La répartition géographique de la polygamie correspond à la distribution de l'écart d'âge moyen entre conjoints en primo-nuptialité (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988). Plusieurs auteurs soutiennent que l'écart d'âge entre les conjoints cause un surplus de femmes dans le marché matrimonial qui renforce la pratique de la polygamie. La différence dans l'âge au premier mariage:

«permet la pratique polygamique, sans tensions excessives entre les aînés et les cadets, candidats au mariage. Parce que les jeunes hommes attendent plus longtemps, il y a plus de femmes que d'hommes susceptibles d'entrer en union. C'est aussi en raison de cet écart que le veuvage féminin est assez fréquent ce qui contribue à accroître l'effectif des femmes susceptibles de se remarier» (Locoh, 1988b:48).

L'étude longitudinale d'Antoine, Djiré et Nanitélamio (1998:163-164) a démontré les moindres chances de devenir polygames des hommes qui se marient tardivement. Les Dakarois qui se sont mariés à 30-34 ans ont 35% moins de chances de devenir polygames que ceux qui se sont mariés à 25-29 ans. Les Bamakois mariés à 15-19 ans ont quant à eux trois fois plus de chances de devenir polygames que les hommes mariés à 25-29 ans, tandis que le risque est 72% moins fort dans le cas des individus mariés à 35 ans et plus.

3.2.3.2 Le lien entre la polygamie et le mode de production

Le contexte rural

Le modèle économique de Boserup (1970, 1990) domine la littérature sur la nuptialité en Afrique. Il a le mérite de dépasser la description du phénomène en terme d'intensité et de calendrier pour le réinsérer dans le contexte socio-économique. Boserup considère la nuptialité du point de vue des hommes, dont les comportements matrimoniaux seraient déterminés par le mode de production de la société.

Selon Boserup, l'institution de la polygamie constitue un élément significatif de développement. La base de ce modèle est le lien entre la polygamie, la contribution économique des femmes, les techniques agricoles

et le système de gestion et de distribution des terres. Il y aurait une relation directe entre la superficie des terres cultivées et le nombre de femmes dans une famille (Boserup, 1970:38). L'incidence élevée de la polygamie en milieu rural serait associée au droit ancestral d'appropriation des terres pour la production agricole, à une longue période de jachère, à l'utilisation de la houe et à la distribution sexuelle du travail qui surcharge les femmes.

D'autres études relient le mariage à la valeur accordée au travail respectif de chaque sexe et plus précisément à la contribution économique de la femme dans la société africaine. Lee et Whitback (1990) ont démontré à partir d'un échantillon de 200 sociétés agricoles tiré de l'atlas ethnographique de Murdock, que la polygamie est effectivement plus fréquente dans les sociétés qui pratiquent l'agriculture intensive en recourant largement à la main-d'oeuvre féminine plutôt qu'à une technologie avancée. Mais ils reconnaissent qu'elle peut également prendre une valeur symbolique, puisqu'elle est occasionnellement pratiquée dans d'autres contextes. Ce genre d'études élargit le concept de modernisation en soulignant que la polygamie n'est pas tant remise en cause par des différences culturelles mais plutôt par les transformations de l'organisation de la production engendrées par la modernisation (Marcoux et Piché, 1996: 231).

Meillassoux a souligné que la polygamie renforce le rôle de la femme dans la reproduction de la force de travail (Meillassoux, 1975). La polygamie maximise la contribution économique des femmes et des enfants dans la production agricole pour la consommation familiale, la transformation des aliments, la vente des produits agricoles, le travail domestique et les soins accordés aux jeunes enfants (Boserup, 1990:259-260). La contribution économique des enfants permise par la polygamie favorise l'accroissement du troupeau des éleveurs en pâturage collectif.

Le contexte urbain

Une étude menée en 1986-1987 dans quatorze grandes villes du Zaïre a démontré la ruralisation des habitudes nuptiales de la population (Ngondo a Pitshandenge, 1991). L'implantation de la polygamie dans le milieu urbain a défié les pronostics. L'acquisition d'une épouse supplémentaire est devenue un moyen économique de lutte contre les conditions du moment. Les femmes produisent la nourriture quotidienne dans le circuit économique prédominant des activités informelles.

Marcoux remet en cause l'idée selon laquelle la polygamie doit sa survie en ville à sa valeur symbolique et de prestige. Car l'aspect symbolique ne peut expliquer à lui seul les taux élevés de polygamie observés malgré la précarité économique de la population. Il peut tout au plus justifier la polygamie pour les populations qui disposent de revenus élevés (Marcoux, 1991:358).

C'est ainsi que l'auteur transpose le cadre théorique de Boserup au milieu urbain malien en introduisant les caractéristiques démo-économiques des ménages dans l'étude de la polygamie de 1960 à 1985 (Marcoux, 1991 et 1993). Il considère le type d'union en fonction du statut d'occupation des femmes mariées et du statut d'activité des enfants. Il semble que la structure démo-économique des ménages polygames facilite l'exercice d'activités économiques ou scolaires à l'extérieur du ménage.

«La ponction opérée par la scolarisation sur la force de travail que représentent les enfants, semble pouvoir être mieux comblée lorsque le ménage dispose de plus d'une femme et ce, étant donné la division sexuelle des tâches qui fait en sorte que les travaux domestiques sont sous la responsabilité des femmes essentiellement» (Marcoux, 1991:363).

Dans le cadre d'une étude ultérieure, à partir de l'enquête biographique réalisée à Bamako en 1992, Marcoux et Piché complètent la théorie de Boserup en démontrant le rôle économique de la polygamie en milieu urbain. Les périodes de chômage et d'étude sont associées à un risque de polygamie nul. Par contre, la probabilité de devenir polygame est plus élevée pour les petits employeurs et les travailleurs indépendants avec aides. Ces deux groupes ont en commun de recruter de la main-d'oeuvre familiale: leurs «modalités d'accumulation ou d'enrichissement s'inscrivent dans une logique d'économie familiale», leur mode d'organisation de la production se rapprochant de celui des sociétés agricoles décrites par Boserup (Marcoux et Piché, 1996:232).

Antoine, Djiré et Nanitélamio (1998:163-167) confirment le rôle de l'activité économique des hommes dans le passage à la polygamie à Dakar. Ces derniers ont 63% moins de risque de devenir polygames lorsqu'ils sont sans activité. À Bamako, les coefficients ont la même ampleur, mais ne sont pas significatifs.

Selon la même étude, certaines caractéristiques démographiques telles que la génération et l'âge au premier mariage, des caractéristiques reliées à l'environnement familial (avoir un père polygame, existence d'un lien de parenté avec l'épouse) ainsi que le niveau d'éducation de la première conjointe jouent un rôle déterminant dans la transition à la polygamie, à Bamako comme à Dakar.

3.2.3.3 Les facteurs socio-culturels associés à la polygamie

La valeur de la thèse de Boserup est généralement reconnue, mais on reproche à son modèle explicatif d'évacuer les variables sociales. L'effet

de ces variables n'est pas négligeable, puisque la polygamie est plus fréquente en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est, bien que la participation des femmes à l'agriculture y soit moins élevée (Goody, 1973:189). Goody élargit la thèse de Boserup en 1976 en introduisant dans le modèle les systèmes de transmission des biens par héritage et succession. Le mariage entraîne un échange de droits entre les familles, le paiement de la dot conférant à la famille de l'époux des droits sur la femme. Celle-ci devient ainsi une propriété successible et renonce à hériter de sa famille d'origine. Dans ces conditions, un nombre important de femmes et d'enfants augmente l'emprise du lignage paternel (Klissou, 1992:18).

D'autres auteurs soulignent l'effet des facteurs d'organisation sociale sur la polygamie (Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1986). Sa présence dans une société serait reliée au type de structure politique, de stratification sociale, de système économique, de règles de filiation et de transmission des biens. Elle renforcerait l'unité clanique en multipliant les relations entre clans cousins (Trincaz et Trincaz, 1983:196).

À partir des données du recensement, Klissou constate que la variabilité géographique de la polygamie au Bénin est déterminée par l'environnement culturel et socio-économique, plus particulièrement par l'homogamie et les pratiques renforçant la survivance des coutumes ancestrales. La coutume de la dot favorise les aînés qui sont plus en mesure de contracter plusieurs unions, tandis que les jeunes retardent leur premier mariage afin d'accumuler le montant requis (Klissou, 1994:20).

Mais tout mariage est une forme latente de polygamie, puisque presque tous les hommes expérimentent ce régime matrimonial, peu importe leur région de résidence. Seuls les couples catholiques pratiquants

échappent au phénomène, qui est plus rare chez les cadres et les hommes plus instruits (Klissou, 1994:126). Une polygamie élevée est associée à l'analphabétisme, à la prédominance des activités agricoles et à une faible urbanisation (Klissou, 1994:149-152).

Les études biographiques réalisées à Dakar et Bamako indiquent que la scolarisation des hommes est non significative. Toutefois, le niveau d'éducation de la première conjointe peut jouer un rôle déterminant dans la transition à la polygamie. À Dakar, le risque de polygamie est inférieur de 54% quand l'épouse est au moins de niveau secondaire, comparativement au cas où l'épouse n'est pas scolarisée. À Bamako, le risque est 59% moins élevé (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:163-164).

3.2.3.4 Les déterminants sexuels et reproductifs de la polygamie

On a souligné les déterminants sexuels et reproductifs de la polygamie. Les anthropologues mentionnent l'effet de l'abstinence sexuelle pendant les règles, la grossesse et l'allaitement, sans toutefois le démontrer à partir de données quantitatives généralisables. La polygamie pourrait également être une stratégie de lutte contre les effets de l'infécondité et de la mortalité infantile et juvénile (Attolou, 1979:6; Locoh, 1985:3). Mais d'autres variables interviennent certainement, puisque la polygamie est moins fréquente en Afrique centrale, grande zone d'infécondité, qu'en Afrique de l'Ouest.

Il ressort que 80% des hommes béninois interviewés par Donadjè en 1989 deviendraient bigames pour atteindre leurs objectifs en matière de fécondité. «La polygamie et les unions successives semblent être une des stratégies conscientes de la procréation. Elles augmentent la descendance

de l'homme. Dans le système patrilinéaire notamment, l'accroissement de cette descendance est recherché pour répondre aux principes de la famille étendue» (Donadjè, 1992a:21). On a mis en évidence la complexité des liens entre la fécondité et la polygamie au Togo:

«pour manifester l'effet spécifique de la sous-fécondité, nous avons calculé la proportion de femmes sous-fécondes (0 et 3 enfants) parmi les femmes de 40 ans et plus, selon les différents types d'union (...). Il n'y a pas plus de femmes sous-fécondes chez les épouses de polygames que chez les épouses de monogames, au sein des premières unions. Par contre, il y a trois fois plus de femmes sous-fécondes dans le groupe des femmes qui ont contracté plus d'une union. Il est donc évident que la sous-fécondité joue un rôle déterminant sur la mobilité conjugale féminine» (Locoh, 1984:119).

Les données de l'Enquête sénégalaise de Fécondité confirment ce point de vue: «l'infécondité des femmes au cours des cinq premières années de mariage ne semble pas être une raison pour les conjoints de prendre une seconde épouse. Cependant, le risque de divorcer est très important chez les femmes qui n'ont pas procréé au cours de cette période» (Ndiaye, 1985:71).

La probabilité de remariage de ces femmes avec un homme déjà en union est élevée. La polygamie facilite la mobilité matrimoniale des femmes en leur permettant de changer de partenaire pour augmenter leurs chances de conception (Ndiaye, 1985:54, 63; Locoh, 1984:120). Ce régime matrimonial a pour effet général d'augmenter la fécondité collective, en maximisant la probabilité pour les femmes d'être dans une relation conjugale (Klissou, 1994:35).

Antoine, Djiré et Nanitélamio ont comparé la polygamie à Dakar et Bamako. Ils constatent que le risque de devenir polygame est d'autant plus

faible à Bamako que le nombre d'enfants est élevé (58% moins de risque à chaque enfant supplémentaire). Par contre, la polygamie n'est pas influencée par le nombre d'enfants à Dakar. Mais le fait d'avoir eu des enfants à l'extérieur de sa première union, pendant cette union, augmente le risque de prendre une seconde épouse, à Bamako (1,4 fois plus de risque) et à Dakar (2,2 fois plus de risque) (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:166). Cependant, il n'est pas évident que l'union polygame soit une conséquence de ces naissances, ces dernières pouvant justement être le résultat d'une union, toute informelle soit-elle.

3.2.4 L'avenir des régimes de nuptialité africains

La mutation socio-économique des sociétés africaines a engendré un débat quant au futur de la nuptialité. Selon les théoriciens de la modernisation, quand le mariage des femmes est précoce et universel, les transformations socio-économiques dans la phase initiale de développement s'accompagnent de modifications de la nuptialité (Chojnacka, 1993:308). Mais «un système matrimonial ne peut pas se modifier brutalement du jour au lendemain, le marché matrimonial en serait bouleversé. Les contraintes démographiques poussent à son maintien, ou n'autorisent que des modifications lentes et progressives» (Pison, 1986:120). Selon Meekers, l'hypothèse d'une transition des structures familiales africaines n'a d'ailleurs pas reçu de confirmation empirique solide (Meekers, 1992:62). Le principal enjeu est l'avenir de la polygamie.

Vers la disparition de l'institution polygamique?

La polygamie serait vouée à disparaître sous l'effet de l'urbanisation, de l'occidentalisation de l'économie et des mentalités. Le développement de

l'instruction formelle et l'éducation des enfants favorisent leur insertion dans les sphères de l'économie moderne en transformant la nature et les mécanismes des rapports sociaux. La modernisation engendre de nouvelles attitudes matrimoniales et génésiques tout en affaiblissant le système traditionnel de gestion de la vie sociale. Selon Caldwell (1980), elle diminue le pouvoir de la famille sur les acteurs de la polygamie.

La scolarisation, les nouveaux moyens d'information et les religions chrétiennes proposent un modèle familial concurrent basé sur une perspective monogamique (Locoh, 1988b:61, Agounke, 1991:97).

«La scolarisation est, évidemment, le grand moteur du changement. Mais cette évolution est très progressive. C'est dans les milieux urbanisés, déjà intégrés au secteur moderne de l'économie, dans les catégories sociales où la scolarisation joue déjà un rôle important que les nouveaux modèles sont "essayés"» (Locoh, 1988b:61).

L'intensité et la tendance de la polygamie

Si la baisse de l'écart d'âge entre les conjoints pourrait indiquer la diminution de la polygamie, «l'âge au premier mariage des hommes et des femmes a partout augmenté et l'écart d'âge entre les deux sexes s'est globalement maintenu au cours des années 1970» (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988:230). La polygynie et un grand écart d'âge entre les conjoints demeurent ainsi des caractéristiques fondamentales de la nuptialité en Afrique au sud du Sahara (van de Walle et Kekovole, 1984:449; Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988:230).

La pratique de la polygamie a même augmenté en milieux rural et urbain au Bénin entre 1961 et 1979, parallèlement à l'augmentation des mariages (Klissou, 1994:86).

«Ainsi même dans l'habitat moderne la polygamie se maintient à un niveau élevé, alors que ce type d'union est interdit depuis 1964 en Côte-d'Ivoire; entre 1955 et 1978 on relève une accentuation du phénomène chez les hommes de plus de 40 ans et à 50 ans on compte environ 1,4 épouses en moyenne par homme marié (1,43 en 1955 et 1,39 en 1978)» (Antoine, 1988:240).

Au Mali, en milieux urbain et rural, l'écart d'âge entre les conjoints a diminué de deux ans de 1960 à 1985, sans que l'institution de la polygamie ne soit affectée par ces transformations (Marcoux, 1991:357). Malgré une hausse de la scolarisation, l'écart d'âge en primo-nuptialité est demeuré important, ce qui pourrait nuire à la baisse de l'incidence de la polygamie (Marcoux, Gueye et Konaté, 1995:144). À partir de données biographiques, on a démontré que:

«Près du tiers des femmes bamakoises de la génération 1937-1946 se sont retrouvées dans un ménage polygame dès leur première union, contre un cinquième seulement de leurs consoeurs dakaroises de la génération 1930-1944. On enregistre une légère diminution de l'ampleur du phénomène dans la génération 1947-1956 à Bamako, tandis qu'une légère accentuation se dessine dans la génération suivante (1945-1954) à Dakar» (Antoine, Djiré et Nanitélamio, 1998:152-153).

L'effet de l'évolution des modes de production sur la polygamie

Le déclin de la polygamie pourrait venir de l'évolution des modes de production et de la répartition des revenus plus que de tout autre facteur (Lacombe, 1986; Locoh, 1988b:57). La théorie de la modernisation des années cinquante a été largement critiquée pour son ethnocentrisme et son absence de perspective historique (Cordell et Piché, 1995:6). Durant les années soixante-dix, le marxisme a proposé une théorie économiste en

alternative à cette théorie culturaliste. On a ainsi appliqué le concept de mode de production à l'étude de la famille africaine considérée comme unité de production ²³. La dichotomie traditionnel/moderne a alors été remplacée par l'opposition pré-capitaliste/capitaliste.

Vers une restructuration de la vie familiale

Cependant ces approches rendent imparfaitement compte de la réalité. «En occultant la multiplicité des formes familiales avant comme après la transition, les deux modèles occultent par le fait même la multiplicité des formes de transition» (Piché et Poirier 1990). Un processus très complexe de restructuration de la vie familiale sous des formes très variées serait en cours. La différenciation sociale présente en milieu rural comme en milieu urbain implique l'élaboration de stratégies familiales diversifiées d'adaptation aux changements socio-économiques (Cordell et Piché, 1995:6,9).

La famille africaine étendue perdrait ses fonctions traditionnelles, le lien conjugal gagnerait de l'importance au détriment du lignage et la conception du mariage s'occidentaliserait, au niveau de la sélection du conjoint, de l'abandon du mariage coutumier, du changement du rôle et du statut de la femme (Cordell et Piché, 1995:5).

Ainsi, on assiste en milieu urbain à l'éclatement des structures matrimoniales et à l'émergence de modèles matrimoniaux alternatifs, de nouvelles formes de conjugalité. «Là où on s'attendait à la percée de la conjugalité et de la nucléarisation affective on observe l'autonomie

²³Voir surtout Cordell, Gregory et Piché (1987), Gregory et Piché (1985) et Piché (1993), qui se sont inspirés du modèle de Meillassoux (1975).

croissante de chacun des époux, la persistance d'une séparation rigoureuse des biens, l'évolution vers la polygamie sans corésidence» (Locoh, 1988b:62). Des unions à caractère informel à mi-chemin entre la polygamie et la monogamie apparaissent (Agounke, 1991:100). Il s'agit du phénomène de «deuxième bureau» (*outside wives*). Cette forme de «polygamie à l'occidentale» est étendue à toutes les catégories sociales à Abidjan (Antoine, 1988:240).

«A l'origine l'apanage de jeunes filles ou de femmes libres en quête de situation financière et matérielle durable ou non, et parfois d'affection, un autre schéma se dessine de plus en plus. Des hommes mariés ou des jeunes gens fuyant des responsabilités familiales ou n'en ayant pas tout simplement les moyens préfèrent rechercher une compagne ou un compagnon plus fortuné et plus disponible» (Agounke, 1991:99).

Ces femmes connaissent une sorte de légitimité par rapport à leur groupe et à elles-mêmes (Antoine et Nanitélamio, 1990:21). À Abidjan et Brazzaville les marchés matrimonial et sexuel coexistent. Certaines femmes espèrent que le marché sexuel les conduira au marché matrimonial, espoir entretenu par les hommes pour alimenter leur vécu sexuel (Antoine et Nanitélamio, 1990:22).

3.3 Cadre d'analyse

Le lien entre les comportements migratoires et matrimoniaux constitue une piste de recherche intéressante, plus particulièrement au Tchad, où, nous l'avons vu, la migration a joué un rôle de premier plan durant les épisodes de crise socio-politique traversés par les ménages. Malheureusement, la littérature sur les liens entre la nuptialité et la migration pêche par sa rareté.

Courgeau a étudié l'effet de la migration sur la constitution de la famille en France à partir des données de l'enquête sur les biographies familiales, professionnelles et migratoires. Le point de départ de sa réflexion est que si un événement de la vie familiale peut induire des migrations vers un logement mieux adapté à la nouvelle composition de la famille, dans l'autre sens une migration vers une zone de forte urbanisation peut entraîner des retards, ou même un changement dans le comportement familial des individus (Courgeau, 1987:58).

De même, nous croyons que les migrations de refuge ont pu avoir des conséquences sur la vie familiale des Tchadiens. Notre étude envisage l'effet de la migration de refuge sur la première union des hommes. Les changements affectant l'union peuvent conduire à la bigamie ou à la rupture. Notre cadre d'analyse est guidé par la revue de la littérature présentée à la sous-section précédente et sur notre connaissance du contexte du refuge. Nous faisons également appel aux concepts de régime et de stratégie démographiques.

3.3.1 Les concepts de régime et de stratégie démographiques

Notre approche suppose que la planification des comportements matrimoniaux est rationnelle, qu'elle repose sur des stratégies dictées par les valeurs culturelles, qui elles-mêmes émanent de la stratégie globale de reproduction de la société. De plus, «de longue date, les recherches démographiques -- quelles que soient leurs orientations théoriques -- insistent d'emblée sur l'importance du ménage et de la famille comme lieu de reproduction sociale des régimes démographiques africains» (Cordell et Piché 1995:1).

La théorie du régime démographique permet d'analyser le fonctionnement d'un ménage, perçu comme une unité de production et de reproduction, et de justifier ses stratégies sociales (Vignikin et Piché, 1991:64). Rappelons que le régime démographique constitue:

«Un sous-ensemble social qui s'occupe d'une partie de la production et de la reproduction des êtres humains. Plus spécifiquement, il comprend tous les éléments dits démographiques qui ajoutent des membres à la société ou en retranchent. On parle alors d'un système d'entrées (naissances, mariages et immigration) et de sorties (décès, divorces et émigration). Ces événements - fécondité, nuptialité, mortalité, migration - représentent des phénomènes sociaux puisqu'ils s'inscrivent tous dans des rapports sociaux précis. De plus, il faut considérer ces phénomènes comme faisant partie d'un ensemble: on ne peut comprendre l'un sans comprendre les autres et sans comprendre les processus sociaux qui les organisent» (Gregory et Piché, 1985:76).

L'approche des stratégies s'avère pertinente pour comprendre les processus sociaux qui organisent le phénomène «nuptialité». Au niveau des études de population, on a utilisé le concept de stratégie pour rappeler que les comportements démographiques sont des actions logiques et rationnelles des individus et des ménages par rapport à leurs besoins et objectifs (Gregory, Neill, Piché et Poirier, 1988). Selon l'approche du paradigme individuel, c'est dans le cadre de stratégies d'évaluation raisonnée des coûts et avantages liés à l'adoption d'un statut qu'on élabore les comportements matrimoniaux (Lozey, 1992:743).

La migration est le phénomène démographique qui a été le plus particulièrement perçu comme le résultat d'une stratégie. L'étude de la migration dans le cadre de stratégies familiales remonte au milieu des années soixante-dix pour la Caraïbe et l'Amérique latine et au début des

années quatre-vingts en Afrique (Piché, 1991:8). Les migrations de travail au Burkina-Faso résultent de stratégies élaborées par les ménages en fonction de leur organisation et de leur composition (Coulibaly, Gregory et Piché, 1980; Gregory, Saint-Pierre et Simmons, 1986); la migration internationale et l'entraide familiale font partie des stratégies de lutte contre les problèmes économiques au Maroc (Lassonde, 1986).

Shoemaker a circonscrit le concept de stratégie en parlant plutôt de stratégie de survie pour qualifier les comportements procréatifs des populations pauvres dans les bidonvilles d'Asunción au Paraguay. Les stratégies de survie «conduisent à une minimisation du risque d'un appauvrissement plus critique ou à une plus grande probabilité d'assurer la subsistance du groupe familial» (Shoemaker, 1987). Enfin, Marcoux (1993) aborde le travail des enfants au Mali sous l'angle des stratégies des ménages.

3.3.2 La migration de refuge comme stratégie de survie

La nuptialité s'est inscrite au Tchad dans des rapports sociaux organisés dans un contexte de crise socio-politique. Les migrations sont des réponses «individuelles et collectives, permettant au ménage ou à la famille d'élargir son espace de vie, de modifier (ou transformer) la structure de ses activités économiques, de s'assurer ainsi les moyens de sa reproduction» (Antoine *et al.*, 1991:3). En période de crise socio-politique, de nombreux ménages privilégient la migration comme stratégie de survie, certains cherchant refuge dans les pays frontaliers, d'autres ailleurs au pays, pour éviter d'être harcelés ou tués par les soldats de l'armée régulière ou les maquisards.

3.3.3 La vie matrimoniale en contexte de crise socio-politique

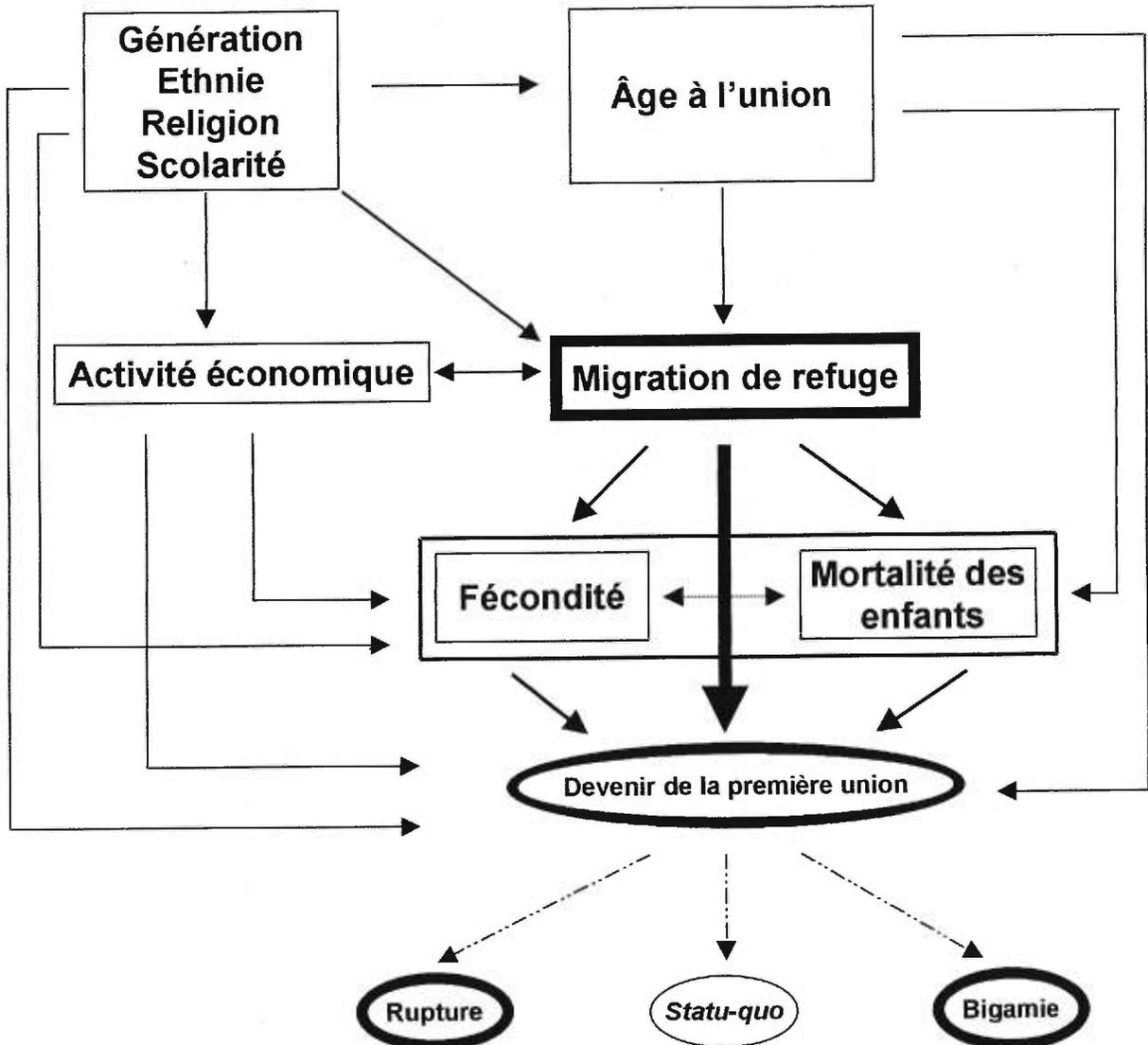
La figure 3.1 présente le cadre d'analyse de la recherche. On remarque le rôle clé de la migration de refuge, dont l'effet sur le devenir de la première union est au coeur de l'étude. Tout en ayant un effet propre, la migration de refuge agit indirectement sur la nuptialité par le biais d'une fécondité différentielle et de différences à l'égard de la mortalité des enfants. Les comportements démographiques des individus qui se sont réfugiés se distingueraient de ceux des personnes qui n'ont pas eu à se réfugier. Le cadre d'analyse tient également compte des autres variables indépendantes relevées dans la littérature, dont l'âge à l'union, l'activité économique et les caractéristiques individuelles fixes, c'est-à-dire, la génération, l'ethnie, la religion et la scolarité.

La rupture d'union

Dans le contexte socio-politique tchadien, si pendant la guerre, femmes, enfants et vieillards sont les plus vulnérables, c'est l'intégrité physique des hommes qui est la plus menacée. L'itinéraire migratoire suivi par un grand nombre d'hommes s'est distingué spatialement et temporellement de celui des femmes et des enfants. Ainsi, lorsque la situation s'est détériorée, à N'Djaména, les hommes ont été les premiers à se réfugier, les autres personnes quittant à leur tour la capitale quand les bombardements ont commencé.

FIGURE 3.1

Cadre d'analyse de la nuptialité masculine
en contexte de crise socio-politique



Certaines femmes auraient tenté de suivre leur mari, guidées par des instructions transmises par les voyageurs et les commerçants à travers les réseaux de correspondance informels (Passang *et al.*, 1991b:16-25)²⁴. Les réfugiés tchadiens en exil ont généralement attendu une possibilité réelle d'installation durable avant de faire venir leur famille demeurée au Tchad ou réfugiée ailleurs (HCR, 1986:9).

La mise en oeuvre de projets de rapatriement volontaire avec primes de réinstallation a favorisé la reconstitution des familles réfugiées à l'étranger (Malanda, 1987:21). Par ailleurs, on n'a pas d'information sur la situation des personnes déplacées à l'intérieur du Tchad. On sait tout au plus que cette catégorie de migrants a subi les événements sans avoir accès à une assistance internationale.

Un grand nombre de couples se sont ainsi vus forcés de gérer leur union matrimoniale dans un contexte social conflictuel, tandis que leurs itinéraires migratoires les ont parfois amenés à vivre dans un espace multirésidentiel. La dislocation des familles et la perturbation de la structure démo-économique des ménages ont amoindri la cohésion de l'unité de production et de reproduction, en ayant des répercussions sur la vie génésique et matrimoniale. C'est ainsi que selon notre première hypothèse:

Hypothèse 1: La migration de refuge augmente le risque de rupture d'union.

²⁴ Une enquête réalisée en 1990 par l'INSH (Institut national des Sciences humaines) auprès de 1 100 chefs de ménage rapatriés constitue la source de données qualitatives sur les réfugiés tchadiens la plus complète (Passang *et al.*, 1991a et 1991b). Mais elle exclut les personnes réfugiées à l'intérieur du Tchad, et porte sur les aspects sociaux et économiques du rapatriement et de la réinstallation. Elle comporte toutefois certaines informations sur la migration et la nuptialité.

Par ailleurs, la polygamie constitue l'un des mécanismes de correction des perturbations familiales causées par les migrations (Locoh, 1991:287). Les migrations favorisent en effet l'apparition d'une version moderne de la polygamie, par la création de ménages constitués de cellules matricentriques opérant dans des lieux de résidence distincts (Locoh, 1988b:57; Klissou, 1994:121). Cette situation est qualifiée de «polygamie à distance». Lors des migrations de travail masculines, un système de rotation des femmes est parfois instauré entre le lieu de travail et le lieu de résidence (Klissou, 1994:122).

«Parfois la migration de la campagne vers la ville incite l'homme à avoir une épouse dans son village d'origine et une à son lieu de résidence. Il y a donc de plus en plus de ménages constitués d'une femme et d'enfants que visite l'époux. Ces unions représentent une version moderne, aménagée, de la polygamie. Le contrôle traditionnel des familles, mais aussi celui de l'époux, sur ces cellules matricentriques est moins étroit et, en cas de mésentente, les séparations sont plus fréquentes» (Locoh, 1988b:57).

C'est ainsi que la polygamie pourrait aussi être dans le répertoire des comportements des Tchadiens qui se sont réfugiés, afin de leur permettre de remplir leur double rôle de production et de reproduction malgré les perturbations provoquées par leur migration. En effet, la capacité de survie de la famille est généralement fonction de sa capacité de renouvellement et de recrutement de nouveaux membres actifs (Meillassoux, 1975).

La bigamie constitue l'une des options possibles pour que les hommes atteignent leurs objectifs. Durant le refuge, la contribution économique d'une seconde femme favoriserait la survie du ménage recomposé. Ce deuxième mariage aiderait le réfugié à atteindre ses objectifs de descendance maximale malgré les perturbations.

Par conséquent, la deuxième hypothèse de l'étude est la suivante:

Hypothèse 2: La migration de refuge augmente le risque de bigamie.

Conclusion

Après avoir cerné les paramètres de l'institution du mariage au Tchad, une revue de la littérature sur la nuptialité en Afrique a démontré que la polygamie et la mobilité matrimoniale en constituent les traits marquants. Au-delà des dimensions socio-culturelles, sexuelles et reproductives de nuptialité, la relation entre la migration et la nuptialité constitue une piste de recherche qui pourrait s'avérer pertinente dans le cas du Tchad. C'est ainsi que nous avons mis en place un cadre d'analyse de la nuptialité masculine en contexte de crise socio-politique. Il est guidé par les concepts de régime et de stratégie démographiques.

Notre étude vise à vérifier deux hypothèses de travail, portant sur l'évolution possible des premières unions formées par les hommes, en comparant les épisodes stables aux épisodes affectés par la migration. Le prochain chapitre présente les méthodes de recherche adoptées pour vérifier le rôle de la migration de refuge dans la rupture de la première d'union et dans la transition à la bigamie.

Chapitre 4 Les méthodes de recherche

Afin d'étudier l'effet de la migration de refuge sur la vie matrimoniale, nous avons adopté une approche longitudinale. En effet, le statut matrimonial ponctuel découle d'un processus et ne se manifeste parfois que momentanément, alors que des événements entraînent d'autres changements dans la vie familiale. Au même titre que le statut migratoire momentané, les trajectoires migratoires sont susceptibles de transformer la situation matrimoniale individuelle.

Nous avons fait appel à des méthodes d'analyse biographique afin de comprendre les changements matrimoniaux. Ce chapitre retrace brièvement le développement des études biographiques en démographie et les limites posées par les sources de données disponibles. Il présente ensuite un aperçu des principales sources de données démographiques au Tchad, ainsi que l'Enquête Migration et Nuptialité réalisée par l'auteure à N'Djaména en 1993-1994. La dernière section porte sur les méthodes d'analyse des transitions et décrit plus en profondeur les variables retenues dans le cadre analytique de la recherche.

4.1 L'approche biographique

Durant les années quatre-vingts, la perspective transversale dominait l'univers des démographes. La majorité des recherches étaient basées sur les recensements, l'EMF et l'EDS (Enquête démographique et de Santé). Afin de comprendre la nuptialité, on envisageait les variables liées à la formation et à la dissolution des unions comme des déterminants proches de la fécondité (Cordell et Piché, 1995:11), en s'inspirant ainsi de Davis et Blake (1956) et de Bongaarts (1978). Mais «l'analyse du moment, en raison même de sa logique interne, nous livre une image fragmentée du tableau

des situations matrimoniales. Elle fige la vision sur des états ou statuts dont on pourrait penser qu'ils correspondent à des choix fermes et définitifs» (Lozey, 1992:741-742).

C'est ainsi que l'Institut national d'Études démographiques (INED) a développé la recherche de type biographique en France durant les années soixante. L'Enquête triple biographie, réalisée en 1981, a considéré les interactions entre la vie familiale, professionnelle et migratoire. On préconise depuis lors la collecte de l'ensemble de l'histoire nuptiale individuelle afin d'expliquer les changements matrimoniaux (Locoh, 1984; Tapinos, 1985; Pilon, 1991; Donadjè, 1992).

L'approche biographique a permis d'étudier l'insertion des migrants dans les capitales sénégalaise et malienne ²⁵. Ces recherches ont été suivies d'un grand nombre d'études de la nuptialité africaine basées sur des enquêtes biographiques (Bocquier et Nanitélamio, 1991; Donadjè, 1992a; Antoine, Djiré et Laplante, 1995; Marcoux, Gueye et Konaté, 1995; Tokindang, 1995; Antoine, Ouédraogo et Piché, 1998; Marcoux et Piché, 1998). C'est dans ce courant de recherche que notre étude se situe.

4.2 Les sources de données

4.2.1 Les principales sources de données démographiques au Tchad

Depuis l'Indépendance, la crise socio-politique a entravé la collecte de données statistiques au Tchad (figure 4.1). En conséquence, le premier

²⁵ Nous faisons référence aux travaux réalisés à Dakar par l'ORSTOM - IFAN (Institut français de recherches scientifiques pour le développement en coopération - Institut fondamental d'Afrique noire) (Antoine *et al.*, 1991); et aux recherches réalisées à Bamako par l'Université de Montréal (Département de démographie) et le CERPOD (Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement) dans le cadre du PPDS (Programme population et développement au Sahel) (Ouédraogo et Piché (dir.), 1995).

RGPH n'a pu avoir lieu avant 1993, tandis que l'insécurité a perturbé l'implantation de l'état civil. Le contexte socio-politique a également défavorisé le pays en matière d'opérations internationales et régionales de collecte de données démographiques. Ainsi, contrairement à d'autres pays africains, en 1993, le Tchad n'avait toujours pas complété l'Enquête mondiale de Fécondité, l'Enquête démographique et de Santé et l'Enquête du Réseau migration en Afrique de l'Ouest.

FIGURE 4.1

Principales sources de données démographiques au Tchad, 1961-1993

| Année | Source |
|-------|--|
| 1961- | État civil |
| 1962 | Recensement de la ville de N'Djaména |
| 1964 | Enquête démographique |
| 1968 | Recensement administratif amélioré |
| 1988 | Enquête légère sur les conditions de vie des ménages à N'Djaména |
| 1991 | Enquête sur les conditions de vie des ménages à N'Djaména |
| 1993 | Recensement général de la Population et de l'Habitat |

Avant 1993, la connaissance de la situation démographique tchadienne reposait en fait sur des projections établies à partir de l'Enquête démographique de 1964. Si la fiabilité de cette dernière source est reconnue, par contre, elle pêche au niveau de la couverture nationale²⁶. Le Recensement administratif amélioré de 1968 répond aux normes des recensements statistiques mais omet certaines préfectures. Il a donc été complété par des estimations démographiques (Nassour, 1984), dont on

²⁶ Les préfectures du BET et du Kanem, ainsi que la capitale sont exclues du domaine de l'enquête (cette dernière a été recensée en 1962), tandis que le Chari-Baguirmi et les zones à faible densité peuplées par des nomades (dans les préfectures du Biltine, du Ouaddaï et du Batha) ont fait l'objet d'une couverture partielle.

peut cependant questionner la validité, étant donné l'intensité et l'imprévisibilité des mouvements migratoires tchadiens.

Des enquêtes sur les conditions de vie des ménages à N'Djaména ont eu lieu en 1988 et 1991 dans le cadre du PAS (Programme d'Ajustement structurel) de la Banque mondiale. Ces opérations visent à évaluer l'impact socio-économique du PAS appliqué depuis 1986. Mais leur questionnaire privilégie plutôt l'habitat, l'éducation, la santé, l'emploi, les revenus et les dépenses des ménages, en éclipsant pour ainsi dire les préoccupations d'ordre démographique.

La présente recherche a coïncidé avec l'amélioration de la situation politique et la réalisation du RGPH de 1993 ²⁷. Le BCR a effectué une enquête de couverture un mois après le recensement, afin d'évaluer le degré d'exhaustivité du dénombrement. Il semble que le taux d'omission au recensement est de 2%, ce qui veut dire que le recensement n'a pas pris en compte 120 400 personnes (République du Tchad, 1997:41-42). Les chercheurs, planificateurs et décideurs politiques ont depuis lors accès à des données récentes sur l'état de la population tchadienne et surtout, une base de sondage à leur disposition ²⁸.

²⁷ Le BCR a exclu ou partiellement dénombré certaines zones en raison de l'insécurité ou de conflits frontaliers. Il s'agit de six cantons dans la préfecture du Logone oriental, de certaines îles du lac Tchad, de cinq villages à la frontière du Soudan et de la bande d'Aozou, alors occupée par la Libye.

²⁸ Le BCR a publié les résultats provisoires du RGPH en juillet 1993, un rapport de synthèse définitif en décembre 1994, et les rapports thématiques à partir de 1995.

4.2.2 L'Enquête Migration et Nuptialité ²⁹

4.2.2.1 Le plan de sondage

Afin de réaliser notre étude, nous avons organisé l'Enquête Migration et Nuptialité, à partir d'une base de sondage créée avec les Cahiers des ZD (zones de dénombrement) du RGPH ³⁰. À l'occasion du recensement, les agents recenseurs et les contrôleurs remplissaient quotidiennement des cahiers récapitulatifs des questionnaires administrés aux chefs de ménage. Ces cahiers contiennent les numéros du bâtiment et du ménage attribués à l'occasion du recensement, le nom du chef de ménage, le nombre de résidents présents, de résidents absents et de visiteurs alors recensés dans chaque ménage.

«L'évaluation de la cohérence des données a révélé que de façon générale le dénombrement de la population et de l'habitat du Tchad s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes. D'une part l'effectif de la population de droit en avril 1993 semble proche (*sic*) aux différentes projections faites jusqu'alors (...). D'autre part, les résultats des différents contrôles de cohérence et de vraisemblance effectués ont révélé quelques légères déficiences ça et là. Mais ces

²⁹ Nous avons effectué l'Enquête Migration et Nuptialité à N'Djaména de décembre 1993 à mars 1994 en collaboration avec l'INSH de l'Université du Tchad et le BCR. Pour plus de précisions sur la formation des enquêteurs, consulter les manuels d'instructions (Laliberté, 1993a, 1993b, 1993c). Un compte-rendu détaillé des méthodes de collecte et du déroulement des travaux sur le terrain est également disponible dans un rapport d'activité soumis aux bailleurs de fonds (Laliberté, 1994).

³⁰ Nous avons envisagé d'utiliser des bases de sondage alternatives telles que le Recensement électoral de 1989 et les Cahiers de la population tenus par les Chefs de carrés des arrondissements de N'Djaména. Mais ces listes sont non opérationnelles, en l'absence d'une mise à jour régulière et à cause des mouvements de population qui ont suivi le coup d'état de décembre 1990. Les résultats des travaux cartographiques du RGPH étaient une autre option, mais nous avons finalement ajusté le calendrier de l'enquête à celui du recensement afin de pouvoir utiliser les Cahiers des ZD, ce qui a modifié le calendrier des travaux sur le terrain.

déficiences n'affectent pas gravement les données au point de remettre en cause la qualité des données du recensement» (République du Tchad, 1995:32).

Au moment de notre enquête, la base de sondage n'était pas disponible à l'échelle de la toute capitale. En raison d'un ensemble de contraintes budgétaires, institutionnelles et logistiques, le plan de sondage a consisté à tirer au hasard 500 ménages dans deux quartiers choisis de manière raisonnée (Farcha et Chagoua) ³¹. L'échantillon n'est sans doute pas parfaitement représentatif de la population, mais la procédure d'échantillonnage assure sa représentativité par rapport aux deux quartiers.

La sélection des quartiers est basée sur la principale variable indépendante de l'étude, c'est-à-dire, le comportement migratoire de la population. Les quartiers retenus, situés aux deux extrémités de la ville, permettent d'obtenir un échantillon hétérogène de biographies migratoires. Ils sont habités par des citoyens d'origine ethnique et au passé migratoire variés, n'ayant jamais migré ou ayant précédemment migré pour des causes diverses, y compris des causes socio-politiques. Cependant les habitants des deux quartiers diffèrent au niveau de leurs caractéristiques socio-économiques. Ainsi, Chagoua est habité essentiellement par des chrétiens d'ethnies originaires du sud, tandis que Farcha est majoritairement peuplé de musulmans d'autres régions du Tchad.

On peut présumer avoir collecté une variabilité de biographies, dont les bornes sont vraisemblablement similaires à la population tchadienne. Il ne faut pas perdre de vue que, dans l'esprit habituel des études

³¹ Afin de faciliter le tirage et le travail des enquêteurs, nous avons exclu de la zone d'enquête les zones non structurées, d'ailleurs partiellement inondées au moment de nos travaux.

biographiques, nous visons les processus et non les estimés ponctuels. Cet échantillon permet de comparer des individus présentant une variété de combinaisons de caractéristiques socio-économiques reliées au comportement démographique.

La répartition de l'échantillon initial par quartier est proportionnelle à la taille de leur population respective. On a ainsi tiré 258 unités à Chagoua et 242 à Farcha. Un tirage systématique et indépendant des ménages par ZD, proportionnel à la taille de leur population, a permis de déterminer le nombre de ménages à tirer par zone. Nous avons déterminé la base du tirage à partir d'une table des nombres aléatoires, pour ensuite calculer le pas de tirage selon la procédure suivante (Désabie, 1966:97):

Encadré 4.1

Calcul du pas de tirage

Soit:

N = nombre total de ménages par quartier

n = nombre de ménages visé par quartier

Alors:

Pas de tirage = $N/(n-1)$

Un tirage systématique indépendant des concessions dans les ZD a suivi ces calculs. On a déterminé le nombre de concessions, le pas de tirage (qui varie de 4 à 8) et le numéro d'ordre de la première concession à tirer, en supposant une répartition égale des ménages entre les concessions. Puis, une équipe de topographes ayant participé au RGPH ont sélectionné ces concessions sur le terrain et les ont repérées sur les cartes des ZD produites par le BCR. On a ajusté le pas du tirage et la base en fonction des

particularités résidentielles relevées par les topographes sur le terrain. Au moment de l'enquête, les enquêteurs ont tiré un ménage par concession, en choisissant le ménage à droite quand le chef était âgé de moins de 25 ans ou lorsqu'il refusait de réaliser l'entrevue.

Des contraintes administratives et socio-politiques nous ont amené à diminuer la taille de l'échantillon de 500 à 458 chefs de ménage de sexe masculin et féminin ³². La présente étude porte sur les 366 hommes chefs de ménage âgés de 25 ans et plus. La distribution par âge de cet échantillon apparaît au tableau 4.1.

On doit mentionner le biais inhérent aux données rétrospectives dû à l'exclusion des individus prématurément décédés et des émigrants. Les années de guerre ont amené une fraction importante de la population du Tchad à se réfugier hors de la capitale et dans les pays limitrophes. Bien sûr, beaucoup de réfugiés ont été rapatriés, mais des mouvements d'opposition et plus particulièrement des «poches» de rébellion demeurent. Il est possible que les personnes qui ont choisi de demeurer en exil se distinguent de notre échantillon au niveau de leurs caractéristiques socio-politiques et de leur insertion socio-économique. Les comportements démographiques de notre échantillon ne sont donc pas forcément représentatifs de l'ensemble des Tchadiens ayant vécu le refuge. Il est possible, par exemple, que les personnes non revenues soient justement celles qui auraient été le plus affectées dans leur nuptialité, ce biais entraînant alors une sous-estimation de l'impact de la migration.

³² En effet, on doit mentionner la perte de fichiers se rapportant à 42 entrevues réalisées dans le quartier Farcha. Se reporter à l'annexe 1 pour de plus amples informations sur les caractéristiques de l'échantillon.

4.2.2.2 Questionnaire de l'enquête et autres outils de collecte ³³

L'Enquête est basée sur des questionnaires ménage et individuel. Les questions sont formulées en français simple, les enquêteurs les ajustant en fonction des compétences linguistiques des enquêtés. Le questionnaire a également été traduit en arabe dialectal tchadien, langue véhiculaire maîtrisée par un grand nombre de locuteurs d'origines ethniques variées.

TABLEAU 4.1

Distribution par âge de l'échantillon selon le quartier (%)

| Groupe d'âge | Chagoua | Farcha | Total |
|--------------|----------------|----------------|----------------|
| 25-29 | 21,7 | 20,3 | 21,0 |
| 30-34 | 15,8 | 17,8 | 16,7 |
| 35-39 | 14,3 | 14,1 | 14,2 |
| 40-44 | 18,2 | 17,8 | 18,0 |
| 45-49 | 16,8 | 8,0 | 12,8 |
| 50-54 | 4,9 | 6,1 | 5,5 |
| 55-59 | 4,9 | 10,4 | 7,4 |
| 60-64 | 2,0 | 3,1 | 2,5 |
| 65-69 | 0,0 | 1,8 | 0,8 |
| 70-74 | 1,0 | 0,0 | 0,6 |
| 75 + | 0,5 | 0,6 | 0,6 |
| TOTAL | 100,0 (203) | 100,0 (163) | 100,0 (366) |

Sources: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994.*

³³ Les questionnaires, la fiche concession, la grille ménage et l'AGEVEN (Âge-événement) sont reproduits à l'annexe 8 et dans Laliberté, 1993a et 1993b.

Afin de mieux diriger l'entrevue et d'améliorer la qualité des données collectées, l'enquêteur a rempli trois fiches de travail avant d'administrer les questionnaires. Il identifiait les chefs de ménage vivant dans la concession sur la fiche concession, leur attribuait un numéro et indiquait celui qui avait été tiré au hasard. Selon un ordre préétabli, il inventoriait les membres du ménage et les noyaux qui le composaient sur la grille ménage. Il y inscrivait également des informations de base en guise de points de repère.

Cela lui a permis de bien visualiser la structure du ménage lorsqu'il remplissait le questionnaire ménage en tant que tel. La technique de l'AGEVEN, développée par l'ORSTOM, appliquée à Dakar (Antoine *et al.*, 1987:256) et à Bamako (Bâ *et al.*, 1995:30), a été reprise pour faciliter la datation des événements. L'AGEVEN est une fiche rétrospective des événements individuels³⁴. Aux fins de la présente enquête, elle comporte une colonne avec l'échelle des années et six autres colonnes pour les lieux de résidence, les activités économiques, les naissances, les décès d'enfants, les unions et les ruptures d'union. Les enquêteurs l'ont utilisée pour situer les événements dans le temps, en vérifier l'exhaustivité et la séquence, pour contrôler la cohérence de l'ensemble de la biographie et mieux remplir le questionnaire individuel.

Le questionnaire ménage, administré au chef de ménage, vise l'habitat et les caractéristiques socio-démographiques des membres du ménage (figure 4.2). Il comporte également un volet général et une section sur le résultat de l'entrevue. La formulation des questions sur l'habitat, la religion et la dernière classe s'inspire du RGPH. Le dernier lieu de résidence

³⁴ La forme définitive de l'AGEVEN de la présente enquête tient compte des recommandations formulées par les enquêteurs à la suite de l'enquête-pilote.

et le lieu de naissance sont cernés au niveau du pays, de la préfecture et de la sous-préfecture ³⁵. Les codifications géographiques et ethniques du BCR ont été préalablement distribuées aux enquêteurs. Mais la codification de la question sur l'ethnie était faite *a posteriori* à partir de la réponse spontanée de l'enquêté ³⁶.

Le questionnaire individuel (figure 4.3), destiné au chef de ménage, est de type biographique. Il s'inspire des questionnaires des autres enquêtes biographiques effectuées en Afrique. Toutefois, tandis que l'insertion des migrants constitue la problématique de ces études, la recherche réalisée à N'Djaména s'intéresse à l'effet de la migration sur les événements matrimoniaux.

Le premier module du questionnaire biographique identifie le ménage, l'enquêté et l'enquêteur, tandis que le dernier volet enregistre la date, la langue et le résultat de l'entrevue.

Le deuxième module concerne les aspects résidentiels; il est de loin le plus développé et comporte un grand nombre de questions sur le lieu de naissance et les autres lieux de résidence (à l'échelle du pays, de la préfecture et de la sous-préfecture) de six mois et plus. Il caractérise les migrations par des questions sur la datation de la résidence, les causes principale et secondaire du changement de résidence, les accompagnateurs, le décideur, le choix du lieu et le financement du déplacement. Enfin, les dernières questions de ce module portent sur

³⁵ Le canton était demandé lorsque l'enquêté ignorait la préfecture de résidence. Cependant, le cas ne s'est présenté qu'une seule fois.

³⁶ L'enquêteur relevait l'ethnie spontanément déclarée par l'enquêté, tandis que la superviseure/chercheuse codait la réponse *a posteriori*, en collaboration avec le contrôleur, les agents de codification et les cadres du BCR pour les cas litigieux. La codification détaillée des ethnies est à l'annexe 2.

l'acquisition du statut de chef de ménage, l'enregistrement auprès du HCR et du CNAR, l'attribution officieuse ou officielle du statut de réfugié ou de rapatrié par la population du lieu d'immigration.

FIGURE 4.2

Questionnaire ménage de l'Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994

| | |
|-----------|--|
| M1 | VOLET GÉNÉRALITÉS Identifiant du ménage Identification de l'enquêteur Datation de l'entrevue |
| M2 | VOLET HABITAT Type d'habitation Mode d'occupation Alimentation en eau |
| M3 | VOLET CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES Numéro d'ordre dans le ménage Nom Sexe Date de naissance Âge Situation de résidence Lien avec le chef de ménage Lien avec le chef de noyau, numéro de noyau Durée de résidence à N'Djaména Dernier lieu de résidence, lieu de naissance Ethnie du père et de la mère Religion Dernière classe |
| M4 | VOLET RÉSULTAT DE L'ENTREVUE Langue de l'entrevue Remarques sur l'entrevue |

Le troisième volet concerne l'activité économique principale exercée par l'enquêté depuis l'âge de six ans durant des périodes de six mois et plus. On retrace les divers épisodes à partir de questions sur la situation professionnelle, la profession, la branche d'activité, le statut dans la profession et le nom de l'entreprise ³⁷.

³⁷ Les codifications des professions et activités économiques sont à l'annexe 2.

FIGURE 4.3

Questionnaire individuel de l'Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994

| | |
|----|---|
| 11 | VOLET GÉNÉRALITÉS <ul style="list-style-type: none"> . Identifiant du ménage et de l'individu . Identification de l'enquêteur . Datation de l'entrevue |
| 12 | VOLET MIGRATION (lieux de résidence de six mois et plus) <ul style="list-style-type: none"> . Lieu de naissance . Lieux de six mois et plus . Causes principale et secondaire de la migration . Accompagnateurs . Décision, choix du lieu et financement . Statut de chef de ménage . Enregistrement auprès du HCR ou du CNAR et cause du non-enregistrement . Statut de réfugié ou de rapatrié |
| 13 | VOLET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (activités principales de 6 mois et plus depuis l'âge de 6 ans) <ul style="list-style-type: none"> . Situation professionnelle . Profession . Branche d'activité . Statut dans la profession . Lieu de travail (nom de l'entreprise ou localisation de l'activité) |
| 14 | VOLET FÉCONDITÉ <ul style="list-style-type: none"> . Nombre total d'enfants . Nombre d'enfants nés-vivants . Nombre d'enfants morts-nés . Date du mort-né avant le premier né-vivant <i>Enfants nés-vivants</i> <ul style="list-style-type: none"> . Numéro de l'union . Date de naissance de l'enfant . Sexe de l'enfant . Survie de l'enfant . Âge actuel ou au décès . Date du dernier mort-né entre les deux naissances . Méthode contraceptive . Durée de l'allaitement |
| 15 | VOLET NUPTIALITÉ <ul style="list-style-type: none"> . Situation matrimoniale <i>Unions</i> <ul style="list-style-type: none"> . Date de l'union . Nom du conjoint . Âge à l'union . Date de naissance du conjoint . Âge du conjoint à l'union . Type d'union . Survie de l'union . Date et cause de rupture de l'union . Prof., branche d'activité, statut dans la prof., lieu de travail du conjoint avant l'union |
| 16 | VOLET RÉSULTAT DE L'ENTREVUE <ul style="list-style-type: none"> . Langue de l'entrevue . Remarques |

La biographie matrimoniale comprend des questions sur la situation matrimoniale, et, pour chaque union: la date et le type d'union, la date et la cause de la rupture s'il y a lieu, ainsi que des questions sur l'âge des deux conjoints au moment de l'union, la date de naissance du conjoint et l'activité économique qu'il exerçait avant l'union.

4.2.2.3 La procédure de collecte informatisée ³⁸

Nous avons tenté de réduire l'erreur d'observation en adoptant une méthode de collecte qui devrait améliorer la qualité des données et compenser l'erreur aléatoire entraînée par la petitesse de l'échantillon. Une enquête assistée par ordinateur a optimisé la contribution des membres de l'équipe, en produisant des données de qualité dans des délais raisonnables.

La technique de collecte élaborée se situe dans la vague des logiciels d'enquête récemment développés ³⁹. Avec les progrès de l'informatique, on a vu apparaître sur le marché des logiciels de saisie pour transcrire les données d'enquête ou de recensement dans des fichiers à traiter avec des logiciels d'analyse statistique ⁴⁰.

Des procédures automatiques de contrôle de cohérence et de correction ont été incorporées pour suppléer aux problèmes de qualité des

³⁸ Voir Laliberté, Kusberg et Lebrun, 1995, pour une description détaillée de la technique de collecte informatisée.

³⁹ Pour une synthèse du développement de la collecte informatisée en démographie, voir Ferry et Cantrelle, 1988.

⁴⁰ C'est le cas des logiciels ISSA de Westinghouse et de ISPC de l'US Bureau of Census.

données. Puis, on a assisté au développement des logiciels d'enquête ayant des procédures de contrôle et de correction automatiques pour simultanément collecter, codifier et saisir l'information sur le terrain.

La collecte informatisée restreint l'utilisation du papier, réduit la durée de la collecte et surtout, améliore la qualité des données. Elle minimise les erreurs de codification et de saisie tout en assurant un remplissage complet du questionnaire ⁴¹. La collecte de données informatisée en est toujours au stade expérimental, entre autres à cause du prix élevé des appareils et des limites de la capacité de leur mémoire et de leur système d'exploitation ⁴².

La présente enquête a été réalisée à l'aide d'un logiciel installé sur un ordinateur de poche ⁴³ (figure 4.4). Le programme affiche les questions à l'écran et offre un choix de réponses à l'enquêteur. Ce dernier n'a qu'à saisir la réponse par un «retour de chariot», ou en insérant la valeur numérique ou alpha-numérique au clavier. Le code correspondant à la modalité choisie est automatiquement sauvé, ce qui évite les erreurs de codification. Des procédures automatiques de saut et de remplissage guident les déplacements de l'enquêteur dans le questionnaire. Il peut corriger les réponses préalablement enregistrées au moyen d'une procédure de retour.

⁴¹ Pour un exemple d'application d'une telle technique, voir Vignikin, 1992.

⁴² Il convient de souligner les travaux de l'ORSTOM, qui a produit le logiciel SIC.

⁴³ Le support matériel de l'enquête était l'appareil «Portfolio», mis au point par la compagnie «Atari Computer». Ce «compatible de poche» est alimenté par des piles alcalines, tandis que la lecture et l'écriture des informations stockées sont électroniques et non mécaniques. Il comporte une mémoire totale découpable par l'utilisateur en une zone de mémoire vive et un disque virtuel. On peut également stocker des données sur des cartes mémoire, alors d'une capacité maximale de 128 kilo-octets. L'ensemble de ses caractéristiques rendent le matériel résistant à la poussière et à la chaleur. Enfin, l'appareil est vendu avec un câble et un logiciel de transfert de données sur micro-ordinateur. Par ailleurs, notre logiciel peut fonctionner sur tout appareil compatible à MS-DOS, avec un écran comportant au minimum 40 colonnes et 8 lignes. Il occupe environ 27 000 octets en mémoire.

La superviseure/chercheure a transféré et contrôlé les données sur un micro-ordinateur grâce au module de centralisation du logiciel. L'affichage de l'entrevue à l'écran permet de détecter des incohérences et de corriger les erreurs au traitement de texte. Les contrôles de la superviseure/chercheure au quotidien sont supérieurs aux contrôles automatiques ou faits *a posteriori* par de tierces personnes à l'écart des opérations de terrain. Elle est plus en mesure de détecter les contradictions et de vérifier l'adéquation entre les réponses et la réalité sociologique.

Cette procédure de contrôle améliore la qualité des données en diminuant la durée entre l'entrevue, le contrôle et la correction. L'enquêteur se remémore ainsi plus facilement le contexte général de l'entrevue et les réponses précises de l'enquêté. Il est aussitôt en mesure de chercher des compléments d'information auprès de l'enquêté. Ainsi dégagé de ses fonctions habituelles, le contrôleur optimise sa contribution sur le terrain. Il participe également avec la superviseure à la codification *a posteriori* des variables complexes (par exemple, la branche d'activité économique, la profession et l'ethnie), et vérifie la cohérence de la datation.

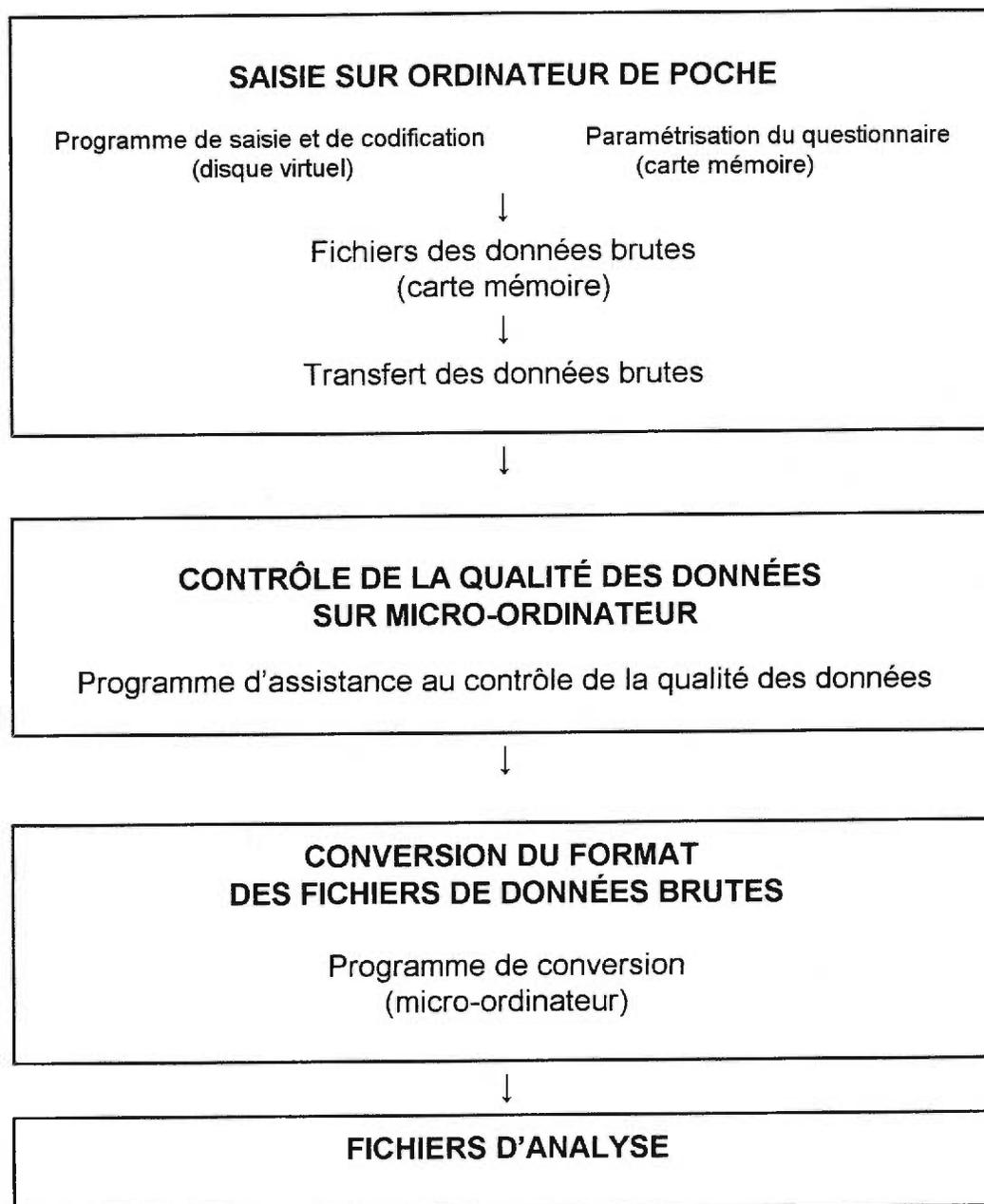
4.3 Les méthodes d'analyse des transitions

Nous avons choisi des méthodes d'analyse qui mesurent l'influence d'un ensemble de facteurs sur les transitions matrimoniales en obtenant des résultats valides et en estimant l'influence réelle de chaque variable. Dans un premier temps, nous identifions les principales trajectoires matrimoniales rencontrées dans l'échantillon de l'enquête tout en déterminant les effectifs de noeuds ⁴⁴.

⁴⁴ L'effectif de noeud correspond à la taille de l'effectif de départ de chaque vague de transition. Il permet d'évaluer le niveau de précision statistique.

FIGURE 4.4

Schématisation de la collecte informatisée



Puis, nous décrivons les changements de situation matrimoniale en établissant les probabilités cumulatives de transition d'une situation matrimoniale à l'autre, et ensuite la probabilité asymptotique ⁴⁵ de la dernière transition des trajectoires.

On étudie ensuite la distribution des transitions dans le temps en faisant appel aux tables de survie et aux courbes de Kaplan-Meier. Cette description des transitions constitue la première étape de la démarche analytique, dont l'aboutissement est une étude causale du phénomène social. Nous faisons alors appel au modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox (1972). Voici donc une brève présentation des fondements de ces méthodes et une description des variables explicatives retenues.

4.3.1 Description des transitions et des trajectoires matrimoniales ⁴⁶

Une biographie matrimoniale individuelle peut varier dans le temps en comportant un nombre infini de passages d'une situation matrimoniale à l'autre. Nous étudierons les histoires de vie collectées, afin de déterminer quelle serait l'importance relative de chaque type de biographie matrimoniale si les tendances observées dans l'intervalle de temps (172 trimestres écoulés entre 10 et 53 ans) se maintenaient.

⁴⁵ En guise de rappel, l'asymptote est une droite dont la distance aux points d'une courbe tend vers zéro quand le point s'éloigne sur la courbe à l'infini. En d'autres termes, la probabilité asymptotique établie après une longue période dans un état donné exprime la probabilité qu'une transition prenne éventuellement place.

⁴⁶ La démarche analytique s'inspire de Renaud (1993).

Au préalable, nous avons formalisé l'espace d'états de l'étude ⁴⁷, en identifiant sept états matrimoniaux, pour ensuite spécifier les onze transitions directes possibles et tracer vingt trajectoires envisageables (figure 4.5). L'analyse descriptive limite toutefois le nombre d'états à six, afin d'obtenir des estimés de transition raisonnables.

Nous avons regroupé les états correspondant aux dissolutions d'union pour pallier au problème causé par la taille des effectifs. Le regroupement des cas de veuvages avec les séparations et les divorces est aberrant, puisqu'ils ne sont pas reliés aux mêmes causes. Il faut donc interpréter cette étape de l'analyse comme un moyen de décrire le devenir de l'union en termes de formation, de maintien et de dissolution. Par contre, l'analyse explicative des transitions et l'étude du calendrier distingueront les types de ruptures.

À partir des six états, onze transitions directes sont réalisables et conduisent à l'augmentation ou à la diminution du nombre de conjointes simultanées. Cela nous permet d'identifier vingt trajectoires ou séquences matrimoniales théoriquement probables. On constate que l'effet d'une rupture varie selon le régime matrimonial de l'individu. En régime monogamique, elle conduit à un épisode d'interruption de la vie matrimoniale, concrétisé par l'acquisition du statut de veuf, séparé ou divorcé. Par contre, en situation polygamique, une rupture diminue le nombre de conjointes d'un individu sans pour autant interrompre ses activités matrimoniales.

⁴⁷ L'expression est reprise de Tuma et Hannan (1984:45-47); Elle se rapporte à l'ensemble des valeurs distinctes (états) prises par une variable. Le terme événement se réfère dans ce cadre aux changements survenus d'un état à l'autre, la période de temps écoulée entre deux événements constituant un épisode.

FIGURE 4.5

Formalisation des transitions et séquences matrimoniales

| Séquences | Trajectoires matrimoniales |
|---------------------------|----------------------------|
| AUCUNE TRANSITION | |
| Séquence 1 | 1 - |
| UNE TRANSITION | |
| Séquence 2 | 1 - 2 |
| DEUX TRANSITIONS | |
| Séquence 3 | 1 - 2 - 3 |
| Séquence 4 | 1 - 2 - 6 |
| Séquence 5 | 1 - 2 - 7 |
| TROIS TRANSITIONS | |
| Séquence 6 | 1 - 2 - 3 - 4 |
| Séquence 7 | 1 - 2 - 3 - 2 |
| Séquence 8 | 1 - 2 - 6 - 2 |
| Séquence 9 | 1 - 2 - 7 - 2 |
| QUATRE TRANSITIONS | |
| Séquence 10 | 1 - 2 - 3 - 4 - 5 |
| Séquence 11 | 1 - 2 - 3 - 4 - 3 |
| Séquence 12 | 1 - 2 - 3 - 2 - 3 |
| Séquence 13 | 1 - 2 - 3 - 2 - 6 |
| Séquence 14 | 1 - 2 - 3 - 2 - 7 |
| Séquence 15 | 1 - 2 - 6 - 2 - 3 |
| Séquence 16 | 1 - 2 - 7 - 2 - 3 |
| Séquence 17 | 1 - 2 - 6 - 2 - 6 |
| Séquence 18 | 1 - 2 - 6 - 2 - 7 |
| Séquence 19 | 1 - 2 - 7 - 2 - 6 |
| Séquence 20 | 1 - 2 - 7 - 2 - 7 |

Légende des états: 1 Célibat; 2 Monogamie; 3 Bigamie; 4 «Trigamie»; 5 «Quadrigamie»; 6 Séparation et divorce; 7 Veuvage

Légende des transitions directes: 1-2; 2-3; 3-4; 4-5; 6-2; 7-2; 2-6; 2-7; 3-2; 4-3; 5-4

Note: les néologismes «trigamie» et «quadrigamie» ont été créés pour répondre aux besoins de l'étude, puisque la langue française n'a pas prévu de termes pour décrire des situations matrimoniales normalement inexistantes en Occident.

4.3.2 Les tables de survie et les courbes de Kaplan-Meier

Maintenant largement répandues en démographie, l'origine des tables de survie remonte au dix-septième siècle (Pressat, 1975). Elles sont

basées sur le calcul de la probabilité de transition dans un intervalle de temps donné et représentent la distribution de la durée écoulée entre une date d'origine et la date d'occurrence de l'événement ou la date de troncature. Les tables de survie diffèrent selon le traitement des troncatures: les observations tronquées durant un intervalle sont retirées à la moitié, à la fin ou au début de l'intervalle, selon les hypothèses adoptées.

On calcule la fonction de survie, ou fonction de séjour, en multipliant la proportion du groupe original qui n'avait pas encore effectué la transition à la fin de l'intervalle précédent par la proportion du groupe à risque qui n'a pas effectué la transition au cours de l'intervalle considéré. «Ceci revient à estimer la décroissance de la proportion du groupe original comme si l'interruption de l'observation de ces cas était distribuée aléatoirement, ce qui est généralement l'hypothèse la plus vraisemblable» (Laplante, 1995:15). Aux fins de l'analyse, on résume la forme de la distribution par des indices de tendance centrale tels que la médiane, le premier et le troisième quartiles, qui représentent les durées de séjour où respectivement 50%, 25% et 75% de la cohorte n'ont pas encore vécu la transition.

La fonction de densité est quant à elle calculée en multipliant la proportion du groupe original qui n'avait pas encore fait la transition durant l'intervalle précédent par la proportion du groupe à risque qui l'effectue au cours de l'intervalle considéré. Elle exprime la probabilité instantanée de connaître un événement au temps t étant donné qu'il n'a pas eu lieu avant. La fonction de densité est en fait l'ensemble des estimés de la proportion de transitions par intervalle (Laplante, 1995:15-17, Tuma et Hannan, 1984:59).

En l'absence de troncatures dans un échantillon de taille n , la fonction de survie empirique (ESF) est définie comme: ⁴⁸

$$(1) \quad \hat{S}(t) = \frac{\text{Nombre d'observations} \geq t}{n} \quad t \geq 0.$$

Cette fonction décroît par $1/n$ après chaque durée de vie observée si toutes les observations sont distinctes. En général, s'il y a d décès, l'estimateur de la fonction de survie décroît par d/n après t . La fonction de survie est égale à 1 au temps t_0 , tend vers 0 quand le temps s'écoule et atteint 0 à l'infini.

En présence de troncatures, ce qui est le cas des données rétrospectives, on modifie l'équation (1), puisque le nombre de durées de vie supérieures ou égales à t n'est pas connu avec exactitude. La nouvelle équation (2) est l'estimé de Kaplan-Meier, du nom des premiers auteurs qui ont discuté de ses propriétés (1958). Supposons qu'il y ait des observations sur n individus et qu'il y ait $k(k \leq n)$ temps distincts $t_1 < t_2 < \dots < t_k$ auxquels les «décès» surviennent. La possibilité qu'il y ait plus d'un décès à t_j est admise, et alors d_j représente le nombre de décès à t_j . En plus des durées de vie t_1, \dots, t_k il y a aussi les temps de troncature L_i pour les individus dont les durées de vie ne sont pas observées. L'estimé de Kaplan-Meier de $S(t)$ est ainsi défini comme un produit d'une série de quantités:

$$(2) \quad \hat{S}(t) = \prod_{j: t_j < t} \frac{n_j - d_j}{n_j}$$

⁴⁸ Cette section est tirée de Lawless (1982).

Où n_j est le nombre d'individus soumis au risque à t_j (durée de chacun des individus inclus dans le calcul), c'est-à-dire, le nombre de survivants «non tronqués» juste avant t_j . Le caractère non-paramétrique de cet estimateur de la fonction de survie permet d'y recourir sans formuler d'hypothèse sur la distribution des événements dans le temps. Contrairement aux méthodes de calcul des tables de survie traditionnelles, cet estimateur est doté d'excellentes propriétés mathématiques qui en font une procédure privilégiée pour l'estimation empirique des fonctions de survie (Tuma et Hannan, 1984:52; Courgeau et Lelièvre, 1989). Entre autres, il prend en compte l'estimation des données tronquées à droite et permet d'estimer une fonction de séjour qui en tient compte.

Ainsi, il est un estimateur du maximum de vraisemblance ⁴⁹ de la fonction de survie de la population. On le considère comme l'un des outils les plus efficaces de l'analyse exploratoire des histoires de vie (Bocquier, 1995). Il tient compte du passé des individus sous la forme de la durée de leur observation.

4.3.3 Le calcul des probabilités des transitions et trajectoires matrimoniales

Nous avons calculé les probabilités des transitions et des trajectoires matrimoniales selon une approche non-markovienne, c'est-à-

⁴⁹ Rappelons que le maximum de vraisemblance est une méthode probabiliste qui estime les paramètres d'une population qui auraient le plus vraisemblablement produit les valeurs observées dans un échantillon, en construisant une équation de vraisemblance exprimant la vraisemblance des observations comme une fonction des paramètres à estimer (Laplante, 1995:41). Le maximum de vraisemblance est la seule méthode d'estimation utilisable en présence de troncatures (Palloni et Sorensen, 1990:303). Pour que ses estimés soient valables, la durée avant la troncature doit être indépendante de la durée avant les autres troncatures et indépendante des temps de séjour (Palloni et Sorensen, 1990:305).

dire en tenant compte à la fois du nombre d'états passés, de la séquence des événements et de la durée vécue dans chaque état. On établit les probabilités cumulatives de transition et la probabilité asymptotique de la dernière transition. Les probabilités asymptotiques finales résument les tables produites pour chaque séquence.

On calcule les probabilités de manière récursive en utilisant l'algorithme de calcul de Rajulton et Lee (1988)⁵⁰. Cet algorithme a l'intérêt de ramener à un la somme des probabilités de transition de chaque séquence⁵¹. Ces auteurs ont d'abord conçu leur algorithme dans un cadre semi-markovien. Leur programme l'applique dans un cadre non-markovien en préservant les divers types de séquences d'événements du premier au dernier événement considérés pour l'analyse (Rajulton, 1992:6). Un avantage significatif de l'analyse non-markovienne est de fournir des probabilités sans obligation de formuler des hypothèses préalables.

La probabilité de transition est ici la probabilité qu'un changement de situation matrimoniale (variable Y) intervienne entre deux moments dans le temps, conditionnellement aux événements matrimoniaux déjà survenus. On calcule donc la probabilité d'être dans un état k au temps t ,

⁵⁰ Nous avons préparé les fichiers de données avec le logiciel «Stata», pour ensuite les analyser à l'aide du logiciel «Lifehist», développé par Rajulton (1992) sur la base de l'algorithme de calcul mis au point en 1988 (Rajulton et Lee, 1988). Nous avons utilisé la version adaptée par Jean Renaud, pour traiter un plus grand nombre d'états sur une durée d'observation plus longue (9 états et 172 unités de temps ou trimestres écoulés de 10 à 53 ans). Voir aussi Rajulton et Lee (1987) pour une présentation de l'algorithme.

⁵¹ Mentionnons que pour réussir à stocker l'ensemble des résultats, nous avons circonscrit la période d'observation de 10 à 53 ans. En conséquence, six événements sont écartés de l'analyse et trois histoires matrimoniales sont ainsi incomplètes. «Lifehist» traite jusqu'à quatre niveaux de transition par séquence, en excluant de l'analyse les événements survenus après la quatrième transition. De toute manière, les effectifs atteints après la quatrième transition conduiraient à des estimés imprécis.

alors que l'on était dans l'état j au temps s , compte-tenu de l'ensemble de l'histoire matrimoniale antérieure.

La somme des probabilités pour toutes les valeurs de k est égale à 1 parce qu'un membre de l'échantillon ne peut occuper qu'un état au temps t (une propriété des matrices stochastiques). Le programme de Rajulton (1992) corrige les probabilités de transition de l'effet de troncature en calculant la population soumise au risque, sous l'hypothèse d'une distribution linéaire des troncatures dans un intervalle de temps (Rajulton et Lee, 1988:302).

4.3.4 Le modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox

Pour une analyse explicative de la nuptialité, nous faisons appel au modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox (1972). Comme l'estimateur de Kaplan-Meier, ce modèle possède des propriétés mathématiques intéressantes, tout en ayant l'avantage d'être défini en rapport avec des données empiriques. Il ne requiert donc pas l'élaboration d'hypothèses algébriques sur la forme de la distribution des événements (ou du risque) dans le temps. Le modèle de Cox est vu comme «le contrôle par la régression de l'effet des variables explicatives dans l'analyse de survie, ou bien comme l'introduction de la dimension temporelle dans la régression» (Bocquier, 1995:121).

Le principe de base du modèle est de faire une régression sur la caractéristique acquise par chaque membre de l'échantillon durant chaque intervalle de temps d'une date d'origine à la date de l'enquête. La variable dépendante du modèle est le taux de transition. On divise la fonction de densité par la fonction de séjour pour obtenir la fonction de transition, dont

chacune des valeurs est un taux ou quotient instantané de transition. Seuls sont comptés au numérateur les individus qui subissent la transition, tandis que ceux qui sortent d'observation par troncature sont comptés au dénominateur tant qu'ils demeurent sous observation. La taille du groupe à risque diminue donc au fur et à mesure que les transitions ou les troncatures surviennent.

Le taux de transition est calculé à partir d'«un estimé de la taille du groupe à risque relative à la taille de l'échantillon original et en traitant les cas tronqués comme les autres cas aussi longtemps qu'ils sont observés. À cause de cette propriété, le taux de transition est la variable dépendante de tous les modèles d'analyse des transitions» (Laplante, 1995:18). «Le risque ainsi défini est donc une proportion; dans un intervalle infinitésimal cependant, cette quantité n'a pas de borne supérieure, ce qui permet de l'utiliser comme variable dépendante d'une régression» (Desrosiers, Le Bourdais, Laplante et Lehrhaupt, 1993:8).

Les modèles à risques proportionnels supposent l'existence d'un taux de transition de base semblable pour tous les individus. Le risque de base est la valeur de la variable dépendante pour l'individu qui a la caractéristique de référence pour toutes les variables indépendantes incluses dans la régression. Le modèle de Cox possède une particularité des autres modèles semi-paramétriques: il inclut un terme représentant la variation du risque dans le temps une fois contrôlés les effets des variables indépendantes. Il se distingue des modèles paramétriques en excluant l'estimation des coefficients (paramètres) associés à ce terme. En effet, on l'élimine de l'équation de vraisemblance étant donné que sa valeur est la même pour tous les individus à un instant donné. On l'exclut ainsi de l'analyse pour se concentrer sur l'effet des variables indépendantes.

La régression évalue l'effet de variables explicatives sur le risque de vivre la transition durant un intervalle de temps $(t-1, t)$. Ce quotient instantané (ou risque instantané) est évalué en fonction des valeurs des variables indépendantes au moment de chaque changement d'état. On émet également l'hypothèse de la proportionnalité de l'effet des variables à la probabilité de connaître la transition durant un intervalle. Cette dernière hypothèse constitue la principale limite du modèle de Cox.

Mais, «if one or more (categorical) covariates does not have a multiplicative influence upon the hazard rate, and the different categories or levels produce hazard rates where the proportionality assumption is violated, we can extend the model (...)» (Tuma et Hannan, 1984:56). Il semble que l'introduction de nombreuses variables dans le modèle atténue les problèmes liés à la proportionnalité, en diminuant la dépendance de l'estimation des coefficients aux variations liées au calendrier (Bocquier, 1995: 128). De même, cette hypothèse est d'autant mieux vérifiée que le contrôle de l'hétérogénéité de l'échantillon est assuré, surtout avec l'introduction des variables dépendantes du temps (Bocquier, 1992).

Voici l'équation de régression, sous sa forme exponentielle:

$$(3) \quad \lambda(t, X, Z) = \lambda_0(t) \times e^{\sum_{i=1}^n b_{x_i} x_i + \sum_{j=1}^m b_{z_j} z_j(t)}$$

Le taux de transition au temps t pour un individu doté de certaines caractéristiques fixes X_i et d'autres variables indépendantes Z_j dont la valeur peut varier est $\lambda(t, X, Z)$. Les vecteurs colonnes X et Z sont de dimension égale au nombre de variables. Le taux ou quotient instantané de transition constitue chacune des valeurs prises dans chaque intervalle par la fonction de transition, qui résulte de la division de la fonction de

densité par la fonction de séjour (présentées dans la section précédente). Il est exempt des effets de troncature.

On suppose l'existence d'un taux de transition de base au temps t $\lambda_0(t)$ commun à tous les individus; il s'agit là de la composante non-paramétrique du modèle, qui n'est pas objet d'analyse. D'ailleurs, il semble que les estimés du taux de transition de base sont en général biaisés et non consistants (Stata Press, 1995b:284). Les écarts de transition entre les individus sont reliés à des différences au niveau de leurs caractéristiques X_i et Z_j . Le but de l'analyse est précisément d'estimer la contribution de ces dernières variables à la variation du taux de transition, et donc d'expliquer ainsi les écarts individuels (Laplante, 1995:19). Il s'agit de la composante paramétrique du modèle, qui devient ainsi semi-paramétrique.

Enfin, b_i et b_j sont les coefficients de régression associés à ces deux types de variables indépendantes, vecteurs colonnes de même dimension que ces dernières. Ces derniers servent à interpréter les résultats et sont estimés au moyen de la méthode du maximum de vraisemblance. L'équation de régression de l'analyse des transitions peut également être représentée sous sa forme logarithmique:

$$(4) \quad \ln \lambda(t; XZ) \equiv \ln \lambda_0(t) + \sum_{i=1}^n b_i X_i + \sum_{j=1}^m b_j Z_j(t)$$

Sous la forme exponentielle de l'équation, l'effet des variables indépendantes est représenté comme une série de produits; le coefficient d'une variable sans effet sur le taux de transition est égal à un, le coefficient d'une variable qui l'augmente est supérieur à un, tandis que le coefficient d'une variable qui le diminue est inférieur à un. Par contre, sous sa formulation logarithmique, les effets des variables indépendantes

s'ajoutent ou se soustraient les uns aux autres. Il est de plus en plus d'usage de présenter l'équation du modèle sous sa forme multiplicative (exponentielle) parce que l'interprétation de ses coefficients est plus simple.

4.4 Description des variables du modèle explicatif

L'analyse est circonscrite à la première union, qui peut se maintenir, être rompue ou simultanément combinée à une autre union (bigamie). Les événements étudiés ne sont donc pas renouvelables. Le début de l'observation est la date de la première union, tandis que la population à risque est composée des hommes ayant déjà formé au moins une première union au moment de l'enquête. Idéalement, pour plus de réalisme, l'analyse devrait tenir compte du fait que la rupture d'union et la bigamie constituent des événements en concurrence. Mais nous avons préconisé l'approche classique reconnue en traitant ces sorties comme des cas de troncature.

4.4.1 Définition de l'union

La recherche est basée sur le concept global d'union plutôt que sur celui plus restreint de mariage. Les enquêteurs ont donc considéré toute forme d'union, de l'union de fait à l'union formalisée par des rites religieux, coutumiers ou légaux. Ils ont laissé le soin aux enquêtés de déterminer les relations de couple qui méritent le statut d'union, une union dépassant le stade des relations sexuelles ponctuelles des aventures et atteignant une régularité associée à un lien économique stable et prédominant.

Le début de l'union se situe à la date de la première cérémonie ou à l'amorce de l'union libre, tandis que la fin de l'union correspond au moment où la rupture est consommée. À partir du calendrier des naissances et sur la base des intervalles intergénéraliques, les enquêteurs ont parfois amené les répondants à dévoiler des unions libres ou rompues qu'ils avaient omises dans leur réponse initiale.

4.4.2 Les variables indépendantes

Les modèles testés comportent des variables indépendantes fixes et des variables fonction du temps. La première catégorie de variables est composée de caractéristiques individuelles permanentes présentes à la naissance ou acquises entre la naissance et le début de l'exposition au risque. On suppose que leur effet sur la probabilité mensuelle de connaître l'événement étudié est constant et proportionnel.

Les variables indépendantes fonction du temps sont acquises avant ou durant la période d'observation et sont susceptibles de changer. L'analyse tient compte du temps passé dans chacun des états considérés. Mises à part les variables migratoires (fonction du temps), qui sont au coeur de notre étude, nous avons retenu les principales variables indépendantes dont l'effet sur la nuptialité est souligné dans la littérature.

C'est le cas des caractéristiques fixes telles que la génération, la religion et la scolarité. Nous avons ajouté l'ethnie, en raison de l'importance du clivage ethnique au Tchad, et parce que l'Enquête démographique de 1964 a révélé des différences ethniques et régionales (Nord/Sud) en matière de polygamie et de divorce (République du Tchad, 1966a:76-84).

Parmi les variables indépendantes fonction du temps, on a retenu l'âge à l'union ainsi que des variables de fécondité et de mortalité des enfants, en raison de leur effet généralement reconnu sur la polygamie et le divorce. Nous avons enfin tenu compte de l'activité économique des hommes, puisqu'elle est susceptible d'affecter la stabilité de leur union et leur recours à la polygamie.

4.4.2.1 Les variables migratoires

La migration est au coeur des hypothèses de notre recherche. Elle varie en fonction du temps. L'enquête a d'abord déterminé la cause de la résidence dans un lieu pour une durée de six mois et plus (figure 4.6). Ainsi, au moment de sa naissance, on se trouve par la force des choses dans un lieu donné (cause de résidence: naissance). Par la suite, on peut résider dans un autre lieu après avoir effectué une migration.

Dans ce dernier cas, on distingue les migrations professionnelles (travail, études ou formation) et socio-démographiques (travail d'une autre personne, mariage, maladie ou décès, rejoindre la famille ou recevoir l'assistance du HCR), ainsi que les migrations de refuge et de rapatriement. Les migrations de refuge et de rapatriement sont associées à la guerre ou à une crise socio-politique (déclenchement, poursuite ou interruption des événements). Les migrations dues à la famine et la sécheresse sont aussi comprises dans cette dernière catégorie, en raison de leur faible nombre et parce qu'elles constituent en quelque sorte des causes de refuge et de rapatriement.

FIGURE 4.6**Description de la cause de résidence**

| |
|--|
| NAISSANCE |
| MIGRATION PROFESSIONNELLE - Travail - Études, formation - Autres causes professionnelles |
| MIGRATION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE - Travail d'une autre personne - Mariage - Maladie, décès - Rejoindre la famille - Assistance du HCR - Autres causes socio-démographiques |
| MIGRATION DE REFUGE ET DE RAPATRIEMENT - Cause socio-politique * Guerre / Fin de la guerre * Crise socio-politique / Fin de la crise - Cause naturelle * Famine * Sécheresse - Autres causes de refuge |

Note: la cause résidence indique la raison de la présence dans un lieu pour une durée de six mois ou plus.

On a retenu deux variables migratoires, créées à partir de la cause de la migration et du lieu d'origine et d'arrivée (Tchad, hors Tchad). La première est le statut migratoire ponctuel, qui est assimilé à la situation vécue à un moment précis dans le temps. Un individu peut alors être 1) réfugié au Tchad; 2) réfugié hors Tchad; 3) «rapatrié» du Tchad; 4) rapatrié de l'extérieur du Tchad; 5) ni réfugié et ni rapatrié. Il pourra ponctuellement appartenir à l'une ou l'autre de ces catégories, et éventuellement changer de statut durant sa vie.

La deuxième variable migratoire suppose que le fait d'avoir effectué une migration de refuge à un moment donné marque la vie matrimoniale par la suite. On a ainsi créé la variable dichotomique stigmaté du refuge, dont la valeur devient un à partir de la période qui suit le moment où un individu a été réfugié. Mentionnons que cette procédure permet d'éviter toute redondance entre cette variable et le statut migratoire ponctuel.

Par exemple, un individu a le statut migratoire ponctuel réfugié hors Tchad entre les temps t et $t+3$, alors que la valeur du stigmaté du refuge est égale à zéro. Puis, au temps $t+4$, comme il est rapatrié, son statut migratoire ponctuel devient «rapatrié de l'extérieur du Tchad», alors que le stigmaté du refuge devient un et conservera désormais cette valeur. Par ailleurs, si l'individu en question effectue à nouveau une migration de refuge à l'extérieur du Tchad, à ce moment-là, son statut migratoire ponctuel redeviendra égal à un.

La distribution de l'échantillon des hommes en première union (ceux qui sont concernés par les tests d'hypothèse) selon la migration de refuge apparaît au tableau 4.2. On constate que plus de 79,57% d'entre eux n'ont jamais été réfugiés, tandis que 13,41% se sont réfugiés à l'intérieur du Tchad et 6,40% à l'extérieur. Par ailleurs, seuls 2 hommes (0,61%) se sont déjà réfugiés au Tchad et à l'extérieur.

TABLEAU 4.2

Distribution de l'échantillon en fonction de la migration de refuge

| Migration de refuge après la première union | % | n |
|---|-------|-----|
| N'a jamais été réfugié | 79,57 | 261 |
| A déjà été réfugié au Tchad | 13,42 | 44 |
| A déjà été réfugié hors du Tchad | 6,40 | 21 |
| A déjà été réfugié au et hors du Tchad | 0,61 | 2 |
| Total | 100 | 328 |

4.4.2.2 Les variables indépendantes fixes (tableau 4.3)

La génération

La génération peut avoir des conséquences sur les comportements matrimoniaux, dans la mesure où les cohortes de naissance ont traversé des contextes socio-économiques et politiques différents et ont vécu des étapes déterminantes de leur vie dans des conjonctures différentes. Nous retenons trois générations, à savoir les cohortes de naissance suivantes: 1900-1949, 1950-59 et 1960-69.

La religion

On considère en général la religion comme une caractéristique transmise par les parents et dont le changement est plutôt rare à cause des pressions sociales. Ce point de vue peut toutefois être nuancé, dans la mesure où le contrôle de l'orientation religieuse à l'âge adulte est moins prononcé en milieu animiste ou chrétien qu'en milieu musulman. De même, on assiste plus souvent à des conversions vers l'islam. Dans tous les cas, la religion des hommes est généralement fixée au moment de leur premier mariage. Aux fins de cette étude, la variable religion comporte trois catégories: chrétienne, musulmane, animiste/autre religion/sans religion.

La scolarité

La scolarité est reliée au fait de suivre régulièrement les cours d'un établissement d'enseignement. Elle est représentée ici par la dernière classe fréquentée au moment de l'enquête, les modalités retenues étant: aucune, coranique, primaire, secondaire et supérieure/professionnelle. La scolarité est

vue comme une caractéristique fixe, bien qu'en réalité elle varie à travers le temps. On peut toutefois supposer qu'en général le niveau de scolarité des hommes est déjà fixé lors de la première union.

TABLEAU 4.3

Distribution de l'échantillon selon les variables indépendantes fixes (n=328)

| VARIABLES | CATÉGORIES | n | % |
|------------|-------------------------------|-----|-------|
| Génération | <i>(1900-49)</i> | 122 | 37,20 |
| | 1950-59 | 115 | 35,06 |
| | 1960-69 | 91 | 27,74 |
| Ethnie | <i>(Soudanien)</i> | 223 | 67,99 |
| | Sahélo-saharien | 91 | 27,74 |
| | Autres | 10 | 3,05 |
| | Non réponse | 4 | 1,22 |
| Religion | <i>(Animiste, etc...)</i> | 10 | 3,05 |
| | Chrétien | 193 | 58,84 |
| | Musulman | 124 | 37,81 |
| | Non réponse | 1 | 0,00 |
| Scolarité | <i>(Aucune)</i> | 82 | 25,00 |
| | Coranique | 21 | 6,40 |
| | Primaire | 68 | 20,73 |
| | Secondaire | 96 | 29,27 |
| | Supérieure ou professionnelle | 55 | 16,77 |
| | Non réponse | 6 | 1,83 |

Note: les catégories entre parenthèses sont les modalités de référence dans l'analyse. Les données se rapportent aux hommes mariés susceptibles de vivre l'une ou l'autre des transitions à l'étude (328), et non à l'échantillon total (366).

L'ethnie

Il est probable que l'attitude face à la polygamie et au divorce varie selon l'ethnie en raison de différences d'organisation sociale et familiale. Le Tchad comporte une multitude d'ethnies disséminées sur l'étendue du territoire. Si les travaux anthropologiques sur les ethnies du Tchad sont nombreux, beaucoup reste à faire pour obtenir un découpage ethnique satisfaisant, étant donné la complexité du concept d'ethnie et la diversité des groupes en présence au Tchad.

La codification des ethnies a été problématique au moment du recensement. En effet, la liste des ethnies et clans par groupes et sous-groupes préalablement constituée s'est avérée incomplète. De nombreuses personnes recensées ont déclaré leur clan et même leur village, ce qui a compliqué la codification de la variable. Le BCR a alors procédé à des regroupements afin de définir des groupes homogènes (République du Tchad, 1997: 45-46).

Selon sa définition, l'ethnie est déterminée en fonction de l'appartenance à un ensemble d'êtres humains historiquement formé, dotés de caractéristiques socio-culturelles spécifiques, partageant un mode de vie, des us et coutumes, des similitudes linguistiques et la gestion du même terroir. En raison de la faiblesse des effectifs de certaines catégories, nous avons d'abord fusionné les treize grands groupes ethniques retenus par le BCR (BCR, 1994:16) en cinq groupes géographiques distincts: les Sahariens, les Sahélo-sahariens, les Sahéliens, les Soudaniens et les ethnies étrangères (figure 4.8). Une telle classification avait été produite en 1993 au moment des travaux du RGPH effectués par le BCR et l'INSH.

FIGURE 4.8

Typologie des groupes géographiques, ethniques et linguistiques, et effectifs (n=366)

| Code | Groupe géographique | | Groupe ethnique | n | Groupe linguistique | Sous-groupe linguistique |
|------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----|-------------------------------------|--|
| 1 | SOUDANIENS (n= 254) | | 07 Lac Iro | 0 | Nilo-saharien | Mabang |
| | | | 08 Mayo-Kebbi | 38 | Congo-kordofanien | Moundang-Toupouri-Mboum |
| | | | 10 Peul | 2 | Congo-kordofanien | Peul |
| | | | 11 Sara | 190 | Nilo-saharien | Sara-Bongo-Baguirmien |
| | | | 12 Tandjilé | 24 | Afro-asiatique | Tchadique |
| 2 | SAHÉLO-SAHARIENS (n= 106) | <i>Sahariens</i> (n= 9) | 04 Goranes | 9 | Nilo-saharien | Central-saharien |
| | | <i>Sahélo-sahariens</i> (n=32) | 01 Arabe | 32 | Afro-asiatique | Arabe |
| | | <i>Sahéliens</i> (n= 65) | 02 Baguirmiens | 12 | Nilo-saharien | Sara-Bongo-Baguirmien |
| | | | 03 Fitri-Batha | 14 | Nilo-saharien | Sara-Bongo-Baguirmien |
| | | | 05 Hadjeraï | 13 | * Nilo-saharien * Afro-asiatique | * Sara-Bongo-Baguirmien * Tchadique |
| | | | 06 Kanem-Bornou | 18 | Nilo-saharien | Central-saharien |
| | | | 09 Ouaddaï | 8 | Nilo-saharien | Ouaddaïen |
| 3 | AUTRES (n= 2) | | 14 Ethnies étrangères | 2 | ————— | Diverses |
| 9 | NON RÉPONSE (n= 4) | | ————— | 4 | | ————— |

Notes: La réponse spontanément déclarée à la question sur l'ethnie au moment de l'Enquête Migration et Nuptialité a été codée (3 digits) à partir de la codification établie *a posteriori* par le BCR en collaboration avec l'INSH pour le RGPH de 1993. On doit mentionner que certains enquêtés confondent leur ethnie et leur clan. De plus, cette liste d'ethnies n'est pas exhaustive. Le regroupement à 2 digits respecte la typologie adoptée par le BCR en 1994 pour l'analyse des données du RGPH. Les groupes et sous-groupes linguistiques sont tirés de Cordell (1990) et sont donnés à titre d'information. Aux fins de cette étude, les catégories à 1 digit sont utilisées, en raison de la faiblesse des effectifs; nous avons identifié la variable ethnie au groupe géographique, qui correspond à leur principal lieu de résidence. La catégorie soudanienne est la modalité de référence dans l'analyse. Voir la codification détaillée des ethnies à l'annexe 2.

Toujours en raison des limites posées par l'échantillon, nous avons constitué trois grands groupes (Soudanais, Sahélo-sahariens et Sahéliens, autres ethnies). Les catégories linguistiques sont indiquées à titre d'information. Aux fins de cette étude, les catégories à 1 digit sont donc utilisées; nous avons ainsi identifié la variable ethnie au groupe géographique, qui correspond à leur principal lieu de résidence.

Le cas des Peuls est particulier: ces derniers étaient, au milieu des années soixante, principalement localisés au Kanem, au sud du Batha, au nord du Chari-Baguirmi, du Mayo-Kebbi et du Lac Tchad (Cordell, 1990: 59). Cependant, en raison de l'insécurité et de la désertification, à la recherche de pâturages pour faire paître leurs troupeaux et diminuer les risques de vols, beaucoup ont migré dans la zone soudanienne. C'est pourquoi on les retrouve combinés avec les ethnies de la zone soudanienne, bien que se distinguant par leur mode de vie nomadique et leur religion. De même, les Goranes, traditionnellement nomades, sont combinés à des groupes sédentaires vivant dans le Sahel ou le Sahara. Il convient de remarquer qu'un certain nombre de Goranes se sont sédentarisés depuis l'Indépendance du Tchad.

4.4.2.3 Les autres variables indépendantes fonction du temps (figure 4.9)

Les variables de fécondité, de mortalité et de nuptialité

Dans un contexte où les hommes optimisent leur reproduction, la fécondité et la mortalité des enfants influencent vraisemblablement le divorce et la bigamie. Il nous a semblé que la descendance et la survie des enfants doivent être considérés simultanément dans les régressions, puisqu'elles interviennent ensemble dans l'attitude des hommes par rapport à leur conjointe et à leur union.

FIGURE 4.9

Variables indépendantes fonction du temps

| PHÉNOMÈNE | VARIABLES | MODALITÉS |
|-------------------------------|---|--|
| Migration | Statut migratoire ponctuel | <i>(Pas réfugié, pas rapatrié)</i> |
| | | Réfugié au Tchad |
| | | Réfugié hors Tchad |
| | | «Rapatrié» du Tchad |
| | | «Rapatrié» de l'extérieur du Tchad |
| | Stigmate du refuge selon la destination (après l'union) | <i>(Pas de refuge)</i> |
| | | Stigmate du refuge au Tchad |
| | | Stigmate du refuge hors Tchad |
| Activité économique | Situation professionnelle et statut dans la profession | <i>(Occupé: salarié)</i> |
| | | Occupé: indépendant ou employeur |
| | | Occupé: aide-familial ou apprenti |
| | | Chômeur ou en quête du premier travail |
| | | Étudiant |
| | | Rentier, retraité ou autre |
| Fécondité et mortalité | Descendance | Cumul des naissances vivantes |
| | | Carré du cumul des naissances vivantes |
| | Mortalité des enfants | Cumul des décès d'enfants |
| | | Carré du cumul des décès d'enfants |
| Âge à l'union | Âge à l'union | Âge à l'union |

Plutôt que de créer une variable synthétique de ces deux facteurs (telle que la différence numérique entre les naissances et les décès d'enfants en fonction du temps), nous avons préféré bien les distinguer afin d'en évaluer les effets réciproques, en retenant le cumul des naissances vivantes et le

cumul des décès d'enfants. On verra dans les chapitres 6 et 7 qu'il a été nécessaire d'introduire le carré du cumul des naissances vivantes et le carré du cumul des décès d'enfants, et parfois de tenir compte de l'interaction entre la fécondité et la mortalité. Enfin, tel que mentionné, l'âge à l'union est incorporé dans l'analyse.

L'activité économique

L'activité économique est généralement cernée à partir de variables telles que le statut d'activité (ou statut dans la profession: indépendant, salarié...), la situation professionnelle (occupé, chômeur...), la branche d'activité (agriculture, commerce...), la profession (agriculteur, cadre...) ou le secteur (formel, informel). En vue de mesurer les changements socio-économiques, Marcoux et Piché (1996) ont par ailleurs développé une typologie basée sur une hiérarchie économique. Cette catégorisation comporte dix classes socio-professionnelles: grands employeurs, petits employeurs, professionnels et cadres, travailleurs non manuels et qualifiés, indépendants avec employés, petits indépendants, travailleurs non qualifiés, non emploi, étudiants, au foyer.

La plupart des études concernant l'emploi urbain dans les pays en développement établissent une distinction entre les activités des secteurs formels et informels (Bocquier et Legrand, 1996:77). Dans le cadre de la présente recherche, on cerne l'activité économique en croisant les variables situation professionnelle et statut dans la profession. La situation professionnelle indique la nature de la participation à l'activité économique: occupé, chômeur/en quête du premier emploi, étudiant, rentier/retraité/autre. Les hommes actifs occupés se répartissent entre cinq statuts dans la profession: indépendant, salarié, aide-familial, employeur et apprenti. Nous

avons retenu les six catégories suivantes: salarié, indépendant/employeur, aide-familial/apprenti, chômeur/en quête du premier travail, étudiant et autre.

L'Enquête sur les conditions de vie des ménages à N'Djaména réalisée en 1991 permet de mieux connaître le profil des chefs de ménage exerçant dans le secteur informel (République du Tchad, 1991: tableau 16). Plus de 45,2% des hommes chefs de ménage dont le secteur d'emploi est informel ont eu comme catégorie d'emploi principal au cours des 12 derniers mois «fournisseurs de petits services», et 14,3% la catégorie «ouvriers ». Il est probable que la plupart de ceux qui exercent une activité informelle sont indépendants, et que la majorité des indépendants exercent leur activité dans le secteur informel.

4.5 Interactions entre les variables et multicollinéarité

Bien que l'on suppose que les variables explicatives sont indépendantes entre elles, il est possible que certaines d'entre elles soient au contraire reliées. Lorsque deux régresseurs sont fortement liés, et ont tendance à évoluer ensemble, il est difficile de dissocier leurs effets séparés sur la variable dépendante. Cette question de multicollinéarité est fréquente, via l'interaction, et on en tient compte dans l'analyse, plus particulièrement dans le cas des variables de la descendance et de la mortalité des enfants, comme on le verra plus loin.

4.6 Endogénéité et exogénéité

Les questions relatives à l'endogénéité et à l'exogénéité doivent être considérées dans toute analyse causale. Rappelons leur définition:

«Endogenous, or jointly determined variables, have outcome values determined through the joint interaction with other variables within the system. (...). Exogenous variables are variables that affect the outcome of the endogenous variables, but whose values are determined outside the system. Exogenous variables thus are assumed to condition the outcome values of the endogenous variables but are not reciprocally affected because no feedback relation is assumed. (...) Lagged endogenous variables may be placed in the same category as the exogenous variables since for the current period the observed values are predetermined» (Judge *et al*, 1988:601).

Toutes les variables choisies dans notre étude sont exogènes (externes) au processus étudié, à l'exception de l'âge à l'union. On n'incorporera cette variable que dans le dernier modèle, afin d'éviter d'affecter les résultats.

Conclusion

Ce chapitre a tracé un tour d'horizon des choix méthodologiques effectués pour vérifier nos hypothèses. L'Enquête Migration et Nuptialité a collecté des données biographiques auprès d'un échantillon aléatoire de 500 ménages dans deux quartiers de N'Djaména, dont 366 chefs de ménage masculins ont servi d'échantillon à la présente étude. Une méthode de collecte innovatrice a amélioré la qualité des données. L'analyse commencera par une description de la nuptialité, basée sur le calcul des probabilités asymptotiques des transitions et trajectoires (chapitre 5). On y considérera le calendrier des transitions par des tables et des courbes de survie établies à l'aide de l'estimateur de Kaplan-Meier. Les sixième et septième chapitres expliqueront les changements matrimoniaux à partir du modèle semi-paramétrique de Cox. On testera ainsi les hypothèses se rapportant aux deux transitions à l'étude: le passage de la première union à la séparation et à la bigamie.

Chapitre 5: Un portrait descriptif de la nuptialité

Ce chapitre vise en premier lieu à décrire les principales facettes de la nuptialité tchadienne, à partir des résultats du RGPH de 1993 et de l'Enquête démographique de 1964. À titre d'information, l'on fournit des indicateurs régionaux. Dans un second temps, nous présentons les principales caractéristiques matrimoniales de l'échantillon de l'Enquête Migration et Nuptialité, pour ensuite exploiter les biographies matrimoniales alors collectées. Pour ce faire, on calcule les probabilités asymptotiques des transitions et des trajectoires matrimoniales. On poursuit en étudiant le calendrier des transition à partir des tables et des courbes de survie calculées à l'aide de l'estimateur de Kaplan-Meier.

5.1 Quelques aspects de la nuptialité au Tchad

5.1.1 Caractéristiques générales

À l'instar des autres sociétés africaines, la population tchadienne est caractérisée par un mariage précoce et universel, un grand écart d'âge entre les conjoints lors du premier mariage, une grande mobilité conjugale des femmes et un taux de polygamie élevé. Selon les tables de nuptialité constituées à partir du recensement de 1993⁵², l'intensité de la nuptialité pour la population âgée de 12 ans et plus est de 97,1% pour les hommes et 98,6% pour les femmes, tandis que leur âge moyen au premier mariage est respectivement de 25,0 et 18,8 ans (République du Tchad, 1994:15).

Le calendrier de la nuptialité féminine s'est transformé depuis les trente dernières années, alors que plus de 56% des Tchadiennes se mariaient avant

⁵² La construction des tables de nuptialité des célibataires est faite à partir de la proportion de célibataires de chaque groupe d'âge.

15 ans et que seules 3% des femmes étaient toujours célibataires à 20 ans (République du Tchad, 1966a:89) ⁵³.

L'enquête de 1964 démontre que l'âge du mari se situe dans la tranche d'âge décennale supérieure à celle de sa femme (République du Tchad, 1966a:76). On explique alors cet écart par l'obligation pour l'homme de constituer la dot avant de s'engager auprès des parents de sa future épouse (République du Tchad, 1966a:76, République du Tchad, 1994:14). À partir d'un certain âge, les veuves et les divorcées épousent un homme de leur âge ou parfois plus jeune. La pratique du lévirat par certaines ethnies favorise ce phénomène.

5.1.2 La mobilité conjugale

Si comme ailleurs en Afrique sub-saharienne, l'instabilité du mariage est grande, l'absence de données par groupe d'âge nous force à nuancer la portée de l'analyse qui suit. En 1993, plus de 59,4% des individus âgés de 12 ans et plus (sexes réunis) sont mariés et 5,7% sont veufs, tandis que 2,2% sont divorcés et que 1,2% sont séparés (tableau 5.1). Le célibat est plus fréquent en milieu urbain (37,9% versus 29,7%), sans doute en partie à cause de la structure par âge et sexe de la population. La situation matrimoniale «marié» est plus fréquente en milieu rural (61,2% versus 53,2%). La proportion de veuvage est plus élevée à la campagne qu'en ville (6,0% versus 4,7%), mais les cas de séparation ou de divorce sont plus fréquents en ville (4,2% versus 3,1%).

⁵³ Nous dressons une esquisse de la nuptialité au Tchad au moment de l'Enquête Migration et Nuptialité, à partir des données publiées du RGPH de 1993. En guise de comparaison, nous considérons les résultats de l'Enquête démographique de 1964. Il va sans dire que cet exercice comporte des limites méthodologiques, car il utilise deux types de sources, et parce que l'Enquête de 1964 comporte les problèmes de couverture exposés au chapitre 4. De même, alors qu'en 1993 les données sur la nuptialité englobent les personnes âgées de 12 ans et plus, en 1964, elles ne concernent que les 15 ans et plus.

En 1993, jusqu'à 2,4% des hommes tchadiens âgés de 12 ans et plus sont séparés, divorcés ou veufs; en 1964, 4,3% des hommes de 15 ans et plus étaient veufs ou divorcés (République du Tchad, 1966a:77). Cependant ces indices du moment nous renseignent imparfaitement sur la stabilité des unions, puisque les ruptures d'union sont rapidement suivies de remariages. Les unions peuvent donc être moins stables en 1993 sans pour autant que la proportion des séparés, divorcés et veufs augmente. Seules des données longitudinales nous renseigneraient sur l'évolution réelle de la stabilité des unions.

TABLEAU 5.1

Répartition de la population résidente âgée de 12 ans et plus par situation matrimoniale, selon le milieu de résidence et le sexe, Tchad, 1993 (%)

| Milieu/Sexe | Situation matrimoniale | | | | | | Nombre |
|--------------|------------------------|---------|--------|-----------|----------|---------|-----------|
| | Célibataire % | Marié % | Veuf % | Divorcé % | Séparé % | Total % | |
| Urbain | | | | | | | |
| Masculin | 48,8 | 48,8 | 0,7 | 1,2 | 0,5 | 100,0 | 415 932 |
| Féminin | 26,2 | 57,9 | 9,0 | 4,8 | 2,1 | 100,0 | 387 146 |
| Total urbain | 37,9 | 53,2 | 4,7 | 2,9 | 1,3 | 100,0 | 803 078 |
| Rural | | | | | | | |
| Masculin | 39,6 | 57,9 | 1,3 | 0,8 | 0,4 | 100,0 | 1 272 509 |
| Féminin | 21,4 | 64,0 | 10,0 | 3,0 | 1,7 | 100,0 | 1 526 598 |
| Total rural | 29,7 | 61,2 | 6,0 | 2,0 | 1,1 | 100,0 | 2 799 107 |
| Ensemble | | | | | | | |
| Masculin | 41,9 | 55,6 | 1,1 | 0,9 | 0,4 | 100,0 | 1 688 441 |
| Féminin | 22,3 | 62,8 | 9,8 | 3,3 | 1,8 | 100,0 | 1 913 744 |
| Total | 31,5 | 59,4 | 5,7 | 2,2 | 1,2 | 100,0 | 3 602 185 |

Source: compilé à partir du *Recensement général de la Population et de l'Habitat de 1993*, République du Tchad, 1994:12.

Note: la question relative à la situation matrimoniale a été posée aux personnes âgées de 12 ans et plus.

On a constaté l'ampleur de la mobilité conjugale en 1964, alors que la proportion de femmes n'ayant contracté qu'un seul mariage croissait jusqu'à

25 ans, pour ensuite décroître jusqu'à 35 ans et se stabiliser. Près d'une femme mariée sur quatre dissolvait son mariage avant d'atteindre 30 ans: la proportion de femmes ayant formé au moins deux unions passait de 3,7% pour le groupe d'âge 15-19 ans à 20% pour les 20-29 ans (République du Tchad, 1966a:88).

5.1.3 La polygamie

En 1993, 15,5% des hommes mariés sont polygames et 30,1% des femmes mariées le sont dans des ménages polygamiques. Le phénomène est plus fréquent en milieu rural où 16,6% des hommes et 31,9% des femmes mariés sont dans des unions polygamiques, comparativement à 11,4% et 22,3% en milieu urbain (tableau 5.2). La polygamie est donc plus qu'un phénomène rural: elle constitue un mode de vie en soi, qui semble avoir échappé à l'occidentalisation des villes. Mais, ici encore, il convient d'interpréter les données avec nuance étant donné qu'elles concernent l'ensemble des groupes d'âge.

Au moment de l'Indépendance, plus de 22% des hommes mariés étaient polygames dans l'ensemble du Tchad et jusqu'à 15% dans les centres urbains. La proportion de polygames parmi les hommes mariés était plus élevée au sud (30%) qu'au nord (12%) (République du Tchad, 1966a:79)⁵⁴. Le taux de polygamie (nombre de femmes mariées pour cent hommes mariés) atteignait 130; il variait notablement d'une région à l'autre, de 114 au nord à 140 au sud. Toutefois, les variations inter-prélectorales étaient assez faibles (République du Tchad, 1966:79). Le taux des centres urbains était de 120.

⁵⁴ En fonction des critères de l'Enquête de 1964, le Nord est composé des préfectures suivantes: Chari-Baguirmi, Batha, Ouaddaï, Biltine, Guéra et Salamat, tandis que le Sud est formé du Mayo-Kebbi, de la Tandjilé, du Moyen-Chari, du Logone oriental et du Logone occidental.

En 1964, la bigamie était la forme la plus répandue de polygamie: dans l'ensemble du Tchad, plus de 75,8% des polygames étaient bigames, au nord 88,7% et au sud 71,9% . C'est surtout au sud du pays qu'on retrouve les autres formes de polygamie: plus de 19,7% des polygames avaient trois épouses et 8,4% quatre et plus; dans les centres urbains, plus de 16,3% des polygames avaient trois conjointes (République du Tchad, 1966a:79).

TABLEAU 5.2

Répartition de la population résidente mariée par type d'union selon le milieu de résidence et le sexe, Tchad, 1993 (%)

| Milieu/Sexe | Type d'union | | | |
|-----------------|---------------|---------------|---------|-----------|
| | Monogamique % | Polygamique % | Total % | Nombre |
| <i>Urbain</i> | | | | |
| Masculin | 88,6 | 11,4 | 100,0 | 203 058 |
| Féminin | 77,7 | 22,3 | 100,0 | 224 260 |
| Total | 82,9 | 17,1 | 100,0 | 427 318 |
| <i>Rural</i> | | | | |
| Masculin | 83,4 | 16,6 | 100,0 | 736 206 |
| Féminin | 68,1 | 31,9 | 100,0 | 976 693 |
| Total | 74,7 | 25,3 | 100,0 | 1 712 899 |
| <i>Ensemble</i> | | | | |
| Masculin | 84,5 | 15,5 | 100,0 | 939 264 |
| Féminin | 69,9 | 30,1 | 100,0 | 1 200 953 |
| Total | 76,3 | 23,7 | 100,0 | 2 140 217 |

Source: compilé à partir du *Recensement général de la Population et de l'Habitat de 1993*, République du Tchad, 1994:13.

Note: la question sur la situation matrimoniale a été posée aux personnes âgées de 12 ans et plus.

À titre de comparaison, avant les indépendances, 17% des hommes congolais mariés étaient polygames (1956-57) et jusqu'à 38% des hommes mariés guinéens (1954-55) (van de Walle, 1968). Durant les années soixante-dix, la proportion de femmes mariées en union polygamique s'étendait de 16,1% au Zaïre (1975) à 51,8% au Sénégal (1976) (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988:247).

Selon les recensements, les proportions d'hommes polygames «vont de 24% en Côte-d'Ivoire à 36% au Burkina Faso (...). Dans ce pays comme dans d'autres, le phénomène semble être en légère augmentation: en 1985, 36% des hommes mariés étaient polygames contre 32,4% en 1975» (Klissou, 1994:6). L'EMF estime que 35,0% des femmes béninoises (1982) et des femmes ghanéennes (1980) en union le sont dans un cadre polygamique, et jusqu'à 48,5% au Sénégal (1978). Selon les EDS, les proportions varient de 32,6% au Ghana à 52,3% au Togo en 1988.

5.2 Les caractéristiques matrimoniales de l'échantillon⁵⁵

Nous allons maintenant poursuivre ce portrait transversal de la nuptialité en exploitant les résultats de l'Enquête Migration et Nuptialité. Dans un premier temps, considérons la répartition de l'échantillon au moment de l'enquête selon les principales caractéristiques matrimoniales⁵⁶. En examinant le statut matrimonial (tableau 5.3), on constate que 10,4% de l'échantillon est toujours célibataire, 69,7% en union monogame, et jusqu'à 14,5% en régime polygamique. Plus de 13,1% des individus sont alors bigames, et 1,4% sont même «trigames». Enfin, 5,5% des hommes sont en rupture d'union lors de l'enquête, dont 4,4% à cause d'un divorce ou d'une séparation, et 1,1% à la suite du décès de leur conjointe.

Le tableau 5.4 présente la répartition des hommes mariés selon le nombre d'épouses. On constate que la majorité, soit 82,8%, n'a qu'une seule femme, tandis que 15,6% d'entre eux sont bigames et 1,6% «trigames».

⁵⁵ Rappelons que l'analyse des résultats porte sur le sous-échantillon de 366 hommes chefs de ménage.

⁵⁶ Il va de soi que la situation matrimoniale est en partie reliée à l'effet de la structure par âge de l'échantillon.

TABLEAU 5.3**Répartition de l'échantillon selon la situation matrimoniale au moment de l'enquête**

| Situation matrimoniale | Effectif | % |
|------------------------|----------|-------|
| Célibat | 38 | 10,4 |
| Monogamie | 255 | 69,7 |
| Bigamie | 48 | 13,1 |
| «Trigamie» | 5 | 1,4 |
| Séparation | 11 | 3,0 |
| Divorce | 5 | 1,4 |
| Veuvage | 4 | 1,1 |
| TOTAL | 366 | 100,0 |

Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Notes:

- 1) Les néologismes «trigamie» et «quadrigamie» ont été créés pour répondre aux besoins de l'étude, puisque la langue française n'a pas prévu de termes pour décrire des situations matrimoniales normalement inexistantes en Occident.
- 2) Il s'agit des chefs de ménage âgés de 25 ans et plus.

TABLEAU 5.4**Répartition des hommes mariés au moment de l'enquête, selon le nombre de conjointes**

| Nombre de conjointes | Effectif | % |
|----------------------|----------|-------|
| Une conjointe | 255 | 82,8 |
| Deux conjointes | 48 | 15,6 |
| Trois conjointes | 5 | 1,6 |
| Total | 308 | 100,0 |

Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note:

- 1) Il s'agit des chefs de ménage âgés de 25 ans et plus.

Cependant, en considérant TOUS les événements matrimoniaux vécus par les membres de l'échantillon jusqu'au moment de l'enquête (tableau 5.5), on constate qu'en fait plus de 566 unions ont été formées par les 366 hommes au cours de leur vie. Ce résultat indique que la prise en compte de l'ensemble de la vie matrimoniale selon une perspective longitudinale décrit leur vécu avec plus de réalisme. Plus de 28% de la totalité des unions formées étaient polygames. Bien que le modèle monogame domine (72,1%), plus de 22,3% des unions sont bigames et 5,7% comportent plus de deux épouses ⁵⁷. Le statut matrimonial des hommes mariés au moment de l'enquête (tableau 5.4) surestime donc l'importance du modèle monogamique (82,8% des hommes mariés étaient monogames), qui n'a été choisi que dans 72,1% des unions formées par les hommes au cours de leur vie (tableau 5.5).

TABLEAU 5.5

Répartition de l'ensemble des unions formées par les hommes durant leur vie, selon le nombre de conjointes

| Nombre de conjointes | Effectif | % |
|----------------------|----------|-------|
| Une conjointe | 408 | 72,1 |
| Deux conjointes | 126 | 22,3 |
| Trois conjointes | 27 | 4,8 |
| Quatre conjointes | 3 | 0,5 |
| Cinq conjointes | 2 | 0,4 |
| TOTAL | 566 | 100,0 |

Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: il s'agit des chefs de ménage âgés de 25 ans et plus.

Le devenir de ces unions était loin d'être assuré: plus de 35,7% ont été interrompues, dont 67,8% à la suite d'une séparation, 19,3% après un divorce

⁵⁷ Toute union de rang x+1 étant bien sûr précédée d'une union de rang x...

et 12,9% par le décès d'une conjointe (tableau 5.6). La nuptialité est constituée d'une succession d'épisodes de formation, de dissolution et de remise en union.

TABLEAU 5.6

Répartition de l'ensemble des ruptures d'union vécues par les hommes durant leur vie, par type de rupture

| Type de rupture | Nombre | % |
|-----------------|--------|-------|
| Séparation | 137 | 67,8 |
| Divorce | 39 | 19,3 |
| Veuvage | 26 | 12,9 |
| TOTAL | 202 | 100,0 |

Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: il s'agit des chefs de ménage âgés de 25 ans et plus.

L'interprétation des derniers tableaux démontre que les données les plus intéressantes pour tirer des conclusions en matière de polygamie et de stabilité conjugale, sont celles qui estiment la proportion de la population ayant vécu la polygamie ou une rupture d'union à un moment ou l'autre de leur vie. C'est pourquoi les prochaines sections adoptent une approche de type longitudinal en approfondissant l'ensemble des trajectoires matrimoniales individuelles de l'échantillon.

5.3 Description des transitions et des trajectoires matrimoniales

À l'aide des techniques d'estimation exposées au chapitre 4, nous déterminons par extrapolation quelle serait l'importance relative de chaque type de biographie matrimoniale si les tendances passées observées se maintenaient. La figure 5.1 présente sous une forme arborescente les trajectoires matrimoniales observées dans les histoires de vie des membres de

l'échantillon. Les flèches en trait continu représentent les changements d'états, tandis que les flèches brisées représentent les états stables asymptotiquement, c'est-à-dire qui se maintiennent à long terme. Les effectifs de noeuds indiquent la taille du groupe à risque pour les vagues de transition suivantes. La précision statistique des estimés de transition correspondant à des effectifs de noeud inférieurs à 20 et même à 30 individus est peu satisfaisante (Rajulton, 1992:25, Renaud, 1993:6).

Comme prévu, nous avons tronqué les trajectoires à la quatrième transition, et nous avons confondu les causes de rupture. Notre terminologie se réfère en premier lieu au résultat de la transition: monogamie (mono), polygamie (poly) ou rupture (rupt). Les états de polygamie se distinguent sur la base du nombre de conjointes (2, 3 ou 4). Enfin, un dernier chiffre indique si l'état est atteint pour une première ou une deuxième fois. Chacune des séquences a pour origine l'état de célibat et se termine par un état stable asymptotiquement ou un «noeud terminal non-décomposé»⁵⁸.

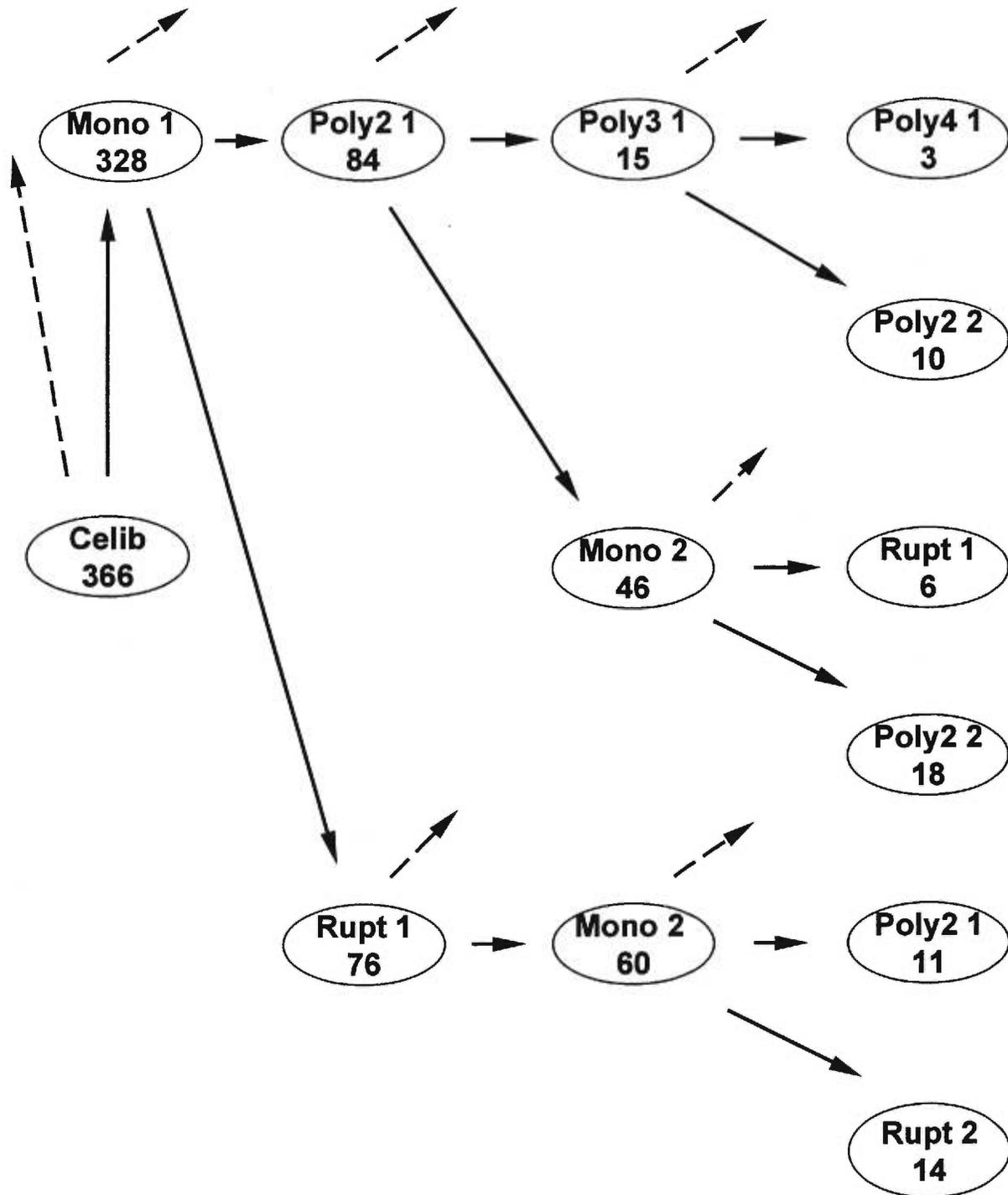
À la figure 5.2 apparaissent les séquences matrimoniales et les probabilités de transition. Comme nous l'avons vu, la somme des probabilités partant d'un noeud est toujours égale à un, ce qui en simplifie l'interprétation. Ces probabilités de transition permettent de tracer la biographie matrimoniale au fur et à mesure de son élaboration.

Effectivement, comme l'indiquaient les données transversales, les chances de demeurer célibataire sont nulles. On s'aperçoit que la probabilité de rester monogame (25%) est même inférieure à celle de prendre une deuxième femme (40%) ou de rompre son union (34%). Cette nouvelle approche de la nuptialité permet de bien quantifier la marginalité de l'itinéraire du mariage unique.

⁵⁸ Il s'agit du terme technique consacré...

FIGURE 5.1

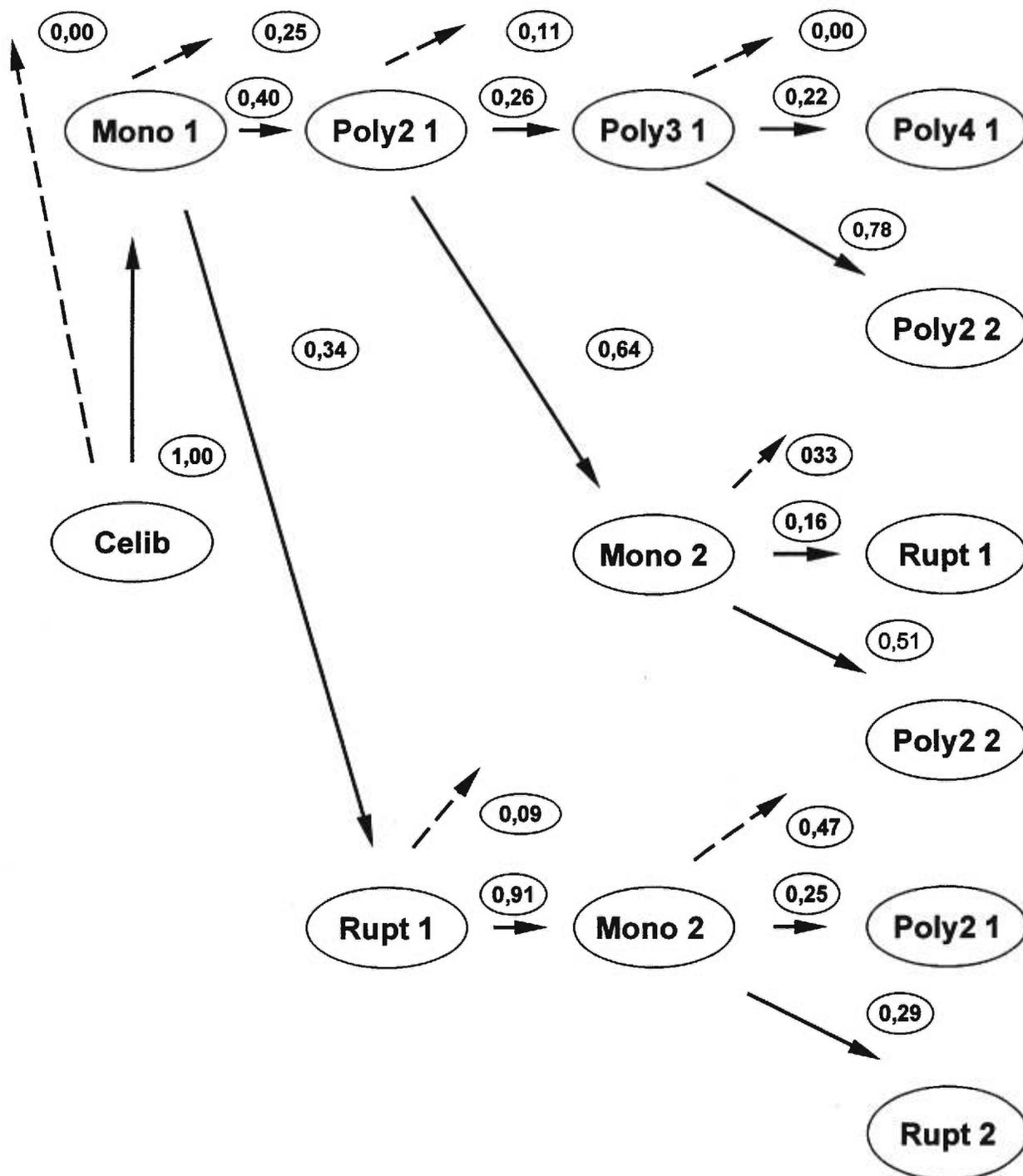
Séquences matrimoniales et effectifs de nœuds



Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994*

FIGURE 5.2

Séquences matrimoniales et probabilités de transition



Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994*

La bigamie est encore plus instable que la monogamie, puisque la probabilité de dissolution d'une des deux unions atteint plus de 64%. De ceux qui redeviennent ainsi monogames, 51% préfèrent agrandir leur cercle de femmes à nouveau, tandis que 33% se résignent à demeurer monogames. Enfin, 16% se retrouvent finalement divorcés, séparés ou veufs.

En considérant de plus près l'itinéraire des polygames, on constate que seuls 11% des bigames le demeureront, alors que 26% deviendront de «grands polygames» et prendront une troisième femme. L'état de «trigamie» est le plus instable de tous les états considérés, 78% de ces hommes perdant une de leurs trois épouses. Par contre, plus de 22% des hommes «trigamiques» adjoignent une quatrième épouse à leur ménage. Il convient d'interpréter ce résultat avec prudence, compte tenu de la faiblesse de l'effectif de noeud (15) à l'origine de ces deux types de transitions.

La dernière série d'états résulte du passage direct de la monogamie à la rupture d'union. La plupart de ceux dont la première union est aussitôt rompue se remettent en union (91%), ce qui atteste de la quasi-universalité du remariage. Les normes sociales préconisent le remariage, un homme normalement constitué ne devant pas demeurer seul, en raison de la distribution sexuelle des tâches domestiques et de l'accueil des «étrangers» à la maison.

Seuls 9% des divorcés, séparés et veufs renoncent pour une raison ou une autre à la vie conjugale. Des 91% qui redeviennent monogames, la majorité le reste (47%), mais une proportion élevée (29%) revit une autre rupture. Plus de 25% optent malgré tout en faveur de la bigamie...

Une autre facette pour le moins intéressante de la nuptialité ressort en calculant les probabilités des séquences matrimoniales à partir du produit de l'ensemble des probabilités de transition directes (figures 5.3 et 5.4). Ces probabilités se rapportent à chaque terminaison ou feuille des diverses branches de l'arbre. L'ensemble de la vie matrimoniale est englobé, puisque la somme de ces probabilités égale un. Par ordre d'importance, les itinéraires sont les suivants:

FIGURE 5.3

Résumé des probabilités des principales séquences matrimoniales

- | |
|---|
| 1) Célibat-Monogamie (25%) |
| 2) Célibat-Monogamie-Rupture-Monogamie (15%) |
| 3) Célibat-Monogamie-Bigamie-Monogamie-Bigamie (13%) |
| 4) Célibat-Monogamie-Rupture-Monogamie-Rupture (9%) |
| 5) Célibat-Monogamie-Bigamie-Monogamie (9%) |
| 6) Célibat-Monogamie-Bigamie-Trigamie-Bigamie (8%) |
| 7) Célibat-Monogamie-Rupture-Monogamie-Bigamie (8%) |
| 8) Célibat-Monogamie-Bigamie (4%) |
| 9) Célibat-Monogamie-Bigamie-Monogamie-Rupture (4%) |
| 10) Célibat-Monogamie-Rupture (3%) |
| 11) Célibat-Monogamie-Bigamie-Trigamie-Quadrigamie (2%) |
| 12) Célibat-Monogamie-Bigamie-Trigamie (0%) |
| 13) Célibat- (0%) |

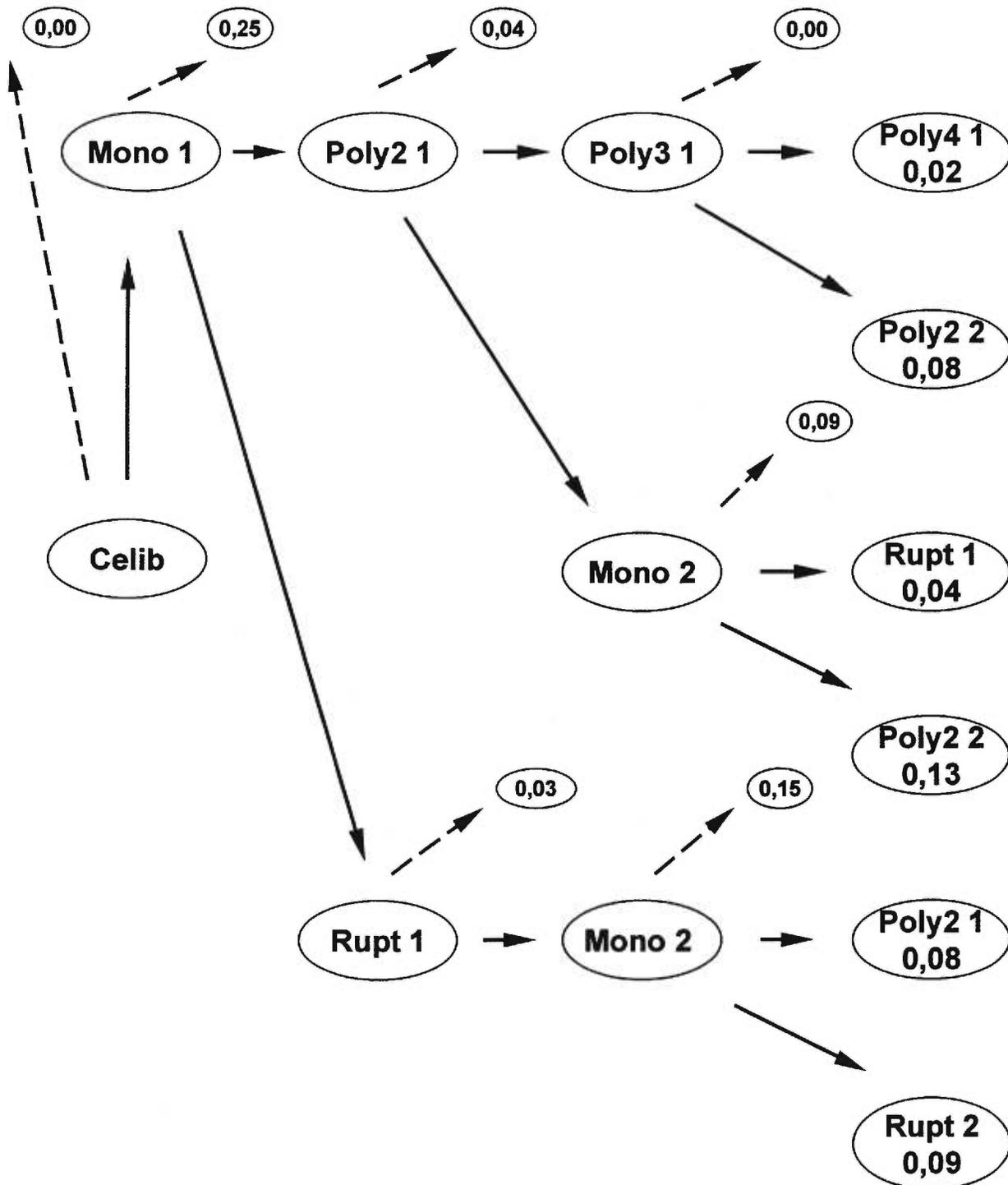
Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: il s'agit des chefs de ménage âgés de 25 ans et plus.

De cette hiérarchisation des séquences, il ressort à nouveau que la formation et le maintien d'une relation conjugale unique ne concerne qu'une minorité d'individus (25%). Les trajectoires à épisodes multiples sont plus fréquentes, surtout celles qui sont composées de quatre transitions (44%), trois transitions (24%) et en dernier lieu de deux transitions (7%). Les trois premiers itinéraires rendent compte du destin de plus de 53% des répondants, les deux dernières trajectoires n'ayant pratiquement aucune chance de se maintenir à long terme.

FIGURE 5.4

Probabilité des séquences matrimoniales



Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994*

La précarité des unions est remarquable: 69% des hommes connaissent au moins une rupture, et plus de 13% en vivent même deux. En ce qui concerne le phénomène de la polygamie, des constatations majeures s'imposent: 48% des hommes auront plus d'une femme à un moment ou l'autre de leur vie, et 10% en auront même trois.

La «quadrigamie» est toutefois un phénomène marginal, avec une faible probabilité de 2%, malgré tout plus élevée que celle de demeurer «trigame» (0%). Cependant, il convient encore une fois d'interpréter ce dernier résultat en tenant compte de la faiblesse de l'effectif de noeud (voir figure 5.1). Si les tendances relevées se maintiennent à long terme, on peut estimer que 49% des membres de la cohorte seront monogames, 35% polygames (plus précisément 33% en bigamie), 16% en dissolution d'union et 2% «quadrigames».

À travers cette analyse, nous avons démontré qu'au-delà du simple critère de la situation matrimoniale ponctuelle, la nuptialité est en fait basée sur des histoires de vie ponctuées d'un nombre variable de formations et de ruptures d'union, qui conduisent à une extension ou une contraction de l'espace matrimonial individuel.

5.4 Le calendrier des transitions

Nous poursuivons cette analyse des probabilités en introduisant une dimension temporelle grâce aux tables et courbes de survie basées sur l'estimateur de Kaplan-Meier. Nous considérons les transitions précédemment exposées à tour de rôle, à partir de l'étude des quartiles et en se référant à la littérature. Il convient de se rapporter au tableau 5.7 et aux graphiques mentionnés pour une meilleure compréhension de l'exposé ⁵⁹.

⁵⁹ Les graphiques 5.1 à 5.16 correspondent aux tableaux A-3.1 à A-3.16 (annexe 3).

TABLEAU 5.7

Bilan de l'analyse de survie de Kaplan-Meier

| Type de transition | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|--|-----|-----|-----|------|-----|------|
| Célibat à monogamie (g1) | 366 | 328 | 10 | 14,4 | 19 | 0,0 |
| Monogamie à bigamie (g2) | 328 | 84 | 12 | 26,0 | — | 48,1 |
| Monogamie à séparation ou divorce (g5) | 328 | 63 | 16 | — | — | 69,8 |
| Monogamie à veuvage (g9) | 328 | 13 | — | — | — | 79,0 |
| Monogamie à rupture (g6) | 328 | 76 | 14 | — | — | 55,1 |
| Monogamie à bigamie (rupture avant monogamie) (g3) | | | | | | |
| Monogamie à rupture (deuxième rupture) (g8) | 60 | 11 | 11 | — | — | 71,9 |
| Monogamie à bigamie (deuxième bigamie) (g4) | 60 | 14 | 6 | — | — | 69,6 |
| Monogamie à rupture (bigamie avant monogamie) (g7) | 46 | 18 | 3 | — | — | 50,6 |
| | 46 | 6 | — | — | — | 78,2 |
| Bigamie à monogamie par sépar./divorce (g10) | | | | | | |
| Bigamie à monogamie par veuvage (g12) | 84 | 42 | 2 | 6,3 | — | 30,6 |
| Bigamie à monogamie par rupture (g11) | 84 | 4 | — | — | — | 88,9 |
| Bigamie à «trigamie» (g13) | 84 | 46 | 2 | 5,4 | — | 26,8 |
| | 84 | 15 | 12 | 22,8 | — | 41,2 |
| Séparation ou divorce à monogamie (g14) | | | | | | |
| Veuvage à monogamie (g16) | 63 | 50 | — | 2,2 | 6 | 6,0 |
| Rupture à monogamie (g15) | 13 | 10 | 1 | 3,2 | 17 | 17,6 |
| | 76 | 60 | — | 2,2 | 7 | 9,1 |

Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: le néologisme «trigamie» a été créé pour répondre aux besoins de l'étude, puisque la langue française n'a pas prévu de termes pour décrire des situations matrimoniales normalement inexistantes en Occident.

Légende:

- (1) Groupe à risque;
(2) Nombre de transitions;
(3) Premier quartile;
(4) Médiane;
(5) Troisième quartile;
(6) Proportion qui n'a pas encore fait la transition à la date de l'enquête.
- Les quartiles de la première transition correspondent à la durée écoulée depuis l'âge de 10 ans.
- La mention (g) indique le graphique qui correspond à la transition considérée.
- La médiane correspond à la durée atteinte lorsque plus de 50% de l'échantillon a vécu la transition. Son calcul est basé sur la courbe de survie de Kaplan-Meier. Les autres quartiles sont estimés à partir de la table de survie. Au premier quartile correspond la durée écoulée quand 25% de l'échantillon a fait la transition, 75% ne l'ayant pas encore effectué. Le troisième quartile correspond au temps écoulé quand 75% ont fait la transition (25% ne l'ayant pas encore fait).

5.4.1 Le calendrier de la première union

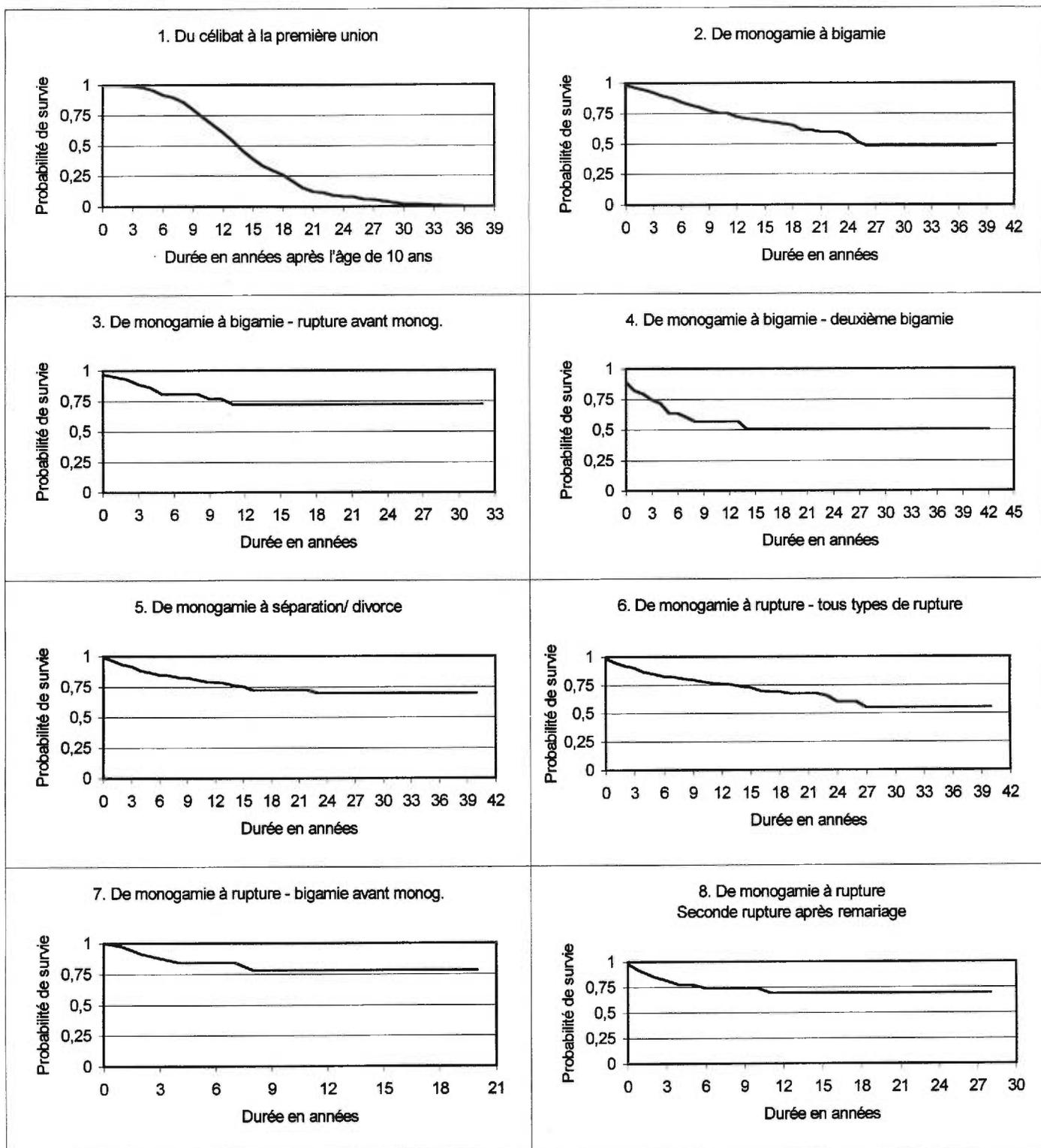
Le premier mariage est le phénomène matrimonial le plus étudié, puisqu'il constitue l'amorce de la vie nuptiale individuelle. Rappelons que l'âge

au premier mariage des Tchadiens au recensement de 1993 est de 25 ans. Les résultats obtenus dans le cadre de l'Enquête Migration et Nuptialité à N'Djaména (graphique 5.1) concordent avec cette estimation, puisqu'à 24,4 ans 50% de l'échantillon a formé une première union. Vers l'âge de 20 ans, 25% des individus sont déjà sortis du célibat, à 29 ans, plus de 75%, tandis qu'à 36 ans le premier mariage est généralisé.

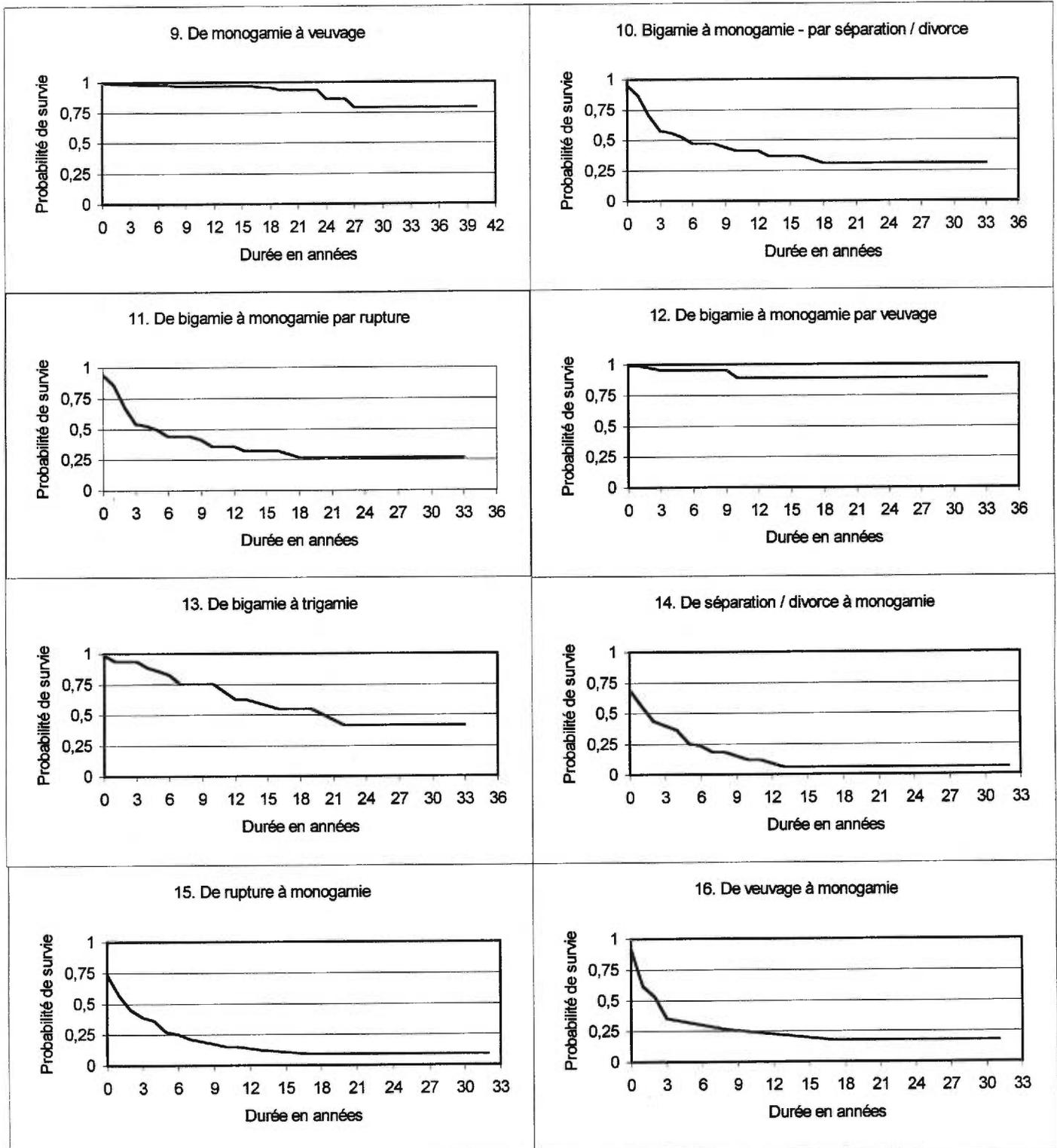
En guise de comparaison, des données transversales indiquent que l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 32 ans à Dakar et 31 ans à Bamako (Antoine et Djiré, 1998:121). Le schéma de la nuptialité à N'Djaména se rapproche plus du schéma sahélien typique que celui détecté à Dakar et Bamako, dont le calendrier est par ailleurs beaucoup plus tardif qu'en milieu rural.

La taille de l'échantillon de l'enquête de N'Djaména ne permet pas de procéder à une analyse par générations, ce qui est possible dans le cas des enquêtes biographiques réalisées à Dakar et Bamako. À Dakar, la probabilité d'être marié à 25 ans est de 24% pour la cohorte de 1930-1944, de 14% dans le groupe suivant (1945-1954) et enfin de 8% chez les jeunes nés de 1955 à 1964 (Djiré, 1993:83-85). À Bamako, le quart des hommes des générations 1937-1946 et 1947-1956 se marie pour la première fois avant 25 ans, alors que la génération 1956-1967 n'atteint ce seuil qu'à l'âge de 30 ans (Marcoux, Gueye et Konaté, 1995:138-144). Dans ce cas, les courbes de Kaplan-Meier indiquent:

«un report du calendrier des premiers mariages de deux ans entre la génération 1930-44 et celle de 1945-54 à Dakar et de 3 ans entre les générations 1937-46 et 1947-56 à Bamako. Le recul de l'âge médian atteint cinq ans entre la génération 1945-54 et la génération 1955-64 à Dakar contre un an seulement entre la génération 1947-56 et celle de 1957-66 à Bamako» (Antoine et Djiré, 1998:132).

GRAPHIQUES 5.1 à 5.8 : Courbes de survie de Kaplan-Meier


Source: Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994.

GRAPHIQUES 5.9 à 5.16 : Courbes de survie de Kaplan-Meier


Source: *Enquête Migration et Nuptialité, N'Djaména, 1994.*

5.4.2 Le calendrier de la sortie de l'état de monogamie par bigamie ou rupture

Nous avons vu en analysant les séquences matrimoniales que le maintien de la situation de monogamie est loin d'être assuré, étant donné les chances de rompre l'union ou au contraire de former une union supplémentaire. De même, les histoires matrimoniales collectées indiquent que la monogamie peut être vécue différemment, dépendamment de l'ensemble de la trajectoire matrimoniale suivie. Les graphiques 5.2 à 5.9 illustrent le calendrier de la sortie de monogamie dans le cadre des diverses séquences matrimoniales.

Considérons d'abord le premier passage de la monogamie à la bigamie (graphique 5.2). Une douzaine d'années après la première union, environ 25% des hommes sont devenus bigames, et jusqu'à 50% après 26 ans d'union. En guise de comparaison, quatorze ans après leur formation, environ 25% des premières unions sont rompues, le premier quartile étant fixé autour de 16 ans pour les séparations et divorces. Le calendrier de la sortie du premier épisode de monogamie par la formation d'une seconde union est donc légèrement plus rapide que celui du passage à l'état de veuf, séparé ou divorcé.

À titre indicatif, considérons à nouveau les résultats de l'Enquête mondiale de fécondité réalisée au Ghana, au Sénégal, au Cameroun, au Soudan, au Kenya et au Lesotho⁶⁰. On a démontré que durant les années soixante l'effet du veuvage se manifestait plus particulièrement de 15 à 19 ans après la formation de la première union. À cette étape de la vie conjugale, les femmes sont âgées de 35 à 40 ans, et les hommes d'environ 50 ans. Plus de 13,9% des premières unions sont interrompues par un divorce de 5 à 9 ans

⁶⁰ Ces résultats ne sont donnés qu'en guise de complément d'information et ne peuvent faire l'objet d'une véritable comparaison, puisqu'ils se rapportent aux femmes et traitent la première union indépendamment de l'ensemble de la trajectoire matrimoniale.

après le mariage, 19,5% après une trentaine d'années d'union et 21% à la suite du décès du conjoint (Kaufmann et Lesthaeghe, 1988:222).

Le temps médian écoulé avant la dissolution d'union ne peut être calculé, puisque plus de 50% des hommes n'ont toujours pas vécu le phénomène au moment de l'enquête: 55,1% dans le cas des causes de rupture confondues (graphique 5.6), 69,8% dans le cas de la séparation ou du divorce (graphique 5.5) et 79% pour le veuvage (graphique 5.9). On ne peut d'ailleurs pas estimer le premier quartile de la transition de la monogamie au veuvage.

Enfin, certaines personnes forment une première union, qui sera dissoute, mais suivie par une nouvelle union, elle même dissoute (graphique 5.8). Le premier quartile du dernier événement est atteint plus de cinq ans après la formation de la deuxième union, et la médiane ne sera jamais atteinte, 69,6% des hommes n'ayant toujours pas vécu cette seconde rupture lors de l'enquête.

5.4.3 Les autres types d'épisodes de bigamie

Certains individus ont connu un premier mariage, qui a été rompu, puis se sont remis en union pour ensuite devenir bigames. Le calendrier du passage à la bigamie (graphique 5.3) est semblable à celui que nous avons vu dans le cas du passage direct de la première union à la bigamie (graphique 5.2), du moins dans le cas du premier quartile (11 ans). Cependant la proportion de l'échantillon n'ayant toujours pas vécu l'événement à la date de l'enquête est plus élevée (71,9% versus 48,1%), puisque cela nécessite au préalable deux événements supplémentaires (rupture de la première union et remise en union).

Plus de 25% des hommes optent une seconde fois pour la bigamie environ 3 ans après la rupture d'une des deux premières unions, en formant ainsi la troisième union de leur vie (graphique 5.4). La médiane est presque atteinte 14 ans après la rupture de la première union bigamique (49,5%). Les hommes ayant déjà constitué un ménage bigamique en reconstituent donc un autre plus rapidement que la première fois.

5.4.4 Le calendrier de la sortie de la bigamie

On a vu que la bigamie est vécue par une grande partie de l'échantillon à un moment donné de la vie matrimoniale. Cet état est toutefois rapidement suivi par un retour à la monogamie à cause d'une rupture, alors que 25% des répondants vivent cette transition environ deux ans après l'amorce de la bigamie, et 50% d'entre eux 5,4 ans plus tard (graphique 5.11). En distinguant les causes de rupture, on constate que 25% de ces unions sont rompues deux ans plus tard à la suite d'une séparation ou d'un divorce (graphique 5.10).

On ne peut tirer de conclusion par rapport au veuvage, étant donné que plus de 88,9% de l'échantillon n'a toujours pas vécu l'événement à la date de l'enquête (graphique 5.12). La bigamie est parfois suivie par un épisode de «trigamie» plusieurs années plus tard (graphique 5.13). En effet, 25% des hommes vivent ce passage douze ans après le début de la bigamie (premier quartile), et 50% près de vingt-deux ans plus tard (médiane).

D'autres personnes ont formé une première union, pour ensuite devenir bigames, mais elles sont redevenues monogames à la suite d'une rupture, et finalement vivent une deuxième rupture (graphique 5.7). Dans 22% des cas, cette deuxième rupture survient près de huit ans après le retour à la monogamie. Aucun des quartiles n'est atteint, plus de 78,2% de l'échantillon n'ayant pas encore vécu l'événement au moment de l'enquête.

5.4.5 Le calendrier de la remise en union

Nos résultats confirment que les épisodes de rupture sont provisoires et de courte durée. En effet, 2,2 ans après une rupture, plus de 50% de l'échantillon se remet en union, et, environ sept ans plus tard, jusqu'à 75% des gens sont redevenus monogames (graphique 5.15). La première année après le décès de leur conjointe, 25% des veufs ont déjà choisi une nouvelle épouse; 3,2 ans après ce décès, 50% des répondants se remettent en union, tandis que 17 ans plus tard, seuls 25% d'entre eux sont veufs (graphique 5.16). Dans ce dernier cas, 17,6% de l'échantillon n'a pas encore vécu l'événement lors de l'enquête. Le graphique 5.14 démontre que 2,2 ans après une séparation ou un divorce, 50% des individus sont redevenus monogames, et 75% six ans plus tard. On reconstruit donc plus rapidement sa vie conjugale qu'on ne la détruit.

Conclusion

À travers cette analyse descriptive de la nuptialité, nous avons confirmé la précocité et l'universalité du mariage. Au-delà de la vision statique de la situation matrimoniale fournie par les données transversales, nous avons révélé l'instabilité de la vie matrimoniale individuelle. L'itinéraire du mariage unique est marginal, les trajectoires à épisodes multiples sont fréquentes, plus particulièrement celles qui sont composées de quatre transitions. La probabilité de demeurer monogame est inférieure à celle de connaître une rupture ou de devenir bigame. La bigamie est un état très instable, conduisant facilement à la rupture de l'une ou l'autre des deux unions. Malgré cela, la propension à la polygamie est forte, puisque malgré une telle rupture les hommes ont tendance à reformer une autre union.

Dans tous les cas, la probabilité de remariage est élevée, car on ne renonce pas facilement à la vie conjugale, la nuptialité demeurant une dimension essentielle du mode de vie africain. On souhaite d'ailleurs étendre son espace nuptial; ainsi, presque la moitié des hommes expérimentent la bigamie à un moment ou l'autre de leur vie. Mais plus des deux tiers connaissent au moins une rupture d'union. On délie donc facilement ce qui a été lié avec soin par les lignages, en fonction des aléas de la vie quotidienne.

L'examen du calendrier des transitions a dévoilé une autre facette de la nuptialité. Le premier mariage est plus rapide à N'Djaména qu'à Dakar ou à Bamako, puisque 50% de l'échantillon est déjà marié à l'âge de 24,4 ans. Le calendrier de la sortie du premier épisode de monogamie par passage à la bigamie est légèrement plus rapide que celui de la sortie par rupture, tandis que le second passage à la bigamie est plus rapide que le premier. On sort rapidement de la bigamie en rompant l'une des deux unions, mais on se remet aussitôt en union pour redevenir bigame.

Les bigames qui redeviennent monogames à deux reprises perdent plus rapidement leur deuxième partenaire. En effet, le temps écoulé entre le deuxième événement de bigamie et sa rupture est plus grand que le délais entre le premier épisode de bigamie et son interruption. La situation matrimoniale n'est pas acquise: elle se transforme à plusieurs reprises et souvent dans des délais très courts. Le prochain chapitre met en évidence les facteurs explicatifs responsables de ces changements.

Chapitre 6: Les déterminants de la rupture d'union

L'instabilité des unions constitue l'un des traits marquants de la nuptialité tchadienne relevés au chapitre précédent. Les hommes ont géré leur vie matrimoniale dans un contexte de crise socio-politique, parfois alors qu'ils étaient réfugiés à l'étranger ou déplacés à l'intérieur du Tchad. Nous allons vérifier si ces différences de statut migratoire ont entraîné des écarts dans le risque de rupture de la première union formée par les hommes. L'hypothèse à vérifier est que la migration de refuge est associée à un plus grand risque.

On étudie d'abord la dynamique causale des variables migratoires, pour ensuite mettre en évidence le rôle des caractéristiques fixes et des autres facteurs qui varient en fonction du temps. L'activité économique est ainsi introduite, et ensuite les autres composantes du régime démographique, à partir des variables génésiques et de mortalité des enfants, ainsi que de l'âge à l'union. Le tableau 6.1 présente les effets bruts (modèle 1), les résultats des analyses par série de variables (modèles 2) et les régressions qui incorporent graduellement les cinq séries de variables (modèles 3 à 6). D'autres tableaux et graphiques sont présentés par la suite.

6.1 L'effet de la migration de refuge

Selon Passang *et al.* (1991a:59), « la situation de l'exil et celle du retour ont provoqué, dans bien des cas, la rupture des liens conjugaux. Même si, malheureusement, nous ne disposons pas de statistiques sur ce phénomène, tous les témoins s'accordent à affirmer que la vie familiale a été largement bouleversée par l'exil». Les résultats de l'ensemble des régressions indiquent que les conditions de réfugié à l'étranger et de rapatrié n'affectent pas significativement les unions dans l'immédiat (tableau 6.1) ⁶¹.

⁶¹ La valeur du coefficient du «Statut migratoire ponctuel - Réfugié hors Tchad» est infinitésimale car aucun enquêté n'a eu une rupture d'union durant le refuge. Comme il s'agit d'une variable essentielle à notre analyse, nous avons vérifié la robustesse des résultats, en modifiant les données pour un enquêté choisi au hasard. On a alors artificiellement provoqué une rupture durant le refuge. Ce changement n'a pas entraîné de modification substantielle aux coefficients de risque et aux seuils de signification, nous sommes donc assurée de la robustesse des résultats et maintenons ce découpage en fonction du lieu de destination.

TABLEAU 6.1

Risques relatifs des variables explicatives de la rupture d'union: ensemble des modèles

| VARIABLES | Univariés 1 | Séries 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|--|----------------|-------------|---------|---------|----------|----------|
| MIGRATION: | | | | | | |
| Statut migratoire ponctuel (Non réfugié et non rapatrié) | | | | | | |
| Réfugié au Tchad | 0,72 | 0,76 | 0,84 | 0,92 | 0,90 | 1,04 |
| Réfugié hors Tchad | | | | | | |
| «Rapatrié» du Tchad | 1,86 | 1,54 | 1,36 | 1,59 | 2,36 | 2,56 |
| «Rapatrié» de l'extérieur du Tchad | 0,41 | 0,40 | 0,45 | 0,46 | 0,39 | 0,44 |
| Stigmate refuge selon destination (Pas de refuge) | | | | | | |
| Stigmate du refuge au Tchad | 2,43* | 2,19* | 2,73** | 2,77** | 2,55* | 1,92 |
| Stigmate du refuge hors Tchad | 0,77 | 1,15 | 1,25 | 1,20 | 1,02 | 0,69 |
| Stigmate du refuge au et hors Tchad | 9,75** | 10,16** | 12,26** | 12,90** | 66,59*** | 77,16*** |
| CARACTÉRISTIQUES PERMANENTES: | | | | | | |
| Génération (1900-49) | | | | | | |
| 1950-59 | 1,10 | 1,07 | 1,04 | 1,08 | 1,14 | 1,10 |
| 1960-69 | 2,45*** | 2,36** | 2,31** | 2,31** | 2,45** | 1,95* |
| Religion (Animiste etc...) | | | | | | |
| Chrétien | 0,25*** | 0,26*** | 0,25*** | 0,27** | 0,26** | 0,24*** |
| Musulman | 0,28** | 0,31* | 0,33* | 0,35 | 0,30* | 0,33 |
| Scolarité (Aucune) | | | | | | |
| Coranique | 1,17 | 1,07 | 1,05 | 1,04 | 1,00 | 0,49 |
| Primaire | 0,97 | 0,71 | 0,70 | 0,74 | 0,71 | 0,82 |
| Secondaire | 1,12 | 0,91 | 0,80 | 0,78 | 0,68 | 0,79 |
| Supérieure ou professionnelle | 1,00 | 0,80 | 0,77 | 0,71 | 0,77 | 1,01 |
| Ethnie (Soudanien) | | | | | | |
| Sahélo-saharien | 1,00 | 0,85 | 0,84 | 0,80 | 0,93 | 1,04 |
| Autre ethnie | 1,03 | 0,90 | 0,85 | 0,79 | 0,85 | 1,04 |
| ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE: (Safarié) | | | | | | |
| Indépendant ou employeur | 1,21 | 1,21 | | 1,17 | 1,30 | 1,46 |
| Aide-familial ou apprenti | 1,88 | 1,88 | | 1,32 | 1,22 | 1,11 |
| Chômeur | | | | | | |
| Étudiant | 1,69 | 1,69 | | 1,31 | 1,21 | 1,14 |
| Autre | 1,81 | 1,81 | | 1,81 | 1,94 | 2,86* |
| VARIABLES GÉNÉSIQUES ET DE MORTALITÉ DES ENFANTS: | | | | | | |
| Cumul des naissances | 1,10 | 2,37*** | | | 2,70*** | 1,27 |
| (Cumul des naissances) ² | | 0,81*** | | | 0,76*** | 0,83** |
| Cumul des décès | 1,60** | 166,75 | | | 447,48 | 176,64 |
| (Cumul des décès) ² | | 0,07 | | | 0,03 | 0,05 |
| Cumul nais. * Cumul décès | | 0,11 | | | 0,08 | 0,16 |
| Cumul nais. * (Cumul décès) ² | | 2,68 | | | 3,33 | 2,71 |
| (Cumul nais.) ² * Décès | | 1,36* | | | 1,44* | 1,31 |
| (Cumul nais.) ² * (Cumul décès) ² | | 0,90 | | | 0,88 | 0,91 |
| ÂGE À L'UNION | 0,88*** | 0,88*** | | | | 0,83*** |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

(1) Modèle de Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).

(2) Il s'agit des ruptures survenant par divorce ou séparation sans formation préalable d'une union polygamique.

(3) La catégorie de référence est entre parenthèses et en caractères italiques.

(4).... : valeur infinitésimale.

(5) Le coefficient des variables de décès et celui des naissances ne sont pas interprétables directement aux modèles 5 et 6.

(6) Voir annexe 6 (tableau A-6.1) pour t: valeur centrée réduite du coefficient (ou f de Student).

(7) Le coefficient des personnes ayant expérimenté le refuge au Tchad et à l'extérieur est douteux et pourrait être dû à la faiblesse des effectifs (n= 2).

Les conjoints ont eu avantage à maintenir leur couple pour affronter les événements, et ce, malgré les tensions pouvant surgir entre eux durant les périodes de refuge et de rapatriement. On sait également que la stratégie migratoire des ménages a souvent amené les conjoints à vivre dans des lieux différents pendant quelque temps et donc à gérer leur relation à distance ⁶². En effet, les éléments de l'armée régulière et les forces rebelles visaient en premier lieu les hommes en les massacrant ou en les recrutant de force. Ces derniers ont généralement été les premiers à quitter le Tchad, en laissant sur place femmes, vieillards et enfants (Passang *et al.*, 1991a:25). Des membres de leur ménage les ont suivis, tandis que d'autres se sont dispersés, ce qui a entraîné la dislocation des familles.

Les effets pervers du déplacement forcé à l'intérieur du Tchad

Un déplacement forcé à l'intérieur du Tchad n'augmente pas non plus le risque de rupture d'union dans l'immédiat. Par contre, son impact à long terme sur la vie matrimoniale est à première vue significatif (tableau 6.1). Les personnes déplacées courent ainsi trois fois plus de risque de vivre (à un seuil de 5%) une rupture d'union que ceux qui n'ont jamais eu à fuir devant les événements socio-politiques.

À long terme, la vie matrimoniale semble donc marquée de manière indélébile par l'expérience du refuge au Tchad. Cependant, l'effet brut du stigmate du refuge au Tchad n'est significatif qu'à 10% dans le modèle 5, et ne l'est plus dans le dernier modèle. Ces dernières régressions tiennent compte de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union: nous

⁶² La question portant sur les personnes accompagnant le migrant n'est malheureusement pas exploitable, tandis que le questionnaire ne comportait pas de question sur le mode de résidence des conjoints. Il nous a semblé lors de la confection du questionnaire que les enquêtés auraient trop de difficulté à se remémorer la variation de leurs patterns résidentiels conjugaux.

verrons plus loin le rôle réciproque de ces variables démographiques et de la migration de refuge.

La survie dans une crise socio-politique

Le fait que ces individus aient été forcés à fuir indique qu'ils étaient plus vulnérables que ceux qui sont restés sur place ou qui ont migré pour d'autres raisons. La situation politique tumultueuse les a amenés à changer de milieu, mais, parce qu'ils sont demeurés au Tchad, leurs activités de production et de reproduction ont été perturbées par l'effondrement de l'État et par les exactions commises par les militaires et les rebelles.

En effet, ils ont survécu dans un État déstabilisé et déstructuré. Alors que la capitale était frappée par les bombes, les massacres et le pillage, des villages entiers ont été brûlés par des soldats de l'armée régulière. Les paysans risquaient d'être persécutés par les militaires qui les soupçonnaient d'être complices des maquisards, tandis qu'ils étaient parfois recrutés de force par ces derniers (Passang *et al.*, 1991a: 24). Les combats touchaient de nombreuses localités dans le centre-est du pays, telles que Ati, Am-Dam, Bokoro, Mongo, Massaguet et Oum Hadjer (Buijtenhuijs, 1987:164). Si durant la guerre proprement dite cette situation était à l'extrême, la crise socio-politique s'est poursuivie par la suite alors que l'insécurité s'est maintenue malgré les accords de paix officiels.

Les structures sociales et économiques furent désarticulées par la crise; ainsi, de 1979 à 1981, les revenus de l'État se sont effondrés à la suite de la chute de la production cotonnière (Gatta, 1985:162)⁶³. La guerre a

⁶³ Par exemple, la production de coton est passée de 137 000 tonnes en 1978 à 71 000 en 1981, et les revenus du coton sont passés de 41 milliards en 1977 à 29 milliards de FCFA en 1984 (Ministère des Affaires étrangères du Tchad, 1986).

détruit les infrastructures scolaires et sanitaires, tandis que les activités des organismes d'État, des sociétés parapubliques, privées et des institutions financières ont été paralysées. La société civile a tant bien que mal pris la relève, en assurant un minimum de services en matière d'éducation, de santé, etc... (Passang *et al.*, 1991a:25).

Une certaine vie administrative et économique a pu être maintenue au Sud grâce au Comité permanent: les usines furent réouvertes, le coton exporté en centrafricain et au Cameroun, les taxes civiques, les impôts et les droits de douanes détournés des caisses de l'État. Quant aux écoles, elles fonctionnaient normalement (Golhor, 1991:287).

Cependant, si le Sud a pu bénéficier du savoir-faire des cadres qui s'y sont repliés, au Nord les diverses tendances exerçaient une lutte d'influence en confisquant du bétail, du mil et de l'argent aux populations. Les bâtiments administratifs (écoles, hôpitaux, bureaux de poste, prisons) étaient confisqués ou pillés. Les dispensaires et les écoles étaient donc fermés, tandis que les communautés ne pouvaient exercer leurs activités économiques traditionnelles et n'avaient d'autre choix que de devenir combattants ou de fuir (Golhor, 1991:290-291).

Les personnes déplacées à la recherche de stratégies de survie

Les personnes déplacées à l'intérieur du Tchad n'ont pas bénéficié des avantages accordés aux réfugiés durant l'exil et se sont réinsérées plus difficilement. Elles n'ont pas eu accès aux facilités offertes aux rapatriés en provenance de l'étranger. Leur condition socio-économique était donc moins propice à une reprise des activités et donc à un retour à une vie normale.

Les opportunités de déployer des stratégies de survie multiples étaient plus grandes à l'étranger. Elle variaient bien sûr selon la spécificité de chaque pays d'accueil et le statut professionnel antérieur de chacun. Les salariés se sont généralement insérés dans l'économie locale étrangère, tandis que les agriculteurs ont continué d'exercer leur activité économique, de manière indépendante ou comme ouvriers agricoles. Contrairement à ces réfugiés, les personnes déplacées au Tchad n'ont pas la possibilité de pratiquer l'agriculture ou d'exercer des activités économiques informelles sans être menacées dans leur intégrité physique.

Les personnes déplacées négligées par l'assistance internationale

De plus, les personnes déplacées n'avaient pas accès à l'assistance ni à la protection des organismes internationaux, y compris du HCR. Les réfugiés assistés par le HCR quant à eux vivaient dans des camps ou étaient dispersés dans la population d'accueil. On mettait tout en oeuvre pour faciliter leur insertion dans le nouveau milieu ou leur réinsertion dans leur pays d'origine, en visant leur autosuffisance à long terme.

Selon Passang *et al.* (1991a), l'épargne accumulée et l'expérience acquise durant l'exil politique ont amené les réfugiés, à leur retour au Tchad, à lancer de nouvelles initiatives économiques et à changer leurs méthodes de travail. Les commerçants semblent avoir profité de la situation d'exil, certains supportant l'une ou l'autre des factions armées au Tchad. Ils exploitent les relations développées avec des partenaires étrangers à leur retour au Tchad.

À la fin des événements, la réinsertion des personnes déplacées dépendait de leurs réseaux informels de solidarité, tandis que des

programmes de rapatriement et de réinsertion étaient mis à la disposition des réfugiés. En collaboration avec des organismes internationaux, le CNAR, créé par le gouvernement tchadien, contactait les réfugiés officiellement enregistrés à l'étranger. Il devait ensuite les accueillir, leur assurer un hébergement et une assistance médicale, tout en les protégeant et en les acheminant dans leur région d'origine (Passang *et al.*, 1991a: 42).

Le principal enjeu pour les agriculteurs était de récupérer leurs terres ou de s'installer sur de nouvelles terres (Passang *et al.*, 1991a:51). L'attestation et le sauf-conduit fournis par le CNAR aux rapatriés étaient indispensables à la réinsertion professionnelle des fonctionnaires, militaires et employés des entreprises d'État. Le sauf-conduit favorisait également la réinsertion des agriculteurs en facilitant leurs déplacements.

6.2 Le rôle des caractéristiques fixes

Les comportements matrimoniaux et migratoires sont aussi susceptibles de varier selon les caractéristiques socio-démographiques individuelles. On ne saurait donc interpréter l'effet du stigmatisme du refuge sans faire référence au rôle joué par les caractéristiques fixes dans sa relation avec la rupture. On commente d'abord les effets bruts (modèle 1), puis la série migratoire et la série des caractéristiques fixes (modèle 2) précédemment illustrées au tableau 6.1. Le tableau 6.2 présente l'effet du contrôle de la relation entre la migration et la rupture d'union par les caractéristiques fixes. Nous y analysons le rôle des caractéristiques fixes à partir des principales régressions.

6.2.1 Les différences intergénérationnelles

Tous les modèles démontrent que le risque d'échec de la première union formée par la génération 1960-69 est deux fois plus élevé que celui de la génération 1900-49, généralement à un seuil de 5%. Ces cohortes de naissance ont vécu des étapes fondamentales de leur vie matrimoniale dans des contextes différents. Alors que l'ancienne génération a pu acquérir une certaine expérience nuptiale avant la crise politique, les jeunes ont amorcé leur vie matrimoniale dans un contexte défavorable.

En raison de la dislocation de la structure sociale par les événements, ces derniers n'ont pas autant bénéficié de l'appui du réseau familial pour résoudre leurs conflits conjugaux. En cas de rupture, le lignage du conjoint a le droit de réclamer au lignage de l'épouse la dot versée au moment du mariage, ce qui constitue un élément dissuasif en faveur du maintien de l'union. Mais la dot n'était plus un facteur suffisant pour stabiliser l'union, car les exigences et la capacité de négociation des lignages étaient amoindries par la déstructuration sociale.

Cependant, les différences intergénérationnelles face à la rupture sont en partie causées par un changement dans l'âge à l'union, provoqué par le vent d'occidentalisation qui souffle sur l'Afrique en général et sans doute accentué par la crise au Tchad. Le coefficient des cohortes 1960-69 passe ainsi de 2,45 à 1,95 (d'un seuil de 5% à 10%) après l'introduction de l'âge à l'union (tableau 6.1, modèle 6).

TABLEAU 6.2

Contrôle de la relation entre la migration de refuge et la rupture d'union par les caractéristiques fixes:
risques relatifs des variables explicatives

| VARIABLES | Univariés 1 | Séries 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|--|----------------|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| MIGRATION: | | | | | | | | |
| Statut migratoire ponctuel (Non réfugié et non rapatrié) | | | | | | | | |
| Réfugié au Tchad | 0,72 | 0,76 | 0,74 | 0,81 | 0,78 | 0,80 | 0,85 | 0,84 |
| Réfugié hors Tchad | | | | | | | | |
| «Rapatrié» du Tchad | 1,86 | 1,54 | 1,06 | 1,25 | 1,76 | 1,25 | 1,37 | 1,36 |
| «Rapatrié» de l'extérieur du Tchad | 0,41 | 0,40 | 0,42 | 0,44 | 0,40 | 0,41 | 0,48 | 0,45 |
| Stigmate refuge selon destination (Pas de refuge) | | | | | | | | |
| Stigmate du refuge au Tchad | 2,43* | 2,19* | 2,26* | 2,65** | 2,22 | 2,59* | 2,78** | 2,73** |
| Stigmate du refuge hors Tchad | 0,77 | 1,15 | 0,95 | 1,10 | 1,18 | 1,20 | 1,14 | 1,25 |
| Stigmate du refuge au et hors Tchad | 9,75** | 10,16** | 10,04** | 11,80** | 10,54** | 11,56** | 12,19** | 12,26** |
| CARACTÉRISTIQUES PERMANENTES: | | | | | | | | |
| Génération (1900-49) | | | | | | | | |
| 1950-59 | 1,10 | 1,07 | 1,06 | 1,04 | | 1,04 | 1,02 | 1,04 |
| 1960-69 | 2,45*** | 2,36** | 2,37** | 2,15** | | 2,13** | 2,30** | 2,31** |
| Religion (Animiste etc...) | | | | | | | | |
| Chrétien | 0,25*** | 0,26*** | | 0,27*** | | 0,27*** | 0,24*** | 0,25*** |
| Musulman | 0,28** | 0,31* | | 0,35** | | 0,37 | 0,29** | 0,33* |
| Scolarité (Aucune)Coranique | | | | | | | | |
| Primaire | 1,17 | 1,07 | | | 1,16 | | 1,04 | 1,05 |
| Secondaire | 0,97 | 0,71 | | | 0,97 | | 0,72 | 0,70 |
| Supérieure ou professionnelle | 1,12 | 0,91 | | | 0,96 | | 0,84 | 0,80 |
| | 1,00 | 0,80 | | | 0,97 | | 0,81 | 0,77 |
| Ethnie (Soudanien) | | | | | | | | |
| Sahélo-saharien | 1,00 | 0,85 | | | | 0,96 | | 0,84 |
| Autre | 1,03 | 0,90 | | | | 0,96 | | 0,85 |

Source: Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.

(1) Modèle de Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).

(2) Il s'agit des ruptures survenant par divorce ou séparation sans formation préalable d'une union polygamique.

(3) La catégorie de référence est entre parenthèses et en caractères italiques.

(4) : valeur infinitésimale.

(5) Voir annexe 6 (tableau A-6.2) pour t: valeur centrée réduite du coefficient (ou t de Student).

(6) Le coefficient des personnes ayant expérimenté le refuge au Tchad et à l'extérieur est douteux et pourrait être dû à la faiblesse des effectifs (n= 2).

L'incorporation des variables migratoires diminue le coefficient de la génération 1960-69 de 2,45 à 2,37, dont le seuil de signification passe de 1% à 5% (tableau 6.2, modèle 3). Le vécu migratoire distinct des générations a donc indirectement des répercussions variables sur leur union. Ainsi, les jeunes jouissent d'une plus grande flexibilité et il leur est plus facile de fuir seuls lors de troubles socio-politiques, étant donné que leurs responsabilités sociales et familiales sont moindres que celles de leurs aînés. Les hommes plus âgés, dont la durée de l'union est généralement plus longue, ont plutôt tendance à fuir avec leur épouse et leurs enfants, ou alors à les confier à la grande famille.

6.2.2 L'influence de la religion et de l'ethnie

La majorité des modèles confirment que les unions formées par des chrétiens sont plus solides que celles des animistes, généralement à un seuil de 1%, parfois de 5% (tableaux 6.1 et 6.2). Ainsi, par rapport aux animistes, le risque des chrétiens est près de 76% fois moins élevé. Les chrétiens ont bénéficié d'un cadre de résolution des conflits conjugaux basé sur les préceptes et le code moral prescrits par leur religion. Le risque de rupture des musulmans est 72% moins élevé et atteint parfois un seuil de 5%, mais ceci serait dû à l'effet de la scolarité et de l'ethnie. En examinant de plus près les relations entre les variables au tableau 6.2, on remarque que la religion et l'ethnie n'affectent cependant pas la relation entre la migration de refuge et la rupture d'union.

6.2.3 La scolarité

Nous avons traité la scolarité comme une variable fixe alors qu'en réalité elle est fonction du temps. Mais comme la majorité des hommes ont

généralement terminé leur scolarité au moment de leur mariage, la réponse saisie lors de l'enquête devrait être révélatrice du niveau effectivement atteint lorsqu'ils se sont mariés. Cela nous empêche toutefois de connaître le niveau atteint aux diverses phases de leur vie.

Bien que la scolarité soit non significative dans tous les modèles (tableaux 6.1 et 6.2), elle a un effet étonnant sur la relation entre le stigmatisme du refuge et la rupture. En effet, son introduction a pour conséquence de rendre non significatif l'effet du stigmatisme du refuge au Tchad (tableau 6.2, modèle 5).

On a approfondi cette question à partir d'un test du maximum de vraisemblance des paramètres de la scolarité (tableau 6.3), afin d'estimer l'impact de la scolarité dans son ensemble ⁶⁴. Le khi-deux de l'équation comportant l'ensemble des variables de scolarité n'est pas significatif (tableau 6.3, rangée 1), ce qui confirme que, selon toute vraisemblance, aucune de ces variables n'a d'influence significative directe sur la rupture. Mais le test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 2 et 3 est significatif (équation 4).

Sur le plan scolaire, les individus ayant connu le refuge au Tchad se distinguent donc de ceux qui n'ont jamais été réfugiés, ce qui entraînerait des différences dans leurs comportements matrimoniaux. Cependant, la complexité de ce phénomène le rend difficile à interpréter, et ce, d'autant plus

⁶⁴Ce test consiste à prendre la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle de l'équation dans laquelle cette variable a été estimée et du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle de la même équation en excluant la variable en question. Le nombre de degrés de liberté correspond au nombre de coefficients soustraits. On calcule ainsi un khi-deux à partir du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance de l'équation qui inclut la migration et les caractéristiques fixes et du logarithme de l'équation qui tient compte de ces variables mais exclut la scolarité.

que l'effet du stigmatisme redevient significatif quand on ajoute les autres variables.

La guerre a eu des conséquences désastreuses sur les institutions d'enseignement, qui ont été détruites ou pillées et condamnées à fermer, tandis que le personnel a fui (Passang *et al.*, 1991a:25). Par ailleurs, dans certains cas, après le désengagement de l'État tchadien au sud, la société civile a tenté de prendre la relève en assurant la continuité des activités scolaires. Quant aux opportunités scolaires des jeunes réfugiés à l'étranger, elles étaient plus grandes, et ce d'autant plus que le HCR avait mis en place un programme de bourses d'études.

TABLEAU 6.3

Test du maximum de vraisemblance des paramètres de scolarité

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|--|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | * Scolarité | 0,25 | 4 | 0.9931 | -328.86419 | Non significatif |
| 2 | * Migration * Caractéristiques fixes | 22,30 | 17 | 0.1734 | -317.08446 | Non significatif |
| 3 | * Migration * Caractéristiques fixes, à l'exception de la scolarité | 20,84 | 13 | 0.0762 | -323.80731 | Non significatif |
| 4 | *Test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 2 et 3 | 13,45 | 4 | N.A. | N.A. | 0,01 |

Note: l'équation 2 correspond au modèle 8 et l'équation 3 au modèle 6 du tableau 6.2.

6.3 L'effet de l'activité économique

On a ensuite ajouté l'activité économique des hommes aux séries de variables migratoires et des caractéristiques fixes (tableau 6.1, modèle 4). On reconnaît généralement que l'activité économique des femmes joue un rôle significatif dans la nuptialité. L'émancipation économique des femmes favorisée par l'exil et de nouvelles pratiques relationnelles ont engendré des tensions dans les foyers (Passang *et al.*, 1991a). Nous avons voulu tester dans quelle mesure l'activité économique masculine pourrait aussi jouer un rôle dans les ruptures d'union, étant donné l'importance accordée par la société au statut économique de l'homme dans la vie conjugale, ce dernier étant souvent perçu comme un pourvoyeur. Mais l'activité économique masculine n'est jamais significative dans les régressions effectuées dans le cadre de notre étude.

6.4 Le rôle de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union

Dans un dernier temps, nous considérons la fécondité, la mortalité des enfants et l'âge à l'union, dont le rôle dans les ruptures d'union a été maintes fois souligné dans la littérature. Cela nous permettra ultimement de prendre en compte l'ensemble du régime démographique. La complexité de ces analyses nous amène à présenter les résultats dans le cadre de plusieurs sous-sections et à l'aide d'un certain nombre de tableaux et de graphiques. La fécondité et la mortalité font l'objet de deux sous-sections (6.4.1 et 6.4.2), suivies par l'étude de leur relation conditionnelle (6.4.3). L'âge à l'union constitue une autre sous-section (6.4.4), suivie par une réflexion sur l'effet de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union sur la relation entre la migration de refuge et la rupture.

6.4.1 La relation entre les variables génésiques et la rupture

Afin de tenir compte de la fécondité, nous avons d'abord préalablement déterminé la forme sous laquelle elle doit être considérée. Plutôt que de créer des variables en regroupant le nombre de naissances vivantes en catégories distinctes (par exemple: 0 naissances; 1-3 naissances; 4 naissances et plus, etc...), nous avons préféré considérer le cumul des naissances vivantes, en supposant que l'effet de la fécondité varie selon le nombre de naissances. Comme il y avait lieu de croire que le risque de rupture croît puis décroît en fonction du nombre de naissances, nous avons d'abord déterminé que la relation entre la rupture et la fécondité est de type polynomiale et non linéaire.

C'est pourquoi on a effectué un ajustement parabolique de la fonction de fécondité (encadré 6.1), ce qui nous a permis de démontrer qu'elle doit être effectivement incorporée dans l'analyse à partir de deux variables, soient le cumul des naissances vivantes et le carré du cumul.

ENCADRÉ 6.1

Ajustement parabolique de la fonction de fécondité

On a tenté un ajustement parabolique de la fonction de fécondité, en créant une variable auxiliaire par l'élévation des valeurs de X au carré:

$$Y = b_0 + b_1X + b_2X^2$$

Pour trouver l'équation qui ajuste le mieux les données, nous avons simplement défini les nouvelles variables X_1 et X_2 , telles que:

$$\begin{aligned} X_1 &= X \\ X_2 &= X^2 \end{aligned}$$

Alors, l'équation prend la forme d'une régression multiple ordinaire:

$$Y = b_0 + b_1X_1 + b_2X_2$$

On a ensuite exprimé la relation entre la variable dépendante et les variables indépendantes en tirant l'exponentielle des deux derniers termes de l'équation, qui correspond au coefficient, et s'exprime de la manière suivante dans le cas du modèle de Cox:

$$h(t) = h_0(t) * e^{(b_1 X_1 + b_2 X_2)}$$

L'effet du nombre de naissances vivantes sur la dynamique du couple change donc en suivant le nombre de naissances. Une première régression (graphique 6.1 et tableau A-4.1 en annexe) indique une diminution du risque de rupture quand les objectifs reproductifs sont atteints (4 enfants).

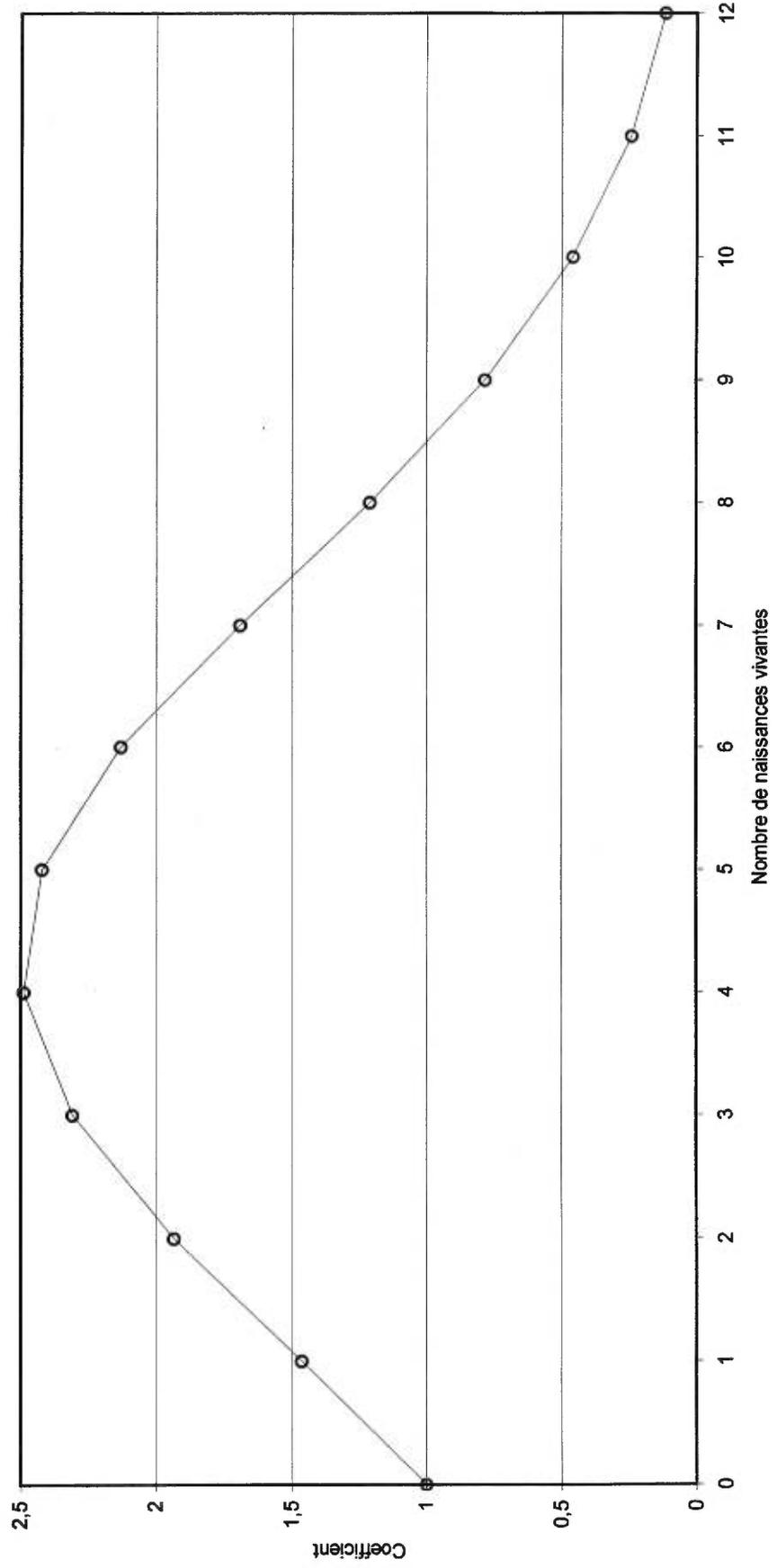
Par ailleurs, le contrôle des autres variables indépendantes révèle que le risque de rupture décroît de manière exponentielle en suivant l'augmentation du nombre de naissances vivantes (graphique 6.2 et tableau A-4.2)⁶⁵.

Afin de déterminer si l'effet de la fécondité est significatif, comme il s'agit d'une double variable, on ne peut interpréter les coefficients de risque du tableau 6.1 (modèles 1 et 5) séparément. C'est pourquoi, comme dans le cas de la scolarité, à la section 6.2.3, on a effectué un test du maximum de vraisemblance, dont les résultats apparaissent au tableau 6.4. Ce test indique que l'effet de la fécondité est significatif, et confirme à l'instar des études transversales que l'infertilité et la sous-fécondité peuvent causer un divorce.

Traditionnellement, la finalité d'une union est la reproduction du lignage de l'époux, qui subit les pressions exercées par sa famille si son union ne produit pas de «fruits». Comme on tient généralement les femmes responsables de l'infertilité du couple, le lignage tente souvent de convaincre l'individu de quitter sa femme, ou de tenter simultanément sa chance avec une seconde épouse. Ces mécanismes de reproduction du lignage amènent parfois des femmes dites infertiles à se retirer du foyer et à tenter leur chance avec un autre partenaire. La sous-fécondité joue donc un rôle déterminant dans la mobilité conjugale des femmes.

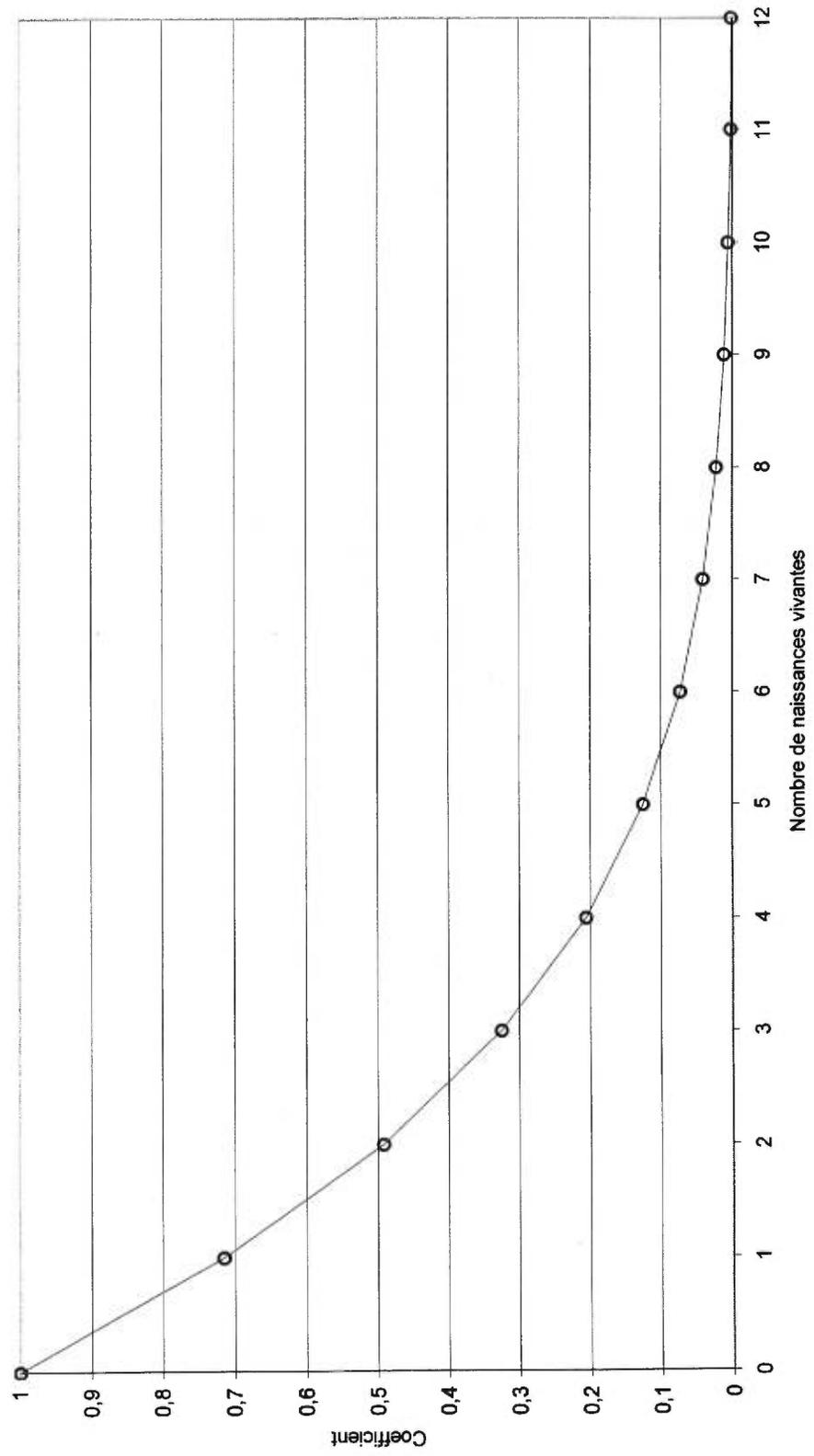
⁶⁵ On n'a toutefois pas encore incorporé l'interaction des variables de fécondité et de mortalité des enfants à ce stade-ci de l'analyse. On le fera à la section 6.4.3.

Graphique 6.1
Formalisation de la relation entre la fécondité et la rupture d'union



Graphique 6.2

Formalisation de la relation entre la fécondité et la rupture d'union, avec contrôle par les autres variables indépendantes



6.4.2 La relation entre la mortalité des enfants et la rupture

Comme dans le cas de la fécondité (voir encadré 6.1 à la section 6.4.1), nous avons traité la mortalité des enfants en considérant le cumul des décès plutôt que de former des catégories en fonction du nombre de décès (par exemple, 0 décès, 1 à 3 décès, etc...). Un examen préalable de l'ajustement parabolique de la fonction de mortalité des enfants similaire à celui présenté à la section 6.4.1 a démontré que la mortalité des enfants doit aussi être incorporée dans l'analyse à partir du cumul des décès et du carré du cumul (graphiques 6.3 et 6.4, et tableaux A-4.3 et A-4.4 à l'annexe 4) ⁶⁶.

TABEAU 6.4

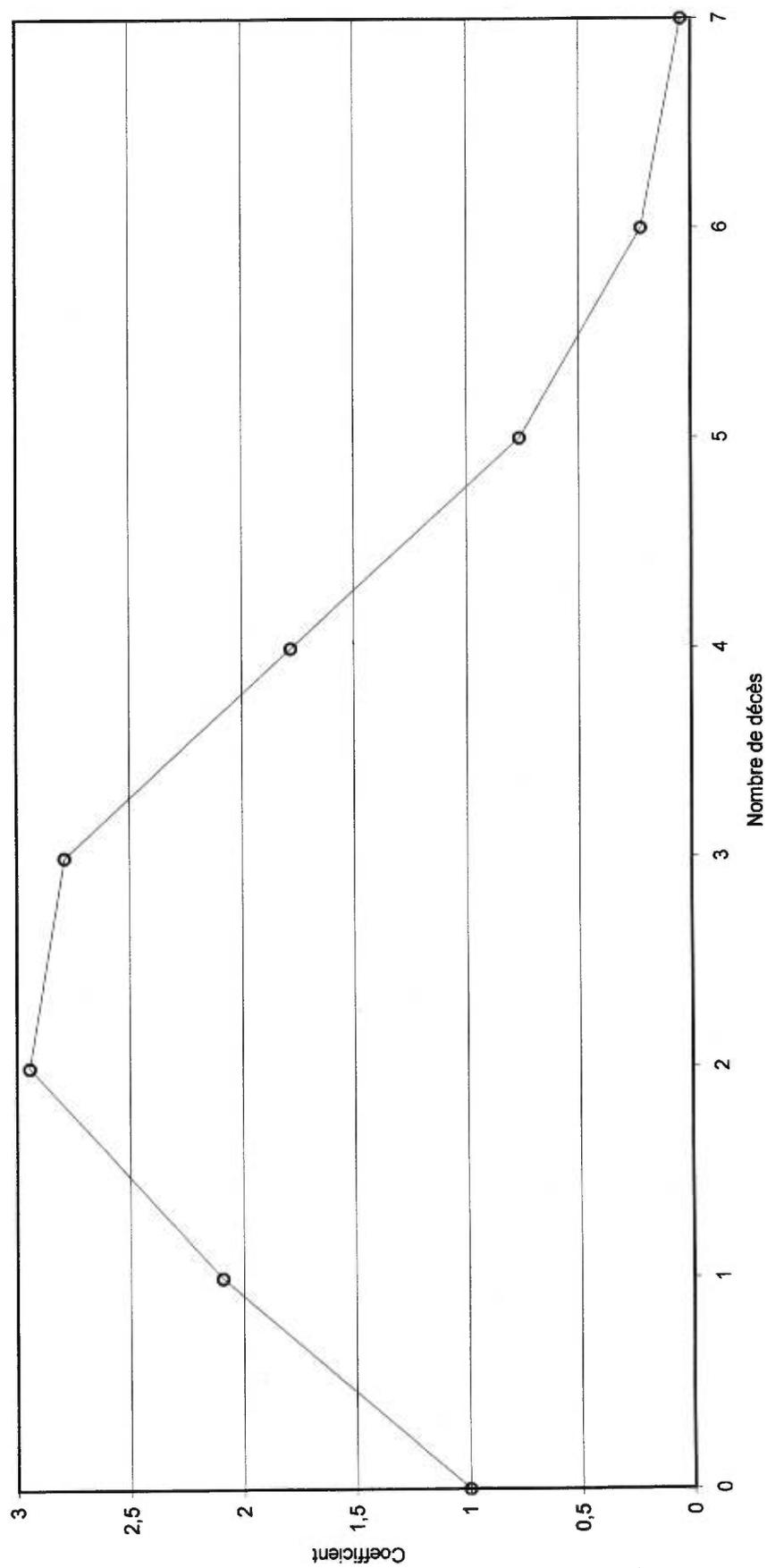
Test du maximum de vraisemblance des variables de fécondité dans l'étude de la rupture d'union

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|--|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | *Équation complète, à l'exception des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 66,66 | 27 | 0,00 | -294,6862 | 0,001 |
| 2 | *Équation complète, à l'exception des variables de fécondité et des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 55,97 | 25 | 0,0004 | -300,02953 | 0,001 |
| 3 | *Test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 1 et 2 | 10,69 | 2 | N.A. | N.A. | 0,005 |

Notes: L'équation 1 comporte les variables migratoires, les caractéristiques permanentes, l'activité économique, les variables de fécondité et de mortalité des enfants, ainsi que l'âge à l'union, mais exclut les variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants. L'équation 2 exclut la fécondité et les variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants.

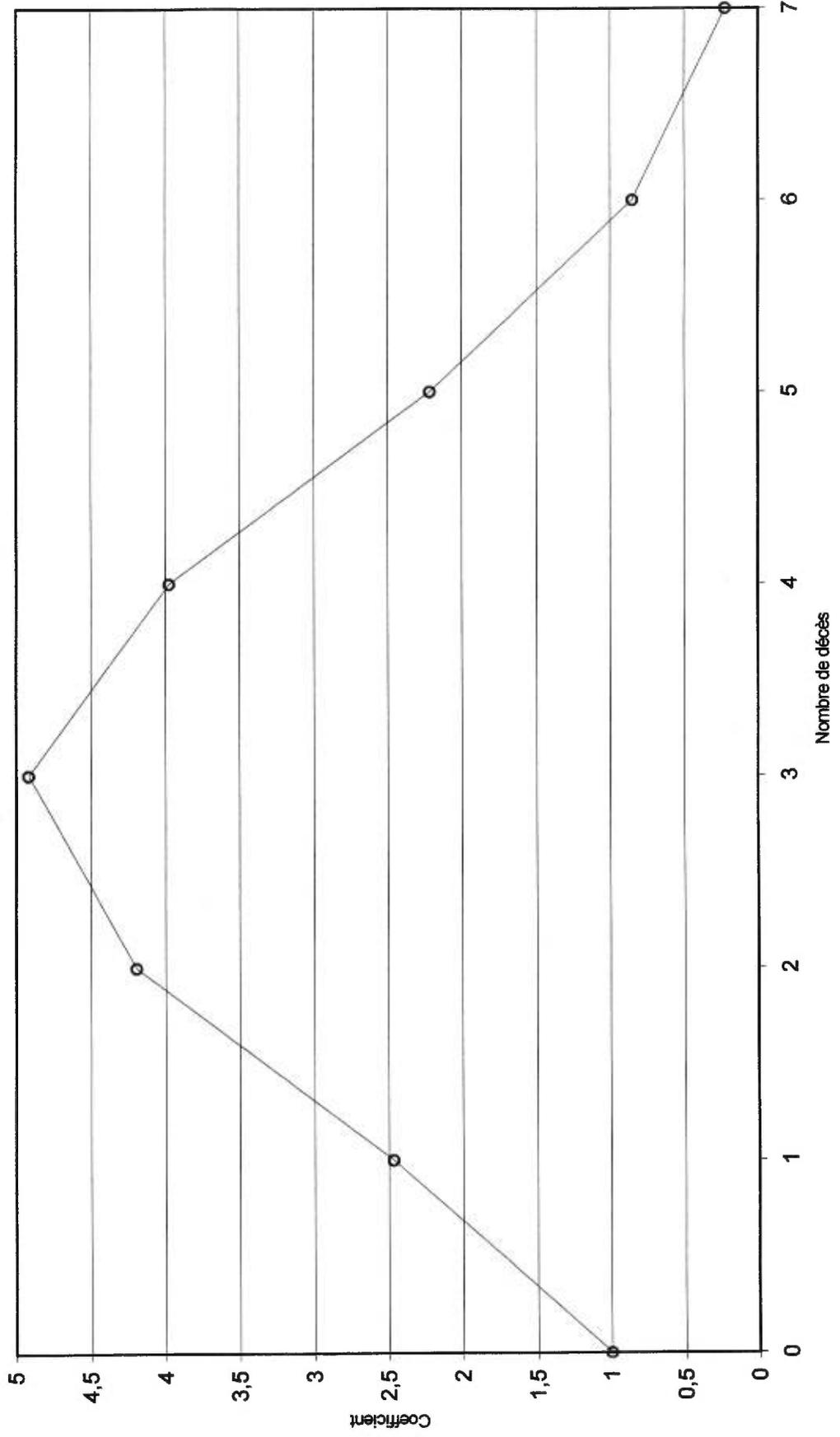
⁶⁶ On n'a pas incorporé l'interaction des variables de fécondité et de mortalité des enfants à ce stade-ci de l'analyse. On le fera à la section 6.4.3.

Graphique 6.3
Formalisation de la relation entre la mortalité des enfants et la rupture d'union



Graphique 6.4

Formalisation de la relation entre la mortalité des enfants et la rupture d'union, avec contrôle par les autres variables indépendantes



L'effet du nombre d'enfants décédés sur le comportement matrimonial change en suivant le nombre de décès. Chaque décès d'enfant supplémentaire augmente le risque de rupture. Il semble de prime abord que le risque augmente jusqu'à l'atteinte de deux décès, pour ensuite diminuer (graphique 6.3). Cependant, en éliminant l'effet des autres variables indépendantes (graphique 6.4) on constate que le risque de rupture commence à diminuer après trois décès. La relation mathématique entre la mortalité des enfants et la rupture est de type parabolique.

TABLEAU 6.5

Test du maximum de vraisemblance des variables de mortalité des enfants dans l'étude de la rupture d'union

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|--|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | *Équation complète, à l'exception des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 66,66 | 27 | 0,00 | -294,6862 | 0,001 |
| 2 | *Équation complète, à l'exception des variables de mortalité et des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 60,70 | 25 | 0,0001 | -297,66546 | 0,001 |
| 3 | *Test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 1 et 2 | 5,96 | 2 | N.A. | N.A. | 0,10 |

Note: ces équations comportent les variables migratoires, les caractéristiques permanentes, l'activité économique, les variables génésiques et l'âge à l'union, en excluant les variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants. L'équation 1 inclut les variables de mortalité des enfants alors que l'équation 2 les exclut.

6.4.3 La relation conditionnelle entre les effets de la fécondité et de la mortalité des enfants

Nous avons ensuite vérifié dans quelle mesure les effets de la fécondité et de la mortalité des enfants sont conditionnels l'un à l'autre. En

d'autres termes, le fait d'avoir perdu tant d'enfants a peut-être un effet variable en suivant le nombre de naissances. Si cela se confirme, il faudrait alors tenir compte simultanément de la fécondité et de la mortalité pour bien saisir le phénomène, et les coefficients de risque devraient nécessairement s'interpréter ensemble. L'équation suivante est une approximation raisonnable de cette interaction (encadré 6.2):

ENCADRÉ 6.2

Équation de l'interaction entre la fécondité et la mortalité

Soit N = Cumul des naissances
 D = Cumul des décès

$$\begin{aligned} \ln h(t) &= f [(N + N^2), (D + D^2), (N + N^2)(D + D^2)] \\ &= f [(N + N^2), (D + D^2), (ND + ND^2 + N^2D + N^2D^2)] \\ &= f [(N + N^2 + D + D^2 + ND + ND^2 + N^2D + N^2D^2)] \end{aligned}$$

$$\ln h(t) = \beta_1 N + \beta_2 N^2 + \beta_3 D + \beta_4 D^2 + \beta_5 ND + \beta_6 ND^2 + \beta_7 N^2 D + \beta_8 N^2 D^2$$

Encore une fois, comme le phénomène d'interaction est cerné par plusieurs variables, nous avons effectué le test du maximum de vraisemblance. Les résultats du test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle de l'équation contenant ces termes d'interaction et de l'équation qui ne les contient pas, indiquent qu'il y aurait effectivement une relation conditionnelle entre la fécondité et la mortalité des enfants (tableau 6.6). L'augmentation du nombre de naissances permettrait aux hommes d'atteindre leurs objectifs reproductifs malgré le décès de leurs enfants, en les rassurant sur les «capacités» de leur conjointe et donc en stabilisant leur union.

TABLEAU 6.6

Test de l'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants dans l'étude de la rupture d'union, à partir du maximum de vraisemblance

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|--|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | *Équation complète, incluant les variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 75,33 | 31 | 0,0000 | -290,34825 | 0,001 |
| 2 | *Équation complète, à l'exception des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 66,66 | 27 | 0,0000 | -294,6862 | 0,001 |
| 3 | *Test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 1 et 2 | 8,68 | 4 | N.A. | N.A. | 0,10 |

Note: l'équation 1 comporte les variables migratoires, les caractéristiques permanentes, l'activité économique, les variables génésiques et de mortalité des enfants, ainsi que l'âge à l'union. L'équation 2 comporte les mêmes variables, à l'exception des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants.

L'effet de la fécondité sur la rupture demeure significatif lorsqu'on refait le test du maximum de vraisemblance en incorporant les variables d'interaction (tableau 6.7). Par contre, ce même test démontre que l'effet de la mortalité des enfants est non significatif (tableau 6.8). La mortalité n'aurait donc un effet que par le biais de sa relation avec la fécondité.

6.4.4 L'effet de l'âge à l'union sur la rupture

La dernière variable introduite dans l'analyse est l'âge à l'union, parce qu'on suppose que le divorce est d'autant plus fréquent que les hommes se sont mariés jeunes. Selon les analyses univariées, l'augmentation de l'âge à l'union d'une année diminue de 12% les risques de rupture, à un seuil de 1% (tableau 6.1, modèle 1).

TABLEAU 6.7**Test du maximum de vraisemblance des variables de fécondité dans l'étude de la rupture d'union (y compris les variables d'interaction)**

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|--|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | *Équation complète | 75,33 | 31 | 0,0000 | -290,34825 | 0,001 |
| 2 | *Équation complète, à l'exception des variables de fécondité | 61,16 | 29 | 0,0004 | -297,43376 | 0,001 |
| 3 | *Test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 1 et 2 | 14,17 | 2 | N.A. | N.A. | 0,001 |

Note: L'équation 1 comporte les variables migratoires, les caractéristiques permanentes, l'activité économique, les variables génésiques et de mortalité des enfants, ainsi que l'âge à l'union. L'équation 2 comporte les mêmes variables, à l'exception des variables de fécondité.

TABLEAU 6.8**Test du maximum de vraisemblance des variables de mortalité des enfants dans l'étude de la rupture d'union (y compris les variables d'interaction)**

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|--|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | *Équation complète | 75,33 | 31 | 0,0000 | -290,34825 | 0,001 |
| 2 | *Équation complète, à l'exception des variables de mortalité | 73,24 | 29 | 0,0000 | -291,3925 | 0,001 |
| 3 | *Test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 1 et 2 | 2,09 | 2 | N.A. | N.A. | Non significatif |

Note: L'équation 1 comporte les variables migratoires, les caractéristiques permanentes, l'activité économique, les variables génésiques et de mortalité des enfants, ainsi que l'âge à l'union. L'équation 2 comporte les mêmes variables, à l'exception des variables de mortalité.

La prise en compte des autres facteurs explicatifs de la rupture (modèle 6) démontre que le risque diminue de 17% à chaque année d'âge supplémentaire (toujours à un seuil de 1%). Il est reconnu au Tchad que les chances de succès d'un mariage formé par un homme plus âgé sont plus élevées, pour des raisons affectives mais également socio-économiques. On considère qu'il est plus en mesure d'offrir à sa conjointe le cadre de vie socio-économique nécessaire à l'épanouissement de leur foyer. Sa contribution à la gestion du ménage semble d'autant plus déterminante dans un contexte où 17,5% des hommes âgés de 6 ans et plus sont alphabétisés par rapport à 4,7% des femmes ⁶⁷.

6.5 L'effet de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union sur la relation entre la migration de refuge et la rupture

Après avoir ainsi traité distinctement de l'effet de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union sur la rupture, nous allons analyser leur effet sur la relation entre la migration de refuge et la rupture (tableau 6.9). Nous nous référons au besoin aux effets bruts présentés au tableau 6.1

Nous avons ainsi analysé le rôle réciproque des différentes composantes du régime démographique dans la rupture d'union. On a vu précédemment que le stigmate du refuge au Tchad, la fécondité et la mortalité des enfants ont un impact sur la stabilité des unions. En introduisant simultanément ces variables dans l'équation (tableau 6.1, modèles 4 et 5), tout en contrôlant les caractéristiques fixes et l'activité économique, le coefficient du refuge diminue de 2,77 à 2,55, tandis que son seuil de significativité passe de 5% à 10%.

⁶⁷ Selon le recensement de 1993, l'alphabétisation se définit comme l'aptitude à lire et à écrire dans une langue quelconque, qu'il s'agisse des langues étrangères ou des langues nationales. Les taux d'alphabétisation fournis ici datent de 1993 (République du Tchad: 1995).

TABLEAU 6.9

Contrôle de la relation entre la migration de refuge et la rupture d'union par la fécondité, la mortalité des enfants et l'âge à l'union: risques relatifs des variables explicatives

| VARIABLES | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|--|---------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|
| MIGRATION: | | | | | | | |
| Statut migratoire ponctuel (Non réfugié et non rapatrié) | | | | | | | |
| Réfugié au Tchad | 0,92 | 0,98 | 0,85 | 0,91 | 0,90 | 1,03 | 1,04 |
| Réfugié hors Tchad | | | | | | | |
| «Rapatrié» du Tchad | 1,59 | 1,59 | 1,65 | 1,64 | 2,36 | 1,94 | 2,56 |
| «Rapatrié» de l'extérieur du Tchad | 0,46 | 0,53 | 0,30 | 0,40 | 0,39 | 0,43 | 0,44 |
| Stigmate du refuge selon destination (Pas de refuge) | | | | | | | |
| Stigmate du refuge au Tchad | 2,77** | 2,56* | 2,45* | 2,55* | 2,55* | 1,80 | 1,92 |
| Stigmate du refuge hors Tchad | 1,20 | 1,18 | 1,12 | 1,07 | 1,02 | 0,68 | 0,69 |
| Stigmate au et hors Tchad | 12,90** | 11,23** | 16,20** | 18,12** | 66,59*** | 24,12*** | 77,16*** |
| CARACTÉRISTIQUES PERMANENTES: | | | | | | | |
| Génération (1900-49) | | | | | | | |
| 1950-59 | 1,08 | 1,01 | 1,19 | 1,13 | 1,14 | 1,12 | 1,10 |
| 1960-69 | 2,31** | 2,24** | 2,71** | 2,62** | 2,45** | 2,02* | 1,95* |
| Religion (Animiste etc...) | | | | | | | |
| Chrétien | 0,27** | 0,25** | 0,30 | 0,28** | 0,26** | 0,24*** | 0,24*** |
| Musulman | 0,35 | 0,33 | 0,34 | 0,33 | 0,30* | 0,35 | 0,33 |
| Scolarité (Aucune) | | | | | | | |
| Coranique | 1,04 | 1,00 | 1,03 | 1,06 | 1,00 | 0,55 | 0,49 |
| Primaire | 0,74 | 0,74 | 0,74 | 0,73 | 0,71 | 0,83 | 0,82 |
| Secondaire | 0,78 | 0,77 | 0,71 | 0,75 | 0,68 | 0,86 | 0,79 |
| Supérieure ou professionnelle | 0,71 | 0,74 | 0,74 | 0,84 | 0,77 | 1,12 | 1,01 |
| Ethnie (Soudanien) | | | | | | | |
| Sahélo-saharien | 0,80 | 0,88 | 0,92 | 0,90 | 0,93 | 1,02 | 1,04 |
| Autre ethnie | 0,79 | 0,83 | 0,91 | 0,90 | 0,85 | 1,08 | 1,04 |
| ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE: (Salaire) | | | | | | | |
| Indépendant ou employeur | 1,17 | 1,23 | 1,19 | 1,25 | 1,30 | 1,43 | 1,46 |
| Aide-familial ou apprenti | 1,32 | 1,37 | 1,14 | 1,23 | 1,22 | 1,12 | 1,11 |
| Chômeur | | | | | | | |
| Étudiant | 1,31 | 1,25 | 1,26 | 1,19 | 1,21 | 1,10* | 1,14 |
| Autre | 1,81 | 1,90 | 1,97 | 1,97 | 1,94 | 2,90 | 2,86* |
| VARIABLES GÉNÉSIQUES ET DE MORTALITÉ DES ENFANTS: | | | | | | | |
| Cumul des naissances | | 1,53** | | 1,34 | 2,70*** | 0,73 | 1,27 |
| (Cumul des naissances) ² | | 0,95 | | 0,94* | 0,76*** | 0,99 | 0,83** |
| Cumul des décès | | | 3,06* | 3,37* | 447,48 | 2,97 | 176,64 |
| (Cumul des décès) ² | | | 0,80 | 0,81 | 0,03 | 0,83 | 0,05 |
| Cumul naissances * Cumul décès | | | | | 0,08 | | 0,16 |
| Cumul naissances * (Cumul décès) ² | | | | | 3,33 | | 2,71 |
| (Cumul naissances) ² * Décès | | | | | 1,44* | | 1,31 |
| (Cumul naissances) ² * (Cumul décès) ² | | | | | 0,88 | | 0,91 |
| ÂGE À L'UNION: | | | | | | 0,82*** | 0,83*** |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

(1) Modèle de Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).

(2) Il s'agit des ruptures survenant par divorce ou séparation sans formation préalable d'une union polygamique.

(3) La catégorie de référence est entre parenthèses et en caractères italiques. : valeur infinitésimale

(4) Le coefficient des variables de décès et des naissances ne sont pas interprétables directement.

(5) Voir annexe 6 (tableau A-6.9) pour t: valeur centrée réduite du coefficient (ou t de Student).

(6) Le coefficient des personnes ayant expérimenté le refuge au Tchad et à l'extérieur est douteux et pourrait être dû à la faiblesse des effectifs (seulement deux hommes).

Le stigmatisme du refuge au Tchad pourrait donc être associé à des attitudes ou à des comportements différents en matière de reproduction. Ces caractéristiques joueraient un rôle fondamental dans les écarts observés au niveau de la stabilité matrimoniale des personnes déplacées et des autres individus.

On constate au tableau 6.9 que la mortalité des enfants aurait plus d'influence que la performance du couple en matière de fécondité, puisque la diminution du coefficient de risque du stigmatisme du refuge au Tchad est plus forte dans ce dernier cas (modèle 3 versus modèle 2). Cependant, la mortalité n'aurait d'effet que par rapport à sa relation avec la fécondité.

Par ailleurs, l'introduction de l'âge à l'union rend l'effet de la migration de refuge non significatif (tableau 6.9, modèle 7 et tableau 6.1, modèle 6), ce qui indique que des différences dans l'âge à l'union des hommes qui se sont réfugiés au Tchad déterminent en partie les écarts détectés au niveau du risque de rupture.

Conclusion

Le tableau 6.10 résume les résultats globaux des principaux modèles considérés dans ce chapitre, à partir du khi-deux et du maximum de la fonction de vraisemblance partielle de chaque équation. L'analyse des résultats nous a amenée à raffiner notre hypothèse, en tenant compte du facteur temps et de la destination de la migration, du moins lorsque les données le permettaient.

Le premier constat est que la situation immédiate de refuge à l'étranger ou de rapatrié n'affectent pas significativement les unions. Tel que mentionné dans ce chapitre, le maintien des unions serait plus avantageux que la rupture en période de crise socio-politique, tandis que l'absence de co-résidence pourrait permettre d'éviter les tensions.

Par contre, l'effet à long terme de la migration de refuge varie selon la destination, le risque de rupture étant trois fois plus fort pour les personnes qui se sont déplacées à l'intérieur du Tchad. Cet écart de risque est explicable par des différences contextuelles, mais également par d'autres facteurs démographiques.

TABLEAU 6.10

Récapitulatif des résultats des principaux modèles présentés au tableau 6.1

| | Variables indépendantes | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|---|-----------------|--------------------------|--------------------|--|---------------------------------|
| 1 | * Migration | 9,04 | 7 | 0,2495 | -330,63995 | Non |
| 2 | * Migration * Caractéristiques fixes | 22,30 | 17 | 0,1734 | -317,08446 | Non |
| 3 | * Migration * Caractéristiques fixes * Activité économique | 27,15 | 22 | 0,2055 | -314,43881 | Non |
| 4 | * Migration * Caractéristiques fixes * Activité économique * Variables génésiques et de mortalité des enfants | 51,23 | 30 | 0,0092 | -302,39827 | 0,01 |
| 5 | * Migration * Caractéristiques fixes * Activité économique * Variables génésiques et de mortalité des enfants * Âge à l'union | 75,33 | 31 | 0,0000 | -290,34825 | 0,001 |

Contrairement à l'exil, qui offrait la sécurité et un plus grand nombre d'opportunités économiques, y comprise l'assistance du HCR, la vie au Tchad était marquée par des difficultés socio-économiques et politiques. Les personnes déplacées au Tchad ont survécu dans un État déstructuré, tandis que leurs activités étaient perturbées par l'insécurité, les crimes et les exactions.

Outre ces facteurs contextuels, les attitudes et comportements reproductifs des personnes déplacées au Tchad auraient à long terme contribué à la vulnérabilité des unions. De même, des écarts dans l'âge à l'union des personnes déplacées ont également joué un rôle. La prise en compte de l'ensemble du régime démographique a ainsi permis de mettre en évidence le fait que l'impact du stigmatisme du refuge au Tchad sur la première union est médiatisé par la fécondité, la mortalité des enfants et l'âge à l'union.

En effet, le risque de rupture diminue quand l'homme considère qu'il devrait pouvoir atteindre ses objectifs reproductifs, et ce malgré la mortalité de ses enfants. Le risque de rupture décroît de manière exponentielle selon l'augmentation du nombre de naissances vivantes. La relation entre la mortalité des enfants et la rupture est quant à elle de type parabolique, le risque augmentant jusqu'à trois décès, pour ensuite diminuer. L'effet de la mortalité intervient à travers son interaction avec la fécondité. Enfin, l'augmentation de l'âge à l'union d'une année diminue de 17% la probabilité de rupture.

L'introduction des caractéristiques fixes dans les modèles a révélé que des différences dans les comportements migratoires et l'âge à l'union entre les cohortes 1960-69 et leurs aînés doublent le risque de rupture des jeunes, qui ont amorcé leur vie conjugale dans un contexte de crise. Les unions formées par les chrétiens (76% moins de risque) et celles des musulmans (72% moins de risque) sont plus stables que celles des animistes.

Des différences intergénérationnelles et ethniques interviennent dans le cas des musulmans. Enfin, des différences de scolarité joueraient un rôle dans les écarts de risque associés au stigmatisme du refuge au Tchad. L'effet de l'activité économique est quant à lui non significatif.

Chapitre 7: Les déterminants de la bigamie

Comme nous l'avons déjà souligné dans cette étude, la polygamie est une facette importante de la société tchadienne. Selon l'enquête réalisée à N'Djaména, la probabilité de devenir bigame (40%) est plus élevée que celle de demeurer monogame (25%) ou de rompre son union (34%). La bigamie est pour ainsi dire inscrite au répertoire matrimonial, puisqu'une douzaine d'années après la première union, plus de 25% des hommes ont déjà pris une deuxième épouse.

Ce choix de modèle matrimonial s'est maintenu dans un contexte de crise socio-politique, alors qu'un grand nombre de Tchadiens ont eu recours aux migrations de refuge afin de continuer d'exercer leurs activités de production et de reproduction. En suivant une démarche méthodologique semblable à celle du chapitre précédent, nous avons vérifié si les migrations de refuge des hommes en première union ont favorisé leur transition à la bigamie. Nous supposons en effet qu'ils auraient plus facilement recours à ce modèle matrimonial en vue d'atteindre leurs objectifs productifs et reproductifs, malgré les perturbations provoquées par le refuge.

Le tableau 7.1 présente les effets bruts des variables (modèle 1), les résultats des analyses par série de variables (modèle 2) et les régressions qui incorporent graduellement les cinq séries de variables (modèles 3 à 6). D'autres tableaux et graphiques approfondissent l'effet de certaines variables.

7.1 L'effet de la migration de refuge

La migration ne joue pas un rôle significatif dans le recours à la bigamie. En effet, aucun des coefficients des variables migratoires n'est significatif dans les régressions présentées au tableau 7.1. Les conditions de vie associées au refuge ne favorisent donc pas le passage de la monogamie à un mode de vie polygamique pendant ou après une période de refuge ou de rapatriement ⁶⁸.

⁶⁸ Les données ne nous permettent malheureusement pas de tenir compte du lieu de destination des migrations, comme nous l'avons fait dans le cas de l'étude de la rupture.

TABLEAU 7.1

Risques relatifs des variables explicatives de la bigamie: ensemble des modèles

| VARIABLES | Univariés 1 | Séries 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|--|----------------|-------------|--------|--------|---------|---------|
| MIGRATION: | | | | | | |
| Statut migratoire ponctuel (Non réfugié et non rapatrié) | | | | | | |
| Réfugié | 1,20 | 1,19 | 1,09 | 1,06 | 1,12 | 1,23 |
| Rapatrié | 1,01 | 0,71 | 0,60 | 0,65 | 0,66 | 0,95 |
| Stigmate du refuge selon la destination (Pas de refuge) | | | | | | |
| Stigmate du refuge au Tchad | 0,39 | 0,40 | 0,41 | 0,43 | 0,41 | 0,33 |
| Stigmate du refuge hors Tchad | 1,76 | 2,19 | 2,55 | 2,40 | 2,26 | 1,43 |
| Stigmate du refuge au et hors Tchad | | | | | | |
| CARACTÉRISTIQUES PERMANENTES: | | | | | | |
| Génération (1900-49) | | | | | | |
| 1950-59 | 0,57** | 0,50** | 0,51** | 0,54** | 0,45*** | 0,41*** |
| 1960-69 | 1,18 | 1,08 | 1,05 | 1,09 | 0,98 | 0,68 |
| Religion (Animiste etc...) | | | | | | |
| Chrétien | | | | | | |
| Musulman | | | | | | |
| Scolarité (Aucune) | | | | | | |
| Coranique | 1,09 | 1,12 | 1,15 | 1,17 | 0,97 | 0,40* |
| Primaire | 1,06 | 1,46 | 1,66 | 1,71 | 1,57 | 1,82 |
| Secondaire | 1,21 | 1,78 | 2,00* | 2,13* | 1,74 | 2,08* |
| Supérieure ou professionnelle | 1,23 | 1,80 | 2,02* | 2,36* | 2,38** | 3,39*** |
| Ethnie (Soudanien) | | | | | | |
| Sahélo-saharien | 1,05 | 2,55 | 2,70 | 2,52 | 3,26* | 4,02** |
| Autre ethnie | 0,78 | 1,99 | 2,07 | 1,97 | 2,23 | 2,53 |
| ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE: | | | | | | |
| (Salaire) Indépendant ou employeur | 1,16 | 1,16 | | 1,33 | 1,53 | 1,68 |
| Aide-familial ou apprenti | 1,11 | 1,11 | | 1,68 | 1,08 | 0,94 |
| Chômeur | 0,50 | 0,50 | | 0,55 | 0,49 | 0,54 |
| Étudiant | 0,78 | 0,78 | | 0,71 | 0,63 | 0,62 |
| Autre | 1,83 | 1,83 | | 1,78 | 2,12* | 2,92** |
| VARIABLES GÉNÉSIQUES ET DE MORTALITÉ DES ENFANTS: | | | | | | |
| Cumul des naissances | 1,16** | 2,41*** | | | 2,56*** | 1,38 |
| (Cumul des naissances) ² | | 0,87*** | | | 0,87*** | 0,93* |
| Cumul des décès | 1,43*** | 12,20 | | | 1,49 | 0,60 |
| (Cumul des décès) ² | | 0,60 | | | 2,45 | 3,36 |
| Cumul nais. * Cumul décès | | 0,27 | | | 1,23 | 1,97 |
| Cumul nais. * (Cumul décès) ² | | 1,36 | | | 0,57 | 0,48 |
| (Cumul nais.) ² * Décès | | 1,19* | | | 0,96 | 0,90 |
| (Cumul nais.) ² * (Cumul décès) ² | | 0,96 | | | 1,08 | 1,10 |
| ÂGE À L'UNION: | 0,88*** | 0,88*** | | | | 0,84*** |

Source: Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.

(1) Modèle de Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).

(2) Il s'agit de la première situation de bigamie.

(3) La catégorie de référence est entre parenthèses et en caractères italiques.

(4) : valeur infinitésimale.

(5) Le coefficient des variables de décès et celui des naissances ne sont pas interprétables directement dans les modèles 2 à 6.

(6) Voir annexe 7 (tableau A-7.1) pour t: valeur centrée réduite du coefficient (ou f de Student).

7.2 Le rôle des caractéristiques fixes et de l'activité économique

Les comportements matrimoniaux sont susceptibles de varier selon les caractéristiques socio-démographiques individuelles. C'est pourquoi on considère ici le rôle de ces facteurs dans la transition à la bigamie, compte tenu du statut migratoire. Leurs effets bruts sont présentés au tableau 7.1, tandis que le tableau 7.2 démontre l'effet du contrôle de la relation entre la migration et la bigamie par les caractéristiques fixes. Puis, on considère le rôle de l'activité économique dans le passage à la bigamie.

7.2.1 La génération

Si la société tchadienne a une propension à la polygamie, certains groupes sont moins à risque que d'autres. C'est le cas de la génération 1950-59, dont les coefficients sont significatifs dans tous les modèles (tableaux 7.1 et 7.2). Ces cohortes ont près de 59% moins de chances que la génération 1900-49 de devenir bigames (tableau 7.1, modèle 6). Cependant, étant donné que le coefficient des personnes nées en 1960-69 est non significatif, nous ne pouvons tirer des conclusions sur l'évolution de la polygamie.

En effet, le coefficient de risque des cohortes 1950-59 passe de 0,57 à 0,59 et son seuil de significativité de 5% à 10% dans le modèle qui comprend la migration et la génération (tableau 7.2, modèle 3).

TABLEAU 7.2

Contrôle de la relation entre la migration de refuge et la bigamie par les caractéristiques fixes:risques relatifs des variables explicatives

| VARIABLES | Univariés | | Séries | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|--|-----------|--------|--------|--------|--------|-------|--------|--------|--------|-------|------|------|------|--------|--------|--------|
| | 1 | 2 | 1 | 2 | | | | | | | | | | | | |
| MIGRATION: | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Statut migratoire ponctuel (Non réfugié et non rapatrié) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réfugié | 1,20 | 1,19 | 1,19 | 1,21 | 1,02 | 1,19 | 1,21 | 1,02 | 1,02 | 1,21 | 1,19 | 1,16 | 1,19 | 1,09 | 1,15 | 1,09 |
| Rapatrié | 1,01 | 0,71 | 0,67 | 0,64 | 0,66 | 0,67 | 0,64 | 0,66 | 0,66 | 0,62 | 0,59 | 0,66 | 0,58 | 0,63 | 0,60 | 0,60 |
| Stigmate du refuge selon la destination (Pas de refuge) | 0,39 | 0,40 | 0,47 | 0,40 | 0,40 | 0,47 | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 0,47 | 0,38 | 0,37 | 0,44 | 0,43 | 0,36 | 0,41 |
| Stigmate du refuge au Tchad | 1,76 | 2,19 | 2,47 | 2,54 | 2,18 | 2,47 | 2,54 | 2,18 | 2,18 | 2,76* | 2,57 | 2,38 | 2,70 | 2,58 | 2,45 | 2,55 |
| Stigmate du refuge hors Tchad | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Stigmate du refuge au et hors Tchad | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CARACTÉRISTIQUES PERMANENTES: | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Génération (1900-49) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1950-59 | 0,57** | 0,50** | 0,59* | 0,50** | 0,50** | 0,59* | 0,50** | 0,50** | 0,50** | 0,61* | 0,64 | 0,64 | 0,64 | 0,49** | 0,51** | 0,51** |
| 1960-69 | 1,18 | 1,08 | 1,18 | 1,04 | 1,04 | 1,18 | 1,04 | 1,04 | 1,04 | 1,17 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 0,99 | 1,05 | 1,05 |
| Religion (Animiste etc...) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Chrétien | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Musulman | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Scolarité (Aucune) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coranique | 1,09 | 1,12 | | | 1,26 | | | 1,26 | 1,26 | | | 1,08 | | 1,14 | 1,11 | 1,15 |
| Primaire | 1,06 | 1,46 | | | 1,25 | | | 1,25 | 1,25 | | | 1,45 | | 1,61 | 1,51 | 1,66 |
| Secondaire | 1,21 | 1,78 | | | 1,69 | | | 1,69 | 1,69 | | | 1,59 | | 2,07* | 1,57 | 2,00* |
| Supérieure ou professionnelle | 1,23 | 1,80 | | | 1,56 | | | 1,56 | 1,56 | | | 1,65 | | 2,02* | 1,69 | 2,02* |
| Ethnie (Soudanien) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sahélo-saharien | 1,05 | 2,55 | | 1,04 | | | 1,04 | | | 1,05 | 2,14 | 1,40 | 2,00 | 1,52 | 2,75 | 2,70 |
| Autre ethnique | 0,78 | 1,99 | | 0,78 | | | 0,78 | | | 0,86 | 1,60 | 0,93 | 1,63 | 1,17 | 1,84 | 2,07 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

(1) Modèle de Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).

(2) Il s'agit de la première situation de bigamie.

(3) La catégorie de référence est entre parenthèses et en caractères italiques.

(4) : valeur infinitésimale.

(5) Voir annexe 7 (tableau A-7.2) pour t: valeur centrée réduite du coefficient (ou t de Student).

7.2.2 L'ethnie, la religion, la scolarité et l'activité économique

On a relevé des différences ethniques et religieuses eut égard à la polygamie lors de l'enquête démographique de 1964 (République du Tchad, 1966a:77-84). Phénomène assez répandu (un homme marié sur quatre était alors polygame), il était plus fréquent au sud, le nord étant plus islamisé mais économiquement plus pauvre. Selon les résultats de la présente étude, en soi, la religion n'est jamais significative, et les coefficients indiquent plutôt une absence d'écart de risque entre musulmans, chrétiens et animistes (tableaux 7.1 et 7.2).

Le coefficient des ethnies sahélo-sahariennes est significatif à un seuil de 1% dans le modèle qui contrôle toutes les autres variables indépendantes (tableau 7.1, modèle 6). Leur risque de bigamie est trois fois plus élevé que celui des Soudanais. Pourtant, en 1964, le pourcentage d'hommes mariés polygamiques dans la région sahélo-saharienne était moins élevé que dans la zone soudanaise, et ce en utilisant la même typologie géo-ethnique (tableau 7.3). Cela pourrait être dû au fait que notre enquête concerne toutes les formes d'union, alors que l'enquête de 1964 ne visait que les hommes mariés. En 1964, dans le nord, la polygamie touchait surtout les ethnies du Lac Iro et de Melfi (30% des hommes mariés) et les Hadjarais (26% des hommes mariés), tandis qu'au sud, elle concernait surtout les Massas et les Toupouris (34% des hommes mariés).

Il ressort du tableau 7.2 (modèle 6) que les écarts entre les générations sont en partie dus à des différences ethniques. En effet, l'écart de risque de la génération 1950-59 passe de 43% à 39%, et le seuil de signification n'est plus que de 10% après l'introduction de l'ethnie.

TABLEAU 7.3

Pourcentage d'hommes mariés polygames selon le grand groupe ethnique et par zone, Tchad, 1964

| ETHNIE | % |
|-------------------------------------|----|
| Sahélo-sahariennes | |
| Ethnies du Lac Iro et de Melfi | 30 |
| Groupe hadjeraï | 26 |
| Ethnies du Bas-Chari et du Baguirmi | 14 |
| Groupe ouaddaïen | 10 |
| Ethnies du B.E.T. et du Kanem | 10 |
| Ethnies du Fitri | 12 |
| Soudaniennes | |
| Massa et Toupouri | 34 |
| Ethnies de la région de Laï | 28 |
| Groupe sara | 28 |
| Ethnies du sud Logone | 24 |
| Groupe arabe | 8 |
| Divers | 21 |
| ENSEMBLE | 22 |

Source:

République du Tchad, 1966a. *Enquête démographique au Tchad 1964. Résultats définitifs. Tome I - Analyse des résultats*, Paris, 307 p., p. 84.

Note: il s'agit des hommes mariés âgés de 15 ans et plus.

On a vu dans la littérature que la scolarisation impose un nouveau modèle familial concurrent basé sur une perspective monogamique. Nos données ne confirment pas significativement cette tendance (tableau 7.1). Cependant, les modèles intermédiaires présentés au tableau 7.2 mettent en évidence le rôle de la scolarité dans les écarts intergénérationnels. Ainsi, en retirant cette variable de la régression (modèle 9), exceptionnellement, la génération n'est plus significative. Ce phénomène demeure difficile à expliquer. Enfin, l'activité économique n'est pas significative.

7.3 Le rôle de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union

Tout comme dans l'étude de la rupture (chapitre 6), la présente section traite du rôle de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union, mais cette fois dans l'étude de la bigamie. L'analyse repose sur un ensemble de tableaux et de graphiques qui sont commentés dans le cadre de sous-sections se rapportant à ces trois aspects du régime démographique, c'est-à-dire, la fécondité (sous-section 7.4.1), la mortalité (sous-section 7.4.2) et la nuptialité (sous-section 7.4.3). La relation conditionnelle entre la fécondité et la mortalité des enfants est traitée dans la section 7.4.2.

7.3.1 La relation entre les variables génésiques et la bigamie

À l'exemple du chapitre 6, nous avons d'abord déterminé sous quelle forme la fécondité doit être considérée (section 6.4.1). Plutôt que de créer des variables en regroupant le nombre de naissances en catégories distinctes, nous avons encore une fois considéré le cumul des naissances vivantes, en supposant que l'effet de la fécondité varie selon le nombre de naissances. En effet, selon nous, le risque de devenir bigame augmente puis diminue au fur et à mesure que la première femme contribue à la reproduction du lignage.

C'est ainsi que nous avons effectué un ajustement parabolique de la fonction de fécondité (voir encadré 6.1), en démontrant que la fécondité doit être incorporée dans l'analyse à partir d'une double variable, soient le cumul des naissances vivantes et le carré du cumul (graphique 7.1 et tableau A-5.1 en annexe). Le risque de bigamie varie effectivement selon le nombre de naissances vivantes et la relation entre ces deux variables est de type polynomiale et non linéaire.

Après avoir contrôlé par les autres variables indépendantes (migration, caractéristiques fixes, activité économique, mortalité des enfants et âge à l'union), on s'aperçoit que le risque de bigamie augmente jusqu'à ce qu'il y ait deux naissances vivantes, pour ensuite diminuer (graphique 7.2 et tableau A-5.2 en annexe). La bigamie pourrait donc constituer une stratégie consciente de lutte contre les effets de l'infécondité, afin de maximiser ses chances d'atteindre la descendance souhaitée.

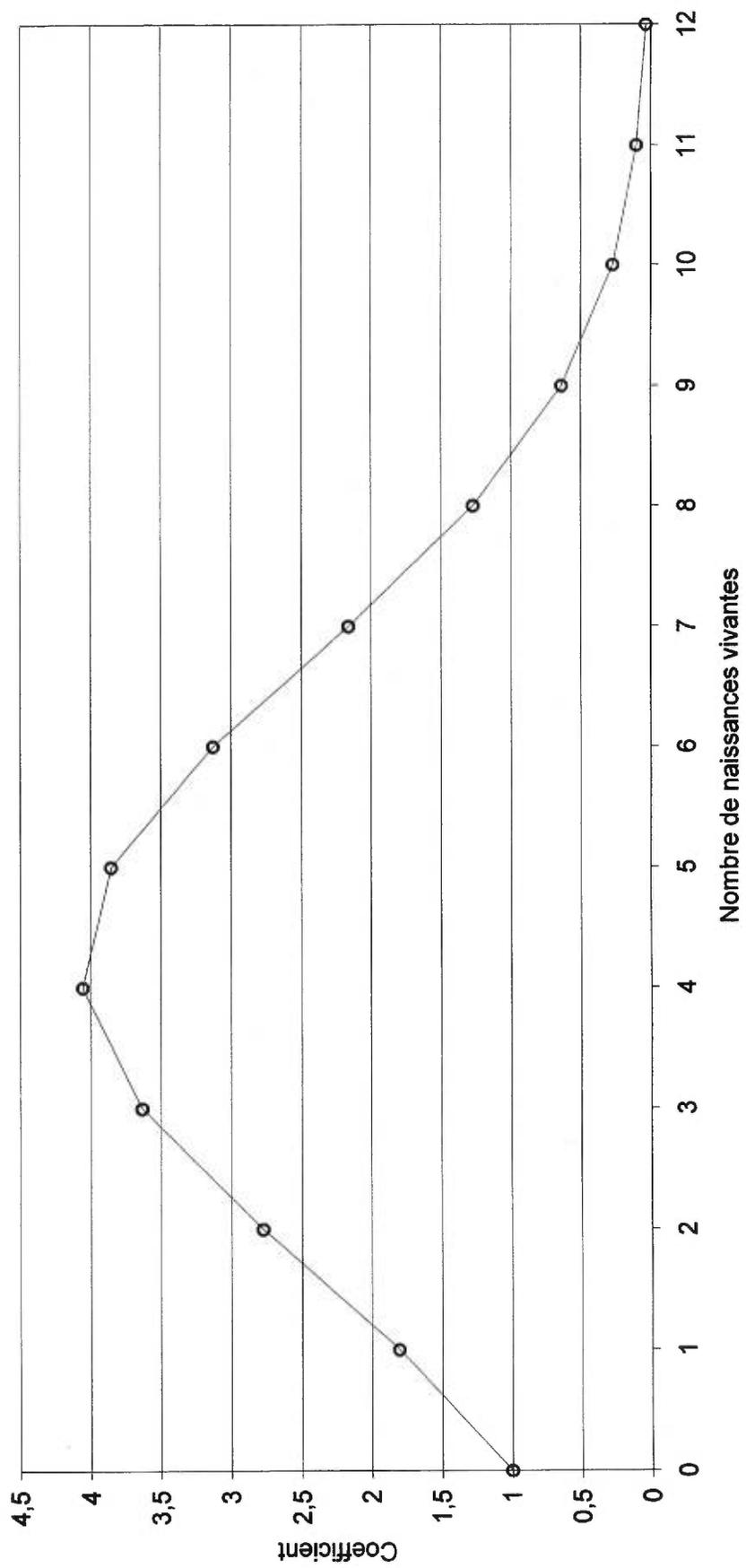
Afin de déterminer si l'effet de cette double variable de fécondité est significatif, nous avons encore une fois eu recours au test du maximum de vraisemblance (voir la description du test à la section 6.2.3), en démontrant qu'effectivement la fécondité a un impact sur la bigamie (tableau 7.4).

7.3.2 La relation entre la mortalité des enfants et la bigamie

Nous avons traité de la mortalité en considérant le cumul des décès plutôt que de former des catégories en fonction du nombre de décès, à l'exemple des analyses précédentes (sections 6.4.1, 6.4.2 et 7.4.1). Un premier examen de l'ajustement parabolique de la fonction de mortalité des enfants confirme que la mortalité des enfants doit être considérée à partir du cumul des décès et du carré du cumul (graphique 7.3 et tableau A-5.3 en annexe).

Graphique 7.1

Formalisation de la relation entre la fécondité et la bigamie



Graphique 7.2
Formalisation de la relation entre la fécondité et la bigamie, avec contrôle par les autres variables indépendantes

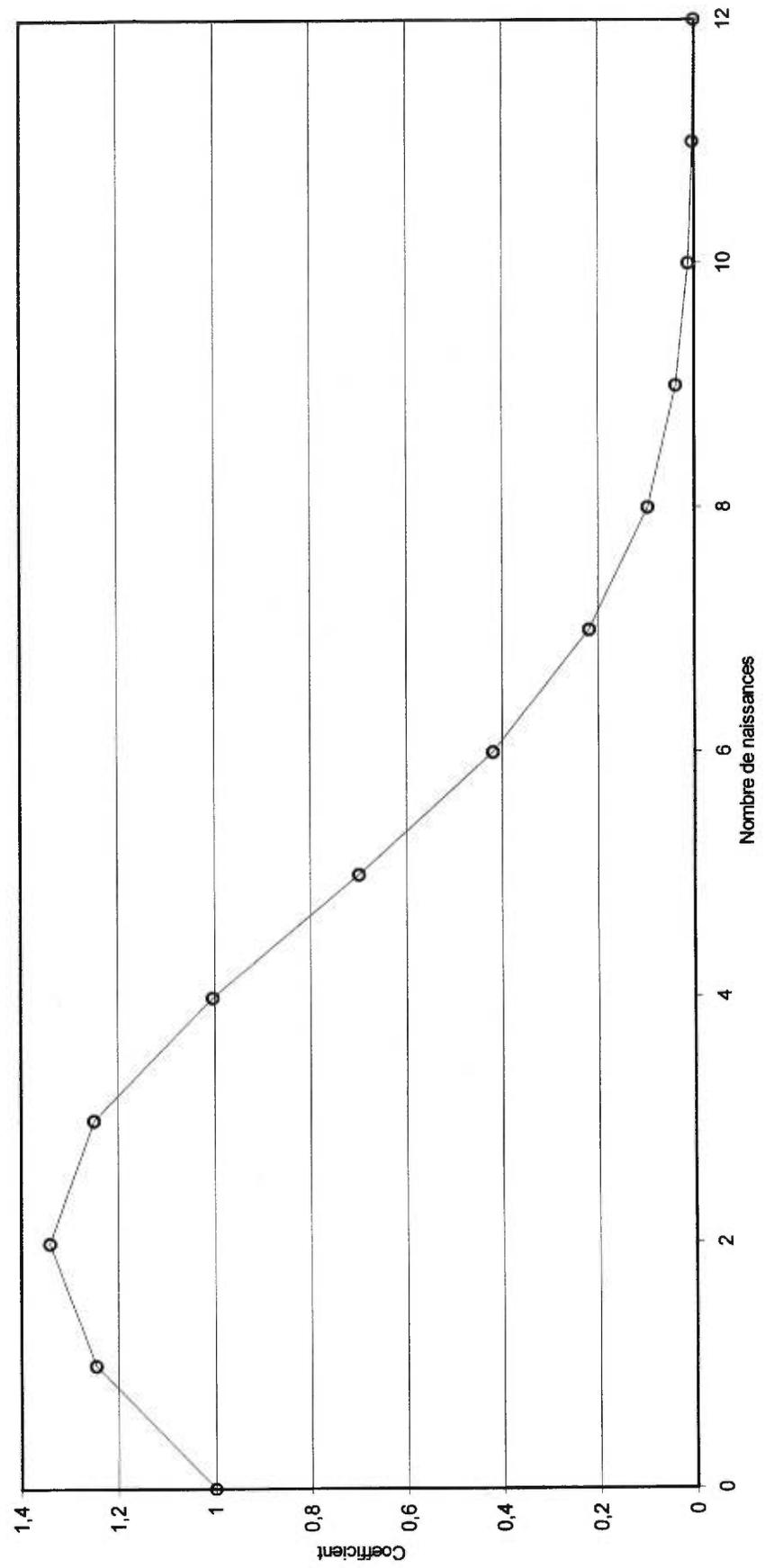


TABLEAU 7.4

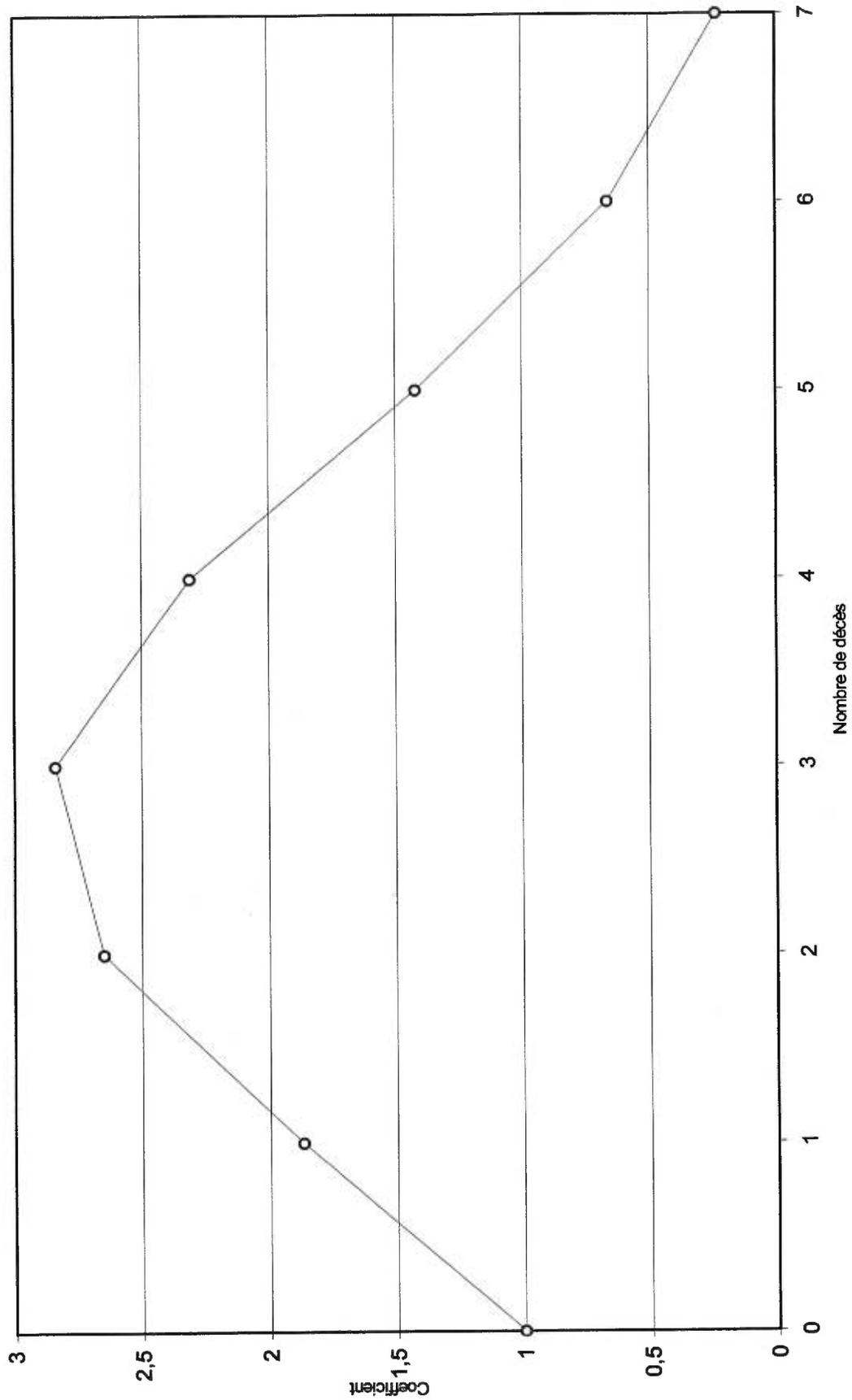
**Test du maximum de vraisemblance des variables de fécondité:
étude de la bigamie**

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|--|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | *Équation complète, à l'exception des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 86,64 | 25 | 0,0000 | -367,85092 | 0,001 |
| 2 | *Équation complète, à l'exception des variables de fécondité et des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 74,87 | 23 | 0,0000 | -373,73948 | 0,001 |
| 3 | *Test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 1 et 2 | 11,78 | 2 | N.A. | N.A. | 0,005 |

Note: l'équation 1 comporte les variables migratoires, les caractéristiques permanentes, l'activité économique, les variables de fécondité et de mortalité des enfants, ainsi que l'âge à l'union, mais exclut les variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants. L'équation 2 exclut la fécondité et les variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants.

Si de prime abord, le risque de devenir bigame augmente jusqu'au décès de trois enfants, il diminue ensuite. Mais, en contrôlant les autres variables indépendantes, on constate qu'il augmente de manière exponentielle (graphique 7.4 et tableau A-5.4 en annexe). Comme le test de cette double variable de mortalité à partir du maximum de vraisemblance est non significatif (tableau 7.5), la polygamie ne semble pas être une stratégie de lutte contre la mortalité des enfants. De même, il n'existe apparemment pas de relation conditionnelle (voir encadré 6.2) entre la fécondité et la mortalité des enfants dans le cas de la bigamie. C'est du moins ce qu'indique le test de l'interaction entre la fécondité et la mortalité, effectué à partir du maximum de vraisemblance (tableau 7.6).

Graphique 7.3
Formalisation de la relation entre la mortalité des enfants et la bigamie



Graphique 7.4
Formalisation de la relation entre la mortalité des enfants et la bigamie, avec contrôle par les autres variables indépendantes

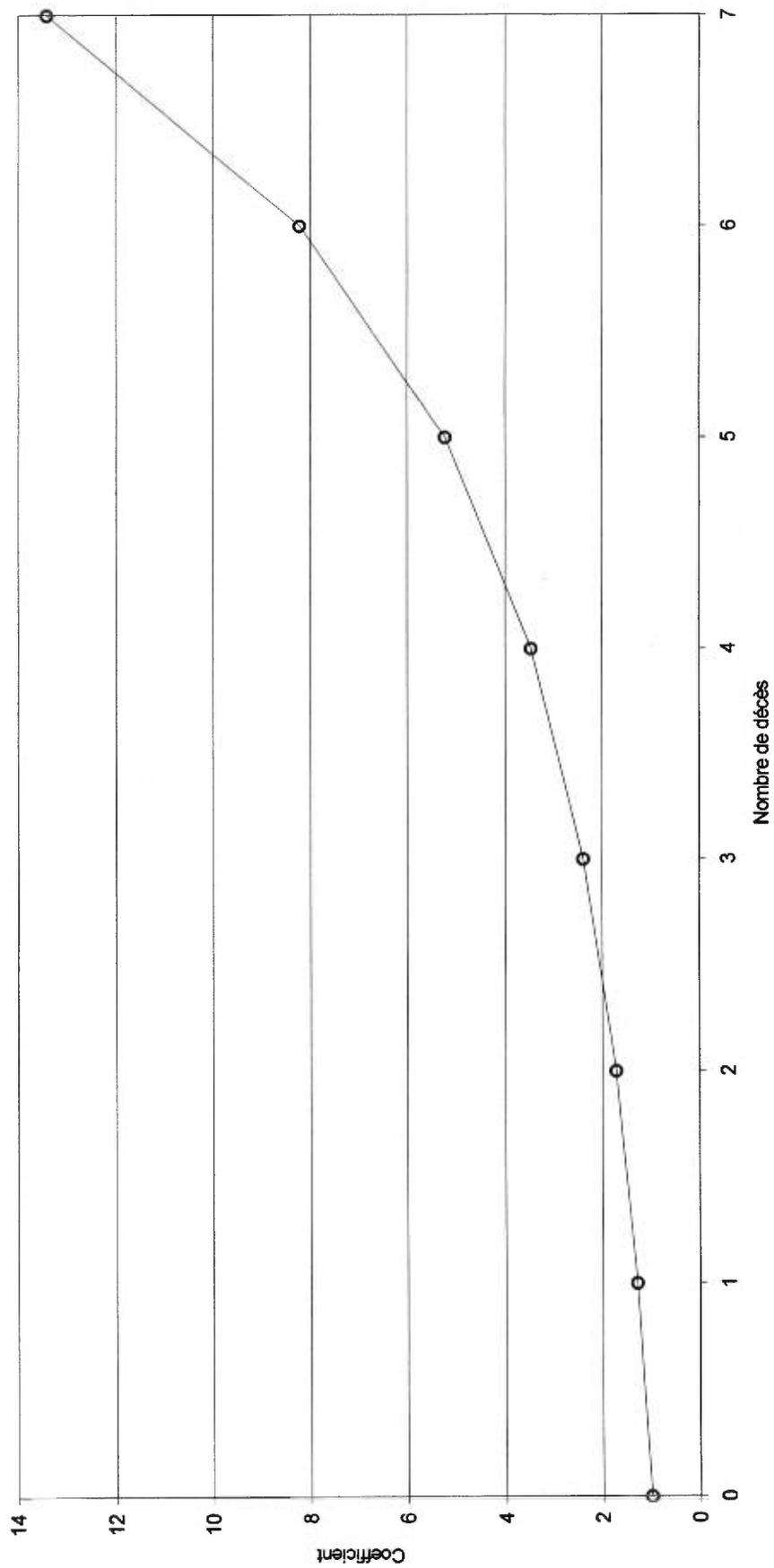


TABLEAU 7.5

Test du maximum de vraisemblance des variables de mortalité des enfants dans l'étude de la bigamie

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|--|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | *Équation complète, à l'exception des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 86,64 | 25 | 0,0000 | -367,85092 | 0,001 |
| 2 | *Équation complète, à l'exception des variables de mortalité des enfants et des variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 84,84 | 23 | 0,0000 | -368,75299 | 0,001 |
| 3 | *Test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 1 et 2 | 1,80 | 2 | N.A. | N.A. | Non significatif |

Note: ces équations comportent les variables migratoires, les caractéristiques permanentes, l'activité économique, les variables génésiques et l'âge à l'union, en excluant les variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants. L'équation 1 inclut les variables de mortalité des enfants alors que l'équation 2 les exclut.

TABLEAU 7.6

Test de l'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants dans l'étude de la bigamie, à partir du maximum de vraisemblance

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|--|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | *Équation complète, avec l'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 89,79 | 29 | 0,0000 | -366,27668 | 0,001 |
| 2 | *Équation complète, sans l'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants | 86,64 | 25 | 0,0000 | -367,85092 | 0,001 |
| 3 | *Test de la double différence positive du logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle des équations 1 et 2 | 3,15 | 4 | N.A. | N.A. | Non significatif |

Note: l'équation 1 correspond au modèle 6 du tableau 7.1, qui comporte les variables migratoires, les caractéristiques permanentes, l'activité économique, les variables génésiques et de mortalité des enfants, ainsi que l'âge à l'union. L'équation 2 exclut les variables d'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants.

7.3.3 La relation entre l'âge à l'union et la bigamie

La dernière variable introduite dans l'analyse est l'âge à l'union; on constate que son augmentation d'une année diminue les risques de bigamie de 16% (tableau 7.1, modèle 6). Autrement dit, plus on commence sa vie matrimoniale à un âge avancé, moins on a de chances de devenir bigame. Un certain nombre de conditions sont à réunir avant de pouvoir prendre une deuxième femme, autant par rapport à la dot qu'au niveau du cycle de vie de la première union. Le fait de commencer sa vie matrimoniale tardivement compromet ce processus.

Le rôle de l'âge à l'union est décidément le plus déterminant (modèle 7). Son introduction confirme que les générations 1950-59 (0,41, seuil de 1%) risquent moins que les générations précédentes de vivre le phénomène. L'effet significatif de l'ethnie sahélo-saharienne est aussi confirmé et d'ailleurs augmenté (le coefficient de 3,26 à un seuil de 10% passe à 4,02 et au seuil de 5%).

Conclusion

Les écarts de risque selon le statut migratoire ponctuel et le stigmate du refuge ne sont pas significatifs, ce qui infirme notre seconde hypothèse. Si les cohortes 1950-59 ont 59% moins de chance que leurs aînés de devenir bigames, leurs comportements migratoires médient le lien entre la génération et la bigamie. Les migrations de refuge effectuées par cette génération diminueraient leur recours à la bigamie. Des différences ethniques et dans la scolarité entre les générations joueraient également un rôle dans les écarts intergénérationnels. Le coefficient des ethnies sahélo-sahariennes est significatif et associé à un risque trois fois plus élevé que celui des ethnies soudanaises, à un seuil de 1%.

La vie génésique influence la vie matrimoniale. Le risque de bigamie augmente jusqu'à ce qu'on ait deux naissances vivantes, pour ensuite diminuer. Le risque de devenir bigame augmente de manière exponentielle en suivant le nombre de décès d'enfants mais l'effet de la mortalité est non significatif. Par ailleurs, les conditions à réunir pour devenir bigame le sont plus difficilement quand on s'est marié plus tardivement, car, en augmentant l'âge à l'union d'une année, le risque de bigamie diminue de 16%.

Le tableau 7.7 résume les principaux modèles présentés dans ce chapitre. Seuls les modèles 4 et 5 sont globalement significatifs, atteignant respectivement un seuil de 0,5% et 0,1%. C'est donc en tenant compte de l'ensemble du régime démographique qu'on l'on améliore la modélisation de la transition à la bigamie.

TABLEAU 7.7

Récapitulatif des résultats des principaux modèles présentés au tableau 7.1

| | Équations | Khi-deux | Degrés de liberté | Probabilité | Logarithme du maximum de la fonction de vraisemblance partielle | Seuil de significativité |
|---|---|----------|-------------------|-------------|---|--------------------------|
| 1 | * Migration | 4,73 | 5 | 0,4498 | -426,70687 | Non significatif |
| 2 | * Migration * Caractéristiques fixes | 19,93 | 15 | 0,1746 | -406,36125 | Non significatif |
| 3 | * Migration * Caractéristiques fixes * Activité économique | 22,67 | 20 | 0,3054 | -399,83884 | Non significatif |
| 4 | * Migration * Caractéristiques fixes * Activité économique * Variables génésiques et de mortalité des enfants | 56,55 | 28 | 0,0011 | -382,89904 | 0,005 |
| 5 | * Migration * Caractéristiques fixes * Activité économique * Variables génésiques et de mortalité des enfants * Âge à l'union | 89,79 | 29 | 0,0000 | -366,27668 | 0,001 |

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'institution du mariage est fondamentale dans la société tchadienne. Elle est enracinée à la fois dans la tradition, la religion et le droit, faisant l'objet de règles d'alliance, de rituels coutumiers et religieux. Divers régimes matrimoniaux coexistent, la polygamie étant autorisée, tandis que dans tous les cas la dissolution du mariage est fréquente, bien que réprouvée. Selon le recensement de 1993, l'intensité de la nuptialité pour les hommes est de 97,1%, tandis que leur âge moyen au premier mariage est de 25 ans. Près de 3,4% des personnes âgées de 12 ans et plus sont divorcées ou séparées, alors que 15,5% des hommes mariés sont polygames, 30,1% des femmes mariées l'étant dans des ménages polygamiques.

La confrontation des approches transversale et longitudinale

L'analyse des données de l'enquête rétrospective Migration et Nuptialité démontre que l'approche transversale sous-estime l'importance de la mobilité matrimoniale et de la bigamie. Si 4,4% des hommes de l'échantillon sont divorcés ou séparés au moment de l'enquête, plus de 35,7% des unions formées au cours de leur vie ont été interrompues, dont 87,1% à la suite d'une séparation ou d'un divorce. De même, alors que 14,5% des hommes enquêtés sont polygames, plus de 28% de toutes les unions formées au cours de leur vie sont de type polygamique.

La probabilité des trajectoires matrimoniales

L'approfondissement des trajectoires matrimoniales des hommes de l'échantillon a déterminé l'importance relative de chaque type de biographie matrimoniale si les tendances observées se maintenaient. Ainsi, la

probabilité de se maintenir dans sa première union (25%) est inférieure à celle de devenir bigame (40%) ou de rompre son union (34%). Le remariage est universel, alors que 91% de ceux dont la première union est rompue se remettent en union. Les trajectoires à épisodes multiples sont fréquentes, car dans 68% des cas on connaît trois transitions et plus. La bigamie est un état instable, marqué par la rupture de l'une ou l'autre des unions (64%). Malgré cela, plus de 51% des hommes qui ont déjà connu une telle rupture prennent le risque de former une autre union bigamique.

Le calendrier des transitions matrimoniales

L'analyse du calendrier des transitions matrimoniales indique que plus de 50% des hommes sont déjà mariés à 24,4 ans, et 75% à 29 ans. Par ailleurs, 25% des premières unions sont interrompues par séparation ou divorce 16 ans après leur formation. Ces épisodes de rupture sont de courte durée, car 2,2 ans après la dissolution du mariage, 50% des hommes se sont remis en union, et 75% sept ans après la rupture. La première année après le décès de leur conjointe, 25% des veufs ont déjà choisi une nouvelle épouse, tandis que 50% le font après 3,2 ans. Dix-sept ans après le décès, seuls 25% des hommes sont toujours veufs. La situation matrimoniale n'est donc pas un acquis: elle se transforme à plusieurs reprises et souvent dans des délais très courts.

Le calendrier de leur sortie de la monogamie par une rupture est légèrement moins rapide que celui du passage à la bigamie. Douze ans après la première union, 25% des hommes sont devenus bigames, et 50% après 26 ans de mariage. Cependant 25% des bigames redeviennent monogames deux ans après la constitution de leur ménage polygamique, et 50% 5,4 ans plus tard. Trois ans après la rupture de l'une des deux

unions, plus de 25% de ces hommes retentent l'expérience de la polygamie. À 42 ans, jusqu'à 49,5% d'entre eux ont déjà reconstitué une autre union bigamique. La bigamie est parfois suivie par un épisode de «trigamie », 25% des hommes vivant cette étape douze ans après le début de la bigamie, et 50% vingt-deux ans plus tard.

La nuptialité vécue dans un contexte de crise: l'effet des migrations de refuge

Ce vécu matrimonial est intervenu dans un contexte de crise socio-politique. Depuis l'Indépendance de 1961, la population tchadienne a subi guerre civile et occupation étrangère, confrontée aux luttes de pouvoir et ce en traversant deux périodes de sécheresse. La migration de refuge fait partie des stratégies de survie élaborées pour assurer la production et la reproduction de la population.

C'est ainsi qu'à plusieurs reprises un nombre important de Tchadiens ont quitté leur lieu de résidence habituel pour se réfugier dans les pays limitrophes (on estime qu'au moins 1 114 704 personnes-«années» ont été passées en refuge à l'étranger, en moyenne 74 314) ou ont gagné un lieu plus sécuritaire à l'intérieur du Tchad. Le Cameroun, la Centrafrique, le Soudan et le Nigéria sont les principaux pays d'accueil des réfugiés à l'étranger. Si on distingue plusieurs vagues de réfugiés et de rapatriés, la guerre de 1979 et les massacres de 1984 constituent les moments les plus marquants de l'histoire post-coloniale.

Un rappel des hypothèses

Ces migrations sont susceptibles d'affecter les premières unions des hommes. Les comportements matrimoniaux sont planifiés à travers une stratégie consciente et rationnelle, dictée par les valeurs culturelles émanant de la stratégie globale de reproduction de la société. Selon le cadre d'analyse de la recherche, la migration de refuge est un facteur déterminant des ruptures d'union, tandis que la polygamie pourrait constituer un mécanisme de correction des perturbations familiales. Bien que le lien entre la migration et la nuptialité n'ait pas été étudié empiriquement, nous avons fait de la migration de refuge l'élément déterminant du système de causalité.

L'effet de la migration de refuge sur la dissolution de la première union

Tel que prévu, la migration de refuge a un effet significatif sur la première union en augmentant le risque de rupture, mais il convient de nuancer l'hypothèse de travail. Ainsi, l'effet de la migration de refuge se manifeste à long terme et non durant l'épisode migratoire. C'est pourquoi il convient d'ajouter une dimension temporelle à l'analyse, en distinguant l'effet immédiat du refuge de l'impact à long terme (stigmaté). L'effet immédiat survient durant la période de refuge, contrairement à l'effet du stigmaté qui se manifeste une fois que l'individu n'est plus réfugié. Le stigmaté exprime le fait que l'expérience de refuge marque de manière indélébile l'individu. La majorité des modèles démontrent que le refuge à l'intérieur du Tchad triple le risque de rupture à long terme.

Les réfugiés exilés, les personnes déplacées à l'intérieur du Tchad et ceux qui n'ont pas fait de migration socio-politique ont vécu leur vie

matrimoniale dans un contexte différent. Comparativement à ceux qui ne se sont pas réfugiés, les réfugiés à l'étranger ont bénéficié d'opportunités économiques. Les personnes déplacées à l'intérieur du Tchad pour des raisons socio-politiques ont quant à elles survécu dans un État déstabilisé marqué par l'insécurité et les exactions. Ces individus ont subi plus de pressions que ceux qui n'ont pas eu à fuir et se sont dispersés. Ils n'ont pas pu faire appel au HCR ou au CNAR, puisque cette forme d'assistance ne s'adresse qu'aux personnes réfugiées à l'extérieur de leur pays d'origine.

L'effet du stigmatisme du refuge au Tchad sur la rupture est causé par des différences de comportements et d'attitudes en matière de reproduction. La relation entre la migration et la rupture d'union est ainsi médiatisée par l'effet du nombre de naissances vivantes et du nombre de décès d'enfants. En d'autres termes, les comportements et attitudes à l'égard de la fécondité et de la mortalité des enfants varieraient selon le vécu migratoire et entraîneraient un risque de rupture différentiel. Nos résultats confirment, à l'instar des études transversales que l'infertilité et la sous-fécondité peuvent être une cause de divorce, car traditionnellement la finalité du mariage est la reproduction du lignage de l'époux. La stérilité et la mortalité des enfants compromettent l'atteinte de cet objectif. Le fait que l'on tienne généralement les femmes responsables de ces problèmes a des conséquences sur leur mobilité matrimoniale.

Le risque de rupture décroît de manière exponentielle en suivant l'augmentation du nombre de naissances vivantes. Il augmente jusqu'à ce que la mortalité atteigne trois enfants, pour ensuite diminuer. Mais la mortalité n'a d'effet que par le biais de sa relation avec la fécondité. En augmentant le nombre de naissances, les hommes espèrent atteindre leurs objectifs reproductifs malgré le décès de leurs enfants. Ces naissances les rassurent sur les «capacités» reproductives de leur conjointe et stabilisent leur union.

Par ailleurs, il faut reconnaître que des variations dans l'âge à l'union entre les hommes réfugiés au Tchad et ceux qui n'ont pas fait de migration de refuge sont en partie responsables des écarts détectés au niveau de leur risque de rupture. L'augmentation d'une année dans l'âge à l'union diminue le risque de rupture de 17%. Dépendamment de l'âge à l'union, on aurait donc des comportements migratoires différentiels, ce qui entraînerait des écarts dans le risque de rupture. Sans la prise en compte de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union, aucun des modèles testés n'est globalement significatif, bien que certaines variables le soient individuellement.

Enfin, un vécu migratoire distinct et des écarts dans l'âge à l'union ont entraîné des différences intergénérationnelles face à la rupture. Le risque d'échec de la première union formée par la génération 1960-69 est deux fois plus élevé que celui de la génération 1900-49. L'ensemble des modèles confirment que les unions formées par chrétiens et musulmans sont plus solides que celles des animistes. Ainsi, par rapport aux animistes, le risque des chrétiens est près de 76% fois moins élevé et celui des musulmans environ 67% fois moins fort. Cependant cet écart est relié aux différences intergénérationnelles et ethniques entre personnes de diverses religions.

L'effet de la migration de refuge sur la transition à la bigamie

La deuxième transition étudiée est le passage de la première union à la bigamie. La polygamie est inscrite dans le répertoire matrimonial tchadien, au point où les chances de prendre une deuxième femme sont plus élevées que celles de demeurer monogame ou de rompre son union.

Selon l'hypothèse de travail, la migration de refuge augmenterait le risque de devenir bigame, afin de permettre aux hommes d'exercer leurs

activités de production et d'assurer leur reproduction. L'analyse des résultats a plutôt démontré que l'effet de la migration n'est pas significatif. Nos résultats indiquent que la bigamie pourrait résulter d'une stratégie de procréation. La probabilité de devenir bigame augmente jusqu'à ce qu'on ait deux naissances vivantes, pour ensuite diminuer. C'est en partie parce que les hommes ont des comportements et attitudes différentiels à l'égard de la fécondité que leur risque de bigamie est moins élevé durant la période de rapatriement. Par ailleurs, le risque de bigamie semble augmenter de manière exponentielle en fonction du nombre de décès d'enfants, mais il n'est pas significatif.

Les conditions à réunir avant de pouvoir devenir bigame le sont plus difficilement quand on se marie tardivement, car l'augmentation de l'âge à l'union d'une année diminue le risque de bigamie de 16%. L'âge à l'union joue un rôle déterminant, puisqu'il diminue l'effet ponctuel du rapatriement et du stigmate du refuge hors Tchad, dont les écarts de risque seraient donc en partie causés à des différences dans l'âge à l'union.

Selon la littérature, la polygamie en Afrique serait vouée à disparaître, sous l'effet de l'urbanisation, de l'occidentalisation de l'économie et des mentalités, supplantée par un modèle familial concurrent basé sur une perspective monogamique. Nous avons constaté que le risque de bigamie de la génération 1950-59 est 59% moins élevé que celui des hommes nés en 1900-49. Cet écart est influencé par des différences ethniques et de scolarité entre les générations. Les migrations de refuge effectuées par les générations les plus récentes auraient un rôle à jouer dans ces différences intergénérationnelles relatives à la bigamie. Cependant, il n'y a pas d'écarts significatifs dans le cas de la jeune génération.

Cependant les chances de bigamie ne varient pas selon la religion. Toutefois, le risque de bigamie des ethnies sahélo-sahariennes est quatre fois plus élevé que celui des ethnies soudaniennes (coefficient significatif). On remarque des écarts de risque de rupture significatifs selon la scolarité. Les hommes qui ont fréquenté l'école coranique ont un moindre risque de bigamie (60% moins de risque) que les non scolarisés. Les hommes de niveaux secondaire (risque double), supérieur et professionnel (risque triple) ont une propension plus forte à la bigamie.

Implications théoriques et pistes de recherche à venir

Le cadre d'analyse de la nuptialité en contexte de crise socio-politique élaboré aux fins de cette recherche s'est donc avéré pertinent. La migration joue un rôle déterminant dans la nuptialité des hommes, par son effet direct sur les événements matrimoniaux, et par l'intermédiaire des comportements et attitudes en matière de fécondité et de mortalité des enfants. L'effet de l'âge à l'union sur les changements matrimoniaux est par ailleurs indéniable. Cependant si la migration de refuge est significative dans le cas de la rupture d'union, tel n'est pas le cas de la bigamie.

Il convient de raffiner le cadre d'analyse et les hypothèses, car l'effet de la migration de refuge sur la rupture est à long terme et non durant les épisodes de refuge. De plus, le risque de rupture varie selon la destination de la migration de refuge. Ceci démontre la complexité des phénomènes migratoires et la nécessité de développer des outils théoriques pour mieux appréhender cette réalité.

Les réfugiés sont souvent présentés comme étant des personnes particulièrement vulnérables, dont la vie est perturbée par la crise. Il est

indispensable de relativiser cette assertion en fonction du contexte et de l'aspect de la vie à l'étude. Il semble en effet que les Tchadiens ont su tirer bénéfice de leur vécu en exil, qui a eu des conséquences favorables sur la durabilité de leur union. En ce sens, il s'est avéré plus avantageux de quitter le Tchad plutôt que de fuir à l'intérieur du pays. Il serait intéressant de comparer l'impact différentiel de l'exil et du déplacement à l'intérieur d'un pays en crise sur d'autres aspects de la vie humaine. Cela nous amènerait peut-être à réenvisager les modalités d'accès à l'assistance et à la protection internationales lors d'une crise socio-politique.

Rappelons qu'il eut été intéressant d'avoir des informations précises sur les itinéraires migratoires des conjointes et sur le mode de vie résidentiel du couple, afin d'étayer l'interprétation des résultats. L'impact de la migration est sans doute sous-estimé, puisque l'échantillon de l'enquête ne portait que sur les personnes vivant au Tchad, en excluant ceux qui sont demeurés à l'étranger, et dont les comportements matrimoniaux sont peut-être plus perturbés. De même, l'utilisation des modèles suppose une hypothèse de stabilité dans le temps, à cause de la troncature liée aux âges. Enfin, une étude ultérieure devrait examiner de plus près le lien découvert entre la migration de refuge et la fécondité, cette fois en utilisant la descendance comme variable dépendante.

BIBLIOGRAPHIE

Académie de droit international de La Haye (1976). *Cours par Sadruddin Aga Khan Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés au sujet des problèmes juridiques concernant les réfugiés et les personnes déplacées*, 4-6 août 1976, 62 p., HCR/120/24/77 GE.77-4072.

Accampo, E. (1991). «Book Review: A History of Marriage Systems, by G.R. Quale», *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 32, no. 3-4, pp 353-354.

Agounke, A. (1991). «Les nouvelles formes d'unions en Afrique de l'Ouest: aspirations et ruptures», *Conférence Femme, famille et population*, Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991, vol. 1, pp. 96-108.

Alhabo, M. et M. Passang (1991). *Socio-economic Aspects of Repatriation Assistance: The Case of Chad, Symposium on social and economic aspects of mass voluntary return of refugees from one African country to another*, Harare, Zimbabwe, 12-14 March 1991, 19 p. (carte).

Allison, P.D. (1995). *Survival Analysis Using the SAS System: A Practical Guide*, Gary, NC: SAS Institute Inc., 292 pp.

Allison, P.D. (1984). *Event History Analysis: Regression for Longitudinal Event-Data*, Sage Publications, Beverly Hills CA, 87 p.

Amoateng, A.Y. et T.B. Heaton (1989). «The Sociodemographic Correlates of the Timing of Divorce in Ghana», *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 20, no. 1, pp 79-96.

Antoine, P. (1988). «Comportements démographiques et urbanisation à Abidjan», *Espace - Populations - Sociétés: l'Urbanisation en Afrique*, no. 2, pp. 227-243.

Antoine, P., P. Bocquier, A.S. Fall, Y.M. Guissé et J. Nanitélamio (1991). *L'insertion urbaine des migrants dans l'agglomération dakaroise, volume 1, Méthodologie des enquêtes*, Dakar, IFAN/ORSTOM, 138 p. et annexes.

Antoine, P., X. Bry et P.D. Diouf (1987). «La fiche AGEVEN: un outil pour la collecte des données rétrospectives», *Techniques d'enquête*, décembre, vol. 13, no. 2, pp. 173-181.

Antoine, P. et M. Djiré (1998). «Un célibat de crise?», dans P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché, *Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, L'Harmattan, Paris, et L'Harmattan, Montréal, 276 p., pp. 117-143.

Antoine, P., M. Djiré et B. Laplante (1995). «Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar», *Population*, janvier-février, no. 1, pp. 95-118.

Antoine, P., M. Djiré et J. Nanitélamio (1998). «Au coeur des relations hommes-femmes: polygamie et divorce», dans P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché, *Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, L'Harmattan, Paris et Montréal, 276 p., pp. 147-180.

Antoine, P. et J. Nanitélamio (1990). *La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas: Pikine, Abidjan et Brazzaville*, Les dossiers du CEPED, no. 12, Paris, avril, 27 p.

Antoine, P., D. Ouédraogo et V. Piché (1998). *Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, L'Harmattan, Paris et Montréal, 276 p.

Attolou, L. (1979). *La polygamie: aspects juridico-économiques*, Mémoire de Maîtrise es Sciences Juridiques, FASJEP, Université nationale du Bénin, Cotonou, 41 p.

Bâ, A., M.K. Konaté, A. Kouamé, R. Marcoux, S. Mariko et M. Diawara (1995). «Méthodologie de la recherche et présentation des données utilisées», dans D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *L'insertion urbaine à Bamako*, Paris, Karthala, 206 p., pp. 28-38.

Blossfeld, H-P, A. Hamerle et K.U. Mayer (1989). *Event History Analysis. Statistical Theory and Application in the Social Sciences*, Lawrence Erlbaum Associates, Publishers, Hove and London, 297 p.

Bocquier, P. (1996). *L'analyse des biographies à l'aide du logiciel Stata*, Collection Documents et Manuels du CEPED, 208 p.

Bocquier, P. (1992). *L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar*, Thèse de doctorat en démographie, Université Paris V, René Descartes-Sorbonne, 371 p.

Bocquier, P. et T. Legrand (1998). «L'accès à l'emploi dans le secteur moderne», dans P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché, *Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, L'Harmattan, Paris et Montréal, 276 p., pp. 77-114.

Bocquier, P. et J. Nanitélamio (1991). «Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar», *Rapport de l'UEPA sur la conférence Femme, famille et population, Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991*, vol. 1, Communications sollicitées, pp. 369-386.

Bongaarts, J. (1978). «A Framework for Analysing the Proximate Determinants of Fertility», *Population and Development Review*, vol. 4, no. 1, pp. 105-132.

Boserup, E. (1990). *Economic and Demographic Relationships in Development*, Baltimore, John Hopkins University Press, 307 p.

Boserup, E. (1970). *Women's Role in Economic Development*, George Allen and Unwin, London, 283 p.

Bouquet, C. (1982). *Génèse d'un conflit*, Paris, l'Harmattan, 251 p.

Caldwell, J.C. (1980). «Mass Education as a Determinant of the Timing of Fertility Decline», *Population and Development Review*, vol. 6, no. 2, pp. 225-255.

Chapelle, J. (1986). *Le peuple tchadien. Ses racines sa vie quotidienne et ses combats*, Paris, l'Harmattan, 303 p.

Charbit, Y. (1985). «Introduction», dans Y. Charbit, L. Gueye et S. Ndiaye, *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, INED Travaux et Documents, Cahier no. 112, Paris, France, Presses Universitaires de France, 148 p.

Charbit, Y., L. Gueye et S. Ndiaye (1985). *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, INED Travaux et Documents, Cahier no. 112, Paris, France, Presses Universitaires de France, 148 p.

Chojnacka, H. (1993). «La nuptialité dans les premières étapes de la transition démographique», *Population*, vol 48, no. 2, pp. 307-324.

Clignet, R. (1970). *Many wives, many powers - Authority and power in polygynous families*, Northwestern University Press, Evanston, 380 p.

Coats, P. (1990). «The Economy», in Federal Research Division, Library of Congress, Chad a country study, area handbook series, 254 p., pp. 87-168.

Collelo, Y. (ed.) (1988). *Chad a country study*, Federal Research Division, Library of Congress, Area handbook series, 254 p.

Collier, J.L. (1988). «Historical Setting», in *Chad a country study*, Federal Research Division, Library of Congress, Area handbook series, 254 p., pp. 3-31.

Commission préparatoire à la déclaration de politique de population (1993). Migration - Urbanisation - Aménagement du territoire, Groupe de travail no. 3., République du Tchad, Ministère du Plan et de la Coopération, 15 p.

Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969). Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, Adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa Sixième Session Ordinaire, Addis-Abeba, septembre 1969, GE.72-8981, 10 p.

Cordell, D.D. (1990). «The Society and Its Environment», in *Chad a country study*, Federal Research Division, Library of Congress, Area handbook series, 254 p., pp. 33-85.

Cordell, D.D. *Dar al-Kuti and the Last Years of the Trans-Saharan Slave Trade*.

Cordell, D.D., J. Gregory et V. Piché (1987). «African Historical Demography: The Search for a Theoretical Framework», in D. Cordell and J. Gregory (eds.). *African Population and Capitalism. Historical Perspective*, Westview Press, London, pp. 14-32.

Cordell, D. et V. Piché (1995). «Histoire de la famille en Afrique: Au-delà de la fabrication des modèles», *Ménage et famille en Afrique: Bilan, enjeux et perspectives de la recherche*, Atelier organisé par le CEPED, l'ENSEA, l'INS, l'ORSTOM et l'URD, Lomé, Togo, 4 au 9 décembre 1995, 20 p. (bibliographie non paginée).

Coulibaly, S., J. Gregory et V. Piché (1980). *Les migrations voltaïques. Tome I: Importance et ambivalence de la migration voltaïque*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international (pour la République de la Haute-Volta).

Courgeau, D. (1987). «Constitution de la famille et urbanisation», *Population*, vol. 42, no. 1, pp. 57-81.

Courgeau, D. et É. Lelièvre (1989). *L'analyse démographique des biographies*, Paris, Éditions de l'INED, 268 p.

Cox, D.R. (1972). «Regression Models and Life-tables (with discussion)», *Journal of the Royal Statistical Society, Series B* 34, pp. 187-220.

Crisp, J. (1999). *Who has counted the refugees? UNHCR and the politics of numbers*. New Issues in Refugee Research, Working Paper no. 12, Policy Research Unit, UNHCR, June.

Dadi, A. (1987). *Tchad: l'Etat retrouvé*, Paris, L'Harmattan, 222 p.

Dalloz (1983). *Code civil*, Petits codes Dalloz, Jurisprudence générale Dalloz, Paris, 83 ième édition, 1500 p..

Davis, K. et J. Blake (1956). «Social Structure and Fertility: an Analytic Framework», *Economic Development and Cultural Change*, vol. 4, no. 3, pp. 211-235.

Désabie (1966). *Théorie et pratique des sondages*, Paris, Dunod, XVII, 481 p.

Desrosiers, H., C. Le Bourdais, B. Laplante et K. Lehrhaupt (1993). *Les dissolutions d'union dans les familles recomposées: l'expérience des femmes canadiennes*, Communication présentée au XXIIe Congrès général de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP) tenu à Montréal, Canada, 26 août 1993, 17 p. (tableaux).

Diop, F.P. (1985). «Migrations internes, nuptialité et fécondité», dans Y. Charbit, L. Gueye et S. Ndiaye, *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, INED Travaux et Documents, Cahier no. 112, Paris, France, Presses Universitaires de France, 148 p.

Djiré, M. (1993). *Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain: l'entrée des hommes en première union à Dakar (Sénégal)*, Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences (M.Sc.), Département de Démographie, Université de Montréal, 118 p. (annexes).

Donadjè, F. (1992a). *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Institut de Démographie, Université catholique de Louvain, Académia, 222 p.

Donadjè, F. (1992b). «Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin: faits et opinions», *Cahiers québécois de Démographie*, vol. 21, no. 1, pp. 45-65.

Donadjè, F. et D. Tabutin (1991). *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin*, Working Paper no. 163, Institut de Démographie, Université catholique de Louvain, Éditions Academia, 34 p.

Dozon, J.P. (1985). *La société Béti, Côte-d'Ivoire*, ORSTOM, Karthala, Paris, 367 p. (cartes).

Ekouevi, K. (1994). *Family and Reproductive Behavior in a Changing Society: The Case of Urban Togo*, Small Grants Programme on Population and Development, Study Report, UEPA, no. 7, mars, 151 p.

Elikia M'Bokolo (1985). *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, Seuil.

Ferry, B. et P. Cantrelle (1988). «L'utilisation de micro-ordinateurs de terrain pour la collecte en Démographie», *Congrès africain de Population, Dakar, 7-12 novembre 1988*, UIESP, vol. 1, pp. 1.2.15-1.2.30.

Gali, Ngothe Gatta (1985). *Tchad: guerre civile et désagrégation de l'État*, Paris, Présence africaine.

Gauvreau, D., J.W. Gregory, M. Kempeneers, V. Piché (ed.), *Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde*, Montréal, Centre for Developing-Area Studies, 316 p.

Golhor, K. (1991). *L'intégration politique d'un État africain nouveau, problèmes et perspectives: le cas du Tchad (1960-1979)*, Thèse présentée à l'École des gradués de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.), Faculté des Lettres, Université Laval, 508 p.

Goody, J. (1973). *Polygyny, Economy and the Role of Women, The Character of Kinship*, Cambridge University Press.

Goody, J. (1976). *Production and reproduction. A comparative study of the domestic domain*, Cambridge, Cambridge University Press, XIII, 157 p. (ill.).

Gregory, J.W., G. Neill, V. Piché, et J. Poirier (1988). *Division du travail et structure des ménages en Guadeloupe*, Document de travail, Montréal, Université de Montréal, Département de Démographie.

Gregory, J.W. et V. Piché (1985). «Mode de production et régime démographique», *Revue canadienne des études africaines*, vol. 19, no. 1, pp. 73-79.

Gregory, J.W., M-H Saint-Pierre et A.B. Simmons (1986). «Structure démographique des ménages et comportements migratoires en Haute-Volta», dans Gauvreau, D., J.W. Gregory, M. Kempeneers, V. Piché (ed.), *Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde*, Montréal, Centre for Developing-Area Studies, 316 p., pp. 111-141.

Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (1986). *Réinstallation rurale des réfugiés tchadiens au Bénin. Viabilité et planification du projet*, 13-23 juillet, Service d'Appui technique, Siège HCR, Genève, Rapport de Mission 86/15, 27 p. (annexes).

Harrell-Bond, B.E. (1986). *Imposing Aid. Emergency Assistance to Refugees*, Oxford Medical Publications, Oxford University Press, Oxford, New York and Nairobi, 440 p.

Ilinigumugabo, A. et R. Randriambanona (1988). *L'impact des types de nuptialité et des ruptures d'union sur la fécondité dans quatre pays de l'Afrique noire*, Working Paper N. 143, Département de Démographie, Université catholique de Louvain, ciaco éditeur, 25 p.

INSH, UNRISD et IUED (1990). *Atelier I Retour des réfugiés tchadiens et stratégie de leur réinstallation dans leur région d'origine*, INSH, UNRISD, IUED, 12-13 janvier 1990, N'Djaména (pagination multiple).

Judge, G.G., R.C. Hill, W.E. Griffiths, H. Lutkepohl et T. Lee (1988). *Introduction to the Theory and Practice of Econometrics*, New York/Toronto, John Wiley and Sons, 2nd ed., 1024 p.

Kaplan, E.L. et P. Meier (1958). «Nonparametric estimation from incomplete observations», *Journal of the American Statistical Association*, 53, pp. 457-481.

Kaufmann, G., R. Lesthaeghe et D. Meekers (1988). «Les caractéristiques et tendances du mariage», dans D. Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, l'Harmattan, 551 p., pp. 217-247.

Klissou, P. (1994). *La polygamie au Bénin. Une approche régionale des tendances et des déterminants*, Recherche présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Démographie, Université catholique de Louvain, Département des Sciences de la Population et du Développement, Institut de démographie, Louvain-la-Neuve, 254 p.

Klissou, P. (1992). *La polygamie au Bénin et dans la sous-région ouest-africaine*, Working Paper no. 169, Éditions Academia, Institut de Démographie de Louvain, Université catholique de Louvain, 38 p.

Lacombe, B. (1986). «Les rapports du couple en milieu africain», dans AIDELF (dir.), *Les familles d'aujourd'hui*, Colloque de Genève, Paris, INED-PUF, pp. 285-288.

Laliberté, D. (1994). *Impact de la migration sur la nuptialité et la fécondité des rapatriés tchadiens*, Rapport d'activités réalisé en juin 1994, Département de Démographie, Université de Montréal, 20 p.

Laliberté, D. (1993a). *Manuel d'instructions et questionnaire. Volume 1: Notions théoriques. Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*, Département de démographie, Université de Montréal, 42 p. (document non publié).

Laliberté, D. (1993b). *Manuel d'instructions et questionnaire. Volume 2: Questionnaire. Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*, Département de démographie, Université de Montréal, 48 p. (document non publié).

Laliberté, D. (1993c). *Manuel d'instructions et questionnaire. Volume 3: Traduction du questionnaire en arabe dialectal tchadien. Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*, Département de démographie, Université de Montréal, 49 p. (document non publié).

Laliberté, D. (1990). *Vers l'intégration des migrations de refuge à l'étude du régime démographique des populations africaines*, Texte soumis à titre d'épreuve écrite, Examen général de synthèse, Programme de doctorat, Université de Montréal, Département de Démographie, 118 p. (document non publié).

Laliberté, D., D. Kusberg et R.E. Lebrun (1995). *Développement d'une méthode de collecte informatisée et application auprès des rapatriés tchadiens à N'Djaména (Tchad)*, Communication présentée à la 23^{ième} Conférence de l'Association canadienne des Études africaines, Trent University, 10-13 mai 1995, 15 p.

Laplante, B. (1995). *Introduction à l'étude sociologique des carrières au moyen de l'analyse des transitions*, Institut québécois de recherche sur la culture, 48 p.

Lassonde, L. (1986). «La migration internationale marocaine: stratégie des ménages et promotion sociale», dans *Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde*, D. Gauvreau, J.W. Gregory, M. Kempeneers et V. Piché (ed.), Montréal, Centre for Developing-Area Studies, 316 p., pp. 143-174.

Lawless, J.F. (1982). *Statistical Models and Methods for Lifetime Data*, John Wiley & Sons, New York.

Lee, G.R. (1979). «Marital Structure and Economic Systems», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 41, no. 4, pp. 701-713.

Lee, G.L. et L.B. Whitback (1990). «Economics Systems and Rates of Polygyny», *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 21, no. 1, pp. 13-24.

Le Rouvreur, A. (1989). *Sahéliens et Sahariens du Tchad*, L'Harmattan, 535 p.

Lesthaeghe, R., G. Kaufmann et D. Meekers (1989). «The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa», dans *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*, Ron Lesthaeghe (ed.), University of California Press, p, pp. 239-337, Data, John Wiley & Sons, New York.

Lesthaeghe, R., G. Kaufmann et D. Meekers (1986). «The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa», dans R. Lesthaeghe (dir.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, California, University of California Press, XI, 556 p., pp. 239-337 (ill., cartes).

Locoh, T. (1991). «Structures familiales d'accueil des migrants et développement des structures familiales multipolaires en Afrique», dans A. Quesnel et P. Vimard, *Migration, changements sociaux et développement*, Troisièmes Journées Démographiques, Paris, du 20 au 22 septembre 1988, ORSTOM Editions, 388 p.

Locoh, T. (1988a). «Structures familiales et changements sociaux», dans D. Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, l'Harmattan, 551 p., pp. 441-478.

Locoh, T. (1988b). «L'évolution de la famille en Afrique», dans É. van de Walle, M.D. Sala-Diakanda et P.O. Ohadike, *L'état de la démographie africaine*, UEPA, 155 p., pp. 45-66.

Locoh, T. (1985). «La fécondité en Afrique noire», *Population et Sociétés*, no. 188.

Locoh, T. (1984). *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain*, Travaux et Documents, Cahier no. 107, Presses universitaires de France, INED, 182 p.

Lo Ndiaye, K. (1985). «Entrée en union et divorce», dans Y. Charbit, L. Gueye et S. Ndiaye, *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, INED, Travaux et Documents, Cahier no. 112, Paris, France, Presses universitaires de France, 148 p.

Lozey, M-F (1992). «Les nouvelles formes de conjugalité: problèmes méthodologiques», *Population*, vol. 47, no. 2, pp. 737-743.

Magnant, J-P, 1986. *La terre sara terre tchadienne*, Paris, L'Harmattan, 380 p.

Malanda, A. (1987). *Il était une fois le site de Fah. Mémoire d'un site d'installation rurale*, HCR/Bangui, août, 135 p.

Marcoux, R. (1993). «Le travail des enfants au Mali: spécificités urbaines et stratégies des ménages», dans D. Cordell *et al.* (dir.), *Population, reproduction, sociétés. Perspectives et enjeux de démographie sociale*, les Presses de l'Université de Montréal, pp. 149-174.

Marcoux, R. (1991). «Nuptialité, activités des femmes et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali», dans *Conférence Femme, famille et population*, Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991, vol. 1, pp. 350-368.

Marcoux, R., M. Gueye et M.K. Konaté (1995). «La nuptialité: entrée en union et types de célébration à Bamako», dans D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *L'insertion urbaine à Bamako*, Karthala, 206 p., pp. 117-144.

Marcoux, R. et V. Piché (1996). «Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako (Mali)», dans F. Gendreau (dir.), *Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du sud*, AUPELF-UREF, Actualité scientifique, Éditions Estem, 415 p., pp. 219-235.

Mazur, R.E. (1988). «Refugees in Africa: The Role of Sociological Analysis and Praxis», *Current Sociology*, vol. 36, no. 2, Summer, pp. 43-60.

Meekers, D. (1992). «The Process of Marriage in African Societies - A Multiple Indicator Approach», *Population and Development Review*, vol 18, no. 1, pp. 61-78.

Meillassoux, C. (1975). *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, François Maspero, 251 p.

Ministère des Affaires étrangères du Tchad (1986). Interférence, agression, occupation: Qadhafi au Tchad. Livre blanc sur le Tchad, N'Djaména, pp. 123-128, cité dans Passang *et al.* 1991a.

Murdock, G.P. et al. (1982). *Outline of Cultural Materials*, 5th revised edition, New Haven, Conn.: Human Relations Area Files, inc., xxv, 247 p.

Murdock, G.P. et al. (1982). *Outline of World Cultures*, 4th ed., rev., New Haven, Human relations Area Files, xi, 217 p., Behavior Science Outlines, v.3.

Nassour, O.G. (1984). *Situation démographique des États membres du CILSS*, Bamako, Centre d'Études et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD), Études et travaux no. 1, 113 p.

Nations unies (1983a). *Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés*, HCR, Nations unies, 46 p., HCR/IP/10/FRE.

Nations unies (1983b). *Droits de l'Homme. Recueil d'instruments internationaux*, New York, Nations unies, 162 p., ST/HR/1/Rev.2.

Ndiaye, S. (1985). «Polygamie et fécondité», dans Y. Charbit, L. Gueye et S. Ndiaye, *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, INED, Travaux et Documents Cahier no. 112, Paris, France, Presses universitaires de France, 148 p.

N'Djaména Hebdo (1996). *N'Djaména Hebdo*, no. 218 du 1^{er} février 1996, 12 p.

Ngondo a Pitshandenge, S. (1991). «Urbanité et évolution des comportements en matière de nuptialité dans les grandes villes du Zaïre», *Conférence Femme, famille et population, Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991*, vol. 2, Communications spontanées, UEPA, pp. 200-226.

Nodjal Roaldje, N. (1992). «Retour des réfugiés africains dans leur pays d'origine: expériences sociales et économiques. Tchad: cas de femmes et enfants», *Symposium sur le Retour des réfugiés africains dans leur pays d'origine: expérience sociale et économique, N'Djaména (Tchad), 25-27 février 1992*, UNRISD, INSH, 13 p.

Ouédraogo, D. et V. Piché (dir.) (1995). *L'insertion urbaine à Bamako*, Paris, Karthala, 206 p.

Palloni, A. et A.B. Sorensen (1990). «Methods for the Analysis of Event History Data: A Didactic Overview», dans Baltes, P., Featherman, D. et Lerner, R. (eds.), *Life-Span Development and Behavior*, vol. 10, pp. 291-323, Erlbaum, Hillsdale NJ.

Passang, M. (1992). «Retour en masse des réfugiés africains dans leurs pays d'origines: expériences sociales et économiques. Cas du Tchad», *Symposium sur le Retour des réfugiés africains dans leur pays d'origine: expériences sociale et économique, N'Djaména (Tchad), 25-27 Février 1992*, UNRISD et INSH, 36 p (annexes).

Passang, M., A. Souleymane, K. Pagoui, R.N. Nodjal et M. Mepassengar (1991a). *Retour au Tchad. Aspects sociaux et économiques des mouvements de retour volontaire des réfugiés tchadiens et stratégies de leur réinstallation dans leur pays d'origine*, INSH, 110 p.

Passang, M., A. Souleymane, K. Pagoui, R.N. Nodjal et M. Mepassengar (1991b). *Les aspects socio-économiques du rapatriement des réfugiés tchadiens: le cas des femmes et des enfants*, INSH, 83 p.

Passang, M., A. Souleymane, K. Pagoui, R.N. Nodjal et M. Mepassengar (1990a). *Les aspects socio-économiques du rapatriement des réfugiés tchadiens*. Rapport intermédiaire, tome 1, Analyse et orientations, INSH, 83 p.

Passang, M., A. Souleymane, K. Pagoui, R.N. Nodjal et M. Mepassengar (1990b). *Les aspects socio-économiques du rapatriement des réfugiés tchadiens*. Rapport intermédiaire, tome 2, Annexes thématiques, INSH, 50 p.

Piché, V. (1993). «Mode de production et régime démographique: qu'en est-il aujourd'hui», dans *Population, reproduction, sociétés. Perspectives et enjeux de démographie sociale*, sous la direction de D.D. Cordell et al., Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, pp. 13-18.

Piché, V. (1991). «La migration comme stratégie familiale», *Pop Sahel*, no. 16, avril, p. 8.

Piché, V. et J. Poirier (1995). «Les approches institutionnelles de la fécondité», dans H. Gérard et V. Piché (eds.), *La sociologie des populations*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, AUPELF/UREF, 518 p., pp. 117-137.

- Piché, V. et J. Poirier** (1990). «Les théories de la transition démographique: vers une certaine convergence?», *Sociologie et sociétés*, vol. xxii, no. 1, pp. 179-192.
- Pilon, M.** (1991). «Contribution à l'analyse de la polygamie», *Étude de la population africaine*, no. 5, pp. 1-17.
- Pison, G.** (1986). «La démographie de la polygamie», *Population*, vol. 1, pp. 93-122.
- PNUD** (1997). *Rapport mondial sur le développement humain*, Economica, Paris, 268 p.
- PNUD** (1993). *Rapport du coordonnateur résident au Tchad soumis à la Conférence nationale*.
- Pressat, R.** (1975). «Les tables en démographie: une notion confuse», *Population et famille*, no. 34, pp. 67-79.
- Rajulton, F.** (1992). *Life History Analysis: Guidelines for Using the Program LIFEHIST (PC Version)*, Discussion paper no. 92-5, April, 27 p.
- Rajulton, F. et H.Y. Lee** (1988). «A Semi-markovian Approach to Using Event History Data in Multiregional Demography», *Mathematical Population Studies*, vol. 1(3), pp. 289-315.
- Rajulton, F., T.R. Balakrishnan et J. Chen** (1990). «Changes in Timing of Fertility - A Canadian Experience», *Journal of Biosocial Sciences*, vol. 22, pp. 33-42.
- Renaud, J.** (1993). *Les trajectoires professionnelles des nouveaux immigrants*, Département de Sociologie et Institut québécois de Recherche sur la Culture, Mars, révision octobre 1993, 18 p.
- République du Tchad** (1997). *Recensement général de la population et de l'habitat 1993, Rapport méthodologique (version préliminaire)*, N'Djaména, 59 p.
- République du Tchad** (1995a). *Recensement général de la population et de l'habitat 1993, Migrations-Urbanisation*, vol. III: Analyse, tome 4, N'Djaména, 164 p.
- République du Tchad** (1995b). *Recensement général de la population et de l'habitat 1993, Alphabétisation-scolarisation-instruction*, vol. III: Analyse, tome 6, N'Djaména, 191 p.

République du Tchad (1995c). *Recensement général de la population et de l'habitat 1993, Évaluation globale des données*, vol. III: Analyse, tome 1, N'Djaména, 157 p., (version préliminaire).

République du Tchad (1994). *Recensement général de la population et de l'habitat 1993, Rapport de synthèse. Séminaire-atelier sur la finalisation des rapports d'analyse tenu à Darda du 15 novembre au 15 décembre 1994*, N'Djaména, décembre, Bureau central du Recensement, 68 p.

République du Tchad (1991). *Enquête sur les conditions de vie des ménages à N'Djaména, Rapport préliminaire*, Ministère du Plan et de la Coopération, Programme d'Action pour le Développement social, Office Statistique et Informatique pour la Programmation du Développement, O.S.I.P.D., Madagascar, 77 p. (annexes).

République du Tchad (1966a). *Enquête démographique au Tchad 1964, Résultats définitifs, tome 1 - Analyse des résultats*, Service de Statistique, République française, SEDES/INSEE, 307 p.

République du Tchad (1966b). *Enquête démographique au Tchad 1964, Résultats définitifs, tome II - Tableaux statistiques détaillés*, Service de Statistique, République française, SEDES/INSEE, 196 p.

Riandey, B. (1987). «L'enquête Biographie familiale, professionnelle et migratoire (INED, 1981), Le bilan de la collecte, Migrations internes: collecte de données et méthodes d'analyse», *Chaire Quételet* 83, Jezierski, Louvain-la-Neuve, pp. 117-133.

Rogge, J.R. (1977). «A Geography of Refugees: Some Illustrations from Africa», *The professional Geographer*, vol. XXIX, no. 2, May, pp. 186-193.

Roussel, L. (1993). «Sociographie du divorce et divortialité», *Population*, vol 48, no. 4, pp 919-938.

Seid, J.B. (1962). *Au Tchad sous les étoiles*, Présence africaine, 101 p.

Shoemaker, J.F. (1987). *Stratégie de survie et procréation: une étude des bidonvilles d'Asuncion (Paraguay)*. Thèse de doctorat en démographie, Département de Démographie, Université de Montréal, 328 p.

Stata Press (1995a). *Reference Manual Release 4. Statistics Graphics Data Management*, vol. one, sections 0-4, 7, 8, 445 p.

Stata Press (1995b). *Reference Manual Release 4. Statistics Graphics Data Management*, vol. two, sections 5d, 5s (a-l), 591 p.

Suhrke, A. (1983). «Global Refugee Movements and Strategies of Response», dans *U.S. Immigration and Refugee Policy: Global and Domestic Issues*, M.M. Kritz (ed.), Lexington, Mass., Lexington Books, 415 p., pp. 157-173

Tapinos, G. (1985). *Éléments de Démographie: analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Armand Collin (éd.), 367 p. (graphiques).

Tokindang, J. (1995). *Insertion résidentielle à Dakar*, thèse présentée à la Faculté des Études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor en Démographie, Université de Montréal, 227 p. (annexes).

Trincaz, J. et P. Trincaz (1983). «L'éclatement de la famille africaine. Religions et migrations, dot et polygamie», *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, vol. 13, no. 2, pp. 195-202.

Tubiana, M-J, 1985. *Des troupeaux et des femmes*, Paris, l'Harmattan, 390 p.

Tuma, N.B. et M.T. Hannan (1984). *Social Dynamics. Models and Methods*, Academic Press, Inc., Orlando, 578 p.

UNHCR. *Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 1^{er} septembre 1986 au mois de juillet 1990.

UNHCR. *Weekly Notes on the Activities of the UNHCR*, consultées pour la période du 2 novembre 1979 au 21 juin 1986.

UNHCR. *Sudan. A Review of the Nutritional Situation Among Refugees in Eastern and Western Sudan, (21 May - 26 June 1990)*, Technical Support Service, TSS Mission Report 90/23, Geneva, 61 p.

UNHCR. *Mission to the Central African Republic (7 to 21 November 1984)*, Specialist Support Unit, Assistance Division, SSU Mission Report 84/23, Geneva, 10 p. (annexes).

U.S. Committee for Refugees. *World Refugee Survey*, New York/Washington, publications consultées pour la période de 1981 à 1995.

van de Walle, É. (1968). «Marriage in African Censuses and Inquiries», dans W. Brass et al. (dir.), *The Demography of Tropical Africa*, Princeton, Princeton University Press, 539 p., pp. 183-238.

van de Walle, É. et J. Kekovole (1984). «The Recent Evolution of African Marriage and Polygyny», *Population Index*, vol. 50, no. 3, pp 449-449.

Vignikin, Kokou et V. Piché (1991). «Démographie et production agricole: quelques réflexions à partir de la situation ouest-africaine», *Les spectres de Malthus*, EDI, ORSTOM, CEPED, 442 p., pp. 61-70.

Vignikin, Kokou (1992). *Dynamique des systèmes de production agricole et ajustement socio-démographique des ménages: le cas des agriculteurs ewe du Sud-Togo*, Thèse présentée à la Faculté des Etudes supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor en Démographie, Université de Montréal, 345 p.

White, L.K. (1990). «Determinants of Divorce - A Review of Research in the 80s», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, no. 4, pp. 904-912.

Zolberg, A.R., A. Suhrke et S. Aguayo (1989). *Escape from Violence. Conflict and the Refugee Crisis in the Developing World*, Oxford University Press, New York and Oxford, 380 p.

ANNEXE 1

Caractéristiques de l'échantillon

TABLEAU A-1.0

Informations concernant les publications de l'USCR (World Refugee Survey)

| Publication | Notes concernant les statistiques | Années couvertes |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|
| 1980 World Refugee Statistics | «January 1, 1980 when possible or based on the latest figure available in the second half of 1979» | 1979 |
| 1981 World Refugee Survey | «1981 World Refugee Statistics: as reported by governments to the UNHCR prior to its conference on Aid to African refugees, of April 1981» | 1980 et premier trimestre de 1981 |
| World Refugee Survey 1982 | 1982 World Statistics, budget 1981 | 1981 |
| World Refugee Survey 1983 | Au milieu de 1982 | 1982 (premier semestre) |
| World Refugee Survey 1984 | «Data were provided representing a span of about nine months in collection time. USCR has used the most current figures available. » | 1983 et ½ de 1984 |
| World Refugee Survey 1985 in Review | | 1984 et ½ de 1985 |
| World Refugee Survey 1986 in Review | | 1986 |
| World Refugee Survey 1987 in Review | | 1987 |
| World Refugee Survey 1988 in Review | | 1988 |
| World Refugee Survey 1989 in Review | | 1989 |
| World Refugee Survey 1991 | Au 31 décembre 1990 | 1990 |
| World Refugee Survey 1992 | Au 31 décembre 1991 | 1991 |
| 1993 World Refugee Survey | Au 31 décembre 1992 | 1992 |
| 1994 World Refugee Survey | Au 31 décembre 1993 | 1993 |
| 1995 World Refugee Survey | Au 31 décembre 1994 | 1994 |

TABLEAU A-1.1

Composition par âge et sexe de l'échantillon initial de l'enquête selon le quartier

| Âge | Sexe | | | | | | | | |
|--------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|------------|--------------|------------|------------|
| | Hommes | | | Femmes | | | Sexes réunis | | |
| | C | F | T | C | F | T | C | F | T |
| 25-29 | 45 | 40 | 85 | 15 | 15 | 30 | 60 | 55 | 115 |
| 30-34 | 32 | 33 | 65 | 9 | 5 | 14 | 41 | 38 | 79 |
| 35-39 | 31 | 29 | 60 | 11 | 13 | 24 | 42 | 42 | 84 |
| 40-44 | 37 | 30 | 67 | 6 | 7 | 13 | 43 | 37 | 80 |
| 45-49 | 34 | 16 | 50 | 3 | 4 | 7 | 37 | 20 | 57 |
| 50-54 | 11 | 13 | 24 | 2 | 3 | 5 | 13 | 16 | 29 |
| 55-59 | 11 | 20 | 31 | 1 | 1 | 2 | 12 | 21 | 33 |
| 60-64 | 4 | 6 | 10 | 1 | 3 | 4 | 5 | 9 | 14 |
| 65-69 | 0 | 3 | 3 | 1 | 0 | 1 | 1 | 3 | 4 |
| 70-74 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| 75 + | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Total | 208 | 191 | 399 | 49 | 51 | 100 | 257 | 242 | 499 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Notes:

1) Le quartier Chagoua est identifié par la lettre C, le quartier Farcha par la lettre F et l'ensemble des deux quartiers par la lettre T.

2) L'échantillon initial était de 500 personnes. En raison de problèmes liés à la collecte des données, l'enquêté no. 252, résidant au quartier Chagoua, a été retiré de l'échantillon.

TABLEAU A-1.2

Composition de l'échantillon intermédiaire de l'enquête par âge et sexe selon le quartier

| Âge | Sexe | | | | | | | | |
|--------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|--------------|------------|------------|
| | Hommes | | | Femmes | | | Sexes réunis | | |
| | C | F | T | C | F | T | C | F | T |
| 15-29 | 44 | 33 | 77 | 15 | 13 | 28 | 59 | 46 | 105 |
| 30-34 | 32 | 29 | 61 | 9 | 5 | 14 | 41 | 34 | 75 |
| 35-39 | 29 | 23 | 52 | 11 | 10 | 21 | 40 | 33 | 73 |
| 40-44 | 37 | 29 | 66 | 6 | 5 | 11 | 43 | 34 | 77 |
| 45-49 | 34 | 13 | 47 | 3 | 4 | 7 | 37 | 17 | 54 |
| 50-54 | 10 | 10 | 20 | 2 | 2 | 4 | 12 | 12 | 24 |
| 55-59 | 10 | 17 | 27 | 1 | 0 | 1 | 11 | 17 | 28 |
| 60-64 | 4 | 5 | 9 | 1 | 3 | 4 | 5 | 8 | 13 |
| 65-69 | 0 | 3 | 3 | 1 | 0 | 1 | 1 | 3 | 4 |
| 70-74 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| 75+ | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Total | 203 | 163 | 366 | 49 | 42 | 91 | 252 | 205 | 457 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Notes:

- 1) Le quartier Chagoua est identifié par la lettre C, le quartier Farcha par la lettre F et l'ensemble des deux quartiers par la lettre T.
- 2) L'échantillon intermédiaire était de 458 personnes. En raison de problèmes liés à la collecte des données, l'enquêté no. 252, résidant au quartier Chagoua, a été retiré de l'échantillon.

ANNEXE 2

Typologies et codifications

FIGURE A-2.1

Typologie détaillée des ethnies

| | |
|-------------------------|-----|
| 1 SOUDANIENS | |
| <i>07 LAC IRO</i> | |
| Lonto (Routo) | 157 |
| Rounga | 134 |
| <i>08 MAYO-KEBBI</i> | |
| Banana | 161 |
| Hoho (Banana) | 161 |
| Kado (Karo, Zime) | 185 |
| Kera | 151 |
| Kim | 152 |
| Mangbaye | 158 |
| Massa | 161 |
| Moundang | 168 |
| Mousseye | 169 |
| Toupouri | 184 |
| <i>10 PEUL</i> | |
| Foulata | 141 |
| Foulbe | 141 |
| Ngaradje (clan peul) | 141 |
| Peuhl | 141 |
| <i>11 SARA</i> | |
| Bedjonde | 136 |
| Bemar (Mouroum) | 174 |
| Daye | 140 |
| Gabri | 142 |
| Gam | 174 |
| Gama | 174 |
| Gor | 143 |
| Goulaye | 146 |
| Kaba | 143 |
| <i>11 SARA (suite)</i> | |
| Kan | 162 |
| Kilang | 174 |
| Laka | 174 |
| Makoula (clan ngambaye) | 174 |
| Mango | 143 |
| Mbaye | 162 |
| Mbaye doba | 162 |
| Mberi | 174 |
| Mboum | 163 |
| Mougo | 162 |
| Mouroum (Murum) | 174 |
| Nar | 178 |
| Ngam | 174 |
| Ngama | 173 |
| Ngambaye | 174 |
| Nogne (Noi, Noin) | 176 |
| Pen | 146 |
| Sara | 178 |
| Sara-kaba | 177 |
| Sara-madjingaye | 178 |
| Yanbode (Yanbod) | 162 |
| <i>12 TANDJILÉ</i> | |
| Kabalaye | 150 |
| Gam | 154 |
| Lele | 156 |
| Marba | 160 |
| Mesme | 164 |
| Nangtchere | 171 |
| Soumraye | 180 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: Aux fins de cette étude, les catégories en caractères gras sont utilisées (1 digit). La réponse spontanément déclarée à la question sur l'ethnie au moment de l'Enquête Migration et Nuptialité a été codée (3 digits) à partir de la codification établie a posteriori par le BCR et l'INSH pour le RGPH de 1993. On doit mentionner que certains enquêtés confondent leur ethnie et leur clan. De plus, cette liste d'ethnies n'est pas exhaustive. Enfin, le regroupement à 2 digits suit la typologie adoptée par le BCR en 1994 pour l'analyse des données du RGPH.

FIGURE A-2.1

Typologie détaillée des ethnies (suite)

| | | | |
|------------------------------|-----|-------------------------------|-----|
| 2 SAHARIENS | | 4 SAHÉLIENS (SUITE) | |
| <i>04 GORANES</i> | | <i>03 FITRI-BATHA (SUITE)</i> | |
| Annakaza | 102 | Boulala | 121 |
| Daza | 102 | Kouka | 126 |
| Heriya | 102 | Massalat | 130 |
| Kora | 102 | Medogo (Medego) | 132 |
| Kreda | 102 | <i>05 HADJARAÏ</i> | |
| Sakana | 103 | Barein | 122 |
| Toubou (Teda) | 103 | Bidio | 122 |
| Zaghawa (Bideyat, Balia) | 101 | Bolgo | 122 |
| 3 SAHÉLO-SAHARIENS | | Dadjo | 122 |
| <i>01 ARABE</i> | | Dangaleat | 122 |
| Assale | 112 | Djonkor | 122 |
| Ati (de l'Est) | 114 | Hadjaraï | 122 |
| Babalia | 104 | Kenga | 122 |
| Bananaïd (Hassa'one) | 106 | Kibet | 122 |
| Banasset | 105 | Kinga | 122 |
| Benessie | 105 | Korbo | 122 |
| Beni halba | 114 | Mawa | 122 |
| Bine charafa | 198 | Moubi | 122 |
| Charafa | 198 | Moukoulou | 122 |
| Cherif | 198 | Ouled reman | 122 |
| Choua | 198 | Saba | 122 |
| Hamadie | 108 | Sara-kenga | 122 |
| Indigo | 198 | Sokoro | 122 |
| Khozam | 114 | <i>06 KANEM-BORNOU</i> | |
| Kreche (de l'Est) | 114 | Bornou | 119 |
| Mayagne (de l'Est) | 114 | Boudouma | 120 |
| Misserié | 109 | Kouri | 120 |
| Ouled eff (iffe, Misserié) | 109 | Kanembou | 123 |
| Ouled moussa | 112 | Kanouri | 119 |
| Rachid | 111 | Kotoko | 125 |
| Salamat | 112 | <i>09 OUADDAÏ</i> | |
| Seïd (beni seïd) | 105 | Arabe abassie | 127 |
| Toundjour | 113 | Assangori | 116 |
| Yessie | 112 | Bakha | 118 |
| Zedie | 114 | Kakna | 127 |
| 4 SAHÉLIENS | | Karanga | 124 |
| <i>02 BAGUIRMIENS</i> | | Maba | 127 |
| Baguirmien | 117 | Mararit | 128 |
| Barma | 117 | Ouadaïen | 127 |
| Boua | 139 | Ouadaïen absounoum | 127 |
| Gori | 144 | 5 AUTRES | |
| Niellim | 175 | <i>14 ETHNIES ÉTRANGÈRES</i> | |
| Toumak | 181 | Ethnies béninoises | 888 |
| Tounia | 183 | Ethnies camerounaises | 888 |
| <i>03 FITRI-BATHA</i> | | Ethnies maliennes | 888 |
| Amdinaye (Am dinne, Boulala) | 121 | Ethnies nigériennes | 888 |
| Andaoud (gr. Medego) | 132 | Ethnies sénégalaises | 888 |
| Bilala | 121 | Ethnies vietnamiennes | 888 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: aux fins de cette étude, les catégories en caractères gras sont utilisées (1 digit). La réponse spontanément déclarée à la question sur l'ethnie au moment de l'Enquête Migration et Nuptialité a été codée (3 digits) à partir de la codification établie *a posteriori* par le BCR en collaboration avec l'INSH pour le RGPH de 1993. On doit mentionner que certains enquêtés confondent leur ethnie et leur clan. De plus, cette liste d'ethnies n'est pas exhaustive. Enfin, le regroupement à 2 digits respecte la typologie adoptée par le BCR en 1994 pour l'analyse des données du RGPH.

FIGURE A-2.2

Codification détaillée des professions

| |
|--|
| 1 AGRICULTEURS |
| 6 Agriculteurs et services qualifiés de l'agriculture et de la pêche |
| 61 <i>Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche</i> |
| 2 OUVRIERS, ARTISANS DE MÉTIERS ARTISANAUX ET CONDUCTEURS |
| 7 Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal |
| 71 <i>Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment</i> |
| 72 <i>Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés</i> |
| 73 <i>Artisans et ouv. de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés</i> |
| 74 <i>Artisans de l'alimentation et ouvriers de la préparation des produits du tabac</i> |
| 75 <i>Ouvriers des métiers de type artisanal</i> |
| 8 Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage |
| 81 <i>Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés, et conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage</i> |
| 83 <i>Conducteurs de voitures, camions, autobus</i> |
| 84 <i>Conducteurs d'engins lourds de levage et de manoeuvre</i> |
| 3 CADRES |
| 1 Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise |
| 11 <i>Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'admin. publique</i> |
| 12 <i>Directeurs de sociétés, dirigeants et gérants</i> |
| 4 PROFESSIONS INTELLECTUELLES, SCIENTIFIQUES, INTERMÉDIAIRES ET ADMIN. |
| 2 Professions intellectuelles et scientifiques |
| 21 <i>Spécialistes des sciences physiques, mathématiques et techniques</i> |
| 22 <i>Spécialistes des sciences de la vie et de la santé</i> |
| 23 <i>Spécialistes de l'enseignement</i> |
| 24 <i>Autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques</i> |
| 3 Professions intermédiaires |
| 31 <i>Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques</i> |
| 32 <i>Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé</i> |
| 33 <i>Professions intermédiaires de l'enseignement</i> |
| 34 <i>Autres prof. interm. (finances, vente, gestion admin., admin. publique, création artistique)</i> |
| 4 Employés de type administratif |
| 41 <i>Employés de bureau</i> |
| 42 <i>Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés</i> |
| 5 MANOEUVRES ET EMPLOYÉS NON QUALIFIÉS |
| 5 Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché |
| 51 <i>Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité</i> |
| 52 <i>Modèles, vendeurs et démonstrateurs</i> |
| 9 Ouvriers et employés non qualifiés |
| 91 <i>Employés non qualifiés des services et de la vente</i> |
| 92 <i>Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés</i> |
| 93 <i>Man. des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manuf. et des transports</i> |
| 94 <i>Mendiants</i> |
| 6 FORCES ARMÉES |
| 0 Forces armées |
| 01 <i>Forces armées</i> |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: les catégories retenues aux fins de cette recherche sont à 1 digit (en majuscules). Elles résultent de la combinaison des groupes constitués par le BCR lors de la codification du RGPH en 1993 et pour l'analyse des données du RGPH en 1994.

FIGURE A-2.3

Codification des branches d'activité

1 PRIMAIRE**01 Agriculture, chasse et sylviculture***001 Agriculture, chasse et activités annexes**002 Sylviculture, exploitation forestière et activités annexes***02 Pêche***005 Pêche, pisciculture, aquaculture et activités annexes***2 INDUSTRIE****03 Industries extractives***010 Extraction du charbon, du lignite et de la tourbe**011 Extraction du pétrole brut et du gaz naturel; activités annexes à l'extraction du pétrole et du gaz (sauf la prospection)**012 Extraction des minerais d'uranium et de thorium**013 Extraction des minerais métalliques**014 Autres activités extractives***04 Industries alimentaires***015 Fabrication de produits alimentaires et de boissons***05 Industries manufacturières***016 Fabrication de produits à base de tabac**017 Fabrication de textiles**019 Apprêt et tannage des cuirs; fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, d'articles de sellerie et de bourellerie; fabrication de chaussures**020 Production de bois et d'articles en bois et en liège (sauf fabrication de meubles); fabrication d'articles de vannerie et de sparterie**021 Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier et carton**022 Édition, imprimerie et reproduction de supports enregistrés**023 Fabrication de produits pétroliers raffinés**024 Fabrication de produits chimiques**025 Fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques**026 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques**027 Fabrication de produits métallurgiques de base**028 Fabrication d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériel)**029 Fabrication de machines et de matériel non classés ailleurs**030 Fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information**031 Fabrication de machines et d'appareils électriques non classés ailleurs**032 Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication**033 Fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique et d'horlogerie**034 Construction de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques**035 Fabrication d'autres matériels de transport**036 Fabrication de meubles**037 Activités de fabrication non classées ailleurs***3 COMMERCE****08 Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles de motocycles et de biens personnels et domestiques***050 Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants automobiles**051 Commerce de gros et intermédiaires du commerce de gros (sauf de véhicules automobiles et de motocycles)**052 Commerce de détail (sauf de véhicules automobiles et de motocycles); réparation d'articles personnels et domestiques*Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: les catégories retenues aux fins de cette recherche sont à 1 digit (en majuscules). Elles résultent de la combinaison des groupes constitués par le BCR lors de la codification du RGPH en 1993 et pour l'analyse des données du RGPH en 1994.

FIGURE A-2.3

Codification des branches d'activité (suite)

4 ADMINISTRATION PUBLIQUE

- 13 Administration publique
 - 075 Administration publique et défense
 - 080 Éducation
 - 085 Santé et action sociale

5 SERVICES ET CONSTRUCTION

- 06 Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau**
 - 040 Production, captage, épuration et distribution d'eau, et production et distribution d'électricité et de gaz
- 07 Bâtiments et travaux publics**
 - 045 Construction
- 09 Hôtels et restaurants**
 - 055 Hôtels et restaurants, bars, alimentations, ventes à domicile
- 10 Transports, entreposage et communications**
 - 060 Transports terrestres
 - 061 Transports par eau
 - 062 Transports aériens
 - 063 Activités annexes et auxiliaires des transports; activités d'agences de voyage
 - 064 Postes et télécommunications
- 11 Intermédiation financière (sauf activités d'assurances et de caisses de retraite)**
 - 065 Banques
 - 066 Activités d'assurances et de caisses de retraite
 - 067 Activités auxiliaires de l'intermédiation financière
- 12 Immobilier, locations et activités de service aux entreprises**
 - 070 Activités immobilières
 - 071 Location de machines et d'équipements sans opérateur et de biens personnels et domestiques
 - 072 Activités informatiques et activités connexes
 - 073 Recherche-développement
 - 074 Autres activités de services aux entreprises
- 14 Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels**
 - 090 Assainissement et enlèvement des ordures; voirie et activités similaires
 - 091 Activités associatives diverses
 - 092 Activités récréatives, culturelles et sportives
 - 093 Autres activités de service
 - 096 Organismes extra-territoriaux

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: les catégories retenues aux fins de cette recherche sont à 1 digit (en majuscules). Elles résultent de la combinaison des groupes constitués par le BCR lors de la codification du RGPH en 1993 et pour l'analyse des données du RGPH en 1994.

ANNEXE 3

Tables de survie de Kaplan Meier

TABLEAU A-3.1

TABLEAU A-3.2

Table de survie de Kaplan-Meier: du célibat à la première union

Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à bigamie

| Beg. | | | | | Std. | | | | Beg. | | | | | Std. | | | |
|----------|-------|--------|------|----------|------------------------|--------|--------|--------|----------|-------|--------|------|----------|------------------------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | Deaths | Lost | Survival | Error [95% Conf. Int.] | | | | Interval | Total | Deaths | Lost | Survival | Error [95% Conf. Int.] | | | |
| 0 | 1 | 366 | 1 | 0 | 0,9973 | 0,0027 | 0,9808 | 0,9996 | 0 | 1 | 328 | 5 | 5 | 0,9848 | 0,0068 | 0,9638 | 0,9936 |
| 2 | 3 | 365 | 1 | 0 | 0,9945 | 0,0039 | 0,9783 | 0,9986 | 1 | 2 | 318 | 7 | 16 | 0,9631 | 0,0105 | 0,9359 | 0,9789 |
| 4 | 5 | 364 | 5 | 0 | 0,9809 | 0,0072 | 0,9603 | 0,9908 | 2 | 3 | 295 | 6 | 19 | 0,9435 | 0,0129 | 0,9118 | 0,964 |
| 5 | 6 | 359 | 9 | 0 | 0,9563 | 0,0107 | 0,9296 | 0,973 | 3 | 4 | 270 | 6 | 11 | 0,9225 | 0,0152 | 0,8865 | 0,9474 |
| 6 | 7 | 350 | 14 | 0 | 0,918 | 0,0143 | 0,8849 | 0,942 | 4 | 5 | 253 | 8 | 18 | 0,8934 | 0,0179 | 0,8524 | 0,9235 |
| 7 | 8 | 336 | 8 | 0 | 0,8962 | 0,0159 | 0,8601 | 0,9233 | 5 | 6 | 227 | 5 | 13 | 0,8737 | 0,0196 | 0,8296 | 0,907 |
| 8 | 9 | 328 | 14 | 0 | 0,8579 | 0,0182 | 0,8178 | 0,8898 | 6 | 7 | 209 | 7 | 11 | 0,8444 | 0,0218 | 0,796 | 0,8822 |
| 9 | 10 | 314 | 21 | 0 | 0,8005 | 0,0209 | 0,7558 | 0,838 | 7 | 8 | 191 | 6 | 11 | 0,8179 | 0,0237 | 0,766 | 0,8593 |
| 10 | 11 | 293 | 25 | 0 | 0,7322 | 0,0231 | 0,6837 | 0,7746 | 8 | 9 | 174 | 4 | 13 | 0,7991 | 0,0249 | 0,7449 | 0,843 |
| 11 | 12 | 268 | 23 | 0 | 0,6694 | 0,0246 | 0,6186 | 0,715 | 9 | 10 | 157 | 5 | 11 | 0,7736 | 0,0266 | 0,7163 | 0,8209 |
| 12 | 13 | 245 | 22 | 0 | 0,6093 | 0,0255 | 0,5573 | 0,6571 | 10 | 11 | 141 | 4 | 11 | 0,7517 | 0,028 | 0,6917 | 0,8017 |
| 13 | 14 | 223 | 26 | 0 | 0,5383 | 0,0261 | 0,4858 | 0,5878 | 11 | 12 | 126 | 0 | 8 | 0,7517 | 0,028 | 0,6917 | 0,8017 |
| 14 | 15 | 197 | 29 | 0 | 0,459 | 0,026 | 0,4073 | 0,5091 | 12 | 13 | 118 | 5 | 4 | 0,7198 | 0,0302 | 0,6556 | 0,7742 |
| 15 | 16 | 168 | 25 | 11 | 0,3907 | 0,0255 | 0,3407 | 0,4404 | 13 | 14 | 109 | 2 | 15 | 0,7066 | 0,0311 | 0,6408 | 0,7627 |
| 16 | 17 | 132 | 20 | 1 | 0,3315 | 0,0248 | 0,2833 | 0,3804 | 14 | 15 | 92 | 1 | 7 | 0,699 | 0,0317 | 0,6319 | 0,7562 |
| 17 | 18 | 111 | 13 | 7 | 0,2927 | 0,0242 | 0,2462 | 0,3406 | 15 | 16 | 84 | 2 | 9 | 0,6823 | 0,033 | 0,6126 | 0,7421 |
| 18 | 19 | 91 | 11 | 5 | 0,2573 | 0,0235 | 0,2126 | 0,3042 | 16 | 17 | 73 | 1 | 8 | 0,673 | 0,0339 | 0,6016 | 0,7344 |
| 19 | 20 | 75 | 16 | 6 | 0,2024 | 0,0221 | 0,161 | 0,2473 | 17 | 18 | 64 | 1 | 4 | 0,6624 | 0,0349 | 0,589 | 0,7259 |
| 20 | 21 | 53 | 13 | 3 | 0,1528 | 0,0205 | 0,1151 | 0,1953 | 18 | 19 | 59 | 1 | 6 | 0,6512 | 0,0361 | 0,5754 | 0,7168 |
| 21 | 22 | 37 | 8 | 3 | 0,1197 | 0,0191 | 0,0854 | 0,1602 | 19 | 20 | 52 | 3 | 5 | 0,6136 | 0,04 | 0,5302 | 0,6867 |
| 22 | 23 | 26 | 1 | 0 | 0,1151 | 0,0189 | 0,0813 | 0,1553 | 20 | 21 | 44 | 0 | 9 | 0,6136 | 0,04 | 0,5302 | 0,6867 |
| 23 | 24 | 25 | 5 | 0 | 0,0921 | 0,0177 | 0,0612 | 0,1306 | 21 | 22 | 35 | 1 | 2 | 0,5961 | 0,0425 | 0,5077 | 0,6738 |
| 24 | 25 | 20 | 2 | 0 | 0,0829 | 0,0171 | 0,0534 | 0,1204 | 22 | 23 | 32 | 0 | 2 | 0,5961 | 0,0425 | 0,5077 | 0,6738 |
| 25 | 26 | 18 | 1 | 0 | 0,0783 | 0,0168 | 0,0496 | 0,1153 | 23 | 24 | 30 | 0 | 5 | 0,5961 | 0,0425 | 0,5077 | 0,6738 |
| 26 | 27 | 17 | 4 | 1 | 0,0599 | 0,0151 | 0,0348 | 0,0943 | 24 | 25 | 25 | 1 | 4 | 0,5723 | 0,047 | 0,4748 | 0,6582 |
| 27 | 28 | 12 | 1 | 0 | 0,0549 | 0,0147 | 0,0309 | 0,0887 | 25 | 26 | 20 | 2 | 3 | 0,515 | 0,0572 | 0,3982 | 0,62 |
| 28 | 29 | 11 | 2 | 0 | 0,0449 | 0,0136 | 0,0233 | 0,0771 | 26 | 27 | 15 | 1 | 2 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |
| 29 | 30 | 9 | 3 | 0 | 0,0299 | 0,0115 | 0,0129 | 0,0589 | 27 | 28 | 12 | 0 | 1 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |
| 30 | 31 | 6 | 2 | 0 | 0,02 | 0,0096 | 0,0069 | 0,0461 | 28 | 29 | 11 | 0 | 1 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |
| 32 | 33 | 4 | 1 | 0 | 0,015 | 0,0084 | 0,0043 | 0,0393 | 29 | 30 | 10 | 0 | 1 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |
| 33 | 34 | 3 | 1 | 1 | 0,01 | 0,0069 | 0,0021 | 0,0324 | 30 | 31 | 9 | 0 | 2 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |
| 36 | 37 | 1 | 1 | 0 | 0 | | | | 31 | 32 | 7 | 0 | 2 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |
| | | | | | | | | | 32 | 33 | 5 | 0 | 1 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |
| | | | | | | | | | 33 | 34 | 4 | 0 | 2 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |
| | | | | | | | | | 38 | 39 | 2 | 0 | 1 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |
| | | | | | | | | | 40 | 41 | 1 | 0 | 1 | 0,4807 | 0,0628 | 0,3538 | 0,5967 |

Source: Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.

Note: correspondance avec le graphique 5.1.

Source: Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.

Note: correspondance avec le graphique 5.2.

TABLEAU A-3.3

Table de survie de Kaplan-Meier: monogamie à bigamie - rupture avant monogamie

| Beg. | | Std. | | | | | | |
|----------|-------|--------|------|----------|------------------------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | Deaths | Lost | Survival | Error [95% Conf. Int.] | | | |
| 0 | 1 | 60 | 2 | 4 | 0,9667 | 0,0232 | 0,8732 | 0,9916 |
| 1 | 2 | 54 | 1 | 5 | 0,9488 | 0,0288 | 0,8494 | 0,9832 |
| 2 | 3 | 48 | 1 | 3 | 0,929 | 0,0344 | 0,8212 | 0,9728 |
| 3 | 4 | 44 | 2 | 5 | 0,8868 | 0,0439 | 0,7638 | 0,9478 |
| 4 | 5 | 37 | 1 | 5 | 0,8628 | 0,0488 | 0,7314 | 0,9328 |
| 5 | 6 | 31 | 2 | 4 | 0,8071 | 0,0595 | 0,6569 | 0,8965 |
| 6 | 7 | 25 | 0 | 3 | 0,8071 | 0,0595 | 0,6569 | 0,8965 |
| 7 | 8 | 22 | 0 | 1 | 0,8071 | 0,0595 | 0,6569 | 0,8965 |
| 8 | 9 | 21 | 0 | 1 | 0,8071 | 0,0595 | 0,6569 | 0,8965 |
| 9 | 10 | 20 | 1 | 2 | 0,7668 | 0,0688 | 0,5975 | 0,872 |
| 10 | 11 | 17 | 0 | 1 | 0,7668 | 0,0688 | 0,5975 | 0,872 |
| 11 | 12 | 16 | 1 | 2 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 12 | 13 | 13 | 0 | 4 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 14 | 15 | 9 | 0 | 1 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 15 | 16 | 8 | 0 | 1 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 17 | 18 | 7 | 0 | 1 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 18 | 19 | 6 | 0 | 1 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 19 | 20 | 5 | 0 | 1 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 22 | 23 | 4 | 0 | 1 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 27 | 28 | 3 | 0 | 1 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 31 | 32 | 2 | 0 | 1 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |
| 32 | 33 | 1 | 0 | 1 | 0,7189 | 0,0795 | 0,5292 | 0,8426 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.3.

TABLEAU A-3.4

Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à bigamie - deuxième bigamie

| Beg. | | Std. | | | | | | |
|----------|-------|--------|------|----------|------------------------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | Deaths | Lost | Survival | Error [95% Conf. Int.] | | | |
| 0 | 1 | 46 | 5 | 3 | 0,8913 | 0,0459 | 0,7584 | 0,9533 |
| 1 | 2 | 38 | 3 | 2 | 0,8209 | 0,0575 | 0,6732 | 0,9063 |
| 2 | 3 | 33 | 1 | 2 | 0,7961 | 0,0609 | 0,6439 | 0,8885 |
| 3 | 4 | 30 | 2 | 0 | 0,743 | 0,0674 | 0,5824 | 0,8494 |
| 4 | 5 | 28 | 1 | 1 | 0,7165 | 0,07 | 0,553 | 0,8289 |
| 5 | 6 | 26 | 3 | 1 | 0,6338 | 0,0765 | 0,4648 | 0,7623 |
| 6 | 7 | 22 | 0 | 2 | 0,6338 | 0,0765 | 0,4648 | 0,7623 |
| 7 | 8 | 20 | 1 | 1 | 0,6021 | 0,079 | 0,4308 | 0,7366 |
| 8 | 9 | 18 | 1 | 1 | 0,5686 | 0,0814 | 0,3955 | 0,7093 |
| 9 | 10 | 16 | 0 | 1 | 0,5686 | 0,0814 | 0,3955 | 0,7093 |
| 10 | 11 | 15 | 0 | 1 | 0,5686 | 0,0814 | 0,3955 | 0,7093 |
| 11 | 12 | 14 | 0 | 3 | 0,5686 | 0,0814 | 0,3955 | 0,7093 |
| 12 | 13 | 11 | 0 | 1 | 0,5686 | 0,0814 | 0,3955 | 0,7093 |
| 13 | 14 | 10 | 0 | 1 | 0,5686 | 0,0814 | 0,3955 | 0,7093 |
| 14 | 15 | 9 | 1 | 0 | 0,5055 | 0,0937 | 0,3128 | 0,6699 |
| 15 | 16 | 8 | 0 | 1 | 0,5055 | 0,0937 | 0,3128 | 0,6699 |
| 16 | 17 | 7 | 0 | 3 | 0,5055 | 0,0937 | 0,3128 | 0,6699 |
| 19 | 20 | 4 | 0 | 2 | 0,5055 | 0,0937 | 0,3128 | 0,6699 |
| 20 | 21 | 2 | 0 | 1 | 0,5055 | 0,0937 | 0,3128 | 0,6699 |
| 42 | 43 | 1 | 0 | 1 | 0,5055 | 0,0937 | 0,3128 | 0,6699 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.4.

TABLEAU A-3.5

Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à
séparation / divorce

| Beg. | | | | Std. | | | | |
|----------|-------|-------------|----------|------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | Deaths Lost | Survival | Error [95% Conf. Int.] | | | | |
| 0 | 1 | 328 | 3 | 7 | 0,9909 | 0,0053 | 0,9719 | 0,997 |
| 1 | 2 | 318 | 9 | 14 | 0,9628 | 0,0105 | 0,9354 | 0,9787 |
| 2 | 3 | 295 | 9 | 16 | 0,9334 | 0,014 | 0,8997 | 0,9561 |
| 3 | 4 | 270 | 5 | 12 | 0,9162 | 0,0158 | 0,8792 | 0,9422 |
| 4 | 5 | 253 | 9 | 17 | 0,8836 | 0,0186 | 0,8414 | 0,9151 |
| 5 | 6 | 227 | 4 | 14 | 0,868 | 0,0198 | 0,8235 | 0,9019 |
| 6 | 7 | 209 | 5 | 13 | 0,8472 | 0,0214 | 0,7997 | 0,8843 |
| 7 | 8 | 191 | 1 | 16 | 0,8428 | 0,0217 | 0,7946 | 0,8805 |
| 8 | 9 | 174 | 3 | 14 | 0,8283 | 0,0229 | 0,7778 | 0,8683 |
| 9 | 10 | 157 | 1 | 15 | 0,823 | 0,0234 | 0,7716 | 0,8638 |
| 10 | 11 | 141 | 3 | 12 | 0,8055 | 0,025 | 0,7509 | 0,8493 |
| 11 | 12 | 126 | 2 | 6 | 0,7927 | 0,0262 | 0,7357 | 0,8387 |
| 12 | 13 | 118 | 1 | 8 | 0,786 | 0,0268 | 0,7277 | 0,8332 |
| 13 | 14 | 109 | 1 | 16 | 0,7788 | 0,0275 | 0,7191 | 0,8273 |
| 14 | 15 | 92 | 2 | 6 | 0,7618 | 0,0294 | 0,6982 | 0,8138 |
| 15 | 16 | 84 | 1 | 10 | 0,7528 | 0,0304 | 0,6871 | 0,8066 |
| 16 | 17 | 73 | 3 | 6 | 0,7218 | 0,034 | 0,6488 | 0,7823 |
| 17 | 18 | 64 | 0 | 5 | 0,7218 | 0,034 | 0,6488 | 0,7823 |
| 18 | 19 | 59 | 0 | 7 | 0,7218 | 0,034 | 0,6488 | 0,7823 |
| 19 | 20 | 52 | 0 | 8 | 0,7218 | 0,034 | 0,6488 | 0,7823 |
| 20 | 21 | 44 | 0 | 9 | 0,7218 | 0,034 | 0,6488 | 0,7823 |
| 21 | 22 | 35 | 0 | 3 | 0,7218 | 0,034 | 0,6488 | 0,7823 |
| 22 | 23 | 32 | 0 | 2 | 0,7218 | 0,034 | 0,6488 | 0,7823 |
| 23 | 24 | 30 | 1 | 4 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 24 | 25 | 25 | 0 | 5 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 25 | 26 | 20 | 0 | 5 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 26 | 27 | 15 | 0 | 3 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 27 | 28 | 12 | 0 | 1 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 28 | 29 | 11 | 0 | 1 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 29 | 30 | 10 | 0 | 1 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 30 | 31 | 9 | 0 | 2 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 31 | 32 | 7 | 0 | 2 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 32 | 33 | 5 | 0 | 1 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 33 | 34 | 4 | 0 | 2 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 38 | 39 | 2 | 0 | 1 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |
| 40 | 41 | 1 | 0 | 1 | 0,6978 | 0,0405 | 0,6104 | 0,7692 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.5

TABLEAU A-3.6

Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à rupture -
tous types de rupture

| Beg. | | | | Std. | | | | |
|----------|-------|-------------|----------|------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | Deaths Lost | Survival | Error [95% Conf. Int.] | | | | |
| 0 | 1 | 328 | 4 | 6 | 0,9878 | 0,0061 | 0,9678 | 0,9954 |
| 1 | 2 | 318 | 12 | 11 | 0,9505 | 0,0121 | 0,9205 | 0,9694 |
| 2 | 3 | 295 | 10 | 15 | 0,9183 | 0,0154 | 0,8823 | 0,9436 |
| 3 | 4 | 270 | 5 | 12 | 0,9013 | 0,0169 | 0,8625 | 0,9296 |
| 4 | 5 | 253 | 10 | 16 | 0,8657 | 0,0196 | 0,8219 | 0,8994 |
| 5 | 6 | 227 | 5 | 13 | 0,8466 | 0,0209 | 0,8003 | 0,883 |
| 6 | 7 | 209 | 5 | 13 | 0,8264 | 0,0223 | 0,7775 | 0,8654 |
| 7 | 8 | 191 | 1 | 16 | 0,822 | 0,0226 | 0,7726 | 0,8617 |
| 8 | 9 | 174 | 4 | 13 | 0,8031 | 0,024 | 0,751 | 0,8455 |
| 9 | 10 | 157 | 1 | 15 | 0,798 | 0,0244 | 0,7452 | 0,8411 |
| 10 | 11 | 141 | 3 | 12 | 0,781 | 0,0257 | 0,7254 | 0,8267 |
| 11 | 12 | 126 | 2 | 6 | 0,7686 | 0,0268 | 0,711 | 0,8163 |
| 12 | 13 | 118 | 1 | 8 | 0,7621 | 0,0273 | 0,7034 | 0,8108 |
| 13 | 14 | 109 | 1 | 16 | 0,7551 | 0,028 | 0,6951 | 0,805 |
| 14 | 15 | 92 | 2 | 6 | 0,7387 | 0,0297 | 0,6752 | 0,7918 |
| 15 | 16 | 84 | 1 | 10 | 0,7299 | 0,0306 | 0,6645 | 0,7847 |
| 16 | 17 | 73 | 3 | 6 | 0,6999 | 0,0339 | 0,6278 | 0,7607 |
| 17 | 18 | 64 | 1 | 4 | 0,689 | 0,0351 | 0,6145 | 0,752 |
| 18 | 19 | 59 | 0 | 7 | 0,689 | 0,0351 | 0,6145 | 0,752 |
| 19 | 20 | 52 | 1 | 7 | 0,6757 | 0,0368 | 0,5977 | 0,742 |
| 20 | 21 | 44 | 0 | 9 | 0,6757 | 0,0368 | 0,5977 | 0,742 |
| 21 | 22 | 35 | 0 | 3 | 0,6757 | 0,0368 | 0,5977 | 0,742 |
| 22 | 23 | 32 | 0 | 2 | 0,6757 | 0,0368 | 0,5977 | 0,742 |
| 23 | 24 | 30 | 1 | 4 | 0,6532 | 0,0419 | 0,5643 | 0,7284 |
| 24 | 25 | 25 | 2 | 3 | 0,601 | 0,0524 | 0,4906 | 0,6948 |
| 25 | 26 | 20 | 0 | 5 | 0,601 | 0,0524 | 0,4906 | 0,6948 |
| 26 | 27 | 15 | 0 | 3 | 0,601 | 0,0524 | 0,4906 | 0,6948 |
| 27 | 28 | 12 | 1 | 0 | 0,5509 | 0,0679 | 0,4091 | 0,6719 |
| 28 | 29 | 11 | 0 | 1 | 0,5509 | 0,0679 | 0,4091 | 0,6719 |
| 29 | 30 | 10 | 0 | 1 | 0,5509 | 0,0679 | 0,4091 | 0,6719 |
| 30 | 31 | 9 | 0 | 2 | 0,5509 | 0,0679 | 0,4091 | 0,6719 |
| 31 | 32 | 7 | 0 | 2 | 0,5509 | 0,0679 | 0,4091 | 0,6719 |
| 32 | 33 | 5 | 0 | 1 | 0,5509 | 0,0679 | 0,4091 | 0,6719 |
| 33 | 34 | 4 | 0 | 2 | 0,5509 | 0,0679 | 0,4091 | 0,6719 |
| 38 | 39 | 2 | 0 | 1 | 0,5509 | 0,0679 | 0,4091 | 0,6719 |
| 40 | 41 | 1 | 0 | 1 | 0,5509 | 0,0679 | 0,4091 | 0,6719 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.6.

TABLEAU A-3.7

Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à rupture -
bigamie avant monogamie

| Beg. | | Deaths Lost | Survival | Std. | | | |
|----------|-------|-------------|----------|------------------------|--------|--------|---------------|
| Interval | Total | | | Error [95% Conf. Int.] | | | |
| 0 | 1 | 46 | 0 | 8 | 1 | 0 | |
| 1 | 2 | 38 | 1 | 5 | 0,9737 | 0,026 | 0,8275 0,9963 |
| 2 | 3 | 32 | 2 | 3 | 0,9128 | 0,0483 | 0,7527 0,9711 |
| 3 | 4 | 27 | 1 | 2 | 0,879 | 0,0571 | 0,7075 0,9531 |
| 4 | 5 | 24 | 1 | 2 | 0,8424 | 0,0654 | 0,6593 0,9318 |
| 5 | 6 | 21 | 0 | 4 | 0,8424 | 0,0654 | 0,6593 0,9318 |
| 6 | 7 | 17 | 0 | 1 | 0,8424 | 0,0654 | 0,6593 0,9318 |
| 7 | 8 | 16 | 0 | 2 | 0,8424 | 0,0654 | 0,6593 0,9318 |
| 8 | 9 | 14 | 1 | 2 | 0,7822 | 0,084 | 0,5607 0,901 |
| 9 | 10 | 11 | 0 | 1 | 0,7822 | 0,084 | 0,5607 0,901 |
| 10 | 11 | 10 | 0 | 1 | 0,7822 | 0,084 | 0,5607 0,901 |
| 11 | 12 | 9 | 0 | 3 | 0,7822 | 0,084 | 0,5607 0,901 |
| 14 | 15 | 6 | 0 | 1 | 0,7822 | 0,084 | 0,5607 0,901 |
| 15 | 16 | 5 | 0 | 1 | 0,7822 | 0,084 | 0,5607 0,901 |
| 16 | 17 | 4 | 0 | 2 | 0,7822 | 0,084 | 0,5607 0,901 |
| 19 | 20 | 2 | 0 | 1 | 0,7822 | 0,084 | 0,5607 0,901 |
| 20 | 21 | 1 | 0 | 1 | 0,7822 | 0,084 | 0,5607 0,901 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.7.

TABLEAU A-3.8

Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à rupture -
seconde rupture après remariage

| Beg. | | Deaths Lost | Survival | Std. | | | |
|----------|-------|-------------|----------|------------------------|--------|--------|---------------|
| Interval | Total | | | Error [95% Conf. Int.] | | | |
| 0 | 1 | 60 | 1 | 4 | 0,9833 | 0,0165 | 0,8875 0,9976 |
| 1 | 2 | 55 | 4 | 2 | 0,9118 | 0,0377 | 0,8009 0,9623 |
| 2 | 3 | 49 | 3 | 2 | 0,856 | 0,0472 | 0,7323 0,9253 |
| 3 | 4 | 44 | 2 | 5 | 0,8171 | 0,0525 | 0,6862 0,8973 |
| 4 | 5 | 37 | 2 | 5 | 0,7729 | 0,0582 | 0,6333 0,8648 |
| 5 | 6 | 30 | 0 | 5 | 0,7729 | 0,0582 | 0,6333 0,8648 |
| 6 | 7 | 25 | 1 | 2 | 0,742 | 0,0635 | 0,5923 0,8436 |
| 7 | 8 | 22 | 0 | 1 | 0,742 | 0,0635 | 0,5923 0,8436 |
| 8 | 9 | 21 | 0 | 1 | 0,742 | 0,0635 | 0,5923 0,8436 |
| 9 | 10 | 20 | 0 | 3 | 0,742 | 0,0635 | 0,5923 0,8436 |
| 10 | 11 | 17 | 0 | 1 | 0,742 | 0,0635 | 0,5923 0,8436 |
| 11 | 12 | 16 | 1 | 3 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |
| 12 | 13 | 12 | 0 | 4 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |
| 14 | 15 | 8 | 0 | 1 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |
| 15 | 16 | 7 | 0 | 1 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |
| 17 | 18 | 6 | 0 | 1 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |
| 18 | 19 | 5 | 0 | 1 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |
| 19 | 20 | 4 | 0 | 1 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |
| 22 | 23 | 3 | 0 | 1 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |
| 27 | 28 | 2 | 0 | 1 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |
| 28 | 29 | 1 | 0 | 1 | 0,6956 | 0,0746 | 0,5233 0,816 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.8.

TABLEAU A-3.9

Table de survie de Kaplan-Meier: de monogamie à veuvage

| Beg. | | Deaths Lost | Survival | Std. | | | | |
|----------|-------|-------------|----------|------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | | | Error [95% Conf. Int.] | | | | |
| 0 | 1 | 328 | 1 | 9 | 0,997 | 0,003 | 0,9786 | 0,9996 |
| 1 | 2 | 318 | 3 | 20 | 0,9875 | 0,0062 | 0,9672 | 0,9953 |
| 2 | 3 | 295 | 1 | 24 | 0,9842 | 0,007 | 0,9624 | 0,9934 |
| 3 | 4 | 270 | 0 | 17 | 0,9842 | 0,007 | 0,9624 | 0,9934 |
| 4 | 5 | 253 | 1 | 25 | 0,9803 | 0,008 | 0,9566 | 0,9911 |
| 5 | 6 | 227 | 1 | 17 | 0,976 | 0,009 | 0,95 | 0,9886 |
| 6 | 7 | 209 | 0 | 18 | 0,976 | 0,009 | 0,95 | 0,9886 |
| 7 | 8 | 191 | 0 | 17 | 0,976 | 0,009 | 0,95 | 0,9886 |
| 8 | 9 | 174 | 1 | 16 | 0,9704 | 0,0106 | 0,9406 | 0,9854 |
| 9 | 10 | 157 | 0 | 16 | 0,9704 | 0,0106 | 0,9406 | 0,9854 |
| 10 | 11 | 141 | 0 | 15 | 0,9704 | 0,0106 | 0,9406 | 0,9854 |
| 11 | 12 | 126 | 0 | 8 | 0,9704 | 0,0106 | 0,9406 | 0,9854 |
| 12 | 13 | 118 | 0 | 9 | 0,9704 | 0,0106 | 0,9406 | 0,9854 |
| 13 | 14 | 109 | 0 | 17 | 0,9704 | 0,0106 | 0,9406 | 0,9854 |
| 14 | 15 | 92 | 0 | 8 | 0,9704 | 0,0106 | 0,9406 | 0,9854 |
| 15 | 16 | 84 | 0 | 11 | 0,9704 | 0,0106 | 0,9406 | 0,9854 |
| 16 | 17 | 73 | 0 | 9 | 0,9704 | 0,0106 | 0,9406 | 0,9854 |
| 17 | 18 | 64 | 1 | 4 | 0,9552 | 0,0183 | 0,9012 | 0,98 |
| 18 | 19 | 59 | 0 | 7 | 0,9552 | 0,0183 | 0,9012 | 0,98 |
| 19 | 20 | 52 | 1 | 7 | 0,9368 | 0,0256 | 0,8624 | 0,9717 |
| 20 | 21 | 44 | 0 | 9 | 0,9368 | 0,0256 | 0,8624 | 0,9717 |
| 21 | 22 | 35 | 0 | 3 | 0,9368 | 0,0256 | 0,8624 | 0,9717 |
| 22 | 23 | 32 | 0 | 2 | 0,9368 | 0,0256 | 0,8624 | 0,9717 |
| 23 | 24 | 30 | 0 | 5 | 0,9368 | 0,0256 | 0,8624 | 0,9717 |
| 24 | 25 | 25 | 2 | 3 | 0,8619 | 0,056 | 0,7046 | 0,9389 |
| 25 | 26 | 20 | 0 | 5 | 0,8619 | 0,056 | 0,7046 | 0,9389 |
| 26 | 27 | 15 | 0 | 3 | 0,8619 | 0,056 | 0,7046 | 0,9389 |
| 27 | 28 | 12 | 1 | 0 | 0,7901 | 0,0858 | 0,559 | 0,909 |
| 28 | 29 | 11 | 0 | 1 | 0,7901 | 0,0858 | 0,559 | 0,909 |
| 29 | 30 | 10 | 0 | 1 | 0,7901 | 0,0858 | 0,559 | 0,909 |
| 30 | 31 | 9 | 0 | 2 | 0,7901 | 0,0858 | 0,559 | 0,909 |
| 31 | 32 | 7 | 0 | 2 | 0,7901 | 0,0858 | 0,559 | 0,909 |
| 32 | 33 | 5 | 0 | 1 | 0,7901 | 0,0858 | 0,559 | 0,909 |
| 33 | 34 | 4 | 0 | 2 | 0,7901 | 0,0858 | 0,559 | 0,909 |
| 38 | 39 | 2 | 0 | 1 | 0,7901 | 0,0858 | 0,559 | 0,909 |
| 40 | 41 | 1 | 0 | 1 | 0,7901 | 0,0858 | 0,559 | 0,909 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.9.

TABLEAU A-3.10

Table de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à monogamie par séparation / divorce

| Beg. | | Deaths Lost | Survival | Std. | | | | |
|----------|-------|-------------|----------|------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | | | Error [95% Conf. Int.] | | | | |
| 0 | 1 | 84 | 4 | 2 | 0,9524 | 0,0232 | 0,8781 | 0,9819 |
| 1 | 2 | 78 | 7 | 8 | 0,8669 | 0,0374 | 0,7725 | 0,924 |
| 2 | 3 | 63 | 12 | 2 | 0,7018 | 0,0525 | 0,5852 | 0,7913 |
| 3 | 4 | 49 | 9 | 3 | 0,5729 | 0,0578 | 0,4518 | 0,6767 |
| 4 | 5 | 37 | 1 | 4 | 0,5574 | 0,0583 | 0,4361 | 0,6626 |
| 5 | 6 | 32 | 2 | 2 | 0,5226 | 0,0596 | 0,4001 | 0,6314 |
| 6 | 7 | 28 | 3 | 3 | 0,4666 | 0,0614 | 0,3433 | 0,5807 |
| 7 | 8 | 22 | 0 | 5 | 0,4666 | 0,0614 | 0,3433 | 0,5807 |
| 8 | 9 | 17 | 0 | 1 | 0,4666 | 0,0614 | 0,3433 | 0,5807 |
| 9 | 10 | 16 | 1 | 0 | 0,4374 | 0,0641 | 0,3103 | 0,5575 |
| 10 | 11 | 15 | 1 | 2 | 0,4083 | 0,0661 | 0,2789 | 0,5334 |
| 12 | 13 | 12 | 0 | 2 | 0,4083 | 0,0661 | 0,2789 | 0,5334 |
| 13 | 14 | 10 | 1 | 1 | 0,3674 | 0,071 | 0,2319 | 0,5037 |
| 16 | 17 | 8 | 0 | 2 | 0,3674 | 0,071 | 0,2319 | 0,5037 |
| 18 | 19 | 6 | 1 | 0 | 0,3062 | 0,0814 | 0,1591 | 0,4667 |
| 19 | 20 | 5 | 0 | 1 | 0,3062 | 0,0814 | 0,1591 | 0,4667 |
| 22 | 23 | 4 | 0 | 1 | 0,3062 | 0,0814 | 0,1591 | 0,4667 |
| 28 | 29 | 3 | 0 | 1 | 0,3062 | 0,0814 | 0,1591 | 0,4667 |
| 30 | 31 | 2 | 0 | 1 | 0,3062 | 0,0814 | 0,1591 | 0,4667 |
| 33 | 34 | 1 | 0 | 1 | 0,3062 | 0,0814 | 0,1591 | 0,4667 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.10.

TABLEAU A-3.11

Table de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à monogamie
par rupture

| Beg. | | Deaths Lost | | Survival | Std. Error [95% Conf. Int.] | | | |
|----------|-------|-------------|----|----------|--------------------------------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | | | | | | | |
| 0 | 1 | 84 | 5 | 1 | 0,9405 | 0,0258 | 0,8629 | 0,9748 |
| 1 | 2 | 78 | 7 | 8 | 0,8561 | 0,0385 | 0,7605 | 0,9156 |
| 2 | 3 | 63 | 13 | 1 | 0,6794 | 0,0533 | 0,5626 | 0,7713 |
| 3 | 4 | 49 | 10 | 2 | 0,5408 | 0,0577 | 0,4216 | 0,6456 |
| 4 | 5 | 37 | 1 | 4 | 0,5262 | 0,0579 | 0,4071 | 0,632 |
| 5 | 6 | 32 | 2 | 2 | 0,4933 | 0,0588 | 0,374 | 0,6018 |
| 6 | 7 | 28 | 3 | 3 | 0,4404 | 0,0599 | 0,3214 | 0,553 |
| 7 | 8 | 22 | 0 | 5 | 0,4404 | 0,0599 | 0,3214 | 0,553 |
| 8 | 9 | 17 | 0 | 1 | 0,4404 | 0,0599 | 0,3214 | 0,553 |
| 9 | 10 | 16 | 1 | 0 | 0,4129 | 0,0622 | 0,2909 | 0,5306 |
| 10 | 11 | 15 | 2 | 1 | 0,3578 | 0,0649 | 0,234 | 0,4833 |
| 12 | 13 | 12 | 0 | 2 | 0,3578 | 0,0649 | 0,234 | 0,4833 |
| 13 | 14 | 10 | 1 | 1 | 0,3221 | 0,0676 | 0,1962 | 0,4547 |
| 16 | 17 | 8 | 0 | 2 | 0,3221 | 0,0676 | 0,1962 | 0,4547 |
| 18 | 19 | 6 | 1 | 0 | 0,2684 | 0,0746 | 0,1366 | 0,4193 |
| 19 | 20 | 5 | 0 | 1 | 0,2684 | 0,0746 | 0,1366 | 0,4193 |
| 22 | 23 | 4 | 0 | 1 | 0,2684 | 0,0746 | 0,1366 | 0,4193 |
| 28 | 29 | 3 | 0 | 1 | 0,2684 | 0,0746 | 0,1366 | 0,4193 |
| 30 | 31 | 2 | 0 | 1 | 0,2684 | 0,0746 | 0,1366 | 0,4193 |
| 33 | 34 | 1 | 0 | 1 | 0,2684 | 0,0746 | 0,1366 | 0,4193 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.11.

TABLEAU A-3.12

Table de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à monogamie
par veuvage

| Beg. | | Deaths Lost | | Survival | Std. Error [95% Conf. Int.] | | | |
|----------|-------|-------------|---|----------|--------------------------------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | | | | | | | |
| 0 | 1 | 84 | 1 | 5 | 0,9881 | 0,0118 | 0,9185 | 0,9983 |
| 1 | 2 | 78 | 0 | 15 | 0,9881 | 0,0118 | 0,9185 | 0,9983 |
| 2 | 3 | 63 | 1 | 13 | 0,9724 | 0,0194 | 0,8927 | 0,9931 |
| 3 | 4 | 49 | 1 | 11 | 0,9526 | 0,0274 | 0,8566 | 0,9849 |
| 4 | 5 | 37 | 0 | 5 | 0,9526 | 0,0274 | 0,8566 | 0,9849 |
| 5 | 6 | 32 | 0 | 4 | 0,9526 | 0,0274 | 0,8566 | 0,9849 |
| 6 | 7 | 28 | 0 | 6 | 0,9526 | 0,0274 | 0,8566 | 0,9849 |
| 7 | 8 | 22 | 0 | 5 | 0,9526 | 0,0274 | 0,8566 | 0,9849 |
| 8 | 9 | 17 | 0 | 1 | 0,9526 | 0,0274 | 0,8566 | 0,9849 |
| 9 | 10 | 16 | 0 | 1 | 0,9526 | 0,0274 | 0,8566 | 0,9849 |
| 10 | 11 | 15 | 1 | 2 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |
| 12 | 13 | 12 | 0 | 2 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |
| 13 | 14 | 10 | 0 | 2 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |
| 16 | 17 | 8 | 0 | 2 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |
| 18 | 19 | 6 | 0 | 1 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |
| 19 | 20 | 5 | 0 | 1 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |
| 22 | 23 | 4 | 0 | 1 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |
| 28 | 29 | 3 | 0 | 1 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |
| 30 | 31 | 2 | 0 | 1 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |
| 33 | 34 | 1 | 0 | 1 | 0,8891 | 0,0665 | 0,6645 | 0,9667 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Note: correspondance avec le graphique 5.12.

TABLEAU A-3.13

Table de survie de Kaplan-Meier: de bigamie à trigamie

| Beg. | | Deaths Lost | | Survival | | Std. Error [95% Conf. Int.] | | |
|----------|-------|-------------|---|----------|--------|-----------------------------|--------|--------|
| Interval | Total | | | | | | | |
| 0 | 1 | 84 | 1 | 5 | 0,9881 | 0,0118 | 0,9185 | 0,9983 |
| 1 | 2 | 78 | 4 | 11 | 0,9374 | 0,0271 | 0,8561 | 0,9735 |
| 2 | 3 | 63 | 0 | 14 | 0,9374 | 0,0271 | 0,8561 | 0,9735 |
| 3 | 4 | 49 | 0 | 12 | 0,9374 | 0,0271 | 0,8561 | 0,9735 |
| 4 | 5 | 37 | 2 | 3 | 0,8868 | 0,0433 | 0,7662 | 0,9472 |
| 5 | 6 | 32 | 1 | 3 | 0,859 | 0,05 | 0,7247 | 0,9308 |
| 6 | 7 | 28 | 1 | 5 | 0,8284 | 0,0569 | 0,6806 | 0,912 |
| 7 | 8 | 22 | 2 | 3 | 0,7531 | 0,0725 | 0,5761 | 0,8643 |
| 8 | 9 | 17 | 0 | 1 | 0,7531 | 0,0725 | 0,5761 | 0,8643 |
| 9 | 10 | 16 | 0 | 1 | 0,7531 | 0,0725 | 0,5761 | 0,8643 |
| 10 | 11 | 15 | 0 | 3 | 0,7531 | 0,0725 | 0,5761 | 0,8643 |
| 12 | 13 | 12 | 2 | 0 | 0,6275 | 0,101 | 0,3996 | 0,7892 |
| 13 | 14 | 10 | 0 | 2 | 0,6275 | 0,101 | 0,3996 | 0,7892 |
| 16 | 17 | 8 | 1 | 1 | 0,5491 | 0,1149 | 0,3048 | 0,739 |
| 18 | 19 | 6 | 0 | 1 | 0,5491 | 0,1149 | 0,3048 | 0,739 |
| 19 | 20 | 5 | 0 | 1 | 0,5491 | 0,1149 | 0,3048 | 0,739 |
| 22 | 23 | 4 | 1 | 0 | 0,4118 | 0,1468 | 0,1422 | 0,6679 |
| 28 | 29 | 3 | 0 | 1 | 0,4118 | 0,1468 | 0,1422 | 0,6679 |
| 30 | 31 | 2 | 0 | 1 | 0,4118 | 0,1468 | 0,1422 | 0,6679 |
| 33 | 34 | 1 | 0 | 1 | 0,4118 | 0,1468 | 0,1422 | 0,6679 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*.

Note: correspondance avec le graphique 5.13.

TABLEAU A-3.14

Table de survie de Kaplan-Meier: de séparation / divorce à monogamie

| Beg. | | Deaths Lost | | Survival | | Std. Error [95% Conf. Int.] | | |
|----------|-------|-------------|----|----------|--------|-----------------------------|--------|--------|
| Interval | Total | | | | | | | |
| 0 | 1 | 63 | 19 | 3 | 0,6984 | 0,0578 | 0,5689 | 0,7958 |
| 1 | 2 | 41 | 8 | 2 | 0,5621 | 0,0635 | 0,4291 | 0,6756 |
| 2 | 3 | 31 | 7 | 0 | 0,4352 | 0,0648 | 0,3068 | 0,5567 |
| 3 | 4 | 24 | 2 | 0 | 0,3989 | 0,0643 | 0,2737 | 0,5212 |
| 4 | 5 | 22 | 2 | 0 | 0,3627 | 0,0633 | 0,2414 | 0,4849 |
| 5 | 6 | 20 | 6 | 3 | 0,2539 | 0,0579 | 0,1497 | 0,3717 |
| 6 | 7 | 11 | 1 | 1 | 0,2308 | 0,057 | 0,13 | 0,3486 |
| 7 | 8 | 9 | 2 | 0 | 0,1795 | 0,0547 | 0,0879 | 0,2972 |
| 8 | 9 | 7 | 0 | 1 | 0,1795 | 0,0547 | 0,0879 | 0,2972 |
| 9 | 10 | 6 | 1 | 0 | 0,1496 | 0,0531 | 0,0645 | 0,2679 |
| 10 | 11 | 5 | 1 | 1 | 0,1197 | 0,0502 | 0,0438 | 0,2367 |
| 11 | 12 | 3 | 0 | 1 | 0,1197 | 0,0502 | 0,0438 | 0,2367 |
| 13 | 14 | 2 | 1 | 0 | 0,0598 | 0,0492 | 0,0068 | 0,2041 |
| 32 | 33 | 1 | 0 | 1 | 0,0598 | 0,0492 | 0,0068 | 0,2041 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*.

Note: correspondance avec le graphique 5.14.

TABLEAU A-3.15

Table de survie de Kaplan-Meier: de rupture à monogamie

| Beg. | | | | | Std. | | | |
|----------|-------|--------|------|----------|------------------------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | Deaths | Lost | Survival | Error [95% Conf. Int.] | | | |
| 0 | 1 | 76 | 20 | 3 | 0,7368 | 0,0505 | 0,6224 | 0,8215 |
| 1 | 2 | 53 | 12 | 3 | 0,57 | 0,0576 | 0,4495 | 0,6736 |
| 2 | 3 | 38 | 8 | 0 | 0,45 | 0,0591 | 0,3322 | 0,5607 |
| 3 | 4 | 30 | 4 | 0 | 0,39 | 0,0583 | 0,2765 | 0,5017 |
| 4 | 5 | 26 | 2 | 0 | 0,36 | 0,0576 | 0,2495 | 0,4716 |
| 5 | 6 | 24 | 6 | 3 | 0,27 | 0,0536 | 0,1716 | 0,3781 |
| 6 | 7 | 15 | 1 | 1 | 0,252 | 0,053 | 0,1559 | 0,3599 |
| 7 | 8 | 13 | 2 | 0 | 0,2132 | 0,0514 | 0,1226 | 0,3205 |
| 8 | 9 | 11 | 1 | 1 | 0,1938 | 0,0503 | 0,1068 | 0,3002 |
| 9 | 10 | 9 | 1 | 0 | 0,1723 | 0,0491 | 0,0893 | 0,278 |
| 10 | 11 | 8 | 1 | 1 | 0,1508 | 0,0475 | 0,0727 | 0,2552 |
| 11 | 12 | 6 | 0 | 1 | 0,1508 | 0,0475 | 0,0727 | 0,2552 |
| 13 | 14 | 5 | 1 | 0 | 0,1206 | 0,0466 | 0,0486 | 0,2279 |
| 17 | 18 | 4 | 1 | 0 | 0,0905 | 0,0436 | 0,0284 | 0,1976 |
| 20 | 21 | 3 | 0 | 1 | 0,0905 | 0,0436 | 0,0284 | 0,1976 |
| 31 | 32 | 2 | 0 | 1 | 0,0905 | 0,0436 | 0,0284 | 0,1976 |
| 32 | 33 | 1 | 0 | 1 | 0,0905 | 0,0436 | 0,0284 | 0,1976 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*.

Note: correspondance avec le graphique 5.15.

TABLEAU A-3.16

Table de survie de Kaplan-Meier: de veuvage à monogamie

| Beg. | | | | | Std. | | | |
|----------|-------|--------|------|----------|------------------------|--------|--------|--------|
| Interval | Total | Deaths | Lost | Survival | Error [95% Conf. Int.] | | | |
| 0 | 1 | 13 | 1 | 0 | 0,9231 | 0,0739 | 0,5664 | 0,9888 |
| 1 | 2 | 12 | 4 | 1 | 0,6154 | 0,1349 | 0,3083 | 0,8184 |
| 2 | 3 | 7 | 1 | 0 | 0,5275 | 0,1414 | 0,2335 | 0,7548 |
| 3 | 4 | 6 | 2 | 0 | 0,3516 | 0,1385 | 0,1121 | 0,607 |
| 8 | 9 | 4 | 1 | 0 | 0,2637 | 0,1288 | 0,065 | 0,5221 |
| 17 | 18 | 3 | 1 | 0 | 0,1758 | 0,1119 | 0,0283 | 0,4283 |
| 20 | 21 | 2 | 0 | 1 | 0,1758 | 0,1119 | 0,0283 | 0,4283 |
| 31 | 32 | 1 | 0 | 1 | 0,1758 | 0,1119 | 0,0283 | 0,4283 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*.

Note: correspondance avec le graphique 5.16.

ANNEXE 4

Formalisation mathématique de la relation entre les variables génésiques, de mortalité des enfants et la rupture d'union (analyse de Cox)

TABLEAU A-4.1

Formalisation mathématique de la relation entre la fécondité
et la rupture d'union (analyse de Cox)

| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|-------|-------------|---------|---------------|-----------|----------|
| Desc. | $b_1 * x_1$ | x_1^2 | $b_2 * x_1^2$ | (2) + (4) | Exp. (5) |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 0,43 | 1 | -0,05 | 0,38 | 1,46 |
| 2 | 0,86 | 4 | -0,20 | 0,66 | 1,93 |
| 3 | 1,30 | 9 | -0,46 | 0,84 | 2,31 |
| 4 | 1,73 | 16 | -0,82 | 0,91 | 2,49 |
| 5 | 2,16 | 25 | -1,28 | 0,89 | 2,42 |
| 6 | 2,59 | 36 | -1,84 | 0,76 | 2,13 |
| 7 | 3,02 | 49 | -2,50 | 0,53 | 1,69 |
| 8 | 3,46 | 64 | -3,26 | 0,19 | 1,21 |
| 9 | 3,89 | 81 | -4,13 | -0,24 | 0,78 |
| 10 | 4,32 | 100 | -5,10 | -0,78 | 0,46 |
| 11 | 4,75 | 121 | -6,17 | -1,42 | 0,24 |
| 12 | 5,18 | 144 | -7,34 | -2,16 | 0,12 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Notes:

b_1 = logarithme népérien du risque relatif (1,54) du cumul des naissances vivantes.

b_2 = logarithme népérien du risque relatif (0,95) du carré du cumul des naissances vivantes.

x = nombre de naissances vivantes (descendance).

Exp. (5) = exponentielle de la valeur de la colonne 5.

TABLEAU A-4.2

Formalisation mathématique de la relation entre la fécondité et la rupture d'union, avec contrôle des autres variables indépendantes (analyse de Cox)

| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|-------|-------------|---------|---------------|-----------|----------|
| Desc. | $b_1 * x_1$ | x_1^2 | $b_2 * x_1^2$ | (2) + (4) | Exp. (5) |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | -0,31 | 1 | -0,02 | -0,33 | 0,72 |
| 2 | -0,63 | 4 | -0,08 | -0,71 | 0,49 |
| 3 | -0,94 | 9 | -0,18 | -1,13 | 0,32 |
| 4 | -1,26 | 16 | -0,32 | -1,58 | 0,21 |
| 5 | -1,57 | 25 | -0,51 | -2,08 | 0,13 |
| 6 | -1,89 | 36 | -0,73 | -2,62 | 0,07 |
| 7 | -2,20 | 49 | -0,99 | -3,19 | 0,04 |
| 8 | -2,52 | 64 | -1,29 | -3,81 | 0,02 |
| 9 | -2,83 | 81 | -1,64 | -4,47 | 0,01 |
| 10 | -3,15 | 100 | -2,02 | -5,17 | 0,01 |
| 11 | -3,46 | 121 | -2,44 | -5,91 | 0,00 |
| 12 | -3,78 | 144 | -2,91 | -6,69 | 0,00 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*.

Notes:

b_1 = logarithme népérien du risque relatif (0,73) du cumul des naissances vivantes.

b_2 = logarithme népérien du risque relatif (0,99) du carré du cumul des naissances vivantes.

x = nombre de naissances vivantes (descendance).

Exp. (5) = exponentielle de la valeur de la colonne 5.

En excluant l'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants.

TABLEAU A-4.3

Formalisation mathématique de la relation entre la mortalité des enfants et la rupture d'union (analyse de Cox)

| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|-------|-------------|---------|---------------|-----------|----------|
| Décès | $b_1 * x_1$ | x_1^2 | $b_2 * x_1^2$ | (2) + (4) | Exp. (5) |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 0,94 | 1 | -0,20 | 0,74 | 2,09 |
| 2 | 1,87 | 4 | -0,79 | 1,08 | 2,94 |
| 3 | 2,81 | 9 | -1,78 | 1,03 | 2,79 |
| 4 | 3,74 | 16 | -3,17 | 0,58 | 1,78 |
| 5 | 4,68 | 25 | -4,95 | -0,27 | 0,76 |
| 6 | 5,62 | 36 | -7,13 | -1,51 | 0,22 |
| 7 | 6,55 | 49 | -9,70 | -3,15 | 0,04 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Notes:

b_1 = logarithme népérien du risque relatif (2,55) du cumul des décès d'enfants.

b_2 = logarithme népérien du risque relatif (0,82) du carré du cumul des décès d'enfants.

x = nombre de décès d'enfants.

Exp. (5) = exponentielle de la valeur de la colonne 5.

TABLEAU A-4.4

Formalisation mathématique de la relation entre la mortalité des enfants et la rupture d'union, avec contrôle des autres variables indépendantes (analyse de Cox)

| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|-------|-------------|---------|---------------|-----------|----------|
| Décès | $b_1 * x_1$ | x_1^2 | $b_2 * x_1^2$ | (2) + (4) | Exp. (5) |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 1,09 | 1 | -0,19 | 0,90 | 2,47 |
| 2 | 2,18 | 4 | -0,74 | 1,43 | 4,20 |
| 3 | 3,27 | 9 | -1,67 | 1,59 | 4,92 |
| 4 | 4,36 | 16 | -2,98 | 1,38 | 3,97 |
| 5 | 5,45 | 25 | -4,65 | 0,80 | 2,21 |
| 6 | 6,53 | 36 | -6,70 | -0,16 | 0,85 |
| 7 | 7,62 | 49 | -9,11 | -1,49 | 0,23 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Notes:

b_1 = logarithme népérien du risque relatif (2,97) du cumul des décès d'enfants.

b_2 = logarithme népérien du risque relatif (0,83) du carré du cumul des décès d'enfants.

x = nombre de décès d'enfants.

Exp. (5) = exponentielle de la valeur de la colonne 5.

En excluant l'interaction entre la fécondité et la mortalité des enfants.

ANNEXE 5

**Formalisation mathématique de la relation entre les variables
génésiques, de mortalité des enfants
et la bigamie (analyse de Cox)**

TABLEAU A-5.1

Formalisation mathématique de la relation entre la fécondité et la bigamie (analyse de Cox)

| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|-------|-------------|---------|---------------|-----------|----------|
| Desc. | $b_1 * x_1$ | x_1^2 | $b_2 * x_1^2$ | (2) + (4) | Exp. (5) |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 0,67 | 1 | -0,08 | 0,59 | 1,80 |
| 2 | 1,34 | 4 | -0,32 | 1,02 | 2,77 |
| 3 | 2,01 | 9 | -0,72 | 1,29 | 3,63 |
| 4 | 2,68 | 16 | -1,28 | 1,40 | 4,06 |
| 5 | 3,35 | 25 | -2,00 | 1,35 | 3,86 |
| 6 | 4,02 | 36 | -2,88 | 1,14 | 3,13 |
| 7 | 4,69 | 49 | -3,92 | 0,77 | 2,16 |
| 8 | 5,36 | 64 | -5,12 | 0,24 | 1,27 |
| 9 | 6,03 | 81 | -6,48 | -0,45 | 0,64 |
| 10 | 6,70 | 100 | -8,00 | -1,30 | 0,27 |
| 11 | 7,37 | 121 | -9,68 | -2,31 | 0,10 |
| 12 | 8,04 | 144 | -11,52 | -3,48 | 0,03 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*.

Notes:

b_1 = logarithme népérien du risque relatif (1,95) du cumul des naissances vivantes.

b_2 = logarithme népérien du risque relatif (0,92) du carré du cumul des naissances vivantes.

x = nombre de naissances vivantes (descendance).

Exp. (5) = exponentielle de la valeur de la colonne 5.

TABLEAU A-5.2

Formalisation mathématique de la relation entre la fécondité et la bigamie, avec contrôle des autres variables indépendantes
(analyse de Cox)

| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|-------|-------------|---------|---------------|-----------|----------|
| Desc. | $b_1 * x_1$ | x_1^2 | $b_2 * x_1^2$ | (2) + (4) | Exp. (5) |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 0,29 | 1 | -0,07 | 0,22 | 1,25 |
| 2 | 0,59 | 4 | -0,29 | 0,29 | 1,34 |
| 3 | 0,88 | 9 | -0,66 | 0,22 | 1,25 |
| 4 | 1,17 | 16 | -1,17 | 0,00 | 1,00 |
| 5 | 1,47 | 25 | -1,83 | -0,36 | 0,70 |
| 6 | 1,76 | 36 | -2,63 | -0,87 | 0,42 |
| 7 | 2,05 | 49 | -3,58 | -1,53 | 0,22 |
| 8 | 2,34 | 64 | -4,67 | -2,33 | 0,10 |
| 9 | 2,64 | 81 | -5,91 | -3,28 | 0,04 |
| 10 | 2,93 | 100 | -7,30 | -4,37 | 0,01 |
| 11 | 3,22 | 121 | -8,83 | -5,61 | 0,00 |
| 12 | 3,52 | 144 | -10,51 | -7,00 | 0,00 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*.

Notes:

b_1 = logarithme népérien du risque relatif (1,34) du cumul des naissances vivantes.

b_2 = logarithme népérien du risque relatif (0,93) du carré du cumul des naissances vivantes.

x = nombre de naissances vivantes (descendance).

Exp. (5) = exponentielle de la valeur de la colonne 5.

TABLEAU A-5.3

Formalisation mathématique de la relation entre la mortalité des enfants et la bigamie (analyse de Cox)

| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|-------|-------------|---------|---------------|-----------|----------|
| Décès | $b_1 * x_1$ | x_1^2 | $b_2 * x_1^2$ | (2) + (4) | Exp. (5) |
| 0 | 0,00 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 0,77 | 1 | -0,14 | 0,63 | 1,87 |
| 2 | 1,53 | 4 | -0,56 | 0,97 | 2,65 |
| 3 | 2,30 | 9 | -1,25 | 1,04 | 2,84 |
| 4 | 3,06 | 16 | -2,22 | 0,84 | 2,31 |
| 5 | 3,83 | 25 | -3,48 | 0,35 | 1,42 |
| 6 | 4,59 | 36 | -5,00 | -0,41 | 0,66 |
| 7 | 5,36 | 49 | -6,81 | -1,46 | 0,23 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Notes:

b_1 = logarithme népérien du risque relatif (2,15) du cumul des décès d'enfants.

b_2 = logarithme népérien du risque relatif (0,87) du carré du cumul des décès d'enfants.

x = nombre de décès d'enfants.

Exp. (5) = exponentielle de la valeur de la colonne 5.

TABLEAU A-5.4

Formalisation mathématique de la relation entre la mortalité des enfants et la bigamie, avec contrôle des autres variables indépendantes (analyse de Cox)

| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|-------|-------------|---------|---------------|-----------|----------|
| Décès | $b_1 * x_1$ | x_1^2 | $b_2 * x_1^2$ | (2) + (4) | Exp. (5) |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 0,23 | 1 | 0,02 | 0,25 | 1,29 |
| 2 | 0,46 | 4 | 0,08 | 0,54 | 1,72 |
| 3 | 0,69 | 9 | 0,18 | 0,87 | 2,39 |
| 4 | 0,92 | 16 | 0,32 | 1,24 | 3,47 |
| 5 | 1,16 | 25 | 0,50 | 1,66 | 5,23 |
| 6 | 1,39 | 36 | 0,72 | 2,11 | 8,22 |
| 7 | 1,62 | 49 | 0,98 | 2,60 | 13,42 |

Source: *Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.*

Notes:

b_1 = logarithme népérien du risque relatif (1,26) du cumul des décès d'enfants.

b_2 = logarithme népérien du risque relatif (1,02) du carré du cumul des décès d'enfants.

x = nombre de décès d'enfants.

Exp. (5) = exponentielle de la valeur de la colonne 5.

ANNEXE 6

Risques relatifs des variables explicatives de la rupture d'union (analyse de Cox)

TABLEAU A-6.1

Risques relatifs des variables explicatives de la rupture d'union: ensemble des modèles

| VARIABLES | Univ. 1 | t | Séries 2 | t | 3 | t | 4 | t | 5 | t | 6 | t |
|--|------------|-------|-------------|-------|---------|-------|---------|-------|----------|-------|----------|-------|
| MIGRATION: | | | | | | | | | | | | |
| Statut migratoire ponctuel (Non réfugié et non rapatrié) | | | | | | | | | | | | |
| Réfugié au Tchad | 0,72 | -0,46 | 0,76 | -0,38 | 0,84 | -0,24 | 0,92 | -0,12 | 0,90 | -0,14 | 1,04 | 0,06 |
| Réfugié hors Tchad | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| «Rapatrié» du Tchad | 1,86 | 0,86 | 1,54 | 0,59 | 1,36 | 0,41 | 1,59 | 0,59 | 2,36 | 1,08 | 2,56 | 1,16 |
| «Rapatrié» de l'extérieur du Tchad | 0,41 | -0,89 | 0,40 | -0,83 | 0,45 | -0,70 | 0,46 | -0,68 | 0,39 | -0,77 | 0,44 | -0,64 |
| Stigmatisme refuge selon destination (Pas de refuge) | | | | | | | | | | | | |
| Stigmatisme du refuge au Tchad | 2,43* | 1,95 | 2,19* | 1,68 | 2,73** | 2,00 | 2,77** | 2,02 | 2,55* | 1,86 | 1,92 | 1,28 |
| Stigmatisme du refuge hors Tchad | 0,77 | -0,25 | 1,15 | 0,13 | 1,25 | 0,20 | 1,20 | 0,17 | 1,02 | 0,01 | 0,69 | -0,31 |
| Stigmatisme du refuge au et hors Tchad | 9,75** | 2,12 | 10,16** | 2,15 | 12,26** | 2,21 | 12,90** | 2,25 | 66,59*** | 3,16 | 77,16*** | 3,20 |
| CARACTÉRISTIQUES PERMANENTES: | | | | | | | | | | | | |
| Génération (1900-49) | | | | | | | | | | | | |
| 1950-59 | 1,10 | 0,30 | 1,07 | 0,20 | 1,04 | 0,12 | 1,08 | 0,21 | 1,14 | 0,36 | 1,10 | 0,27 |
| 1960-69 | 2,45*** | 2,62 | 2,36** | 2,31 | 2,31** | 2,21 | 2,31** | 2,14 | 2,45** | 2,27 | 1,95* | 1,65 |
| Religion (Animiste etc...) | | | | | | | | | | | | |
| Chrétien | 0,25*** | -2,90 | 0,26*** | -2,60 | 0,25*** | -2,65 | 0,27** | -2,38 | 0,26** | -2,46 | 0,24*** | -2,61 |
| Musulman | 0,28** | -2,57 | 0,31* | -1,75 | 0,33* | -1,66 | 0,35 | -1,50 | 0,30* | -1,71 | 0,33 | -1,57 |
| Scolarité (Aucune) | | | | | | | | | | | | |
| Coranique | 1,17 | 0,30 | 1,07 | 0,13 | 1,05 | 0,09 | 1,04 | 0,08 | 1,00 | 0,01 | 0,49 | -1,24 |
| Primaire | 0,97 | -0,07 | 0,71 | -0,75 | 0,70 | -0,74 | 0,74 | -0,61 | 0,71 | -0,70 | 0,82 | -0,43 |
| Secondaire | 1,12 | 0,32 | 0,91 | -0,21 | 0,80 | -0,50 | 0,78 | -0,52 | 0,68 | -0,78 | 0,79 | -0,51 |
| Supérieure ou professionnelle | 1,00 | -0,01 | 0,80 | -0,46 | 0,77 | -0,52 | 0,71 | -0,62 | 0,77 | -0,47 | 1,01 | 0,01 |
| Ethnie (Soudanien) | | | | | | | | | | | | |
| Sahélo-saharien | 1,00 | 0,00 | 0,85 | -0,29 | 0,84 | -0,32 | 0,80 | -0,41 | 0,93 | -0,14 | 1,04 | 0,07 |
| Autre ethnie | 1,03 | 0,05 | 0,90 | -0,13 | 0,85 | -0,19 | 0,79 | -0,27 | 0,85 | -0,18 | 1,04 | 0,05 |
| ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE: (Salaria) | | | | | | | | | | | | |
| Indépendant ou employeur | 1,21 | 0,56 | 1,21 | 0,56 | | | 1,17 | 0,42 | 1,30 | 0,69 | 1,46 | 0,97 |
| Aide-familial ou apprenti | 1,88 | 1,02 | 1,88 | 1,02 | | | 1,32 | 0,43 | 1,22 | 0,31 | 1,11 | 0,16 |
| Chômeur | | 0,00 | | 0,00 | | | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| Étudiant | 1,69 | 1,35 | 1,69 | 1,35 | | | 1,31 | 0,59 | 1,21 | 0,42 | 1,14 | 0,28 |
| Autre | 1,81 | 1,11 | 1,81 | 1,11 | | | 1,81 | 1,07 | 1,94 | 1,18 | 2,86* | 1,86 |
| VARIABLES GÉNÉSIQUES ET DE MORTALITÉ DES ENFANTS: | | | | | | | | | | | | |
| Cumul des naissances | 1,10 | 1,21 | 2,37*** | 2,81 | | | | | 2,70*** | 2,93 | 1,27 | 0,66 |
| (Cumul des naissances) ² | | | 0,81*** | -2,64 | | | | | 0,76*** | -2,91 | 0,83** | -1,96 |
| Cumul des décès | 1,60** | 2,49 | 166,75 | 1,53 | | | | | 447,48 | 1,64 | 176,64 | 1,41 |
| (Cumul des décès) ² | | | 0,07 | -1,05 | | | | | 0,03 | -1,17 | 0,05 | -1,09 |
| Cumul naissances * Cumul décès | | | 0,11 | -1,40 | | | | | 0,08 | -1,40 | 0,16 | -1,08 |
| Cumul naissances * (Cumul décès) ² | | | 2,66 | 0,99 | | | | | 3,33 | 1,04 | 2,71 | 0,90 |
| (Cumul naissances) ² * Décès | | | 1,36* | 1,67 | | | | | 1,44* | 1,69 | 1,31 | 1,28 |
| (Cumul naissances) ² * (Cumul décès) ² | | | 0,90 | -1,03 | | | | | 0,88 | -1,07 | 0,91 | -0,86 |
| ÂGE À L'UNION: | 0,88*** | -4,91 | 0,88*** | -4,91 | | | | | | | 0,83*** | -4,75 |

Source: Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.

Notes:

- (1) Modèle de Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).
- (2) Il s'agit des ruptures survenant par divorce ou séparation sans formation préalable d'une union polygamique.
- (3) La catégorie de référence est entre parenthèses et en caractères italiques.
- (4) t: valeur centrée réduite du coefficient ou t de Student.
- (5) : valeur infinitésimale.
- (6) Le coefficient des variables de décès et des naissances ne sont pas interprétables directement dans les modèles 2 à 6.
- (7) Dans le cas du stigmatisme du refuge au et hors Tchad, n = 2.

TABLEAU A--6.2

Risques relatifs des variables explicatives de la rupture d'union: contrôle de la relation entre la migration de refuge et la rupture d'union par les caractéristiques fixes

| VARIABLES | Univ. 1 | t | Séries 2 | t | 3 | t | 4 | t | 5 | t | 6 | t | 7 | t | 8 | t |
|---|------------|-------|-------------|-------|---------|---------|---------|-------|---------|-------|---------|-------|---------|-------|---------|-------|
| MIGRATION: | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Statut migratoire ponctuel (Non réfugié/et non rapatrié) | 0,72 | -0,46 | 0,76 | -0,38 | 0,74 | -0,41 | 0,81 | -0,28 | 0,78 | -0,34 | 0,80 | -0,30 | 0,85 | -0,22 | 0,84 | -0,24 |
| Réfugié au Tchad | ... | 0,00 | ... | 0,00 | ... | 0,00 | ... | 0,00 | ... | 0,00 | ... | 0,00 | ... | ... | ... | 0,00 |
| Réfugié hors Tchad | 1,86 | 0,86 | 1,54 | 0,59 | 1,06 | 0,08 | 1,25 | 0,30 | 1,76 | 0,75 | 1,25 | 0,30 | 1,37 | 0,41 | 1,36 | 0,41 |
| «Rapatrié» du Tchad | 0,41 | -0,89 | 0,40 | -0,83 | 0,42 | -0,79 | 0,44 | -0,76 | 0,40 | -0,81 | 0,41 | -0,80 | 0,48 | -0,65 | 0,45 | -0,70 |
| Stigmate refuge selon la destination | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (Pas de refuge) | 2,43* | 1,95 | 2,19* | 1,68 | 2,28* | 1,74 | 2,65** | 2,00 | 2,22 | 1,61 | 2,58* | 1,93 | 2,78** | 2,05 | 2,73** | 2,00 |
| Stigmate refuge au Tchad | 0,77 | -0,25 | 1,15 | 0,73 | 0,96 | -0,04 | 1,10 | 0,09 | 1,18 | 0,15 | 1,20 | 0,17 | 1,14 | 0,12 | 1,25 | 0,20 |
| Stigmate refuge hors Tchad | 9,75** | 2,12 | 10,16** | 2,15 | 10,04** | 2,14 | 11,80** | 2,28 | 10,54** | 2,11 | 11,56** | 2,23 | 12,19** | 2,21 | 12,28** | 2,21 |
| CARACTÉRISTIQUES PERMANENTES: | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Génération (1900-49) | 1,10 | 0,30 | 1,07 | 0,20 | 1,06 | 0,18 | 1,04 | 0,12 | 1,16 | 0,13 | 1,04 | 0,13 | 1,02 | 0,06 | 1,04 | 0,12 |
| 1950-59 | 2,45*** | 2,62 | 2,36** | 2,31 | 2,37** | 2,47 | 2,15** | 2,79 | 2,18 | 2,15 | 2,13** | 2,15 | 2,30** | 2,20 | 2,31** | 2,21 |
| 1960-69 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Religion (Animiste etc...) | 0,25*** | -2,90 | 0,26*** | -2,60 | 0,27*** | 0,27*** | 0,27*** | -2,62 | 0,27*** | -2,61 | 0,27*** | -2,61 | 0,24*** | -2,69 | 0,25*** | -2,65 |
| Chrétiens | 0,28** | -2,57 | 0,31* | -1,75 | 0,31* | 0,35** | 0,35** | -2,09 | 0,31* | -1,56 | 0,37 | -1,56 | 0,29** | -2,14 | 0,33* | -1,66 |
| Musulmans | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Scolarité (Aucune) | 1,17 | 0,30 | 1,07 | 0,13 | 1,07 | 0,13 | 1,07 | 0,13 | 1,16 | 0,30 | 1,07 | 0,13 | 1,04 | 0,07 | 1,05 | 0,09 |
| Primaire | 0,97 | -0,07 | 0,71 | -0,75 | 0,97 | -0,09 | 0,97 | -0,09 | 0,97 | -0,09 | 0,97 | -0,09 | 0,72 | -0,72 | 0,70 | -0,74 |
| Secondaire | 1,12 | 0,32 | 0,91 | -0,21 | 0,96 | -0,12 | 0,84 | -0,41 | 0,96 | -0,12 | 0,84 | -0,41 | 0,84 | -0,41 | 0,80 | -0,50 |
| Supérieure ou professionnelle | 1,00 | -0,01 | 0,80 | -0,46 | 0,97 | -0,08 | 0,81 | -0,44 | 0,97 | -0,08 | 0,81 | -0,44 | 0,81 | -0,44 | 0,77 | -0,52 |
| Ethnie (Soudanien) | 1,00 | 0,00 | 0,85 | -0,29 | 0,85 | -0,29 | 0,85 | -0,29 | 0,85 | -0,29 | 0,85 | -0,29 | 0,85 | -0,29 | 0,84 | -0,32 |
| Sahélo-saharien | 1,03 | 0,05 | 0,90 | -0,13 | 0,90 | -0,13 | 0,90 | -0,13 | 0,90 | -0,13 | 0,90 | -0,13 | 0,90 | -0,13 | 0,85 | -0,19 |
| Autre | | | | | | | | | | | | | | | | |

Source: Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.

Notes:

- (1) Modèle de Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).
(2) Il s'agit des ruptures survenant par divorce ou séparation sans formation préalable d'une union polygamique.
(3) La catégorie de référence est entre parenthèses et en caractères italiques.
(4) t: valeur centrée réduite du coefficient ou t de Student.
(5) ...: valeur infinitésimale.
(6) Dans le cas du stigmate du refuge au et hors Tchad, n= 2.

I A- 6.3

Effets relatifs des variables explicatives de la rupture d'union: effet de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union

| LES | 1 | t | 2 | t | 3 | t | 4 | t | 5 | t | 6 | t | 7 | t |
|--|---------|-------|---------|-------|---------|-------|----------|-------|---------|-------|----------|-------|----------|-------|
| UNION: | | | | | | | | | | | | | | |
| État matrimonial (réf. marié et non rapatrié) | 0,92 | -0,12 | 0,91 | -0,13 | 0,98 | -0,03 | 1,03 | 0,04 | 0,85 | -0,22 | 0,90 | -0,14 | 1,04 | 0,06 |
| au Tchad | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| hors Tchad | 1,59 | 0,59 | 1,64 | 0,63 | 1,59 | 0,59 | 1,94 | 0,81 | 1,65 | 0,64 | 2,36 | 1,08 | 2,56 | 1,16 |
| ↳ du Tchad | 0,46 | -0,68 | 0,40 | -0,76 | 0,53 | -0,55 | 0,43 | -0,65 | 0,30 | -0,97 | 0,39 | -0,77 | 0,44 | -0,64 |
| ↳ de l'extérieur du Tchad | | | | | | | | | | | | | | |
| État du refuge selon la durée (réf. non réfugié) | | | | | | | | | | | | | | |
| ↳ du refuge au Tchad | 2,77** | 2,02 | 2,55* | 1,84 | 2,56* | 1,86 | 1,80 | 1,15 | 2,45* | 1,75 | 2,55* | 1,86 | 1,92 | 1,28 |
| ↳ du refuge hors Tchad | 1,20 | 0,17 | 1,07 | 0,06 | 1,18 | 0,15 | 0,68 | -0,32 | 1,12 | 0,09 | 1,02 | 0,01 | 0,69 | -0,31 |
| ↳ au et hors Tchad | 12,90** | 2,25 | 18,12** | 2,48 | 11,23** | 2,12 | 24,12*** | 2,67 | 16,20** | 2,40 | 66,59*** | 3,16 | 77,16*** | 3,20 |
| CARACTÉRISTIQUES PERMANENTES: | | | | | | | | | | | | | | |
| Âge (réf. 1950-59) | | | | | | | | | | | | | | |
| 1950-59 | 1,08 | 0,21 | 1,13 | 0,34 | 1,01 | 0,02 | 1,12 | 0,30 | 1,19 | 0,49 | 1,14 | 0,36 | 1,10 | 0,27 |
| 1960-69 | 2,31** | 2,14 | 2,62** | 2,43 | 2,24** | 2,10 | 2,02* | 1,75 | 2,71** | 2,51 | 2,45** | 2,27 | 1,95* | 1,65 |
| Religion (réf. Chrétien) | | | | | | | | | | | | | | |
| Musulman | 0,27** | -2,38 | 0,28** | -2,38 | 0,25** | -2,57 | 0,24*** | -2,68 | 0,30 | -2,22 | 0,26** | -2,46 | 0,24*** | -2,61 |
| | 0,35 | -1,50 | 0,33 | -1,59 | 0,33 | -1,63 | 0,35 | -1,52 | 0,34 | -1,54 | 0,30* | -1,71 | 0,33 | -1,57 |
| Statut professionnel (réf. Domestique) | | | | | | | | | | | | | | |
| Artisan | 1,04 | 0,08 | 1,06 | 0,12 | 1,00 | -0,01 | 0,55 | -1,08 | 1,03 | 0,06 | 1,00 | 0,01 | 0,49 | -1,24 |
| Artisan | 0,74 | -0,61 | 0,73 | -0,64 | 0,74 | -0,61 | 0,83 | -0,40 | 0,74 | -0,62 | 0,71 | -0,70 | 0,82 | -0,43 |
| Artisan | 0,78 | -0,52 | 0,75 | -0,59 | 0,77 | -0,56 | 0,86 | -0,32 | 0,71 | -0,71 | 0,68 | -0,78 | 0,79 | -0,51 |
| Artisan | 0,71 | -0,62 | 0,84 | -0,31 | 0,74 | -0,54 | 1,12 | 0,21 | 0,74 | -0,56 | 0,77 | -0,47 | 1,01 | 0,01 |
| Éthnie (réf. Sahélio-saharien) | | | | | | | | | | | | | | |
| Autre ethnies | 0,80 | -0,41 | 0,90 | -0,18 | 0,88 | -0,23 | 1,02 | 0,04 | 0,92 | -0,14 | 0,93 | -0,14 | 1,04 | 0,07 |
| | 0,79 | -0,27 | 0,90 | -0,12 | 0,83 | -0,21 | 1,08 | 0,09 | 0,91 | -0,11 | 0,85 | -0,18 | 1,04 | 0,05 |
| Statut économique (réf. Indépendant ou employeur) | | | | | | | | | | | | | | |
| Aide-familial ou apprenti | 1,17 | 0,42 | 1,25 | 0,60 | 1,23 | 0,55 | 1,43 | 0,91 | 1,19 | 0,45 | 1,30 | 0,69 | 1,46 | 0,97 |
| Chômeur | 1,32 | 0,43 | 1,23 | 0,32 | 1,37 | 0,49 | 1,12 | 0,18 | 1,14 | 0,20 | 1,22 | 0,31 | 1,11 | 0,16 |
| Étudiant | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| Autre | 1,31 | 0,59 | 1,19 | 0,39 | 1,25 | 0,51 | 1,10* | 1,89 | 1,26 | 0,50 | 1,21 | 0,42 | 1,14 | 0,28 |
| | 1,81 | 1,07 | 1,97 | 1,21 | 1,90 | 1,16 | 2,90 | 0,21 | 1,97 | 1,21 | 1,94 | 1,18 | 2,86* | 1,86 |
| DES GÉNÉRIQUES ET DE MORTALITÉ DES ENFANTS: | | | | | | | | | | | | | | |
| ↳ naissances | | | 1,34 | 1,35 | 1,53** | 2,05 | 0,73 | -1,34 | | | 2,70*** | 2,93 | 1,27 | 0,66 |
| ↳ (naissances) ² | | | 0,94* | -1,72 | 0,95 | -1,54 | 0,99 | -0,45 | | | 0,76*** | -2,91 | 0,83** | -1,96 |
| ↳ décès | | | 3,37* | 1,79 | | | 2,97 | 1,60 | 3,06* | 1,76 | 447,48 | 1,64 | 176,64 | 1,41 |
| ↳ (décès) ² | | | 0,81 | -0,76 | | | 0,83 | -0,67 | 0,80 | -0,80 | 0,03 | -1,17 | 0,05 | -1,09 |
| ↳ naissances * Cumul décès | | | | | | | | | | | 0,08 | -1,40 | 0,16 | -1,08 |
| ↳ naissances * (Cumul décès) ² | | | | | | | | | | | 3,33 | 1,04 | 2,71 | 0,90 |
| ↳ naissances) ² * Décès | | | | | | | | | | | 1,44* | 1,69 | 1,31 | 1,28 |
| ↳ naissances) ² * (Cumul décès) ² | | | | | | | | | | | 0,88 | -1,07 | 0,91 | -0,86 |
| UNION: | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | 0,82*** | -5,08 | | | | | 0,83*** | -4,75 |

Source: Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.

e Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).
 Les ruptures survenant par divorce ou séparation sans formation préalable d'une union polygamique.
 La variable de référence est entre parenthèses et en caractères italiques.
 ↳ entrée réduite du coefficient ou t de Student.
 ↳ infinitésimale
 Les effets des variables de décès et des naissances ne sont pas interprétables directement.
 ↳ pas du stigmate du refuge au et hors Tchad, n= 2.

ANNEXE 7

Risques relatifs des variables explicatives de la bigamie (analyse de Cox)

TABLEAU A-7.1

Risques relatifs des variables explicatives de la bigamie: ensemble des modèles

| VARIABLES | Univ. 1 | t | Séries 2 | t | 3 | t | 4 | t | 5 | t | 6 | t |
|--|------------|-------|-------------|-------|--------|-------|--------|-------|---------|-------|---------|-------|
| MIGRATION: | | | | | | | | | | | | |
| Statut migratoire ponctuel (Non réfugié et non rapatrié) | | | | | | | | | | | | |
| Réfugié | 1,20 | 0,43 | 1,19 | 0,41 | 1,09 | 0,20 | 1,06 | 0,13 | 1,12 | 0,24 | 1,23 | 0,43 |
| Rapatrié | 1,01 | 0,03 | 0,71 | -0,60 | 0,60 | -0,86 | 0,65 | -0,71 | 0,66 | -0,60 | 0,95 | -0,07 |
| Stigmate du refuge selon la destination (Pas de refuge) | | | | | | | | | | | | |
| Stigmate du refuge au Tchad | 0,39 | -1,29 | 0,40 | -1,26 | 0,41 | -1,20 | 0,43 | -1,12 | 0,41 | -1,19 | 0,33 | -1,48 |
| Stigmate du refuge hors Tchad | 1,76 | 1,17 | 2,19 | 1,36 | 2,55 | 1,55 | 2,40 | 1,43 | 2,26 | 1,20 | 1,43 | 0,47 |
| Stigmate au et hors Tchad | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| CARACTÉRISTIQUES PERMANENTES: | | | | | | | | | | | | |
| Génération (1900-49) | 0,57** | -2,09 | 0,50** | -2,38 | 0,51** | -2,22 | 0,54** | -2,06 | 0,45*** | -2,60 | 0,41*** | -2,85 |
| 1950-59 | 1,18 | 0,50 | 1,08 | 0,23 | 1,05 | 0,15 | 1,09 | 0,25 | 0,98 | -0,05 | 0,68 | -1,01 |
| 1960-69 | | | | | | | | | | | | |
| Religion (Animiste etc...) | | 84,73 | | 32,71 | | 32,08 | | 32,10 | | 32,28 | | 31,73 |
| Chrétien | | 0,00 | | | | | | 0,00 | | | | |
| Musulman | | | | | | | | | | | | |
| Scolarité (Aucune) | 1,09 | 0,19 | 1,12 | 0,24 | 1,15 | 0,30 | 1,17 | 0,32 | 0,97 | -0,06 | 0,40* | -1,68 |
| Coranique | 1,06 | 0,18 | 1,46 | 1,01 | 1,66 | 1,31 | 1,71 | 1,38 | 1,57 | 1,14 | 1,82 | 1,51 |
| Primaire | 1,21 | 0,61 | 1,78 | 1,49 | 2,00* | 1,75 | 2,13* | 1,83 | 1,74 | 1,31 | 2,08* | 1,81 |
| Secondaire | 1,23 | 0,62 | 1,80 | 1,44 | 2,02* | 1,68 | 2,36* | 1,95 | 2,38** | 1,98 | 3,39*** | 2,84 |
| Supérieure ou professionnelle | | | | | | | | | | | | |
| Ethnie (Soudanien) | 1,05 | 0,20 | 2,55 | 1,47 | 2,70 | 1,54 | 2,52 | 1,42 | 3,26* | 1,81 | 4,02** | 2,13 |
| Sahélo-saharien | 0,78 | -0,35 | 1,99 | 0,74 | 2,07 | 0,78 | 1,97 | 0,72 | 2,23 | 0,86 | 2,53 | 0,99 |
| Autre ethnie | | | | | | | | | | | | |
| ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE: (Salarié) | 1,16 | 0,53 | 1,16 | 0,53 | | | 1,33 | 0,90 | 1,53 | 1,30 | 1,68 | 1,51 |
| Indépendant ou employeur | 1,11 | 0,14 | 1,11 | 0,14 | | | 1,68 | 0,69 | 1,08 | 0,10 | 0,94 | -0,09 |
| Aide-familial ou apprenti | 0,50 | -0,68 | 0,50 | -0,68 | | | 0,55 | -0,59 | 0,49 | -0,68 | 0,54 | -0,60 |
| Chômeur | 0,78 | -0,52 | 0,78 | -0,52 | | | 0,71 | -0,68 | 0,63 | -0,91 | 0,62 | -0,95 |
| Étudiant | 1,83 | 1,39 | 1,83 | 1,39 | | | 1,78 | 1,29 | 2,12* | 1,65 | 2,92** | 2,33 |
| Autre | | | | | | | | | | | | |
| VARIABLES GÉNÉSIQUES ET DE MORTALITÉ DES ENFANTS: | | | | | | | | | | | | |
| Cumul des naissances | 1,16** | 2,49 | 2,41*** | 3,84 | | | | | 2,56*** | 3,85 | 1,38 | 1,28 |
| (Cumul des naissances) ² | | | 0,87*** | -3,13 | | | | | 0,87*** | -2,79 | 0,93* | -1,73 |
| Cumul des décès | 1,43*** | 2,60 | 12,20 | 1,17 | | | | | 1,49 | 0,12 | 0,60 | -0,16 |
| (Cumul des décès) ² | | | 0,60 | -0,45 | | | | | 2,45 | 0,48 | 3,36 | 0,67 |
| Cumul naissances * Cumul décès | | | 0,27 | -1,37 | | | | | 1,23 | 0,13 | 1,97 | 0,43 |
| Cumul naissances * (Cumul décès) ² | | | 1,36 | 0,66 | | | | | 0,57 | -0,62 | 0,48 | -0,84 |
| (Cumul naissances) ² * Décès | | | 1,19* | 1,71 | | | | | 0,96 | -0,21 | 0,90 | -0,57 |
| (Cumul naissances) ² * (Cumul décès) ² | | | 0,96 | -0,86 | | | | | 1,08 | 0,71 | 1,10 | 0,96 |
| ÂGE À L'UNION: | 0,88*** | -5,84 | 0,88*** | -5,84 | | | | | | | 0,84*** | -5,54 |

Source: Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.

(1) Modèle de Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).

(2) Il s'agit de la première situation de bigamie.

(3) La catégorie de référence est entre parenthèses et en caractères italiques.

(4) t: valeur centrée réduite du coefficient ou t de Student.

(5): valeur infinitésimale.

(6) Le modèle 1 présente les analyses univariées, modèle 2 les analyses par série de variables (majuscules), tandis que les autres modèles incorporent les variables indiquées.

(7) Le coefficient des variables de décès et des naissances ne sont pas interprétables directement dans les modèles 2 à 6.

LEAU A-7.2

coefficients relatifs des variables explicatives de la bigamie: contrôle de la relation entre la migration de refuge et la bigamie par les caractéristiques fixes

| Variables | Univ. | 1 | 2 | Séries | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | t | | | | | | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| statut migratoire actuel (en réfugié ni non étranger) | 1,20 1,01 | 0,43 0,03 | 1,19 0,71 | 0,41 -0,60 | 1,19 0,67 | 0,47 -0,66 | 1,21 0,64 | 0,43 -0,75 | 1,02 0,66 | 0,06 -0,69 | 1,21 0,62 | 0,43 -0,79 | 1,19 0,59 | 0,33 -0,71 | 1,16 0,68 | 0,39 -0,88 | 1,18 0,59 | 0,40 -0,90 | 1,08 0,63 | 0,20 -0,77 | 1,15 0,60 | 0,31 -0,85 | 1,08 0,60 | 0,20 -0,86 | |
| bigamie au lieu de destination de ref. au Tchad de ref. hors Tchad de ref. au et hors | 0,39 1,76 | -1,29 1,17 0,00 | 0,40 2,19 | -1,26 1,36 0,00 | 0,47 2,47 | -1,04 1,54 0,00 | 0,40 2,54 | -1,25 1,54 0,00 | 0,40 2,19 | -1,25 1,54 0,00 | -1,25 1,54 0,00 | 0,40 2,76 | -1,04 1,68 0,00 | 0,38 2,57 | 0,37 2,38 | -1,32 1,54 0,00 | 0,37 2,38 | -1,33 1,45 0,00 | 0,44 2,70 | 0,43 2,56 | -1,15 1,57 0,00 | 0,38 2,45 | -1,40 1,48 0,00 | 0,41 2,55 | -1,20 1,55 0,00 |

CHARACTÉRISTIQUES PERMANENTES:

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| nationalité (100-49) | 0,57** 1,18 | -2,09 0,50 | 0,50** 1,08 | -2,38 0,23 | 0,59* 1,18 | -1,91 0,51 | 0,50** 1,04 | -2,37 0,11 | 0,61* 1,17 | -1,61 0,49 | 0,64 1,26 | 0,49** 0,99 | -2,39 -0,04 | 0,51** 1,05 | -2,22 0,15 |
| religion (nimiste etc...) Chrétien Musulman | 84,73 0,00 | 32,11 | 32,08 |
| origine (arabe) maire condamné pénitentiaire ou professionnelle | 1,09 1,06 1,21 1,23 | 0,19 0,48 0,61 0,62 | 1,12 1,48 1,78 1,80 | 0,24 1,01 1,49 1,44 |
| origine (soudanien) Sahélo-saharien Autre | 1,05 0,78 | 0,20 -0,35 | 2,55 1,99 | 1,47 0,74 |

Source: Enquête Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994.

3.

modèle de Cox - seuls de signification: * 10% (z ± 1,645), ** 5% (z ± 1,96), *** 1% (z ± 2,58).

s'agit de la première situation de bigamie.

la catégorie de référence est entre parenthèses et en caractères italiques

valeur centrée réduite du coefficient ou t de Student.

valeur infinitésimale.

le modèle 1 présente les analyses univariées, le deux les analyses par séries (majuscules) tandis que les autres modèles incorporent les variables indiquées

A-7.3

Effets des variables explicatives de la bigamie: effet de la fécondité, de la mortalité des enfants et de l'âge à l'union

| | 1 | t | 2 | t | 3 | t | 4 | t | 5 | t | 6 | t | 7 | t |
|---|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| I: | | | | | | | | | | | | | | |
| taux de fécondité ponctuel (et non rapatrié) | 1,06 0,65 | 0,13 -0,71 | 1,19 0,77 | 0,39 -0,41 | 0,94 0,50 | -0,13 -7,03 | 1,11 0,66 | 0,23 -0,62 | 1,23 0,96 | 0,43 -0,06 | 1,12 0,66 | 0,24 -0,60 | 1,23 0,95 | 0,43 -0,07 |
| refuge selon la destination (%) | | | | | | | | | | | | | | |
| a) refuge au Tchad | 0,43 | -1,12 | 0,43 | -1,15 | 0,38 | -1,30 | 0,44 | -1,12 | 0,34 | -1,44 | 0,41 | -1,19 | 0,33 | -1,48 |
| b) refuge hors Tchad | 2,40 | 1,43 | 2,44 | 1,38 | 2,04 | 1,06 | 2,26 | 1,22 | 1,39 | 0,44 | 2,26 | 1,20 | 1,43 | 0,47 |
| c) et hors Tchad | ----- | 0,00 | ----- | 0,00 | ----- | 0,00 | ----- | 0,00 | ----- | 0,00 | ----- | 0,00 | ----- | 0,00 |
| II: VARIABLES SOCIÉCONOMIQUES PERMANENTES: | | | | | | | | | | | | | | |
| 1950-59 | 0,54** | -2,06 | 0,47** | -2,50 | 0,52** | -2,15 | 0,47** | -2,47 | 0,43*** | -2,75 | 0,45*** | -2,60 | 0,41*** | -2,85 |
| 1960-69 | 1,09 | 0,25 | 0,94 | -0,17 | 1,15 | 0,39 | 1,00 | 0,01 | 0,68 | -1,02 | 0,98 | -0,05 | 0,68 | -1,01 |
| religion (..) | ----- | 32,10 | ----- | 31,99 | ----- | 32,07 | ----- | 31,90 | ----- | 31,65 | ----- | 32,28 | ----- | 31,73 |
| Chrétien | ----- | 0,00 | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- |
| Musulman | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- |
| niveau d'éducation | 1,17 | 0,32 | 0,94 | -0,13 | 1,18 | 0,35 | 1,00 | -0,00 | 0,42 | -1,63 | 0,97 | -0,06 | 0,40* | -1,68 |
| primaire | 1,71 | 1,38 | 1,58 | 1,17 | 1,90* | 1,65 | 1,65 | 1,28 | 1,96* | 1,72 | 1,57 | 1,14 | 1,82 | 1,51 |
| secondaire | 2,13* | 1,83 | 1,81 | 1,44 | 2,14* | 1,82 | 1,85 | 1,46 | 2,24** | 2,00 | 1,74 | 1,31 | 2,08* | 1,81 |
| supérieure ou professionnelle | 2,36* | 1,95 | 2,27* | 1,89 | 2,67** | 2,23 | 2,48** | 2,08 | 3,59*** | 2,98 | 2,38** | 1,98 | 3,39*** | 2,84 |
| ethnie | 2,52 | 1,42 | 3,29* | 1,83 | 2,77 | 1,55 | 3,19* | 1,77 | 3,95** | 2,10 | 3,26* | 1,81 | 4,02** | 2,13 |
| Sahélo-saharien | 1,97 | 0,72 | 2,25 | 0,86 | 2,17 | 0,83 | 2,26 | 0,87 | 2,56 | 1,00 | 2,23 | 0,86 | 2,53 | 0,99 |
| Autre ethnie | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- |
| III: VARIABLES SOCIÉCONOMIQUES TEMPORAIRES: | | | | | | | | | | | | | | |
| statut matrimonial | 1,33 | 0,90 | 1,54 | 1,32 | 1,34 | 0,90 | 1,51 | 1,25 | 1,66 | 1,49 | 1,53 | 1,30 | 1,68 | 1,51 |
| indépendant ou employeur | 1,68 | 0,69 | 1,19 | 0,23 | 1,32 | 0,36 | 1,09 | 0,11 | 0,93 | -0,09 | 1,08 | 0,10 | 0,94 | -0,09 |
| aide-familial ou apprenti | 0,55 | -0,59 | 0,50 | -0,68 | 0,53 | -0,62 | 0,48 | -0,71 | 0,52 | -0,64 | 0,49 | -0,68 | 0,54 | -0,60 |
| hôte | 0,71 | -0,68 | 0,65 | -0,88 | 0,65 | -0,86 | 0,62 | -0,97 | 0,59 | -1,05 | 0,63 | -0,91 | 0,62 | -0,95 |
| étudiant | 1,78 | 1,29 | 2,05 | 1,57 | 1,93 | 1,47 | 2,10 | 1,63 | 2,84** | 2,28 | 2,12* | 1,65 | 2,92** | 2,33 |
| autre | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- |
| IV: VARIABLES SOCIÉCONOMIQUES TEMPORAIRES ET DE MORTALITÉ DES ENFANTS: | | | | | | | | | | | | | | |
| naissances | | | 2,42*** | 4,61 | | | 2,30*** | 4,21 | 1,34 | 1,38 | 2,56*** | 3,85 | 1,38 | 1,28 |
| naissances) ² | | | 0,90*** | -3,46 | | | 0,89*** | -3,53 | 0,93** | -2,41 | 0,87*** | -2,79 | 0,93* | -1,73 |
| décès | | | | | 2,16 | 1,55 | 1,51 | 0,81 | 1,26 | 0,45 | 1,49 | 0,12 | 0,60 | -0,16 |
| décès) ² | | | | | 0,92 | -0,40 | 1,00 | -0,04 | 1,02 | 0,12 | 2,45 | 0,48 | 3,36 | 0,67 |
| naissances * Cumul décès | | | | | | | | | | | 1,23 | 0,13 | 1,97 | 0,43 |
| naissances * (Cumul décès) ² | | | | | | | | | | | 0,57 | -0,62 | 0,48 | -0,84 |
| naissances) ² * Décès | | | | | | | | | | | 0,96 | -0,21 | 0,90 | -0,57 |
| naissances) ² * (Cumul décès) ² | | | | | | | | | | | 1,08 | 0,71 | 1,10 | 0,96 |
| VI: AUTRES VARIABLES: | | | | | | | | | | | | | | |
| union | | | | | | | | | 0,84*** | -5,61 | | | 0,84*** | -5,54 |

Source: *Migration et nuptialité, N'Djaména, 1994*

Cox - seuils de signification: * 10% (z: ± 1,645), ** 5% (z: ± 1,96), *** 1% (z: ± 2,58).

a première situation de bigamie.

la référence est entre parenthèses et en caractères italiques.

la teneur réduite du coefficient ou t de Student.

la infinitésimale

la des variables de décès et des naissances ne sont pas interprétables directement.

ANNEXE 8

Grille concession

Grille ménage

AGEVEN

Questionnaire biographique

Etiquette de l'individu Nom de l'individu
 Etiquette du ménage Arrondissement
 Numero de la ZD Numero du quartier
 Numero du chef de ménage Numero du bâtiment
 Nom de l'enqueteur No. de l'enqueteur Date de l'entrevue

AGEVEN

| AN | LIEUX DE RESIDENCE | ACTIVITES | NAISSANCES | DECES D'ENFANTS | UNIONS | RUPTURES D'UNION |
|----|--------------------|-----------|------------|-----------------|--------|------------------|
| 19 | | | | | | |
| 00 | | | | | | |
| 01 | | | | | | |
| 02 | | | | | | |
| 03 | | | | | | |
| 04 | | | | | | |
| 05 | | | | | | |
| 06 | | | | | | |
| 07 | | | | | | |
| 08 | | | | | | |
| 09 | | | | | | |
| 10 | | | | | | |
| 11 | | | | | | |
| 12 | | | | | | |
| 13 | | | | | | |
| 14 | | | | | | |
| 15 | | | | | | |
| 16 | | | | | | |
| 17 | | | | | | |
| 18 | | | | | | |
| 19 | | | | | | |
| 20 | | | | | | |
| 21 | | | | | | |

PI: VOLIET GENERALITES

| | | | | | |
|---------------------------------------|--|--|--|--|--|
| 11 01: ATTENTION vous déplacez le | | | | | |
| 11 01 01: Volet généralités | | | | | |
| Oui (1) | | | | | |
| 11 02: Identifiant du ménage | | | | | |
| 11 02 01: Etiquette du ménage | | | | | |
| 0001..0500 | | | | | |
| 11 02 02: Arrondissement | | | | | |
| Arrond. 1 (1); Arrond. 5 (5) | | | | | |
| 11 02 03: Quartier | | | | | |
| Farcha (01); Chagoua (03) | | | | | |
| 11 02 04: Numéro de la ZD | | | | | |
| 101..140 | | | | | |
| 11 02 05: Numéro du carré | | | | | |
| 01..09 | | | | | |
| 11 02 06: Numéro du bâtiment | | | | | |
| 0001..9990; Sans numéro (9999) | | | | | |
| 11 02 07: Nom du chef de ménage | | | | | |
| 11 03: Identifiant de l'enquête | | | | | |
| 11 03 01: Etiquette de l'enquête | | | | | |
| 0001..0500 | | | | | |
| 11 03 02: Numéro d'ordre ds ménage | | | | | |
| 01..30 | | | | | |
| 11 03 03: Nom | | | | | |
| 11 04: Sexe | | | | | |
| 11 04 01: Sexe | | | | | |
| Masculin (1); Féminin (2) | | | | | |
| 11 05: Date de naissance | | | | | |
| 11 05 01: Année | | | | | |
| 1900..1994; Non réponse (9999) | | | | | |
| 11 05 02: Mois | | | | | |
| 01..12; Non réponse (99) | | | | | |
| 11 05 03: Jour | | | | | |
| 01..31; Non réponse (99) | | | | | |
| 11 06: Age | | | | | |
| 11 06 01: Age | | | | | |
| 00..93; Non réponse (99) | | | | | |
| 11 07: Sélection | | | | | |
| 11 07 01: Maintenance | | | | | |
| Oui (1); Non (2) | | | | | |
| 11 08: Date | | | | | |
| 11 08 01: Première entrevue (JJMMAA) | | | | | |
| 11 08 02: Deuxième entrevue (JJMMAA) | | | | | |
| Non concerné (000000) | | | | | |
| 11 08 03: Troisième entrevue (JJMMAA) | | | | | |
| Non concerné (000000) | | | | | |
| 11 09: Numéro enquêteur | | | | | |
| 11 09 01: Première entrevue | | | | | |
| 1..6 | | | | | |
| 11 09 02: Deuxième entrevue | | | | | |
| 1..6; Non concerné (0) | | | | | |
| 11 09 03: Troisième entrevue | | | | | |
| 1..6; Non concerné (0) | | | | | |
| 11 10: ATTENTION vous passez au | | | | | |
| 11 10 01: Volet résidentiel | | | | | |
| Oui (1) | | | | | |

15: VOLLET NUPTIALITE

15 01: Situation

15 01 01: Matrimoniale

Célibatariat (00); Monogamie à 2 femmes (02); Polygamie à 3 femmes (03); Polygamie à 4 femmes (04); Polygamie à 5 femmes (05); Polygamie à 6 femmes + (06); Séparation (07); Divorce (08); Veuveage (09); Non réponse (99)

15 02: Union

15 02 01: Numéro de l'union

01..30; Non réponse (99); Non concerné (90)

15 02 02: Nom du conjoint

Non réponse (\\\\\\\\\\\\); Non concerné (/////)

15 03: Type

15 03 01: D'union

Monogamie (1); Polygamie à 2 femmes (2); Polygamie à 3 femmes (3); Polygamie à 4 femmes (4); Polygamie à 5 femmes (5); Polygamie à 6 femmes + (6); Non réponse (9); Non concerné (0)

15 04: Situation matrimoniale

15 04 01: Avant l'union

Célibatariat (00); Monogamie (01); Polygamie à 2 femmes (02); Polygamie à 3 femmes (03); Polygamie à 4 femmes (04); Polygamie à 5 femmes (05); Polygamie à 6 femmes + (06); Séparation (07); Divorce (08); Veuveage (09); Non réponse (99); Non concerné (90)

15 05: Date au début de l'union

15 05 01: Année

1900..1994; Non réponse (9999); Non concerné (0000)

15 05 02: Mois

01..12; Non réponse (99); Non concerné (90)

15 06: Age

15 06 01: Au début de l'union

01..94; Non réponse (99); Non concerné (90)

15 07: Date de naissance conjoint

15 07 01: Année

1900..1994; Non réponse (9999); Non concerné (0000)

15 07 02: Mois

01..12; Non réponse (99); Non concerné (90)

15 08: Age du conjoint

15 08 01: Lors de l'union

01..94; Non réponse (99); Non concerné (90)

15 09: Cette union

15 09 01: Dure-t-elle encore

Oui (1); Non (2); Non réponse (9); Non concerné (0)

15 10: Grand n°ent-elle terminée
 15 10 01: Année
 1900..1994; Non réponse (9999); Non concerné (0000)
 * (0000) si 15 09 01 égale (1)
 15 10 02: Mois
 01..12; Non réponse (99); Non concerné (00)
 * (0000) si 15 09 01 égale (1)
 15 11: Comment
 15 11 01: S'ent-elle terminée
 Séparation (1); Divorce (2); Veuvage (3); Non réponse (9); Non concerné (0)
 * (0000) si 15 09 01 égale (1)
 15 12: Situation matrimoniale conjoint
 15 12 01: Avant l'union
 Célibataire (00); Monogamie (01); Polygamie à 2 femmes (02); Polygamie à 3 femmes (03); Polygamie à 4 femmes (04);
 Polygamie à 5 femmes (05); Polygamie à 6 femmes ; (06); Veuvage (07); Séparation (08); Divorce (09); Non réponse (99);
 Non concerné (90)
 15 13: Activité conjoint avant union
 15 13 01: Situation matrimoniale
 Occupe (1); Chômeur (2); En quête premier travail (3); Ménagère (4); A la retraite/rentier (5); Etudiant (6); Autre (7);
 Non réponse (9); Non concerné (0)
 15 13 02: Profession
 Non réponse (XXXXXX); Non concerné (/////)
 * (/////) si 15 13 01 différent de (1)
 15 13 03: Branché activité
 Non réponse (XXXXXX); Non concerné (/////)
 * (/////) si 15 13 01 différent de (1)
 15 13 04: Nom cultrissime
 Non réponse (XXXXXX); Non concerné (/////)
 * (/////) si 15 13 01 différent de (1)
 15 14: ATTENTION vous passez au
 15 14 01: Vollet réinitial de l'enquête
 Oui (1)
 16: VOLLET RESULTAT DE L'ENTREVUE
 16 01: A l'engueleme:
 16 01 01: Langue cultrissime
 Français (1); Sehe (2); Mnamboye (3); Suro (4); Autre langue (5); Non réponse (9)
 16 01 02: Autres cultrissies
 Non réponse (XXXXXX); Non concerné (/////)